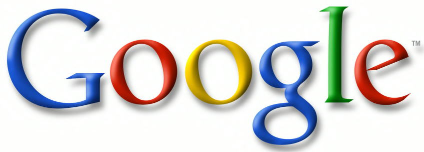
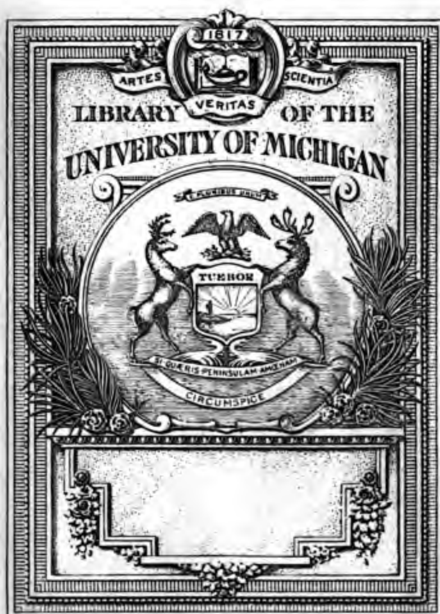





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE





HISTOIRE

DE

FRANCE,

SOUS LE REGNE

DE

LOUÏS XIV.

TOME II.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.
PAR

Mʀ. DE LARREY,
Conseiller de la Cour et des Ambassades de sa Majesté le Roi de Prusse.

TOME II,
Qui contient ce qui s'est passé depuis l'année 1649. jusqu'à l'année 1656. inclusivement.



A ROTTERDAM,
Chez Michel Bohm, & Compagnie, 1721.
AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.
PAR

Mr. DE LARREY,
CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES
DE SA MAJESTE' LE ROI DE PRUSSE.

TOME II,

Qui contient ce qui s'est passé depuis l'année 1649. jusqu'à l'année 1656. inclusivement.



A ROTTERDAM,
Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE, 1721.
AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE DE FRANCE, SOUS LE REGNE DE LOUÏS XIV.



A Paix de la Cour ne fut pas ſuivie de celle du Peuple, & la Guerre Civile ſuccéda à la Domeſtique. C'eſt par où je rentre dans le fil de l'Hiſtoire. C'eſt auſſi par cette triſte Scêne que s'ouvrit l'année 1649. (1) qui fut pendant plus de trois mois agitée de violentes ſecouſſes, qui menaçoient le Roiaume d'un bouleverſement général. *Les Frondeurs & les Mazarins*, c'eſt à dire le Peuple & le Parlement d'un côté, le Cardinal & la Cour de l'autre, cauſoient ces mouvemens,

1649.

La haine des *Frondeurs* & des *Mazarins*.

(1) *Voiez Nani, les Mémoires de la Minorité de Louïs XIV, les Faſtes de Louïs le Grand, les Lettres de Wicquefort.*

1649. vemens, où l'on vit l'amour de la Liberté & la haine de Parti aux prises avec la puissance absoluë, & la fortune du Favori : & la derniére triompher de tous ses ennemis par la valeur d'un Prince, qui en devint lui-même six mois après l'ennemi irréconciliable.

L'Histoire fournit peu d'exemples d'une révolution si bisarre, & d'une violence si précipitée, & suivie d'un dénouement si prompt & si peu attendu. C'est que la colére conduisoit toute la machine de part & d'autre. Elle animoit depuis long-tems le Peuple & le Parlement contre la Cour, & elle venoit d'enflammer le Prince de Condé contre le Parlement & le Peuple. On vit alors dans les deux Partis & dans les deux Camps une ressemblance de cette ingénieuse description que fait un célebre Auteur Espagnol (1), quand il dépeint l'Attente sur son Trône fait d'écailles de Tortuës, & dans son Char tiré par des Remores, attaqué par un Escadron que faisoit agir la passion aveugle, l'engagement indiscret, la facilité à hazarder, l'inconsidération, la précipitation & la confusion.

Colére du Prince de Condé.

L'At-

(1) Baltasar Gracian.

L'Attente, dit-il *connoissant la grandeur du danger commanda à la Retenuë de faire alte, & à la Dissimulation d'amuser les Ennemis, pendant qu'elle consulteroit ce qu'elle avoit à faire.* On ne peut pas mieux representer la politique du Cardinal, qui se tenoit clos & couvert au milieu des troubles, que par cet emblême de l'Attente. 1649. Politique du Cardinal.

D'autre côté on vit accourir le Duc d'Elbœuf & ses trois fils, qui venoient, avec le Duc de Brissac & le Marquis de la Boulaye, offrir leurs services au Parlement, suivis dès le lendemain du Prince de Conti & du Duc de Longueville, accompagnez du Prince de Marsillac & du Marquis de Noirmonstier. Le Duc de Bouillon & le Maréchal de la Mothe étoient aussi dans le même Parti: & il fut encore renforcé du Duc de Beaufort, qui se jetta dans Paris peu de jours après que la Cour en fut sortie, comme je le dirai bientôt. C'étoit l'Escadron qui venoit attaquer le Char de l'Attente. Parti des *Frondeurs* qui viennent offrir leurs services au Parlement.

Tant de Chefs d'une si grande distinction par leur naissance & par leur courage, aussi bien que par leur haine Le Prince de Conti nommé Généralissime.

1649. ne contre la Cour & le premier Ministre, donnoient de grandes espérances au Peuple & au Parlement, qui nomma pour Généralissime de l'Armée le Prince de Conti, & pour Généraux le Duc de Beaufort, le Duc d'Elbœuf, le Duc de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe. Le Duc de Longueville ne voulut point d'autre emploi, que d'assister le Prince de Conti son beau-frere de ses conseils.

Généraux du Parlement.

On n'étoit pas étonné de voir la Maison d'Elbœuf, toujours ennemie du Cardinal, dans le Parti des *Frondeurs:* il étoit bien plus étonnant de voir dans le Parti contraire le Comte de Harcourt (1), sur tout depuis son rapel de la Catalogne qui étoit une espêce de disgrace: mais aiant une fois pris le Parti de la Cour, il y demeura constamment attaché, & préféra sa fortune aux intérêts de ses Parens.

Le Comte de Harcourt attaché à la Cour.

La Cour eût bien voulu détacher de même le Vicomte du Turenne du Duc de Bouillon son frere, mais craignant de n'en pouvoir venir à bout, elle envoia des ordres aux Colonels

Artifice dont la Cour se sert pour faire déserter les Troupes du Vicomte de Turenne.

(1) De la Maison de Lorraine.

lonels des Troupes Allemandes que 1649.
commandoit le Vicomte, de ne le plus reconnoître: & comme le Prince de Condé en étoit extrêmement considéré, les Lettres qu'il leur écrivit là-dessus firent leur effet, & mirent la Cour en sureté de ce côté-là dont elle avoit beaucoup à craindre. Aussi n'épargna-t-elle rien pour détourner ce coup, joignant aux Lettres du Prince de Condé l'argent que portoit Hervart, Controlleur des Finances, & qu'il distribua aux Colonels, dont le Vicomte se vit alors abandonné.

Motifs qui mettent le Prince de Condé dans le Parti oposé au Prince de Conti.

Elle avoit eu une plus grande fraieur encore de voir partir le Prince de Conti & le Duc de Longueville, pour le mettre à la tête de ses Ennemis, dans la crainte d'y voir aussi passer le Prince de Condé: mais il la rassura par ses protestations de n'avoir aucune part à leur conduite, & d'en être bien éloigné. En effet bien loin d'être alors d'intelligence avec ces deux Princes, ils ne quittoient la Cour que par leur ressentiment contre lui. La Duchesse de Longueville en étoit la cause: brouillée avec le Prince de Condé, qui l'avoit injurieusement traitée, elle avoit mis le Prince de

1649. Conti son plus jeune frere dans ses intérêts, aussi bien que le Duc de Longueville son époux, & tous deux la vinrent trouver à Paris. Le Prince de Conti avoit déjà résolu de renoncer au Cardinalat, & nous le verrons quelques années après, par une autre révolution plus surprenante encore que celle que je décris, épouser la niéce du Cardinal (1) dans le tems que le Prince de Condé s'en étoit déclaré ennemi mortel.

Le Duc de Beaufort l'imita alors dans son retour au Parti de la Cour & du Cardinal, nonobstant toute la haine que sa prison lui avoit inspirée contre le dernier, & en oubliant tout l'amour que le Peuple de Paris lui avoit témoigné.

Inconstance des amitiez & des Ligues.

Telle est la vicissitude des choses humaines, & telle l'incertitude des plus fortes amitiez, qui ne sont point à l'épreuve de l'ambition ou de l'amour & des autres passions, qui se rendent les maitresses du cœur pour le tourner du côté qu'il leur plaît.

C'est ce qui parut non seulement à l'égard de ces deux Princes, qui rentrérent quelques années après dans l'al-

(1) En 1654.

l'alliance & les intérêts du Cardinal, 1649.
mais aussi par ce que firent tous les autres, qui abandonnérent cette année le Peuple & le Parlement, pour se rattacher à la Cour, la source des bienfaits & des grandeurs dont tout le monde est idolâtre : comme nous le verrons dans le Traité de Paix ou d'accommodement conclu entre les deux Partis. Voions auparavant la courte Guerre dont il fut précédé.

On en revient toujours à la Cour.

La colére, comme je l'ai dit, y présida : & si le Poëte (1), qui décrit la Guerre de Troie, a donné pour inscription à son Poëme, *La colére d'Achille*, on pourroit à plus forte raison, au lieu de qualifier cette narration du nom de Guerre de Paris, comme font les Annalistes contemporains, lui donner pour titre, *La colére du Prince de Condé*.

Colére du Prince de Condé.

Tout bouillant encore contre le Président Viole & les autres Membres du Parlement qu'il avoit menacez (2), il goûta le projet du Siége de Paris, & y fit résoudre le Duc d'Orléans, quoiqu'avec répugnance, mais déterminé par l'Abbé de la Riviére & par les instances de la Reine.

(1) *Homére.* (2) *Voiez Tom. I. pag. 492.*

1649. La résolution en étant prise la Cour en partit le 6. de Janvier, après avoir solemnisé la veille des Rois chez le Maréchal de Grammont. On fit de ce départ un secret, pour en dérober la connoissance au Peuple qui eût pu l'empêcher. Dès trois heures de matin le Roi avec la Reine, le Cardinal, & toute la Maison Roïale partit du Palais Roïal pour se rendre à St. Germain, où tous les Grands & tous les Ministres arrivérent le même jour, & aussitôt dans le Conseil qui fut tenu, le Blocus de Paris fut publié, & ce ne fut plus un mystére.

La Cour sort de Paris pour aller à Saint Germain.

Desordres que cause ce depart.

Cette sortie, ou plutôt cette évasion, comme en parle l'Auteur qui la décrit (1), sembla indécente à la dignité souveraine, & irrita le Peuple au lieu de le consterner. Le Parlement qui en prévoioit les conséquences s'assembla dès le lendemain, & députa au Roi pour l'assurer de ses très-humbles obéïssances, & pour suplier Sa Majesté de revenir : mais la Cour renvoia les Députez, sans les avoir voulu ouïr. Le Parlement se rassembla le 8 de Janvier, & les Gens du Roi de retour de Saint Germain aiant

(1) *Dans les Mémoires de la Minorité.*

aiant fait leur raport, & dit que la Ville étoit bloquée, on alla aux opinions, & de deux cents voix il n'y en eut que trois qui ne fussent pas du sentiment des autres. L'Arrêt fut foudroiant contre le Cardinal: *Attendu*, disoit-on, *que le Cardinal Mazarin est notoirement l'auteur de tous les desordres de l'Etat, la Cour l'a déclaré & déclare Perturbateur du Repos Public, Ennemi du Roi & de son Etat, lui enjoint de se retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Roiaume, & ledit tems passé enjoint à tous les Sujets du Roiaume de lui courre sus.* 1649.

Arrêt foudroiant contre le Cardinal.

Quelques-uns avoient encore été plus sévéres, & opiné qu'on mît sa tête à prix: mais le Président de Mesmes dit que cela étoit sans exemple: sur quoi quelqu'un a remarqué qu'on avoit cet exemple dans un sujet moins coupable & incomparablement plus illustre. C'étoit le fameux Amiral de Coligni, dont la tête fut par deux fois mise à cinquante mille écus.

Ensuite de l'Arrêt on délivra des Commissions pour lever des Troupes, & tout le monde se taxa volontiers, parce qu'il se taxoit volontairement. Ainsi voilà tout disposé à une Guerre

Le Parlement délivre des Commissions pour lever des Troupes.

1649. animée de la même fureur que celle de César & de Pompée, une Guerre où l'on voioit avec le desespoir du Peuple d'un côté, & l'indignation de la Cour de l'autre, le sang déclaré contre le sang, la Maison Roiale divisée par les différens Partis que prenoient les Princes de Condé & de Conti.

Hardiesse du Prince de Condé qui entreprend d'assieger Paris.

La hardiesse du premier, à qui rien ne sembloit impossible, lui fit entreprendre avec six ou sept mille hommes, qui étoient le débris de l'Armée de la derniére Campagne, d'assiéger la plus grande Ville de l'Europe & la plus peuplée, où d'ailleurs tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une Armée beaucoup plus forte que la sienne. Il falloit se saisir de Lagny, de Corbeil, de Saint Cloud, de Saint Denis, de Charenton; il le fit: & ne lui restant plus qu'une poignée de Soldats, il défit la multitude innombrable renfermée dans les murailles de Paris, ses Généraux, & leur Armée. La Postérité a de la peine à croire un tel prodige de valeur, de prudence, & de la plus haute suffisance qu'un Général ait jamais fait paroître. C'est

ainsi

ainsi qu'en parlent les Mémoires de 1649.
cette Guerre (1).

Le Prince de Conti, le Duc de Longueville, & le Duc de Beaufort n'étoient pas encore arrivez, les deux premiers n'étant venus que le 11. de Janvier & le dernier que le 13. Le départ des deux prémiers de la Cour de Saint Germain pour venir à Paris, causa de si grandes alarmes au Cardinal, qu'il fut tout près de sortir du Roiaume où il ne se crut pas en sureté, dans la défiance qu'il eut du Prince de Condé, comme s'il eût été d'intelligence avec les deux Princes fugitifs: mais rassuré par le Prince, qui lui jura qu'il vouloit le ramener triomphant à Paris, il demeura, & le Prince lui tint parole.

Alarmes du Cardinal.

Rassuré par le Prince de Condé.

D'autre côté, le Peuple prit ombrage du Prince de Conti, quand il vit l'ardeur avec laquelle le Prince de Condé vouloit, pour ainsi dire, prendre Paris à la gorge, & craignit que les deux freres ne s'entendissent l'un avec l'autre. Il fallut que pour rassurer les *Frondeurs*, la Duchesse de Longueville se rendît garente de la sincérité du Prince de Conti, &

 que

(1) *Parmi les Mémoires de la Minorité.*

1649. animée de la même fureur que celle de César & de Pompée, une Guerre où l'on voioit avec le desespoir du Peuple d'un côté, & l'indignation de la Cour de l'autre, le sang déclaré contre le sang, la Maison Roiale divisée par les différens Partis que prenoient les Princes de Condé & de Conti.

Hardiesse du Prince de Condé qui entreprend d'assieger Paris.

La hardiesse du premier, à qui rien ne sembloit impossible, lui fit entreprendre avec six ou sept mille hommes, qui étoient le débris de l'Armée de la derniére Campagne, d'assiéger la plus grande Ville de l'Europe & la plus peuplée, où d'ailleurs tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermez avec une Armée beaucoup plus forte que la sienne. Il falloit se saisir de Lagny, de Corbeil, de Saint Cloud, de Saint Denis, de Charenton; il le fit: & ne lui restant plus qu'une poignée de Soldats, il défit la multitude innombrable renfermée dans les murailles de Paris, ses Généraux, & leur Armée. La Postérité a de la peine à croire un tel prodige de valeur, de prudence, & de la plus haute suffisance qu'un Général ait jamais fait paroître. C'est

ainsi

ainsi qu'en parlent les Mémoires de 1649.
cette Guerre (1).

Le Prince de Conti, le Duc de Longueville, & le Duc de Beaufort n'étoient pas encore arrivez, les deux premiers n'étant venus que le 11. de Janvier & le dernier que le 13. Le départ des deux prémiers de la Cour de Saint Germain pour venir à Paris, causa de si grandes alarmes au Cardinal, qu'il fut tout près de sortir du Roiaume où il ne se crut pas en sureté, dans la défiance qu'il eut du Prince de Condé, comme s'il eût été d'intelligence avec les deux Princes fugitifs: mais rassuré par le Prince, qui lui jura qu'il vouloit le ramener triomphant à Paris, il demeura, & le Prince lui tint parole.

Alarmes du Cardinal.

Rassuré par le Prince de Condé.

D'autre côté, le Peuple prit ombrage du Prince de Conti, quand il vit l'ardeur avec laquelle le Prince de Condé vouloit, pour ainsi dire, prendre Paris à la gorge, & craignit que les deux freres ne s'entendissent l'un avec l'autre. Il fallut que pour rassurer les *Frondeurs*, la Duchesse de Longueville se rendit garente de la sincérité du Prince de Conti, &

(1) *Parmi les Mémoires de la Minorité.*

1649. que pour lui servir d'ôtage, elle vint demeurer dans l'Hôtel de Ville de Paris.

Le Parlement justifie le Duc de Beaufort.

Le Duc de Beaufort ne fut pas exposé aux mêmes soupçons. Il avoit erré en Bretagne & dans les Provinces de la Loire depuis son évasion de Vincennes, & trouvant une conjoncture si favorable pour se rétablir, il ne la manqua pas. Il arriva le 13. du mois, & fut reçu à bras ouverts. Dès le 14. le Parlement le purgea de l'accusation pour laquelle il avoit été mis en prison (1), & le jour suivant il le reçut Pair du Roiaume, & le fit un de ses Généraux, l'associant avec les Ducs d'Elbœuf & de Bouillon, & le Maréchal de la Mothe. Il ne pouvoit rien faire de plus agréable au Peuple, dont ce Duc étoit souverainement aimé. Ce n'est pas qu'il fût d'un génie fort élevé, quoiqu'il ne manquât pas de belles qualitez, mais aiant pourtant un langage & des maniéres trop au dessous de sa naissance. Il en fut méprisé des Grands, de ceux même de son Parti: mais ce fut ce qui le rendit plus cher au Peuple, qui crut d'ailleurs trou-

Ses qualitez.

Il est chéri du Peuple.

(1) Voiez Tom. I, pag. 76.

trouver en lui un ennemi irréconciliable du Cardinal son accusateur & l'auteur de sa prison. 1649.

Autres Chefs sur lesquels le Peuple se repose.

Le Peuple fondoit aussi de grandes espérances sur le Duc de Bouillon, par l'intelligence qu'il avoit des affaires, & par son étroite liaison avec le Vicomte de Turenne son frere, qui commandoit l'Armée d'Allemagne : mais la Cour trouva moien de rendre cette correspondance inutile, comme je l'ai dit.

Enfin le Peuple & le Parlement espéroient beaucoup du Maréchal de la Mothe, qui s'étoit rendu considérable par un grand nombre de beaux exploits, & qui, tout malheureux qu'il avoit été en Catalogne dans quelques-unes de ses entreprises, n'avoit pas laissé d'y acquérir l'affection & l'estime des Catalans.

Les *Frondeurs* comptoient encore sur le Duc de Longueville, tout-puissant en Normandie, dont il avoit le Gouvernement, assurez de leur côté de la bonne volonté de la Duchesse son épouse.

Les deux Partis ne pensent qu'à se faire la Guerre.

La Reine avoit offert de ramener le Roi à Paris, si le Parlement en vouloit sortir & se transporter à Montargis,

1649. targis, comme le Conseil d'en haut l'avoit ordonné: mais le Parlement avoit rejetté fiérement une telle proposition, prétendant qu'il étoit en droit pendant la Minorité de prendre l'administration du Roiaume, & que la Reine n'avoit que la tutelle du Roi son fils, à quoi devoit se borner sa qualité de Régente. Sur ce pied-là des deux Partis étoient bien éloignez d'un accommodement: & aussi ne pensoit-on qu'à se faire la Guerre à toute outrance.

Le Prince de Conti s'empare de Charenton.

D'abord les Généraux du Parlement eurent quelques succès assez heureux. Le Prince de Condé n'avoit pu mettre Garnison dans Brie-Comte-Robert (1), & il avoit même été obligé d'abandonner Charenton. Le Prince de Conti s'empara de ce Poste qui lui ouvroit la Marne & la Seine, & y mit trois mille hommes sous le Commandement de Chanleu. Ces petits succès ne furent pas de durée.

Le Prince de Condé le reprend.

Le Prince de Condé ne put souffrir qu'on lui eût enlevé Charenton, passage sur la riviére de Marne, & qu'on s'y fortifiât à sa vûë. Quelque péril

(1) *Dans la Brie Françoise.*

péril qu'il y eût à reprendre ce Poste, 1649.
il y marcha le 8. de Février avec sa petite Armée, menant avec lui tous les Seigneurs de la Cour, comme s'il eût été sûr du triomphe. Il commit l'Attaque du Bourg & des Barricades, qui le fortifioient, au Duc de Châtillon, & se plaça avec la Cavalerie sur une éminence pour avoir l'oeil à ce qui se passeroit, & pour empêcher en même tems le secours de Paris. Il eut la joie de voir ses ordres glorieusement exécutez; mais il eut la douleur de perdre le brave Duc de Châtillon, blessé en forçant la derniére Barricade d'un coup de Mousquet au travers du corps, dont ce jeune Seigneur mourut à la fleur de son âge, regreté des deux Partis pour ses belles qualitez, & à la veille d'obtenir les dignitez que sa naissance & ses services avoient meritées. Le Parti du Parlement & des Confédérez, fit de son côté une grande perte en la personne de Clanleu, qui fut tué en combattant, sans vouloir de quartier.

Le Duc de Châtillon y est blessé à mort.

Et le Marquis de Clanleu.

Dix mille hommes étoient sortis de Paris pour secourir la Place, mais ils n'oférent l'entreprendre en la présence

Dix mille hommes sortis de Paris n'osent secourir les Assiégez.

1649. ſence du Prince de Condé qui les attendoit, prêt à les charger s'ils euſſent avancé. C'eſt ainſi qu'aux Portes de Paris, & à la vûë de cette nombreuſe multitude de Séditieux, qui ne faiſoient du bruit que derriére leurs murailles, ce hardi Prince avec une poignée de Soldats emporta Charenton l'épée à la main, malgré trois mille hommes qui le défendoient à couvert de leurs Retranchemens, & à la barbe de dix mille autres qui ſembloient n'être ſortis de Paris que pour être les ſpectateurs de ſa Victoire, qu'ils n'oſéroient lui diſputer.

Tancréde ou le jeune Duc de Rohan eſt tué.

Cet exploit fut ſuivi de pluſieurs autres tous glorieux au Prince de Condé, & mortifians pour le Parti des *Frondeurs*. Ce fut dans une de ces occaſions que Tancréde, ou le jeune Duc de Rohan perdit la vie, & que par ſa mort il laiſſa indéciſe la queſtion de ſa naiſſance, véritable ou ſupoſée.

Préjugés en faveur de ſa naiſſance.

Car il prétendoit bien faire caſſer l'Arrêt rendu pendant ſa Minorité (1), & le Parlement pour lequel il combattoit lui eût été aparemment favorable, s'il n'avoit pas été tué. C'étoit auſſi l'opinion qu'en avoit

(1) *Voiez Tom. I. pag. 155. & ſuiv.*

avoit l'Auteur, qui raportant ces Combats (1) dit, que *le jeune Duc de Rohan y perdit la vie, se montrant digne Successeur de la vertu de son pere.* 1649.

La Duchesse de Rohan sa mere, souhaita que la Ville de Geneve prît soin de sa sépulture, & lui érigeât un monument qui fît connoître à la Postérité qu'il étoit véritablement fils du Duc de Rohan: le Prince de Condé qui portoit les intérêts de Rohan-Chabot s'y opposa; mais Geneve accorda à la mere ce qu'elle avoit demandé.

La Duchesse de Rohan lui fit ériger un monument à Geneve.

Dans une autre occasion (2) le Duc de Beaufort eut deux chevaux tuez sous lui, & on le crut quelque tems ou mort, ou prisonnier: ce qui fit sortir quarante mille hommes de Paris pour venger sa mort, ou pour le délivrer: mais ils le rencontrérent en rentrant sain & sauf dans la Ville.

Exploits du Duc de Beaufort.

Des commencemens si desavantageux n'étoient pas de bonne augure pour les Parisiens. Cependant on n'osoit encore parler ouvertement de Paix, & la haine que le Peuple portoit

(1) *Dans les Mémoires de la Minorité, au Chapitre de la Guerre de Paris.*

(2) *Voyez la Lettre de Wicquefort du 18. Décembre 1648.*

1649. toit au Cardinal étoit si grande, qu'il ne pouvoit écouter aucune proposition d'accommodement avec lui, ni avec les *Mazarins*, comme il nommoit tout le Parti de la Cour. Dès lors ce qu'il y avoit de plus sage dans le Parlement souhaitoit la fin d'une Guerre, qui ne pouvoit être que funeste aux deux Partis, & les principaux Chefs de l'Armée de Paris, à la réserve du Duc de Beaufort, étoient dans le même sentiment. Chacun y travailla sous main, & par l'entremise des amis qu'il avoit dans le Parti oposé. Telles sont les intrigues des Guerres Civiles, & c'est ainsi qu'on s'y engage par dépit ou par légéreté, & qu'on est bien aise d'en sortir quand on a jetté son feu & qu'on a fait réflexion sur les malheurs dont elles sont suivies. On pense d'ailleurs à faire de bonne heure son Traité particulier, où on trouve ordinairement mieux son compte que dans un accommodement général, qui n'accorde guére d'autre grace, que celle d'oublier ce qui s'est passé : au lieu qu'en se détachant de la Ligue, on se fait acheter de la Cour, & on en obtient une meilleure condition,

On travaille sous main à la Paix.

L'avantage qu'il y a à faire son Traité particulier.

que

que si on étoit demeuré confondu 1649.
avec les autres. Qu'on lise toutes les Histoires des Guerres Civiles, sur tout de celles de la France, à l'avénement de Henri IV. à la Couronne, & on y verra cette pratique confirmée par une multitude de grands exemples.

Mais la Cour enflée de ses heureux succès, ne paroissoit pas fort favorable à des Sujets qu'elle traitoit de Rebelles, & qu'elle songeoit plutôt à punir qu'à récompenser. Il sembla même de la maniére qu'elle s'y prit, qu'elle ne voulût rentrer dans Paris que comme dans une Place de Conquête, & après l'avoir sommée de lui aporter les Clefs.

Le Roi envoie un Hérant au Parlement.

Le 20. de Février le Roi envoia un Héraut, vêtu de sa Cotte-d'Armes, avec son Bâton semé de fleurs de Lis, accompagné de deux Trompettes. Il arriva à la Porte de St. Honoré, & dit, qu'il avoit trois paquets de Lettres à rendre, au Prince de Conti au Parlement & à la Ville. Tout cet apareil avoit l'air d'une sommation, & ressembloit plus aux maniéres d'un Conquérant, qui offre la Paix à des Ennemis, qu'à un Roi, qui veut assurer

1649. ſurer ſon Peuple de ſa grace & de ſa bienveillance. C'eſt auſſi ce qui obligea le Parlement à refuſer l'entrée & l'Audience au Héraut, & à ne point recevoir ſes Lettres: mais en même tems il députa vers la Reine, pour lui dire, que ce refus étoit une marque d'obéïſſance & de reſpect, puiſque les Hérauts ne ſont envoiez qu'à des Princes Souverains, ou à des Ennemis: que le Prince de Conti, le Parlement & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils ſuplioient ſa Majeſté de leur faire ſavoir ſa volonté de ſa propre bouche. Les Députez furent bien reçus de la Reine, du Duc d'Orléans & du Prince de Condé, & il s'étoit fait preſqu'en un moment une ſi heureuſe révolution dans les eſprits de la Cour, qu'on n'y parloit plus que de réconciliation & de Paix. La Politique y avoit plus de part que l'affection & le zéle du Bien-Public.

Le Parlement refuſe de le recevoir, & députe au Roi, pour faire entendre les raiſons de ſon refus.

Les Députez ſont favorablement écoutez.

On avoit nouvelle de tous côtez que la Guienne, la Provence & la Normandie, ſuivoient les mouvemens de Paris, & qu'à l'exemple de cette Capitale, Poitiers, Tours, Angers, le Mans & pluſieurs autres Villes, ſe laiſ-

Révolte de pluſieurs Villes & Provinces.

laissoient emporter au torrent de la 1649.
rebellion.

Il est vrai que sur la fin de Février les Roialistes se rendirent maîtres de Brie-Comte-Robert; mais cette Bicoque leur couta cher. Plus de huit cents de leurs gens furent tuez aux Attaques, entre lesquels on regreta principalement le Marquis de Batteville & le Comte Broglio. D'ailleurs dix mille hommes sortis de Paris durant le Siége y rentrérent avec des vivres, & les Parisiens en devinrent plus fiers.

La Cour s'alarme du Traité que les Liguez négocient avec l'Archiduc.

On sut encore que le 10. de Février le Prince de Conti avoit écrit à l'Archiduc qui étoit à Bruxelles, pour l'exhorter à se joindre au Parti des *Frondeurs*, afin que tous ensemble ils obligeassent la Régence à la Paix Générale: & que l'Archiduc en avoit reçu favorablement la proposition, & envoié un Député à Paris pour conclure le Traité. Rien n'étoit plus dangereux que l'intervention d'un semblable Tiers dans la querelle qui divisoit le Roiaume; desorte que pour l'empêcher, la Cour se résolut tout de bon à traiter avec les Mécontens, qui de leur côté parurent disposez à la Paix.

Ainsi

1649. Ainsi tout se mit en mouvement pour l'avoir telle que chacun la souhaitoit. Le Parlement, qui avoit donné Audience à l'Envoié de l'Archiduc, envoia des Députez à St. Germain pour s'en justifier, & en même tems pour traiter d'un accommodement. Afin de lever les principaux obstacles qui pourroient s'y oposer, on travailla à la réünion du Prince de Condé avec le Prince de Conti, & de ce dernier encore avec le Duc d'Orléans, en satisfaisant l'Abbé de la Riviére par la renonciation du Prince au Cardinalat : & toute cette Négociation eut un heureux succès. On satisfit encore le Duc de Longueville & le Duc de Bouillon, tant pour lui, que pour le Vicomte de Turenne son frere : & alors la Cour aiant détaché des Chefs du Parti, crut ne trouver pas de grandes difficultez dans le reste.

Préliminaires de l'accommodement.

Pour éviter toutes les contestations qui seroient capables de traverser la Négociation, au sujet de la nomination que la Reine avoit faite du Cardinal avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, qui devoient présider aux Conferences qu'on tiendroit

Ministres emploiez pour le négocier.

à

à Ruel, il fut trouvé bon de négocier par deux Députez de chaque Parti d'un moindre rang : la Cour nomma le Chancelier & le Tellier Secretaire d'Etat, & le Parlement, les Présidens le Coigneux & Viole. Les Députez s'assemblérent, & après quelques débats, le Traité fut conclu. Les principaux Articles étoient I. qu'on renvoieroit le Député de l'Archiduc, qui étoit demeuré à Paris, sans réponse: II. Qu'il y auroit une amnistie générale de tout le passé: III. Que toutes les Déclarations & Arrêts donnez depuis le 6. de Janvier seroient révoquez & annullez, & les semestres des Parlemens de Normandie & de Provence suprimez. On ne parloit point du Cardinal: ainsi c'étoit le conserver: mais c'étoit en même tems le *subhaster*, c'est à dire, comme il s'en plaignit en usant de ce terme de l'ancienne Rome, autoriser la vente de ses Meubles à l'encan, qu'on ne parloit point de lui restituer. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette subhastation se fit pendant les Conférences. Il se dédommagea de cette perte ou de cette injure, par l'honneur qu'il eut de signer le Traité.

1649.

Le Chancelier & le Tellier Secretaire d'Etat pour la Cour.

Les Présidens le Coigneux & Viole pour l'autre Parti.

Articles du Traité.

Le Cardinal n'y est point compris.

Ses Biens sont subhastez.

1649. Ce fut un sujet de déclamation pour le Coadjuteur, irrité de ce que la Guerre qu'il avoit excitée, se fût terminée sans lui & sans qu'il tirât nul avantage de la Paix, qu'il tâcha de rendre odieuse à tout le Parti. Il se récrioit principalement sur ce que l'Ennemi Commun étant conservé, il n'y avoit de sureté pour personne, & il animoit les Généraux pour lesquels on n'avoit rien stipulé. Desorte que les Députez aiant raporté l'Acte ou le procès verbal des Conférences tenuës à Ruel, & la lecture en aiant été faite, il se leva de si grandes clameurs, qu'il fallut envoier les mêmes Députez à St. Germain pour avoir satisfaction sur quelques Articles, & pour traiter des intérêts des Généraux dont on n'avoit pas pris soin. A ces Députez, le Prince de Conti, sur les pressantes instances du Coadjuteur, joignit le Comte de Maure de l'aveu & par l'aprobation du Parlement, pour demander l'éloignement du Cardinal. Les deux premiers Députez furent bien reçus, & on leur accorda ce qu'ils demandoient : mais on ne voulut pas écouter le Comte de Maure, à qui on fit dire, que ni la

Le Coadjuteur se récrie contre le Traité.

On envoie de nouveaux Députez à St. Germain.

la Reine, ni les Princes, ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal, dont il seroit inutile de parler. Les Députez étant de retour avec la Déclaration pour la Paix telle qu'on l'avoit souhaitée, & la lecture en aiant été faite les Chambres assemblées, elle fut vérifiée (1), & ordonné que leurs Majestez en seroient remerciées. 1649.

La Déclaration pour la Paix est vérifiée.

On vit aussitôt le même empressement de la part des Chefs de Parti pour revenir à la Cour, qu'ils avoient témoigné pour s'en éloigner. Le Prince de Conti fut des premiers, accompagné du Duc d'Elbœuf & de ses fils, & du Duc de Bouillon. En saluant le Roi, ils mirent le genouil en terre pour lui demander pardon. Le Prince de Conti avoit de la peine à s'y résoudre; mais on lui dit que le Duc d'Orléans, nonobstant sa qualité de frere, en avoit fait autant au feu Roi, & cet exemple le fit acquiescer. On vit quatre jours après arriver à St. Germain le Duc de Longueville & le Marquis de Noirmonstier, qui furent suivis du Duc de Vendôme, du Duc de Mercœur son

Chefs du Parti des Liguez qui s'empressent de revenir à la Cour.

(1) *Le premier d'Avril.*

1649. ſon fils, & du Duc de Némours ſon gendre. Mais le Duc de Beaufort, le Maréchal de la Mothe & le Coadjuteur conſervérent leur haine pour le Cardinal, & ne purent ſe réſoudre à paroître à une Cour dont il étoit le Favori.

Au fond on peut dire qu'auçun des deux Partis n'obtint ce qu'il avoit eu le plus à cœur: le deſſein du Cardinal & de la Cour étoit d'humilier le Parlement & le Peuple, & le but du Peuple & du Parlement étoit de détruire le Cardinal, ni l'un ni l'autre ne réüſſit: le Parlement conſerva ſon autorité & ſa ſplendeur, & le Cardinal ſe maintint dans ſon poſte & dans ſa faveur. A cela près & à l'exception de quelques Mécontens entre les Seigneurs, & des Séditieux parmi le Peuple, chacun témoigna une grande allégreſſe de la Paix qui faiſoit ceſſer les horreurs de la Guerre Civile. C'eſt ce qui parut, lorsque le Duc d'Orléans & le Prince de Condé vinrent à Paris quelques jours après la Paix ſignée, tous deux aiant été ſaluez par les Députez du Parlement & de toutes les Cours Souveraines. Il y eut quelque difficulté à l'égard

La Paix réjouït tout le monde.

1649.

Le Parlement envoie des Députez ſaluer le Prince de Condé.

l'égard du Prince de Condé, n'y aiant point d'exemple d'un pareil honneur rendu à d'autres qu'au Roi & au frere du Roi : mais le Parlement décida qu'il n'avoit pas beſoin d'exemple pour honorer le mérite d'un ſi grand Prince. Le Peuple de ſon côté eut plus de reſpect pour ſa valeur héroïque, que de reſſentiment des maux qu'il en avoit ſoufferts. Il y eut pourtant un Séditieux aſſez hardi pour crier en le voiant *au Mazarin :* mais il ne l'entendit pas, ou il le diſſimula.

Il reſte un levain de diſſenſion.

Cependant il reſtoit encore dans les cœurs de la plûpart un levain qui fermenta quelque tems, juſqu'à ce que de nouvelles cauſes de crainte & de défiance ſurvenant, il ſe fit une révolution qui changea la Scêne, & qui fit faire aux Acteurs un Perſonnage tout différent du premier.

Comme cela n'arriva qu'au commencement de l'année 1650. & que depuis le mois d'Avril 1649. il y eut pendant le reſte de cette année-là une trêve ou une ſuſpenſion de haine, plutôt qu'une véritable Paix, la Guerre aiant recommencé l'année ſuivante avec plus de fureur qu'auparavant, j'en ſuſpendrai auſſi la narration juſque-là,

1649. & je remplirai cet intervalle des autres événemens qui se passérent dans le Roiaume. Le Traité qui finit la Guerre de Paris ne fit pas cesser celle de plusieurs Provinces, dont je vais raporter les desordres les plus considérables. D'ailleurs la Guerre continuoit toujours avec l'Espagne, & les Armées se mirent en marche & firent des Siéges de part & d'autre, dont je suis obligé de donner la relation.

Le Parlement tâche de ramener la Cour à Paris.

Avant que d'entrer dans le détail de ces différentes descriptions, il faut que je dise ce que devint la Cour, que nous allons voir disparoître, pour ainsi dire, jusqu'à ce qu'elle revienne sur la fin du mois d'Août à Paris. Le Parlement avoit fait son possible pour l'y ramener dès le mois d'Avril, aussitôt que le Traité fut signé. Ce fut même surquoi ses Députez apuiérent le plus, en representant à la Reine que le moien le plus efficace pour réünir les cœurs & pour affermir la Paix, c'étoit le retour de leurs Majestez dans la Capitale du Roiaume: rien n'étant plus capable d'inspirer la crainte & l'amour que la présence du Souverain.

Il

Il se fit une autre Députation moins illustre, mais plus extraordinaire à la même fin. Les Harangéres & Revendeuses des Halles, qui avoient eu la meilleure part à la sédition, voulurent en rentrant dans l'obéïssance témoigner leur affection & leur fidélité, & députérent à la Reine. La Comtesse de Fiesque, à qui elle s'adressérent, trouva la chose fort plaisante (1), & en voulut bien être l'Introductrice. Elles parurent hardiment devant la Reine, & au nom de tout leur Corps la priérent de ramener le Roi, & l'assurérent de leur modestie. Leur compliment fut bien reçu, & la Reine oubliant ou méprisant leur insolence pendant la révolte, fut bien aise de voir cette Populace mutine si heureusement changée. 1649. Députation des Harangéres à la Reine.

On dit que toute la Cour se laissoit persuader de revenir à Paris au lieu d'aller à Compiégne: mais qu'elle fut détournée de cette résolution par les raports qu'on lui fit des haines de Parti qui regnoient toujours, & qui étoient entretenuës par des Chefs trop animez & trop dangereux, pour commettre la Majesté Ce qui empêcha la Cour de revenir à Paris.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 7. de Mai 1649.*

1649\. Roiale dans une Ville si factieuse. On disoit qu'elle avoit tout de nouveau donné des preuves de sa révolte, en tuant des Commis qui vouloient rétablir les Droits d'entrée, & qu'on ne pouvoit pas se fier à un Peuple si séditieux & si insolent. A quoi on ajoûtoit qu'on n'y croioit pas le Roi un sureté, tant qu'on y souffriroit plusieurs personnes ennemies du Gouvernement: entre lesquelles on nommoit la Duchesse de Chévreuse, le Duc de Beaufort, le Maréchal de la Mothe, & le Coadjuteur, ausquels on associoit quelques-uns du Parlement: & tous ensemble avoient, disoit-on, fait une nouvelle Ligue contre le Ministére.

Elle craint les intrigues du Duc de Beaufort.

Les plaintes qu'en faisoit la Cour n'étoient pas sans fondement, puisque de ces personnes suspectes qu'elle désignoit, aucune n'avoit voulu venir faire ses soumissions au Roi ni se retirer de Paris, suivant le commandement qui leur en avoit été fait, & dont on leur avoit donné l'alternative. Le Duc de Beaufort sur tout s'opiniâtroit à demeurer à Paris, ne se trouvant point dans une plus gran-

de sureté que dans une Ville, où le Peuple, qui le considéroit comme son Protecteur, prenoit un soin particulier de sa vie : desorte qu'ils étoient respectivement la garde l'un de l'autre. 1649.

La Duchesse de Chévreuse tenoit à peu près le même langage, & Amante du Coadjuteur elle n'avoit garde de s'en séparer. D'ailleurs intriguante comme elle étoit, & la haine du Cardinal ne lui permettant pas d'être à la Cour, il n'y avoit que Paris qui lui convint, & où aussi nous lui verrons jouer d'étranges Scénes avec les *Frondeurs*. C'étoit toujours cette dangereuse personne dont j'ai donné le portrait (1), qui portoit dans ses yeux & dans son esprit le feu & la confusion par tout où elle s'arrêtoit. Et de la Duchesse de Chévreuse.

Le Duc de Beaufort, à qui je reviens (2), n'étoit pourtant pas si en sureté dans Paris qu'il le croioit, puisque le 18. de Juin de cette année il y fut insulté, & courut risque de la vie. Il est vrai que dans cette rencontre il éprouva l'amour du Peu-

(1) *Voiez Tom. I. pag 68 & 69.*

(2) *Voiez les Mémoires de la Minorité, & les Lettres de Wicquefort.*

1649. ple qui s'arma pour sa défense, & fut tout prêt de renouveller la Guerre qui venoit de finir. Il faut dire le sujet & les autres de cette action, qui n'éclata pas seulement à Paris, mais encore jusqu'à Compiégne ou la Cour s'étoit retirée. Elle avoit l'air d'un Rendez-vous & d'un dessein prémédité; ce fut néanmoins un cas tout à fait fortuit, & que le hazard tout seul avoit fait naître: quoique quelques-uns disent que l'action avoit été concertée de la part du Cardinal avec le Marquis de Jarsay (1).

Querelle du Duc de Beaufort avec le Marquis de Jarsay.

Ce dernier avec le Duc de Candale & quelques autres, tous du Parti de la Cour, étoient allez se promener au Cour, pendant qu'on leur aprêtoit la collation aux Tuilleries. Les Ducs de Beaufort & de Brissac, le Maréchal de la Mothe & le Marquis de la Boulaye, tous du Parti des *Frondeurs*, étoient arrivez les premiers & avoient déjà commencé la promenade: voiant venir les autres comme à leur rencontre, ils voulurent les éviter en se détournant par une autre allée. C'étoit agir avec beaucoup de prudence: car il étoit à

(1) *De la Province de Touraine ou d'Anjou.*

à craindre que ſe rencontrant dans la 1649.
même allée, & ſe regardant les uns les autres, comme les Chefs de deux Partis opoſez & mal réconciliez, il ne leur prît envie d'en venir aux mains. Cette prêvoiance fit néanmoins un effet tout contraire à celui qu'elle devoit naturellement produire. Le Marquis de Jarſay imputant à la crainte un procédé ſi ſage, crut qu'on ne s'étoit détourné que par déférence, & faiſant mal à propos le fier, prit de là occaſion de dire, *Qu'il avoit de bonnes eſpérances du ſuccès des affaires, puiſque* le Roi de Paris (1) *commençoit déjà à leur céder la place, & ſe retiroit de devant eux avec ſes* Frondeurs. Sur quoi chacun de la troupe voulut dire ſon mot, & la raillerie continua pendant toute la promenade, & encore à table où ils s'allérent mettre au ſortir du Cours. Mais les rieurs ne furent pas longtems de leur côté, & la fête fut bientôt troublée. Un Gentilhomme du Duc de Beaufort, qui les avoit ſuivis au Cours & qui avoit entendu leurs railleries, en fit raport à ſon Maître, qui réſolut avec ceux de ſa

Raillerie du Marquis.

(1) *On nommoit ainſi par dériſion le Duc de Beaufort.*

1649. suite de s'en venger sur le champ. La colére ne délibére pas. Ils arrivent presqu'à même tems que leurs ennemis se mettoient à table, & le Duc d'une voix impérieuse demande, *Où sont les Violons?* A quoi lui aiant été répondu qu'il n'y en avoit point, & que quand il y en auroit ce ne seroit pas pour lui: *s'il y en avoit eu*, repartit-il, *je les aurois cassez sur la tête de quelques-uns de la Compagnie*, & en même tems prenant les deux coins de la nape, il renversa tout ce qui étoit sur la table. On mit l'épée à la main des deux côtez, & il y eût eu du sang répandu, si le Maréchal de la Mothe, agissant en Médiateur plutôt qu'en Partie, n'eût pacifié la querelle.

Punie par le Duc.

Cependant le bruit s'en étant répandu aux lieux voisins, & à l'Hôtel de Vendôme tout le long de la ruë Saint Honoré, les Parisiens qui crurent qu'on vouloit assassiner leur Protecteur, & celui que par dérision ses ennemis apelloient *le Roi de Paris*, prirent les Armes & accoururent à son secours: & le Marquis de Jarsay & les autres diseurs de bons mots eussent paié leurs railleries bien cher,

s'ils

s'ils ne fussent pas sortis de la Ville. 1649.
Cette affaire eût eu de plus grandes suites, si les Premiers du Roiaume n'eussent pas fait intervenir tout leur pouvoir pour l'apaiser. La Reine vouloit qu'on en informât contre le Duc de Beaufort; mais le Chancelier lui en aiant representé les conséquences, qui n'alloient pas à moins qu'à rallumer le feu de la Guerre Civile qu'on avoit eu tant de peine à éteindre, elle acquiesça à ses remontrances, & obligea même le Marquis de Jarsay à demander pardon au Duc de Beaufort, à qui il avoit mal à propos perdu le respect.

Le Marquis de Jarsay lui demande pardon.

La Cour retirée à Compiégne laissoit évaporer aux *Frondeurs* tout leur feu, & ne pensoit à revenir à Paris, qu'après qu'elle seroit bien persuadée de la soumission du Peuple, & qu'il n'y avoit plus de révolte à craindre. Elle étoit partie le 30. d'Avril de Saint Germain pour aller coucher à Chantilly. Elle y resta un jour ou deux, & de là se rendit à Compiégne. Le Roi en partant de Saint Germain écrivit au Duc de Montbason, Gouverneur de Paris, & au Prévôt des Marchands qu'il avoit d'abord résolu

La Cour se retire à Compiégne.

1649. de revenir de Saint Germain dans sa Capitale, mais que les Armées Espagnoles, qui avoient assiégé deux importantes places en Flandre, & qui menaçoient les Frontiéres, l'avoient obligé de marcher en diligence de ce côté-là, & de s'arrêter à Compiégne, afin de rassurer ses Sujets par sa présence, & d'empêcher les progrès de l'Ennemi. Il leur mandoit en même tems de veiller sur la conduite du Peuple, & de tenir tout dans un bon ordre, desorte qu'à son retour, qu'il faisoit espérer bientôt, il trouvât des Sujets aussi soumis qu'ils trouveroient en lui un bon Roi. C'étoit parler de bonne heure en Maître qui sait affermir sa puissance & arrêter celle de ses Ennemis.

On crut que ces Lettres avoient été suggérées au Roi, encore trop jeune pour être capable d'une telle résolution & d'une telle politique: car le voiage de Compiégne ne passoit que pour un coup de la crainte ou de l'habileté du Cardinal, qui ne pouvoit encore se fier aux Parisiens, & sans lequel la Cour ne vouloit pas retourner à Paris.

Sa défiance étoit fondée, & un

accident qui arriva dans ces entrefaites le fit connoître. Le Chancelier n'avoit pas ſuivi la Cour, qui avoit trouvé à propos qu'il revint à Paris avec tout le Conſeil, pour impoſer plus de reſpect ou plus de modération au Peuple. Mais il parut bien-tôt qu'il étoit toujours prêt à ſe ſoulever à la vûë de l'Ennemi, & au moindre ſoupçon qu'il auroit qu'on attentoit à la perſonne du Duc de Beaufort. Il en ſoupçonna le Chancelier qu'il ſavoit être dévoué au Cardinal, & peu s'en fallut qu'il ne l'immolât à ſa vengeance, le croiant auteur ou complice du poiſon qu'on diſoit avoir été donné à ce Prince. C'étoit un bruit, auquel tout Paris donna trop legérement créance. Tout faux qu'il étoit, il y avoit des conjectures qui le rendoient vraiſemblable. Le Duc de Beaufort s'étant échauffé à la paume avoit bu un verre de ptiſane, & c'eſt ce bruvage qu'on crut avoir été empoiſonné. Les raiſons qu'on eut de le croire étoient, qu'en ſoupant le Prince s'étoit trouvé mal, & que ſe levant de table il s'étoit allé coucher: que ſur la minuit il fut travaillé de colique accompagnée de vo-

1649.

Inſulte faite par le Peuple au Chancelier.

Soupçons que le Duc de Beaufort a été empoiſonné.

1649. vomissemens, & le lendemain matin son visage parut tout bouffi. La violence des vomissemens en étoit cause : mais tout cela fut pris pour autant de symptomes du poison, & les Médecins eux-mêmes en firent ce jugement. La nouvelle en fut aussitôt répandue, & tout Paris en fut alarmé, d'autant plus que les vomissemens continuoient le jour avec la même violence que la nuit. Tout le Peuple courut en foule à l'Hôtel de Vendôme, les femmes le chapellet à la main, priant Dieu pour sa guérison, & les hommes avec de furieuses menaces de venger sa mort sur le Chancelier & les autres Complices. Il en fut si épouvanté qu'il envoia à l'Hôtel de Vendôme prier qu'en cas d'un plus grand tumulte on prît soin de sa vie : le lendemain le Duc de Beaufort se porta mieux, & tout fut tranquille.

Tout Paris en est alarmé.

La santé du Duc appaise le trouble.

Ce ne fut pas pour long-tems. Huit jours après l'Imprimeur de certains Vers séditieux, où le Parti de la Cour étoit fort mal traité, fut condamné à être pendu, & parce qu'il s'étoit sauvé, exécuté en effigie. L'Arrêt sembloit être rigoureux ;

Imprimeurs de Libelles sévérement punis.

reux; mais on étoit irrité contre les Libellistes. D'ailleurs ce n'étoit pas au Peuple à s'y oposer. Il le fit pourtant. Il abbat la potence, casse le tableau, outrage de fait & de paroles le Bourreau, & chasse les Officiers de Justice qui assistoient à l'exécution. 1649.

Défendus par le Peuple.

La fureur de ces Libelles étoit si grande, que toute la vigilance & toute la sévérité du Parlement n'étoient pas capables de la réprimer: & le mois de Juillet suivant toutes les Chambres furent assemblées, pour juger la veuve d'un Imprimeur de trois Piéces séditieuses & ses deux fils, que le Chastelet avoit condamnez, la mere au fouet, & les fils à être pendus. Peu de tems après un autre Imprimeur de pareil Libelle âgé de 80. ans fut condamné à la mort, & sauvé par le Peuple comme on le menoit au suplice, sans qu'on pût en arrêter la fureur.

Il est aisé de juger par ces émotions qu'il n'eût pas fait sûr à Paris pour le Cardinal, & que le feu de Parti étoit encore tout entier sous les cendres. Ainsi la Cour avoit raison de se tenir à Compiégne, où nous la laisserons jusqu'au prochain mois

d'Août,

1649. d'Août, pour parler des troubles qui affligeoient les Provinces, & qui étoient une suite de la Guerre Civile, dont Paris avoit donné l'exemple.

Trois des principales Provinces entrérent dans la Ligue, & les divisions y continuérent avec de grands desordres, au moins dans celles de Provence & de Guienne pendant toute l'année. Elles cessérent plutôt en Normandie qui étoit la troisiéme, & c'est par elle que je vais commencer.

Le Duc de Longueville passe en Normandie pour les *Frondeurs*, & le Comte de Harcourt pour *la Cour*.

La Cour avoit envoié le Comte de Harcourt dans cette Province voisine de Paris & maîtresse de la riviére de Seine, pour la tenir où pour la remettre dans l'obéïssance : mais l'affection qu'elle avoit pour le Duc de Longueville, qui en étoit Gouverneur, ne permit pas au Comte de Harcourt de faire de grands progrès. Le Duc accourut lui-même au commencement de l'année au secours de la Province, comme s'il eût été question de sauver son Patrimoine : aussi y avoit-il son Duché & beaucoup d'autres Domaines considérables. Desorte que les Généraux des deux Partis s'observoient l'un l'autre, & chacun avoit

avoit choisi un Poste convenable à 1649.
ses desseins. Le Duc de Longueville, dont le but étoit de maintenir l'ancien Parlement, & d'empêcher le Semestre, & de sauver en même tems la Capitale, dont dépendoit le salut de toute la Province, s'étoit jetté dans Rouen avec ses Troupes : & le Comte de Harcourt occupoit le Pont de l'Arche, passage sur la riviére de Seine à dix lieuës au dessus de Rouen. La Province se trouvoit ainsi en quelque sorte partagée : car le Comte de Montgommeri, le Marquis de Canisy & quelques autres Seigneurs s'étoient déclarez pour la Cour : & la Ville d'Alençon, avec tout le Balliage apartenant au Duc d'Orléans, avoit levé quatre cents Chevaux qu'elle entretenoit pour son service, & par conséquent pour celui de la Régence dont il étoit le Chef.

Ce qui se passe de part & d'autre.

Cela suffisoit au Comte de Harcourt avec sa petite Armée, étant d'ailleurs aussi brave & aussi habile qu'il étoit, pour sa maintenir dans son Poste, mais non pas pour faire de grandes entreprises à la vûë d'un Ennemi plus puissant que lui, & maître de la Capitale & des principales

1649. pales Forces de la Province. Aussi ses exploits n'aboutirent qu'à des pillages & des brulemens & à la prise de quelques Bicoques, telles que sont Quilleboeuf & le Pont-Audemer. Comme il n'avoit que huit cents Chevaux, il se contentoit de faire des courses: Encore fallut-il qu'il s'en abstint, lorsque le Duc de Longueville se mit en Campagne avec deux mille qui eussent bientôt été suivis d'un plus grand nombre.

Il n'étoit pas seulement en état de réprimer les courses du Comte de Harcourt, il écrivit même au Parlement qu'il avoit cinq mille Cheveaux & quatre mille hommes de pied prêts à marcher par tout où le Parti trouveroit bon. Son grand crédit dans la Province lui facilita les levées qu'il y fit, & il se vit bientôt une Armée de huit à dix mille hommes, entre lesquels il y avoit deux mille Gentilshommes. Comme le Comte de Matignon, Gouverneur de la Basse-Normandie étoit son parent, qu'il avoit des Créatures dans la plûpart des Places, & qu'enfin toute la Haute lui étoit dévouée, Rouen sur tout où étoient toutes les richesses & tout le Com-

Commerce, il ne lui fut pas difficile de tenir le Comte de Harcourt en échec. On voit une Pasquinade de son entrée (1) qui tourne en ridicule les Harangues du Parlement & les offres de service de la Noblesse: mais toute burlesque qu'est cette Piéce, écrite par un plaisant de ce tems-là, on y reconnoit l'affection que lui portoient ces deux illustres Corps, aussi bien que le Tiers-Etat. Aussi l'Historien de France (2) en fait-il l'Eloge en deux mots, qui en disent plus que beaucoup de paroles, quand il dit parlant de sa naissance, *Que la Duchesse sa mere accoucha d'un fils, que la France peut bien compter pour un des plus généreux Princes & des plus accomplis de son siécle.* La Paix de Ruel ou de St. Germain aiant rétabli l'ancien Parlement de Rouen, & révoqué le Semestre, le Duc de Longueville, dont la présence n'étoit plus nécessaire dans la Province, revint à la Cour, avec laquelle, comme nous l'avons vu, il fut réconcilié.

1649.

Pasquinade du voiage du Duc de Longueville.

Eloge de ce Duc.

Les

(1) *Intitulé Retraite du Duc de Longueville en son Gouvernement de Normandie. Quelques-uns [illegible] Piéce à Saint Evremont.*

(2) *Mezerai.*

1649. Les troubles de Provence ne finirent pas si-tôt. On en attribuë la cause à l'ambition du Comte d'Alets, qui en étoit Gouverneur : Fils du Duc d'Angoulême, qui étoit fils naturel de Charles IX. & du Chef de sa mere, cousin germain du Prince de Condé (1), il crut que la qualité de simple Gouverneur étoit trop peu pour une personne de sa naissance, à moins qu'il n'eût un pouvoir absolu dans toute l'étenduë de son Gouvernement. Le Parlement d'Aix ne le voulut pas souffrir, & pour s'en venger il sollicita une Déclaration qui le rendit Semestre. Non content d'un coup si hardi, qui lui attiroit la haine du Parlement, il fit publier une Ordonnance par laquelle il étoit enjoint à ceux qui n'avoient point d'affaires dans la Ville, d'en sortir incessamment à peine d'être emprisonnez : & par là il s'attira encore la haine des Habitans, irritez de ce qu'il contraignoit plusieurs personnes de considération d'abandonner leur Ville. Ils le furent encore plus, lors qu'ils y virent entrer toutes les Troupes de la

Sa reconciliation avec la Cour.

L'ambition du Comte d'Alets fait soulever la Provence.

(1) *Le feu Prince de Condé & le Duc d'Angoulême avoient épousé les deux sœurs, filles du dernier Connétable de Montmorenci, mais sorties de deux différens mariages.*

là Province avec les Commandans des Places qu'il avoit invitez de le venir trouver, & le Duc de Richelieu qui vint lui offrir le secours des Galéres dont il étoit Général. La plûpart des Officiers du Parlement se retirérent chez le Président d'Oppede, d'où le Comte d'Alets avoit résolu de les enlever, & il l'eût fait sans la médiation du Comte de Carces & de l'Archevêque qui firent l'accommodement. Il ne dura pas longtems, & le Gouverneur ne pouvant leur pardonner la résistance qu'ils aportoient à l'autorité arbitraire qu'il vouloit usurper, choisit le jour de Saint Sébastien (1), que l'on solemnise par une Procession hors de là Ville, pour y faire entrer de nouveau des gens de Guerre, & se saisir de ceux qui lui étoient le plus contraires. Son dessein fut découvert, & il fut arrêté lui-même par le Peuple qui prit les Armes. Le Parlement, & qui en vouloit principalement le Comte d'Alets, entreprit à son tour de se venger de ses violences, refusa de reconnoître le Semestre dont il avoit sollicité l'établissement,

1649.

La violence qu'il veut faire au Parlement d'Aix.

Le Peuple prend les Armes en faveur du Parlement.

(1) *Le 20. de Janvier.*

1649. ment, leva des gens de Guerre, & s'unissant avec Marseille & Toulon, où l'on s'assura de la personne du Duc de Richelieu qui y étoit retourné, envoia des Deputez au Parlement de Paris en conséquence de l'Arrêt d'Union, & lui offrit un secours de quinze mille hommes avec l'argent nécessaire pour les entretenir. Toute cette levée de Boucliers fit plus de bruit que de mal. Le Parlement, qui avoit pourvu à sa sureté en arrêtant le Comte d'Alets & le Duc de Richelieu, s'en tint là, & la Cour qui ne songeoit qu'à pacifier les troubles, & qui tenoit alors les Conférences de Ruel & de St. Germain pour la Paix, n'avoit ni le pouvoir ni la volonté de porter la Guerre en Provence. Le Traité de Paix conclu le 1. d'Avril à St. Germain cassa le Semestre du Parlement de Provence, & ainsi cette cause de la révolte ôtée, tout se calmoit peu à peu: le Comte de Carces & le Duc de Richelieu furent relâchez, & on crut pendant quelque tems le feu des divisions tout à fait éteint.

La Paix se fait.

On y fut trompé. Chaque Parti conserva son ressentiment, & bientôt

tôt après on reprit les Armes. La 1649.
Cour alors prit ouvertement le parti du Gouverneur, & l'autorisa de traiter les Provençaux en Rebelles, d'assiéger la Ville d'Aix, & de réduire le Parlement & le Peuple par la faim comme des Séditieux. Eux de leur côté se mirent en état de repousser la force par la force, levérent des Troupes, & les firent marcher sous la conduite du Comte de Carces Lieutenant de Roi dans la Province, qu'ils élurent pour leur Gouverneur en la place du Comte d'Alets, avec lequel il en vint aux mains: mais il y eut de part & d'autre peu de sang répandu. Il se donna un second Combat plus meurtrier, & où le Régiment du Comte de Carces composé de douze cents hommes fut entiérement défait. Il y eut encore d'autres hostilitez pendant le reste de l'année, que je ne raporterai point: car outre que les relations varient, chacun s'attribuant l'avantage de ce qui se passoit dans les Combats, & rejettant sur le Parti contraire la cause des troubles, ce seroit d'ailleurs un récit ennuieux que celui de ces petites Guerres, qui n'étoient

Les troubles recommencent.

Les hostilitez qui se font de part & d'autre.

1649. toient entretenuës que par la querelle du Gouverneur & du Parlement, & par leurs animositez réciproques. Aussi le Parlement de Paris étant sollicité par les Députez de celui d'Aix de les apuier, refusa de le faire autrement que par voie d'intercession, & députa à la Reine pour la suplier d'interposer son autorité envers le Comte d'Alets, afin qu'il cessât d'opprimer le Parlement. Le Président de son Gouvernement. Le Président de Novion qui portoit la parole usa d'une liberté digne du Sénat au nom duquel il parloit, & representa hardiment l'origine de tous les maux qui affligeoient le Roiaume. *C'étoit*, disoit-il, *le manquement de parole & de bonne foi dans l'observation des Traitez: & on ne devoit espérer que des troubles tant qu'une si mauvaise maxime se pratiqueroit de part & d'autre: Que le Roi étoit autant obligé de tenir la parole qu'il donne à ses Sujets, que les Sujets le sont de garder inviolablement le serment de fidélité qu'ils font au Roi.* Il fut écouté favorablement, & la Reine promit d'avoir égard à ses remontrances. Le Conseil fut assemblé pour en délibérer; mais on tint

Le manquement de foi cause des troubles.

la

la réſolution ſecrete. Comme le Prince de Condé ſoutenoit le Comte d'Alets ſon parent, on ne voulut pas le chagriner: d'autre côté la Cour fut bien aiſe de donner quelque ſatisfaction au Parlement & au Peuple, & de ne laiſſer point dans les Provinces des ſemences d'une rebellion qu'elle avoit pris tant de ſoin d'étouffer.

1649.

Ils ſont apaiſez.

Les troubles de Guienne ne s'apaiſérent pas ſi facilement, & cauſérent de plus grands deſordres. Ils avoient la même cauſe que ceux de Provence, l'ambition du Gouverneur d'un côté, la haine du Peuple, du Clergé, & du Parlement de l'autre: & ſi le Prince de Condé avoit ſoutenu le Comte d'Alets, le Duc de Vendôme protégea le Duc d'Epernon. Ce dernier avoit le Gouvernement de Guienne, & prétendoit ſe rendre abſolu à Bordeaux, comme le Comte d'Alets avoit voulu uſurper à Aix la même autorité. J'ai déjà dit (1) que l'ambition étoit héréditaire à la Maiſon d'Epernon, & Henri IV. eut beſoin de toute ſa fermeté pour arrêter les prétentions du pere de celui-ci, & de toute ſa dextérité pour en ménager la hauteur.

Il s'en éleve de plus dangereux en Guienne.

L'ambition du Duc d'Epernon en eſt la cauſe.

(1) *Voiez Tom. I. pag. 311 & 312.*

1649. teur. Il n'aspira pas à moins qu'à la Souveraineté de la Province, & si le Roi ne lui eût oposé Lesdiguiéres, peut-être fût-il venu à bout de son dessein. Il passa sous Louïs XIII. du Gouvernement de Provence à celui de Guienne, & ne plia qu'après une longue résistance sous la puissance du Monarque & sous la fierté du Favori (1).

Le Parlement lui défend de prendre le titre d'Altesse.

Le fils marcha sur ses traces. J'ai raporté (2) le différent qu'il avoit eu avec le Clergé, dont il exigeoit le titre d'Altesse: le Parlement de Bordeaux le mortifia pendant les troubles de cette année en lui défendant de le prendre, & à qui que ce soit de le lui donner. Il n'en fut pas moins fier. Il voulut priver ceux de Bordeaux de leurs priviléges: ils s'y oposérent & reclamérent le secours du Parlement qui les soutint. Ainsi voilà la Guerre déclarée. Le fier Gouverneur traitant Bordeaux comme une Ville ennemie, entreprit de la réduire par la famine à sa discrétion. Pour exécuter ce dessein il mit Garnison dans Libourne qui fermoit la ri-

(1) *Le Cardinal de Richelieu.*
(2) *Voiez Tom. I. pag. 511 & 512.*

riviére (1), & qui empêchoit le passage des Vaisseaux, postant des Troupes sur toutes les avenuës pour arrêter les vivres qui eussent pu venir par terre. Les Bourdelois de leur côté équipérent des Vaisseaux & levérent des Troupes. On en vint aux mains, les Bourdelois furent battus, mais ils ne perdirent pas courage, & levant de nouvelles Troupes ils se préparérent à la revanche, lorsque l'Archevêque fit l'accommodement.

1649. Guerre déclarée entre lui & le Parlement aidé du Peuple.

Ce différent apaisé il en survint un autre plus dangereux, & qui jetta la Ville dans la rebellion. Jusque-là elle étoit excusable d'avoir défendu ses priviléges contre un Gouverneur ambitieux qui prétendoit l'en dépouiller; dans la suite elle se souleva contre l'autorité roiale, qui vouloit y faire exécuter ses Edits. Il s'agissoit du Parlement qui avoit refusé d'y obéïr, & pour l'en punir le Conseil de la Régence l'avoit interdit, & envoié deux Huissiers à Bordeaux signifier l'interdiction. Le Peuple, en reconnoissance de ce que le Parlement avoit fait pour lui, voulut lui rendre la pareille. Les Bourgeois prirent

Rebellion du Peuple qui s'opose à l'interdiction du Parlement.

(1) La Dordogne.

1649. rent les Armes & levérent des gens de Guerre, dont ils donnérent la conduite au Marquis de Sauvebœuf. Ils furent même assez hardis pour assiéger le Château Trompette qui commandoit la Ville, dans la résolution de le raser après l'avoir pris, pour s'afranchir du joug qu'il imposoit à leur liberté. Ils furent encore assez heureux pour exécuter leur entreprise: ils se rendirent maîtres du Château & le raférent (1).

Les Rebelles assiégent le Château Trompette & le démolissent.

La Cour avertie de la rebellion qui augmentoit tous les jours, encouragée par de si favorables succès, envoia le Maréchal Du Plessis-Pralin pour arrêter de si funestes progrès, & pour faire rentrer le Peuple & le Parlement dans l'obéïssance. Les Bourdelois refusérent d'entrer en Négociation, ne voulant point ouïr parler de Paix ni d'accommodement avec le Duc d'Epernon, ni le reconnoître pour leur Gouverneur. Le Maréchal ne se rebuta point; mais il eut besoin de toute sa patience, pour suporter l'insolence des Bourdelois pendant trois mois entiers, & de toute son habileté pour en vaincre l'obstination.

Le Maréchal du Plessis-Pralin menage l'accommodement.

Je

(1) Le 6. d'Octobre.

Je n'ai point raporté toutes les diverses Députations réciproquement faites de la part du Parlement de Bordeaux à la Cour, & de la part de la Cour au Parlement : toutes les Conférences tenuës avec le Maréchal Du Plessis-Pralin hors la Ville, dont on lui refusa l'entrée : les mutineries continuelles de la Bourgeoisie sur les moindres soupçons de trahison ou d'intelligence, avec un tel emportement qu'ils coupérent le nez & les oreilles, les bras & les jambez, & enfin la tête à un de leurs Colonels, que le Conseil de Guerre avoit seulement condamné à quitter le service. 1649.

Terrible emportement des Bourdelois.

Je n'ai point donné non plus la relation des Combats qu'il y eut entre les Troupes des deux Partis, soit par terre, soit sur la Garonne, où la Cour envoia plusieurs Vaisseaux de Guerre commandez par le Comte d'Ognon, Vice-Amiral, que les Bourdelois ne craignirent point d'attaquer. Il suffit à l'Histoire de raporter les événemens les plus considérables, & de peindre les principaux traits, soit de l'action, soit des personnes qui en [illegible] le sujet.

1649. Je n'oublierai pas l'embarras où se trouva le Prince de Condé, par la priére que lui firent les Députez de Bordeaux d'intercéder pour eux contre le Duc d'Epernon, & la présence d'esprit avec laquelle il s'en tira. Il n'aimoit pas le Duc d'Epernon, comme il leur dit; mais sa cause étant toute pareille à celle du Comte d'Alets pour lequel il sollicitoit, il ne vouloit pas que la haine qu'il portoit au premier fût préjudiciable à l'autre: *Si je ne consultois que mon ressentiment*, leur dit-il, *je vous servirois; mais s'agissant du respect & de l'obéïssance qu'on doit au Roi, je n'ai garde de parler pour des Sujets qui refusent de s'y soumettre.*

Sage réponse que leur fit le Prince de Condé.

On avoit fait courir le bruit que le Duc de la Trimouille & le Maréchal de la Force s'étoient déclarez pour les Rebelles, & qu'ils entrainoient avec eux tous ceux de leur Religion: mais le Duc d'Epernon les justifia (1). Il écrivit à la Cour, que bien loin que la nouvelle fût véritable, il n'y avoit que ceux de cette Religion-là qui fussent demeurez constamment dans l'obéïssance du Roi:

Les Protestans justifiez par le Duc d'Epernon d'être demeurez dans l'obéïssance.

(1) Voiez la Lettre de Wicquefort du 27. de Novembre 1649.

Roi : & la Reine en publia les Lettres, ne pouvant se laisser de louer leur fidélité. Il y a plus : car les mêmes Mémoires disent, que la Reine aiant offert aux Protestans de leur accorder les graces qu'ils voudroient lui demander, ils l'en remerciérent (1), disant, *Qu'ils remettoient ces graces jusqu'à la Majorité, afin qu'on ne les accusât pas de les avoir extorquées à la faveur de la Minorité.* 1649.

Leur réponse à la Reine qui leur offre des graces.

L'accommodement des Bourdelois se fit, & fut assez favorable pour des Séditieux. Il n'y a point de doute que la Cour, qui connoissoit l'humeur hautaine du Duc d'Epernon, imputa une partie du mal à ses violences, & d'ailleurs elle aima mieux donner des marques de sa clémence que de son indignation, pour ramener par la douceur un Peuple qu'il eût été dangereux de desespérer. Les principaux Articles étoient, Que les Bourdelois jouïroient de tous leurs privileges : Qu'il y auroit abolition de tout le passé : Que les Déclarations des mois de Juillet & d'Octobre 1648. & du mois de Mars 1649. toutes favorables aux Parlemens, seroient

L'accommodement de la Cour avec les Bourdelois.

(1) *En 1650. lors des seconds troubles.*

1649. roient exécutées: Que le Gouvernement du Château Trompette, en cas qu'il fût trouvé à propos de le rétablir, seroit donné à une personne agréable au Peuple & au Parlement: Que puisqu'ils ne pouvoient souffrir le Duc d'Epernon, le Roi le rapelleroit, jusqu'à ce que la réconciliation se pût faire, & que son Gouvernement ne leur fût plus à contre cœur.

Ainsi finit la révolte de Bordeaux: mais le Duc d'Epernon ne se hâta pas de sortir de son Gouvernement, & il harcella toujours les Bourdelois, qui lui rendirent haine pour haine, desorte que leur reconciliation fut impratiquable. Ce Peuple remuant de son côté ne demeura pas long-tems en repos, & nous le verrons dès l'année suivante reprendre les Armes contre la Cour.

Les Guerres Civiles de Paris & des Provinces arrêtérent le cours des prospéritez de la France, & le progrès de ses Armes contre l'Espagne. Elles rendirent au contraire le courage à cette derniére, & la mirent en état de lui enlever une partie de ses Conquêtes, & de menacer ses

Fron-

Frontiéres. Ainsi nous allons voir une Campagne peu heureuse pour la premiére; mais pourtant moins glorieuse à l'autre qu'elle ne l'avoit espéré. 1649.

Il n'est pas étonnant que les Armées Françoises n'eussent pu prévenir celles d'Espagne. La Cour étoit embarassée au choix des Généraux, dont plusieurs avoient eu part aux révoltes : Elle ne l'étoit pas moins à trouver de l'argent pour paier les Troupes, les Finances aiant été dissipées, tous les Fonds épuisez, & le Roiaume dans une misére à n'en pouvoir pas espérer de grands secours. On pourvut à tout du mieux qu'ils fut possible. On s'assura des Gouverneurs des Places qui étoient le plus exposées : & le Maréchal de Rantzau qui étoit dans Dunkerque s'étant rendu suspect, on lui en ôta le Gouvernement (1) qui fut donné à d'Estrades. La Cour s'achemina du côté de la Picardie & de la Champagne, pour rassurer par sa présence ces Provinces les plus menacées, & dont le salut étoit de la plus grande importance pour Paris & pour tout le

On donne le Gouvernement de Dunkerque à d'Estrades.

C 5 Roiau-

(1) Il lui avoit été donné en 1648. Voiez Tom. I. pag. 422.

1649. Roiaume. Enfin on nomma des Généraux à la tête desquels fut le Comte de Harcourt, à qui la Cour prit plus de confiance qu'à aucun autre : & on obligea les Financiers à fournir de l'argent pour les Provisions & le paiement de l'Armée.

Menées de l'Archiduc pour la Paix.

Quelque diligence qu'on pût faire, l'Armée Espagnole marcha vers la Frontiére (1), avant qu'on fût en état d'aller à sa rencontre. L'Archiduc, qui la commandoit, menoit avec lui le Comte de Pegneranda, pour donner à entendre qu'il venoit offrir la Guerre ou la Paix. Pegneranda avoit pouvoir de négocier la Paix des deux Couronnes, & il avoit offert au Cardinal d'en traiter avec lui en tel lieu qu'il voudroit nommer. Mais cette proposition, qui s'étoit faite avant la Guerre de Paris, fut premiérement éludée par le Cardinal, & ensuite interrompuë ou tout à fait abandonnée à cause de la Guerre & des troubles du Roiaume. L'Archiduc cependant ne la crut pas manquée, & il en écrivit, comme nous l'avons vu (2), au Parlement & au Parti

(1) *Voiez Nani, De Riencourt, les Lettres de Wicquefort.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 21.*

Parti de la Ligue, à qui d'un côté il offrit sa médiation & son entremise, & de l'autre il demandoit la leur pour la conclusion d'un Traité qui pût leur donner à tous une Paix Générale. Dans ce dessein il menoit avec lui Pegneranda, pour renouer la Négociation qu'il avoit entamée avec le Cardinal, ou plutôt pour assister aux Conférences qui se tiendroient sur l'accommodement des deux Couronnes en la présence du Parlement de Paris, & de tous ceux du Parti qui y auroient aussi leurs Plénipotentiaires. C'est ainsi que l'entendoit l'Archiduc, lequel aiant apris dans sa marche le Traité des Mécontens avec la Cour, s'en retourna à Bruxelles, & laissa le Commandement de l'Armée au Comte de Fuensaldagne. Ce fut ce dernier qui vint mettre le Siége devant Ipres (1), dont il laissa la continuation au Marquis de Sfrondate, & alla faire celui de Saint Venant. 1649.

Elles ne réüssissent point.

D'Estrades, qui avoit pris possession de son Gouvernement de Dunkerque, écrivit à la Cour qu'il avoit

 fait

(1) *Le Prince de Condé l'avoit prise en 1648. Voiez Tom. I. pag. 416.*

1649. fait son possible pour jetter du secours dans Ipres, où il avoit fait marcher le Régiment de Beaujeu, mais que la Cavalerie de l'Archiduc fermant tous les passages, il avoit été obligé de revenir. On ne douta point alors de la prise de la Ville, qui fut emportée le 18. de Mai, nonobstant la vigoureuse résistance que fit Beaulieu qui en étoit Gouverneur.

Prise d'Ipres par les Espagnols.

Dans le tems que le Marquis de Sfrondate poussoit le Siége d'Ipres, le Comte de Fuensaldagne forçoit la petite Ville de Saint Venant sur la Lis (1), dont il se rendit maître le 26. d'Avril. C'est ainsi que les Ennemis s'aprochoient de la Flandre Françoise, & qu'ils eussent bien voulu s'emparer de Gravelines & de Dunkerque : mais le tems n'en étoit pas encore venu (2).

L'Armée de France s'assemble.

Les Troupes de France commencérent de leur côté à se mettre en mouvement. D'Hoquincourt, qui fut bientôt après Maréchal de France, s'avança avec un Camp volant de quatre mille hommes, pour couvrir l'Artois & faire entrer des Provisions dans

(1) *Dans l'Artois.* (2) *Cela se fit en 1652.*

dans la Bassée & dans Béthune. Le 1649.
Comte de Harcourt, qui commandoit toute l'Armée, partit de Paris le 29. de Mai, d'où il alla à Compiégne, & ensuite à Dourlens, pendant que Villequier, l'un de ses Lieutenans-Généraux, assembloit à Ancre une partie de l'Armée.

Dans le même tems le Général Erlach, qui commandoit les Troupes Allemandes au service de France, se mit en marche pour passer la Somme & se joindre au Corps de l'Armée du Comte de Harcourt, qui devoit se trouver après cette jonction forte de quinze mille hommes de pied & de douze mille Chevaux, dont le Rendez-vous étoit à Arras.

Le dessein étoit sur Cambrai, que le Lieutenant-Général Villequier vint investir avec quatre mille Chevaux. La grande Armée le suivit de près, & le Comte de Harcourt assiégeant la Place fit travailler aux Lignes de Circonvallation avec d'autant plus de diligence, qu'il savoit bien que les Espagnols avoient résolu d'y jetter du secours. C'est pourquoi il avoit donné ordre au Général Erlach de leur fermer le passage : mais sa

Elle fait le siége de Cambrai.

1649. précaution fut inutile; & ne put empêcher le secours d'entrer au nombre de quatorze cents hommes, avant que la Circonvallation fût achevée. On en rejetta la faute sur Erlach & sur ses Allemands, qui voulurent en être justifiez ensuite de la levée du Siége, & qui déclarérent ne vouloir plus servir sous d'autres Généraux que le Vicomte de Turenne : comme s'ils n'avoient cru la Victoire sûre que sous les Etendarts de ce grand Capitaine. Le secours étant entré dans la Place, le Comte de Harcourt ne jugea pas à propos de continuer un Siége, dont il ne pouvoit attendre qu'un malheureux succès. On l'imputa, comme je l'ai dit, aux Troupes Allemandes, qui s'en justifiérent : & pourquoi en chercher d'autre cause que celle des vicissitudes de la Guerre, dont les Armes sont journaliéres? Le Cardinal Mazarin qui avoit cette entreprise à cœur, dans l'espérance que si elle réüssissoit elle lui rendroit le lustre qu'il avoit perdu, avoit laissé la Cour à Amiens, & étoit venu au Camp, où il avoit fait distribuer quelques presens de peu de valeur. Sa chicheté y parut plus que sa libéra-

Le Comte de Harcourt leve le Siege.

béralité, & lui attira des railleries, au lieu de lui faire honneur. Sa présence d'ailleurs ne put empêcher le mauvais succès du Siége, où il semble qu'il avoit porté sa disgrace qui le poursuivoit encore : desorte qu'il revint avec tout le chagrin d'une si malheureuse expédition. Le Prince de Condé au contraire qui n'y avoit point été apellé, parceque dès lors il étoit devenu suspect, s'en réjouït, ravi de voir échouer une entreprise, dont on lui avoit envié la gloire & dérobé la connoissance. 1649.

Chicheté du Cardinal qui étoit venu au Camp.

Le Comte de Harcourt avoit de la peine à digérer son infortune, & pour la réparer il tenoit ses Troupes campées aux environs de Château-Cambresis, défiant les Espagnols au Combat : mais il ne put les y attirer. Il se vengea par d'autres expéditions. Les Troupes Lorraines se tenoient proche de Valenciennes pour faciliter la retraite de l'Armée d'Espagne. Il marcha contre elles, les attaqua à la portée du Canon de la Ville qui tiroit sur ses gens, & quoique soutenuës par la Garnison qui en sortit, il les défit entiérement. Cette Victoire fut suivie d'une seconde. Aiant rem-

Le Comte de Harcourt ne peut attirer les Espagnols au Combat.

Il les défait en diverses rencontres.

1649. remporté la premiére il forma de plus grands desseins, & vint camper à Saint Amant dans la vûë du Siége de Douai. Il battit auparavant huit cents Chevaux, qui en étoient sortis pour escorter un Convoi qui y aportoit des vivres : & sur l'avis qu'il eut de l'embuscade que l'Archiduc lui avoit dressée, en faisant passer deux mille Chevaux dans un lieu couvert, il les surprit lui-même, & fondant sur eux à l'improviste il fit main basse sur une partie, & mit les autres en fuite. Rien ne l'empêchoit plus de faire le Siége de Douai : mais changeant tout d'un coup de sentiment, il trouva plus à propos de faire celui de Condé (1), qui ne dura que deux jours, au bout desquels la Ville se rendit le 25. d'Août à composition. Cette réduction fut suivie de celle de Maubeuge, & d'un Château voisin où l'on trouva quantité de Provisions. L'Archiduc se dédommagea de ces pertes par la prise de la Forteresse de la Mothe aux Bois. Ce fut de part & d'autre à quoi se termina la Campagne : & sur la fin d'Octobre le Comte de Harcourt revint

Prend Condé.

Et Maubeuge.

(1) *Dans le Hainaut sur l'Escaut.*

vint à Paris, où il reçut les félicitations de la Cour. La Reine lui fit un accueil obligeant, & le Cardinal lui donna un magnifique repas en la compagnie des Ducs de Vendôme & de Mercœur. Avant que de quitter l'Armée, il avoit donné ses ordres pour les Quartiers d'Hiver, qui furent assignez en Picardie, en Champagne & en Normandie, à la réserve des Allemands qui eurent les leurs en Lorraine & en Alsace. 1649.

Les Espagnols firent de plus grands progrès en Catalogne, où la France ne se trouva pas en état de faire passer des Troupes, & ne put cette année envoier de Viceroi. Marsin, qui commandoit à Barcelone & dans le reste de la Province soumise à la France, fit tout ce qu'on peut attendre d'un brave homme, & d'un habile Général, & on peut dire qu'il sauva Barcelone. Mais il ne put empêcher l'Armée des Espagnols, beaucoup supérieure à la sienne, de s'emparer du Duché de Cardone & de plusieurs Places. Ils se fussent même rendus maîtres de Barcelone, qu'ils avoient résolu d'assiéger par terre avec toutes leurs Troupes, & par Mer

Marsin sauve Barcelone.

avec

1649. avec une Flotte composée de trente Vaisseaux de Guerre & de vingt-deux Galéres, si la vigilance de Marsin n'y eût fait entrer un puissant secours qu'il ramassa de toutes les autres Garnisons, & ne se fût préparé à soutenir vigoureusement le Siége. Sa hardiesse & la connoissance qu'ils avoient de sa capacité les empêchérent de l'entreprendre. Il dépêcha cependant trois Couriers coup sur coup à la Cour, pour avoir un secours d'hommes & d'argent, & manda le besoin qu'il en avoit, enfermé par une Armée de seize mille hommes de pied & de trois mille Chevaux, sans l'Armée Navale: toutes ces Forces se tenant prêtes non seulement d'assiéger Barcelone, mais encore d'envahir toute la Catalogne Françoise. On l'assura qu'il seroit bientôt secouru, comme il le souhaitoit; & le Duc de Mercœur, qui avoit été nommé Viceroi, se prépara pour aller prendre possession d'un si bel emploi, & pour rassurer la Principauté. Nous verrons dans la suite que la jalousie qu'en prit Marsin faillit à tout perdre.

Il manquoit de toutes choses.

Les affaires alloient aussi mal pour la

la France dans le Milanez qu'en Catalogne. La Régence, occupée des révoltes de la Provence & de la Guienne, ne pouvoit parer à tous les coups que l'Espagne lui portoit en divers endroits, en Flandre, en Catalogne, en Italie. Nous avons vu la Campagne de Flandre, dont la fortune partagea les succès entre les deux Couronnes. Il n'en fut pas de même en Catalogne, où la France perdit plusieurs Places, & eut bien de la peine à sauver Barcelone. Elle ne fut pas plus heureuse dans le Milanez (1). 1649.

Le Duc de Modêne, Général en Chef des Troupes Françoises, n'avoit pas eu des succès fort favorables l'année précédente, aiant été contraint de lever le Siége de Crémône. Il avoit pourtant remporté auparavant une Victoire considérable, & d'ailleurs en levant le Siége il avoit pourvu à s'assurer du Pò, en mettant une forte Garnison dans Pomponasco, que le Marquis de Caracêne n'osa attaquer cette Campagne. Mais celle de 1649. ne fut pas plutôt ouverte qu'il se présenta devant la Place, & força

Le Marquis de Caracêne poursuit le Duc de Modêne.

(1) *Voiez Nani, De Riencourt, les Lettres de Wicquefort.*

1649. força les François à l'abandonner. Cette réduction lui ouvrant le Pò il le passa, & favorisé secretement des Ducs de Mantouë & de Parme, qui lui fournissoient des vivres, il entra dans le Milanez, & s'étant emparé de Gualtiéri & de Castel-Nuovo il s'y fortifia, envoiant des Partis courir & ravager tout le Païs, pour se venger des dégâts que le Duc de Modêne avoit faits dans le Territoire de Crémône les deux années précédentes. C'est ainsi que des Peuples innocens sont les victimes de la fureur & de l'ambition des Princes: & c'est ainsi que ceux-ci vengent leurs injures aux dépens des biens & de la vie de ceux-là. Le Duc de Modêne cria au secours: la France n'étoit pas en état de lui en fournir: il rassembla à Reggio le plus de Troupes qu'il lui fut possible, mais elles ne suffisoient pas pour s'oposer aux courses & aux ravages de celles d'Espagne, & le Marquis de Caracêne menaçoit de le venir assiéger dans sa Capitale. En cette extrémité il ne vit de ressource qu'en se raccommodant avec l'Espagne. C'est où le Marquis de Caracêne vouloit l'amener, & à quoi il réüssit.

réüssit par l'entremise du Duc de Parme. Les conditions du Traité furent, Que les François sortiroient de ses Etats & retourneroient chez eux: Qu'il y auroit Garnison Espagnole dans Coreggio: Que l'on restitueroit au Duc de Modêne toutes les Places conquises sur lui: & que de son côté il rentreroit dans l'Alliance & la dépendance de Sa Majesté Catholique, suivant le Traité de l'an 1634. qui seroit confirmé. Le Duc de Mantouë fut sollicité de prendre le même parti, & le Marquis de Caracêne offrit de le mettre en possession de Casal ou de la Ville d'Albe (1): mais le Duc de Savoie qui tenoit ces deux Places en aiant été averti, les fit fortifier, & empêcha l'exécution de ce dessein. 1649. Le Duc fait son Traité avec les Espagnols.

Nous avons laissé la Cour à Compiégne, d'où elle ne revint que le mois d'Août à Paris. Le Cardinal, qui savoit les ennemis qu'il y avoit, & la haine que le Peuple lui portoit, en tenoit la Cour éloignée (2): mais il empiroit par là la plaie au lieu de la guérir, & donnoit lieu à ses

(1) *Dans le Monferrat.*
(2) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

1649. ses ennemis de se fortifier. Le Prince de Conti, le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur étoient à la tête des *Frondeurs* qu'ils animoient : desorte que l'aversion devenoit tous les jours plus forte : & il reconnut après y avoir bien pensé, qu'il étoit meilleur & plus sûr pour lui de ramener la Cour à Paris, que d'y laisser prendre le dessus à ses ennemis. Son embarras pourtant n'étoit pas médiocre, & il ne trouvoit guére moins de péril à se raprocher qu'à se tenir loin. Les Chefs du Parti qui lui étoient contraires lui faisoient toujours peur, & s'il en redoutoit la Cabale, il n'en apréhendoit pas moins la présence. Il n'y avoit qu'une personne qui pût le rassurer : c'étoit le Prince de Condé. Mais il s'étoit tellement refroidi avec lui depuis quelque tems, qu'il ne savoit comment s'y prendre pour le regagner. Ce refroidissement avoit été causé par l'obstacle qu'aportoit le Prince au mariage du Duc de Mercœur avec une des niéces du Cardinal, dont je parlerai bientôt, & le Prince qui l'avoit pris d'un ton fort haut n'en vouloit pas revenir. Dans cet

Embarras du Cardinal.

cet éloignement où ils étoient l'un 1649.
pour l'autre, le Cardinal aima mieux emploier ses intrigues auprès de ses ennemis déclarez, que d'avoir recours à un ami aussi suspect & aussi fier que le Prince de Condé. Il ménagea donc le Prince de Conti & le Duc de Longueville par la médiation du Prince de Marsillac, qui avoit tout pouvoir sur leur esprit, & qu'il avoit gagné : il fit de grandes promesses à la Duchesse de Montbason, qui avoit un empire absolu sur le Duc de Beaufort : il promit la Sur-Intendance au Président de Maisons, frere de Longueuil l'un des plus ardens *Frondeurs*, pour le mettre dans ses intérêts par la promesse qu'il faisoit à son frere : & à l'égard du Coadjuteur, comme la Duchesse de Chévreuse le gouvernoit, il trouva le moien de la porter a le servir dans cette occasion, dont il lui fit espérer qu'il seroit reconnoissant. Tout bien considéré néanmoins, il ne crut pas avoir assez suffisamment pourvu à sa sureté, s'il ne regagnoit pas le Prince de Condé. Il fut donc obligé d'y revenir : mais comment s'y prendre? Toute la froideur qu'il lui

Se détache du Prince de Condé & s'allie avec les *Frondeurs*.

Il revient au Prince de Condé.

1649. lui avoit témoignée n'y étoit guére propre, & d'autre côté il doutoit qu'un ami suspect fût capable d'avoir pour lui le zêle qui étoit nécessaire, pour rétablir son autorité dans le Gouvernement en dépit des Mécontens. Sa bonne fortune lui aplanit toutes les difficultez : car il seroit difficile de découvrir le motif qui fit prendre tout d'un coup au Prince la résolution de venir offrir ses services à la Cour, qui se trouvoit bien embarassée à Compiégne sur son retour à Paris.

Le Cardinal crut que son Ange tutélaire l'y avoit amené, & dissimulant alors ou étouffant tout son mécontentement au sujet du mariage de sa niéce, il lui fit de plus grandes demonstrations d'amitié qu'il n'avoit jamais fait. La Reine ne lui en fit pas moins, & l'ambition du Prince se sentant si agréablement flatée, il s'engagea de nouveau à tenir la parole qu'il avoit déjà donnée lors de la Guerre de Paris, qu'il raméneroit le Cardinal triomphant.

Le Prince promet de le ramener triomphant à Paris.

Il le fit effectivement. Il partit de Compiégne avec toute la Cour, qui crut n'avoir rien à craindre sous un

Retour de la Cour à Paris.

un tel Guide : & lui, pour mieux rassurer le Cardinal, se mit avec lui à une portiére du carosse, où étoit le Roi avec la Reine Régente. C'est ainsi que le jeune Monarque fit son entrée dans sa Capitale, le véritable Siége de l'Empire, dont toutes les autres Places ne sont que des Villes de Provinces. Tout le Peuple, qui n'avoit des yeux que pour le Roi, ne faisoit paroître que sa joie, & par des acclamations rédoublées témoignoit son amour pour son Souverain, pendant que le Prince de Condé, rassûrant le Cardinal par sa présence, le ramenoit ainsi triomphant à Paris. 1649.

Le Prince de Condé tient sa parole.

Leurs Majestez arrivées au Palais Roial reçurent les soumissions du Duc de Beaufort, & du Coadjuteur : & le Prince acheva une si belle journée en disant à la Reine; *Qu'il s'estimoit très-heureux d'avoir accompli sa parole de ramener le Cardinal à Paris.* La réponse de la Reine ne fut pas moins flateuse. *Monsieur*, lui dit-elle, *le service que vous avez rendu à l'Etat est si grand, que le Roi & moi serions des ingrats s'il nous arrivoit de l'oublier jamais.* Quelqu'un qui se trouva auprès du Prince, & qui avoit ouï ce

Ce qu'il dit là-dessus à la Reine, & ce qu'elle lui répondit.

1649. discours, dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & qu'il craignoit que ce ne fût un jour un sujet de la haïr. A quoi le Prince répondit, *Je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'ai promis.* Telle est la corruption du cœur humain: les bienfaits qu'il reçoit ne lui sont agréables que dans une certaine mesure, qui ne va point au dessus de sa reconnoissance: mais s'il n'a pas de quoi rendre la pareille ils lui sont à charge, & sa gratitude se change en haine (1). C'est ce que ce Prince éprouva bientôt: mais peut-être y contribua-t-il de son côté; & si le Cardinal fut ingrat, il fut à son tour trop sévére estimateur du service qu'il lui avoit rendu. C'est ce que nous verrons dès le commencement de l'année prochaine, après que j'aurai parcouru les autres particularitez de celle-ci soit à l'égard de ce qui se passa dans le Roiaume, soit par raport à l'Angleterre & à la Guerre de Candie: la France s'intéressant dans les troubles de la premiére, & dans le fameux Siége de l'autre.

Réflexions sur cette grande action.

Je

(1) *Voiez Tacite & Seneque.*

Je commencerai par les affaires du Roiaume (1), & les intrigues ſecretes que j'ai laiſſées en arriére, pour ne point interrompre le fil des grands événemens. Je mets au rang de ces intrigues la ſuite des Conférences de Munſter, ou la Négociation de la Paix entre les deux Couronnes, qui n'avoit pu être concluë par le Traité qui avoit réglé celle de la France & de la Suéde avec l'Empire. 1649.

Les Médiateurs Chigi & Contarini, Plénipotentiaires du Pape & de la République de Veniſe, demeuroient toujours à Munſter, dans l'eſpérance qu'ils pourroient ſurmonter les difficultez qui rendoient l'accommodement de la France & de l'Eſpagne ſi impratiquable. Mais en aiant vu partir Servient & le Brun, qui négocioient pour ces deux Couronnes, ils commencérent à deſeſpérer du ſuccès de leur Négociation. Cependant comme ils avoient cette grande affaire fort à cœur, ſur tout le Médiateur Vénitien, à cauſe du ſecours que la République ſe flatoit de recevoir des deux Roiaumes contre

Intrigues dans le Congrès de Munſter.

(1) *Voiez Nani, les Lettres de Wicquefort, De Riencourt, les Mémoires de la Minorité.*

1649. tre les Turcs, lorſque la Guerre finie ils ſeroient en état de faire paſſer leurs Troupes en Candie, ils ne pouvoient ſe réſoudre à quitter la partie. D'ailleurs le Comte de Pegneranda, Ambaſſadeur du Roi Catholique, & qui s'étoit retiré à Bruxelles, négocioit de là la Paix avec le Cardinal Mazarin, qui étoit alors avec toute la Cour à Saint Germain: & cette Négociation continua encore depuis que la Cour en fut partie pour le voiage de Compiégne. Tous les ſoins pourtant qu'on ſe donna de toutes parts pour la concluſion d'un Traité ſi important furent inutiles, quelque déſiré qu'il ſemblât être par les deux Nations. Les uns en attribuent la faute au Cardinal qui s'étoit toujours opoſé à la Paix, les autres aux Miniſtres d'Eſpagne, qui eſpérant profiter des diviſions de la France, ne faiſoient qu'amuſer le tapis, & ne vouloient plus de Paix qu'à des conditions trop deſavantageuſes à cette Couronne pour les accepter. Mais pour en juger plus raiſonnablement & avec plus d'impartialité, il faut dire que le tems n'en étoit point encore venu, & qu'il y a dans tous les événe-

A qui on impute le retardement de la Paix.

événemens un période que toute la prudence & toute l'activité humaine ne peuvent ni avancer, ni reculer. C'eſt ce qu'on peut recueillir de la relation du fameux Auteur de l'Hiſtoire de Veniſe qui nous a donné le détail de toutes ces Négociations dont il étoit pleinement inſtruit, & qu'il raporte avec une fidélité qui n'épargne perſonne aux dépens de la vérité. Il nous dépeint Pegneranda & Mazarin, comme deux Politiques qui ne cherchoient qu'à ſe tendre des piéges l'un à l'autre, le premier pour rendre le Miniſtre François odieux aux Peuples, s'il refuſoit de conclure la Paix aux conditions que l'Eſpagne l'offroit, & l'autre pour éluder tous les artifices du Miniſtre Eſpagnol, & n'être point obligé d'accepter une Paix deſavantageuſe. Il nous donne en même tems des propoſitions faites par l'un & par l'autre, qu'on peut regarder comme des ébauches du Traité des Pyrénées conclu dix ans depuis: pour dire qu'il y en avoit dès lors des ſemences encore cachées à la vérité dans l'avenir, mais qui ne manqueroient pas d'éclorre en leur tems. Je ne donnerai que la

1649.

Caractéres de Mazarin & de Pegneranda dans ces intrigues.

1649. cis de son discours, qu'on peut lire tout entier dans son Histoire.

Artifices réciproques de ces deux Ministres.

Le Comte de Pegneranda, dit-il, *envoia Friquet à Saint Germain pour s'aboucher avec le Cardinal, & celui-ci envoia Vautorte à Bruxelles pour conférer avec Pegneranda. Tous*, ajoute-t-il, *avoient leur but, & ces Conférences se passérent en complimens.* Il dit ensuite que le Cardinal fit proposer à Pegneranda, que s'il vouloit se rendre à Munster, le Roi Très-Chrétien y envoieroit ses Plénipotentiaires, ou s'il aimoit mieux venir à Paris ou sur les Frontiéres, qu'ils traiteroient la Paix ensemble. Pegneranda feignit d'y donner les mains, mais avec des conditions captieuses que le Cardinal rejetta. *Toute fois*, c'est encore l'Auteur qui parle, *pour rendre la pareille au Ministre Espagnol & oposer artifice à artifice, il proposa qu'on continuât la Conférence dans un lieu neutre, & on convint que pour empêcher les différens de la presseance, on bâtiroit sur les Frontiéres des deux Roiaumes une maison de charpente, où se rendroient les deux Ministres pour conférer emsemble.* Et c'est ainsi qu'on en usa à la Paix des Pyrénées, comme

me si le plan en avoit été pris sur ce projet, ou comme si ce projet en avoit été le prélude. Il ne réüssit point alors, parceque, comme je l'ai déjà dit, le tems n'en étoit point encore venu. Les intrigues continuérent cependant, & la Cour étant venuë à Compiégne, le Cardinal s'avança jusqu'à St. Quentin pour s'aprocher de Cambrai où étoit Pegneranda, & où il envoia Lyonne, Secretaire d'Etat, pour ébaucher les matiéres avec lui. Le même Auteur dit, que dans le tems que Lyonne étoit en conférence avec Pegneranda, le Cardinal fit proposer à la Cour d'Espagne une autre entrevûë aux Pyrénées. N'étoit-ce pas encore une anticipation de celle qui s'y fit dix ans après, lorsque la Paix y fut concluë? Ce n'étoit pas cette année l'intention du Cardinal. *Il proposoit en même tems des choses différentes*, continuë l'Auteur, *pour n'en conclure aucune. Le Ministre Espagnol n'agissoit pas de meilleure foi. Il ne vouloit de Paix, qu'à condition que la France abandonneroit la Ca*[illegible]*e & le Portugal, & qu'elle* [illegible] *l'Espagne toutes les Conquête*[illegible] *faites* [illegible] *sur*

1649.

Leur projet est une ébauche de celui des Pyrénées.

1649. *sur elle en Italie & dans les Païs-Bas: mais il tenoit ses prétentions cachées.* Le Cardinal qui les éventa n'en fut pas la duppe: & les Médiateurs (1) aiant pénétré le fond des deux Ministres ne voulurent pas en être perpétuellement le jouet, & se retirérent chacun chez soi.

Le Maréchal de Rantzau accusé de trahison.

Au commencement de cette année la Cour ôta le Gouvernement de Dunkerque au Maréchal de Rantzau (2) qu'elle fit arrêter, & à qui elle fit faire le procès, comme à un traitre qui avoit voulu livrer cette Place aux Espagnols. Sa prison dura presque toute l'année, & s'il recouvra sa liberté l'année suivante, il ne recouvra pas toute son innocence, les soupçons demeurant toujours, quoique les preuves manquassent. Le Gouvernement fut donné à d'Estrades, en qui on prenoit avec raison plus de confiance: car supposé même la fidélité de Rantzau, sa brutalité & son yvrognerie avoient souvent causé de grands desordres à l'Armée, parmi les Soldats & parmi les Généraux, incompatible avec le Maréchal de Gassion, tant que ce dernier

Mis en liberté, mais toujours suspect.

Sa brutalité & son yvrognerie.

(1) *Chigi & Contarini.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 57.*

nier avoit vécu, & fort méprisé du Prince de Condé. On dit pourtant que s'il ne fût pas mort sur la fin de l'anné 1650. il fût rentré en faveur, & eût été rétabli dans son Gouvernement. 1649.

Dans le tems qu'il étoit prisonnier, le Lieutenant-Général Rose recevoit à la Cour un traitement bien différent. J'ai parlé des Troupes Suédoises (1) qui refusérent l'an 1647. de suivre le Vicomte de Turenne en Flandre. Rose en avoit le Commandement, & le Vicomte de Turenne l'avoit fait mettre en prison: mais il en sortit avec honneur, & étant venu au commencement de cette année à la Cour, il fut très-bien reçu du Cardinal Mazarin (2) qui le conduisit lui même chez la Reine, qui lui fit l'honneur de venir quelques pas au devant de lui. On avoit dessein de le renvoier en Allemagne, pour tâcher par son moien de faire rentrer au service du Roi, les Troupes qui s'étoient détachées de l'Armée du Vicomte de Turenne, & pour en lever encore de nouvelles: mais le man-

Honneurs faits au Général Rose.

 que

(1) *Voiez Tom. I. pag. 296 & suiv.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 16. Avril 1649.*

1649. que d'argent ne permit pas d'exécuter ce projet.

Il faut dire quelque chose des raccommodemens qui se firent à la Cour au retour de Compiégne, avec aussi peu de sincérité qu'il y en a d'ordinaire entre les Courtisans. Celui du Coadjuteur avec le Cardinal fut un des plus surprenans dans les maniéres affectueuses avec lesquelles il se fit: ce fut aussi un des moins sincéres, & où chacun ne se fit des protestations d'amitié qui pour mieux cacher sa haine, comme nous le verrons dans la suite.

Réconciliation peu sincére du Coadjuteur avec le Cardinal.

Le Coadjuteur étant venu rendre sa premiére visite au Cardinal peu de jours après son arrivée, il en fut parfaitement bien reçu, avec toutes les plus grandes marques d'honneur & de cordialité. Après les premiers complimens le Cardinal le conduisit dans un Cabinet, le fit asseoir auprès de lui dans un fauteuil pareil au sien, & eut avec lui un entretien d'une bonne heure. On ne sait sur quoi il roula; mais il est aisé de présumer que dans une semblable confidence, feinte ou véritable, on ne chercha qu'à se pénétrer, ou qu'à se trom-

tromper l'un l'autre : car la suite fit voir qu'ils n'agissoient pas tous deux de bonne foi. 1649.

La réconciliation du Maréchal de la Mothe & du Cardinal fit plus sincére, & on ne vit pas depuis qu'ils cherchassent les occasions de se nuire. Le Maréchal demeura paisible dans sa maison, & n'eut point de part aux troubles qui recommencérent bientôt après, au sujet de la prison des Princes, & des funestes révolutions dont elle fut suivie. Il servit même en 1652. dans l'Armée du Roi, & s'ouvrit un passage pour entrer dans Barcelone que les Ennemis avoient assiégée : mais il ne la put sauver.

La réconciliation du Cardinal avec le Maréchal de la Mothe fut plus sincére.

On eût souhaité que le Duc de Beaufort eût suivi l'exemple du Coadjuteur, pour lequel il avoit beaucoup de complaisance ; mais moins dissimulé que lui, il n'en voulut rien faire, & ne se réconcilia avec le Cardinal, que lors qu'il le put faire de bonne foi (1).

Il faut joindre à ces réconciliations, les complimens & les protestations de fidélité & d'obéissance que vinrent faire à leurs Majestez tous les

Tous les Corps de la Ville de Paris viennent faire leurs soumissions au Roi.

(1) En 1652.

1649. Corps de la Ville de Paris, & le Recteur de l'Université.

Les Harangéres viennent en foule faire leurs soumissions à la Reine.

Je ne dédaigne pas d'ajoûter celles du menu Peuple. Ces Harangéres qui avoient fait une députation après la Guerre de Paris à la Reine, & que la Comtesse de Fiesque avoit introduites (1), vinrent toutes ensemble en foule environner le carosse de Sa Majesté dans la ruë avec des acclamations extraordinaires. Il fallut pour s'en débarasser que la Reine leur donnât son gand à baiser. Charmées de cette faveur elles la suivirent jusqu'à l'Eglise, lui demandant pardon, & la conjurant d'oublier tout ce qui s'étoit passé : ce que la Reine leur promit.

Les Batteliers vont au Palais Roial faire les leurs.

Le lendemain les Batteliers allérent au Palais Roial saluer le Roi, qu'ils trouvérent à cheval dans le Jardin faisant ses exercices, & où ils firent tant de cérémonies & de gentillesses à leur mode, que le Roi y prit plaisir. Ils furent ensuite chez le Cardinal, & chez le Prince de Condé, qui reconnurent par leurs libéralitez l'affection de ces Séditieux rentrez dans leur devoir.

Une

(1) *Voiez ci-dessus pag. 29.*

Une réconciliation plus importante se mit alors en train. C'étoit celle de toute la Maiſon de Vendôme, à la réſerve du Duc de Beaufort, avec le Cardinal. Elle avoit commencé à ſe négocier dès l'année 1648. avant la Guerre de Paris: & le mariage du Duc de Mercœur, l'ainé des fils du Duc de Vendôme, avec une des niéces du Cardinal en devoit être le ſceau: mais aiant été interrompuë par les obſtacles qui ſurvinrent, & dont je vais parler, elle fut repriſe cette année, & à diverſes fois traverſée: deſorte que le mariage qui en devoit être le gage, ne put ſe faire qu'en 1651. Cependant comme ce fut cette année que le projet en éclata, juſque-là qu'on le crut au moins conclu ſecretement, quoiqu'il ne pût s'accomplir que deux ans après, j'en raporterai les intrigues, qui commencérent, comme je l'ai dit, dès l'année 1648. qui durérent toute l'année ſuivante, & dont on ne vit le dénouement qu'à la fin des troubles du Roiaume. 1649.

Réconciliation de la Maiſon de Vendôme avec le Cardinal.

Le Cardinal, dit l'Auteur qui me ſert de guide (1), voulant établir le

D 7 ſiége

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

1649. siége de sa fortune en France, pour s'y apuier par de grandes alliances, avoit jetté les yeux sur le Duc de Mercœur, qu'il destinoit pour épouser une de ses niéces. Dans cette vûë il lui avoit fait permettre de venir à la Cour, & au Duc de Vendôme son pere d'aller dans une de ses maisons : car l'entreprise du Duc de Beaufort en 1643. (1) avoit causé la disgrace de toute la famille. La Guerre de Paris interrompit le projet du Cardinal. Etant finie, & la Cour s'étant transportée à Compiégne, où elle demeura depuis le mois d'Avril jusqu'à la fin d'Août, il reprit ses premiéres brisées, & croiant le lieu propre à s'en ouvrir au Prince de Condé dans les visites que ce dernier rendoit à leurs Majestez, il lui en fit parler par la Reine. Le Prince, qui ne fit pas réflexion sur les conséquences, donna son consentement. Mais la Duchesse de Longueville le fit bientôt changer de sentiment, en lui representant, que l'intention du Cardinal, en s'alliant à la Maison de Vendôme ennemie de la sienne, n'avoit pour but que sa ruine. Il fut si frapé

Le Cardinal s'ouvre avec le Prince de Condé, du mariage de sa niéce avec le Duc de Mercœur.

(1) *Voiez Tom. I. pag. 76.*

frapé du discours de sa sœur, qu'il révoqua aussitôt la parole qu'il avoit donnée, & s'oposa hautement au mariage (1). Le Cardinal, qui craignit de l'irriter, se tint dans l'inaction, & cachant son dépit sous un profond silence, il laissoit au Prince toute la liberté d'évaporer le sien. Il en méditoit cependant la ruine, & tâchant de l'éloigner de la Cour, il lui proposa le Commandement de l'Armée de Flandre : mais le Prince s'en excusa, soit qu'il eût découvert l'intention du Cardinal, soit qu'il voulût, comme il le disoit, s'en aller en son Gouvernement de Bourgogne, & de là s'entremettre pour pacifier les troubles de la Guienne & de la Provence. Il partit effectivement de Compiégne pour ce voiage: mais en partant il chargea le Tellier, Secretaire d'Etat, & d'autres amis du premier Ministre de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ses amis s'il pensoit à ce mariage. Le Cardinal s'en plaignit amérement, ne pouvant, disoit-il, se désister d'un dessein dont il avoit fait part à Rome & aux Princes d'Italie, sans s'exposer aux railleries

1649.

Le Prince s'y opose, & le Cardinal dissimule.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 72.*

1649. leries de tout le monde, & ſans marquer une dépendance trop ſoumiſe à la volonté abſoluë du Prince. Il n'y avoit pourtant point d'autre parti à prendre, à moins que d'en venir à une rupture ouverte, ce qu'il n'oſoit hazarder. Il aima donc mieux prendre derechef le parti du ſilence & de la diſſimulation, & attendre le ſecours du tems, qui ne manque guére à ceux qui ſavent profiter des occaſions.

Il continuë ſes diſſimulations.

Le Prince revint de Bourgogne à Paris, d'où il ſe rendit à Compiégne pour y voir la Cour, & pour découvrir les ſentimens du Cardinal. Il étoit trop habile pour les manifeſter: au contraire, uſant toujours d'une profonde diſſimulation, il témoigna au Prince plus d'affection que jamais, & une extrême joie de ſon arrivée. La Reine fit la même choſe, & tous deux l'engagérent par ces démonſtrations d'amitié à les ramener à Paris, & à y faire entrer le Cardinal en triomphe, comme nous l'avons vu (1). Le Prince l'avoit promis, & il voulut tenir ſa parole, ſe piquant d'achever un ouvrage ſi glorieux, & ſe flatant qu'un ſi grand ſervice ſeroit tou-

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 72 & 73.*

toûjours présent aux yeux de la Reine. Il le fut toujours aussi à ceux du Cardinal; mais ce ne fut que pour en exciter de plus en plus l'envie de perdre un si dangereux Bienfaiteur, dont il n'avoit plus rien à espérer, & tout à craindre. En effet le Prince étoit toujours inflexible sur l'article du mariage du Duc de Mercœur, & le Cardinal plus résolu que jamais d'en voir la conclusion. Tout Paris s'intéressant pour ou contre cette alliance ne parloit d'autre chose: mais les nouvelles varioient si souvent, tantôt de la rupture, & tantôt de la conclusion, que toute l'année se passa, sans qu'il y eût rien de certain. On ne douta point néanmoins que la chose ne fût résoluë avec le Duc de Vendôme, aussi bien qu'avec le Duc de Mercœur, sur tout quand on sut que ce dernier avoit été nommé à la Viceroiauté de Catalogne, où il passa au commencement de l'année suivante. Ce ne fut cependant qu'à son retour que le mariage fut enfin conclu. Il fut toute l'année 1649. en suspens, & plus près de la rupture que de la conclusion, non seulement par les traverses que suscitoit le Prince

1649.

On tient le mariage secret; mais on le crut arrêté entre la Maison de Vendôme & le Cardinal.

1649. Prince de Condé, mais encore par la répugnance du Duc de Beaufort, qui refusoit d'y donner son consentement. La délicatesse ou la fierté du Cardinal l'empêchoit de son côté de s'allier dans une famille divisée, ne voulant pas qu'on lui pût reprocher que le mariage de sa niéce y eût porté le flambeau de la discorde.

Il se traita cette année un autre mariage entre deux familles qui n'étoient pas moins illustres que celle de Vendôme, & qui n'étoient pas plus unies que cette derniere l'avoit été d'abord avec le Cardinal. L'une des deux n'étoit pas non plus fort amie du Prince de Condé, dont l'autre étoit alliée de fort près, desorte qu'on crut que ce mariage trouveroit le même obstacle de sa part, que celui du Duc de Mercœur. Il en fut pourtant autrement. Les futurs mariez étoient le Duc de Joyeuse, frere du Duc de Guise, de la Maison de Lorraine (1) de tout tems ennemie de celle

Mariage du Duc de Joyeuse avec la fille du Comte d'Alets.

(1) *Le Duc de Joyeuse étoit fils de Charles de Lorraine Duc de Guise, & de Catherine de Joyeuse, Veuve en premieres Noces de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, & qui épousa en secondes Noces Charles Duc de Guise, dont elle eut Henri II. Duc de Guise, & le Duc de Joyeuse. Voiez Tom. I. pag. 222. à la note (3). Là même pag. 224. à la note 2) & pag. 225. à la note (1).*

celle de Condé, & la fille unique du Comte d'Alets, fils du Duc d'Angoulême, Gouverneur de Provence & Colonel de la Cavalerie legére. Une des clauſes du contract de mariage fut, que l'on accordoit au Duc de Joyeuſe (1) la ſurvivance du Gouvernement de Provence, qui avoit été ôté à ſon pere (2) ſous le Regne de Louïs XIII. parce, diſoit le Cardinal de Richelieu, qu'il étoit dangereux de confier cette Province à un Prince, qui prétendoit y avoir un droit d'hérédité du Chef de la Maiſon d'Anjou (3). Ce mariage s'étant fait dans un tems, où le Prince de Condé ſe montroit ſi contraire à celui du Duc de Mercœur avec la niéce du Cardinal, donnoit lieu à ce dernier de ſe plaindre d'avoir trouvé dans l'eſprit du Prince une opoſition, que le Duc de Joyeuſe n'y avoit pas rencontrée, affectant par cette comparaiſon une égalité qui attiroit les railleries du Prince, & qui en augmentoit la haine. Nous verrons en leur ordre les funeſtes ſuites de leurs brouilleries. 1649.

Un

(1) *Il falloit qu'il fût Veuf de la fille du Duc d'Epernon. Voiez Tom. I. pag. 224.* (2) *Charles, Duc de Guiſe.*
(3) *Voiez Tom. I. pag. 335. à la note (1).*

1649. Un autre mariage fit bien de l'éclat, & intrigua les personnes du premier rang. Le Duc de Richelieu (1), dont la Duchesse d'Aiguillon sa tante étoit tutrice, & pendant le bas-âge duquel elle avoit été en possession du Généralat des Galéres & du Gouvernement du Havre, épousa sur la fin de l'année, sans lui demander son consentement, une jeune Veuve dont il étoit amoureux depuis plus de deux ans. Il n'en avoit pourtant que dix-neuf, & sa Maitresse, qui étoit fille du Baron de Vigean, & Veuve de Monsieur de Pont, en avoit vingt-sept. Cette disproportion d'âge, jointe à la Minorité de l'époux, servit de raison ou de prétexte à la Duchesse d'Aiguillon sa tutrice pour en porter ses plaintes à la Cour, qui ne l'écouta pas fort favorablement, prévenuë par le Prince de Condé (2), qui avoit donné son aprobation aux Noces où il avoit assisté. Elle s'adressa ensuite

Mariage du Duc de Richelieu avec la fille du Baron de Vigean.

La Duchesse d'Aiguillon s'y opose en vain.

(1) *Il étoit fils de François de Vignerod de Pont-Courlai, qui étoit fils de Réné de Vignerod & de Françoise Du Plessis, sœur du Cardinal de Richelieu. Voiez Tom. I. pag. 12. à la note (2).*

(2) *Le Prince de Condé avoit épousé la fille du Marquis de Brézé-Maillé & de Nicole Du Plessis, seconde sœur du Cardinal de Richelieu, alliée par consequent du Duc de Richelieu, petit-fils de Françoise Du Plessis, sœur aînée de Nicole.*

nite au Parlement qui reçut ſa plainte; 1649.
mais l'affaire s'accommoda, ou fut aſſoupie par l'entremiſe du Cardinal au commencement de l'année 1650. & le mariage ſubſiſta. Auſſi dit-on que la jeune Veuve s'étoit conduite avec une extrême ſageſſe pendant toutes les pourſuites de ſon Amant, dont elle n'avoit point voulu écouter les galanteries, juſqu'à ce qu'il en fût venu à la promeſſe de l'épouſer, & qu'elle ne l'eût communiquée à la Ducheſſe de Longueville, qui en fit part aux Princes de Condé & de Conti ſes freres, & au Duc de Longueville ſon mari : tous trois l'aprouvérent, & le mariage ſe fit à Trie, maiſon du dernier, avec les ſolemnitez ordinaires.

Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans ce mariage, où tout l'avantage étoit pour l'épouſe, n'eſt pas l'inégalité de ſon âge de huit ans plus avancé que celui de l'époux : on a plus d'un exemple de ſemblables enchantemens. Car ſans parler d'Hélêne, beaucoup plus âgée que Pâris, qui la ravit à ſon mari, & que Théſée avoit aimée le premier : ne vit-on pas, dans un ſiécle voiſin de celui-ci, un Roi de France

1649. même tems de ſe préſenter jamais devant elle. Il méritoit un traitement plus rude; mais la Reine naturellement bonne, aima mieux témoigner ſa modération, qu'écouter ſon reſſentiment. D'ailleurs le mépris qu'elle fit de ſa vanité le mortifia plus que toute autre punition. Cet exemple au reſte fait voir que le Trône veut un amour de reſpect, mais qu'un amour de tendreſſe l'offenſe.

Une bagatelle faillit à brouiller toute la Cour, & à cauſer de nouvelles diviſions dans le Roiaume (1). On la nomma *l'affaire des Tabourets*, parce qu'il s'agiſſoit du Tabouret qu'ont droit d'avoir les Princeſſes & les Ducheſſes au Cercle de la Reine. Le Prince de Condé l'aiant obtenu pour les Marquiſes de la Boulaye & de Noirmouſtier, cette conceſſion donna lieu aux Maréchaux de France de demander le même honneur pour leurs femmes, & s'étant rendus au Palais Roial il ſe fit un ſi grand bruit, que le Prince de Condé, mettant la tête à la fenêtre & aiant aperçu le Maréchal de l'Hoſpital qui paroiſſoit plus ému que les autres, il lui dit, *Qu'il*

La prérogative du Tabouret au Cercle de la Reine.

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité & les Lettres de Wicquefort.*

Qu'il faisoit bien du bruit pour peu de chose; à quoi le Maréchal lui répliqua, *Qu'il en avoit bien fait d'autre pour moins de sujet*. Le Conseil d'Enhaut, où assistoient le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, s'étoit assemblé pour terminer ce différent, comme s'il eût été question du Salut-Public, ou de traiter de la Paix ou de la Guerre de tout le Roiaume. Le Prince de Condé & le Cardinal y jouöient deux personnages oposez. Le premier soutenoit la Maison de la Rochefoucaut, pour laquelle il avoit obtenu le Tabouret accordé déjà à celle de Montbason, à la recommandation du Cardinal qui fit demander le même privilége pour la Maison d'Albret. On dit qu'il suscita à même tems une Assemblée de la Noblesse pour s'y oposer: & cette Assemblée se tint chez le Maréchal de l'Hospital, moins pour cette affaire, que ne lui servit que de prétexte, que pour revendiquer ses anciens priviléges. Desorte que la querelle des Tabourets couvroit bien d'autres sentimens. La Noblesse faisoit connoître les siens, le Prince de Condé & le Cardinal avoient de la peine à cacher

1649.

Les desordres que cause cette prétention.

1649. les leurs, & il étoit facile de remarquer leur aigreur. Mais comme plusieurs autres motifs y concouroient, j'en réserve le détail, lorsque je donnerai le récit particulier d'une haine que chacun tenoit encore secrete, & qui éclata peu de tems après par la prison des Princes. Je reviens à l'affaire des Tabourets. La contestation s'aigrissoit si fort, & les suites en paroissoient si dangereuses, que pour la finir, & cependant pour ne rien décider qui mécontentât les uns en obligeant les autres, le Conseil trouva à propos de la renvoier à la Majorité; & le Cardinal aima mieux abandonner la Maison de Rohan (1), à laquelle il avoit procuré l'honneur du Tabouret, que de donner les mains pour faire joüir de la même grace celle de la Rochefoucaut, pour qui le Prince de Condé l'avoit obtenuë, ainsi que pour les Marquises de la Boulaye & de Noirmoustier. Toutes ces prétentions furent suspenduës; mais si on pacifia ou si on assoupit cette querelle, celle des deux Chefs n'en fut que plus irritée, comme je le dirai dans la suite.

Ce

(1) *Montbason*,

1649.

Le Duc de Montbason se démet du Gouvernement de Paris, en faveur du Maréchal de l'Hospital.

Ce fut peu de tems après cette dispute, moins fameuse pour le sujet qui en étoit la cause, que par la qualité des Parties intéressées, que le Maréchal de l'Hospital, l'un des plus échauffez, prêta le serment pour le Gouvernement de la Ville de Paris en la place du Duc de Montbason. Ce dernier s'en démit; mais il conserva celui de l'Ile de France qui en fut détaché.

Equivalent donné au Duc de Bouillon pour Sedan.

On régla le même jour les prétentions du Duc de Bouillon pour sa Ville & Principauté de Sedan, dont la France s'étoit mise en possession dès l'année 1642 (1). L'équivalent que le Duc en demandoit rencontroit de si grandes difficultez, tantôt de son côté, tantôt de celui de la Cour, & quelquefois de la part des Oposans à la cession des Domaines qu'on vouloit lui donner en échange, qu'on n'avoit pu convenir du Traité jusqu'à la fin de cette année. Il portoit, Que pour équivalent des Principautez de Sedan & de Rancour, il auroit le Comté d'Auvergne (2), le Duché d'Albret, le Comté d'Evreux, Châ-

 teau-

(1) *Voiez Tom. I. pag. 19.*
(2) *C'est une plus* [illegible] *Duché.*

1649. teau-Thierri, & quelques autres Terres, le tout raportant deux cents dix mille livres tous les ans : desorte qu'on évaluoit la Principauté de Sedan sur le pied du denier soixante. On ne pouvoit trop acheter une si belle piéce, qui étoit alors, & qu'on peut même apeller encore aujourd'hui une des Clefs du Roiaume.

Le Pere Desmarez rapellé de son exil.

Ce que j'ai dit (1) du Pere Desmarez, célebre Prédicateur, & zélé Partisan du Jansénisme, m'oblige à faire mention de son rétablissement. Une Dame du Parti des Jésuites lui avoit fait interdire la Chaire avec ordre de s'éloigner de la Cour & de sortir de Paris ; une autre Dame du Parti oposé l'y fit revenir pour y reprendre ses fonctions. Ce fut la Marquise de Senecey, premiére Dame d'honneur de la Reine, qui le fit exiler, & ce fut la Marquise de Liancourt qui le fit rétablir. C'est ainsi que les Dames s'intriguent par tout, & que les plus grandes affaires de l'Etat & de la Religion se réglent souvent selon l'intérêt qu'elles y prennent, par l'ascendant qu'elles ont sur ceux qui gouvernent.

Le

(1) *Voiez Tom. I. pag. 114 & 115.*

Le desordre où étoient les Finances obligea la Cour de rapeller de sa relégation le Sur-Intendant Emeri (1), comme le plus capable de les rétablir. En effet il n'en eut pas plutôt pris soin, qu'il assura le Ministére d'un Fond de quarante millions pour l'année prochaine. Un des plus beaux Edits qu'il fit donner au Conseil d'Enhaut, ce fut celui par lequel le Roi déclaroit, qu'il vouloit que toutes ses dettes fussent paiées; & que tous ceux qui avoient prêté à l'Etat fussent remboursez. C'est ce qu'avoit fait le célebre Sur-Intendant Rosni sous Henri IV. Ainsi marchoit Emeri sur les traces d'un guide si éclairé dans les Finances: & ainsi se formoit le jeune Roi sur le modele de son Aieul, le plus parfait des Rois, dont avec la Couronne, il a encore hérité le nom de *Grand*. Il a eu le bonheur de trouver comme lui des Rosni & des Emeri, sous l'administration desquels il a pourvu à l'Oeconomie des Finances dans les tems les plus difficiles. En quoi il n'a pas moins témoigné qu'il savoit regner, que par les plus éclatantes 1649.

Emeri rapellé & rétabli.

(1) *Relégué en 1648. Voiez Tom. I. pag. 401 & 402.*

1649. fonctions de sa Roiauté: car le soin des Finances est le plus important de tous, celui par lequel on fait tout, sans lequel on ne sauroit rien faire, & d'où dépend le soulagement ou l'accablement des Peuples, & tous les bons ou les mauvais succès des desseins & des entreprises (1).

Les troubles d'Angleterre, dont j'ai donné le récit séparé de l'Histoire de France, pour éviter la confusion, ouvrirent l'année 1649. dans ce Roiaume d'Outre-Mer par une terrible Scêne, où l'on vit l'infortuné Charles I. finir sa vie par la main d'un Bourreau.

L'Assemblée de Westminster fait le procès au Roi d'Angleterre.

Ses Juges ou ses Parricides (2) s'assemblérent à Westminster le 20. de Janvier au nombre de soixante-sept, en quoi consistoit le débris du Parlement, & aiant choisi Bradshaw pour Président, ils firent comparoître le Roi devant eux comme un vil criminel, le faisant accuser par leur Procureur Général Cooke, qui ne le nommoit que Charles Stuart, & qui l'accusoit, disoit-il, de la part de tout le Peuple d'Angleterre, d'être un Tyran,

(1) *Voiez l'Histoire de Henri le Grand par l'Evêque de Rhodez.*
(2) *Voiez Nani, les Lettres de Wicquefort. L'Histoire d'Angleterre. Mylord Clarendon, V. Tome.*

tan, un Traître, un Meurtrier, un Ennemi de la Patrie & du Salut-Public. Il fallut que le Roi entendît ces insolentes accusations, aussi bien que les interrogations de Bradshaw qui ne le furent pas moins: mais il se contenta de se récrier sur la fausseté des premiéres, & refusa de répondre aux derniéres, déclinant un si indigne & si incompétent Tribunal, & réclamant les prérogatives de sa Couronne, qui n'avoit que Dieu pour Juge. L'inique Tribunal ne déféra point à son déclinatoire, & à la quatriéme Séance il lui prononça l'Arrêt de sa condamnation, qu'il entendit tranquillement, mais qu'on ne peut lire sans frémir. Il étoit conçu en ces termes: *Les Communes d'Angleterre assemblées en Parlement, aiant érigé cette Souveraine Cour de Justice pour faire le procès à Charles Stuart, Roi d'Angleterre, accusé de plusieurs grands crimes de meurtre & de Haute-Trahison, & aiant refusé par trois fois de répondre aux accusations qui lui ont été lûës, & dont à chaque fois il a été interpellé, la Cour qui en a les preuves en main, & en haine de la contumace, a déclaré le dit Charles*

1649.

Terrible Arrêt de sa mort.

1649. *Stuart, Tyran, Traitre, Meurtrier & Ennemi de la Patrie, & comme tel l'a condamné à souffrir la mort, par la séparation qui sera faite de sa tête d'avec son corps.*

Constance du Roi.

Il la souffrit cette tragique mort le 30. de Janvier, avec la même constance qu'il en avoit entendu prononcer l'Arrêt. La nouvelle qui en vint en France, ne contribua pas peu à la Paix de la Cour avec les Parisiens qui se négocioit alors, & qui fut concluë bientôt après. Au moins les Mémoires de ce Roiaume-là nous aprennent, que ce fut un avertissement pour le Ministére de ne desespérer point les Peuples, comme c'en fut un pour les Peuples de ne tomber pas dans une rebellion dont les suites sont si funestes.

Nouvelle République d'Angleterre.

Je ne parlerai point du nouveau Gouvernement d'Angleterre qui fut substitué à la Monarchie, & je me contenterai de dire qu'il s'établit sur le pied de République, dont les Principaux Ministres se nommoient, *Conservateurs de la Liberté d'Angleterre par l'autorité du Parlement.* Mais l'ambitieux Cromwel en étoit le Chef encore caché, & qui quelques années

années ensuite usurpa toute l'autorité. Je ne raporterai point ses exploits qui tiennent du prodige, & qu'on ne pourroit se lasser d'admirer, si la cause en eût été plus juste. C'est dans son Histoire & dans celle d'Angleterre que tous ces événemens se doivent chercher : je ne ferai mention que de ceux qui ont du raport avec l'Histoire de France que j'écris. 1649.

Elle envoie des Ambassadeurs aux Cours Etrangéres.

La nouvelle République n'eut pas plutôt donné la forme à son établissement, qu'elle envoïa des Ambassadeurs en diverses Cours ; mais la France fut une des derniéres, sans doute à cause de la retraite qu'y avoit choisi la Reine, Veuve de Charles avec toute sa famille, & à cause de sa parenté avec le Roi Très-Chrétien dont elle étoit tante, fille de Henri IV. & sœur de Louïs XIII. L'Espagne au contraire fut une des premiéres Puissances à qui la République Angloise dépêcha une Ambassade. Les choses changérent bien dans la suite, lorsque Cromwel devenu le Maître, préféra l'Alliance du Roi Très-Chrétien à celle du Roi Catholique.

Avant que cela arrivât, la Cour de France avec tout le Roiaume se ré-

1649. jouït de la vengeance que les Anglois Roialistes avoient prise de la mort du Roi, sur Dorislas Envoié de la République aux Etats Généraux des Provinces Unies, en le massacrant à la Haie: digne punition, disoit-on, d'un insolent Député, qui venoit faire autoriser le parricide de son Souverain. On défendit encore sous de rigoureuses peines le débit & la lecture du Manifeste, que le Parlement d'Angleterre avoit fait publier pour justifier son exécrable attentat: & on dit que les Anglois Républiquains aiant demandé d'être reconnus pour Souverains, & traitez comme la République de Venise, on les en avoit refusez. Cependant peu de jours ensuite la Cour donna Audience à l'Envoié d'Angleterre (1), qui prenoit le titre d'Ambassadeur de la République de la Grande Bretagne, & qui remporta, dit-on, de son Ambassade toute la satisfaction qu'il en pouvoit souhaiter. Le Ministére jugea sans doute que le Salut-Public, qui est la souveraine Loi, le vouloit ainsi, pour empêcher les Anglois d'apuier les Rebelles de Provence &

Assassinat de Dorislas qu'elle avoit député en Hollande.

Ambassadeur de la République de la Grande Bretagne à Paris.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 25. de Juin 16*

de Guienne. On dit aussi que la Reine d'Angleterre avoit souhaité de le voir ; mais que cette entrevûë n'avoit pu se faire, parce qu'il n'y avoit consenti, qu'au moien qu'elle reconnût son Caractére, ce qu'elle n'avoit garde de faire, & ce qu'elle refusa. 1649.

La Cour de France continuë sa protection à la Famille Roiale de Charles I.

Quelques mesures qu'on gardât avec la nouvelle République, on ne laissoit pas de rendre à la Famille Roiale tous les honneurs qui lui étoient dûs, & tous les secours dont elle avoit besoin. Charles II. comme on commença d'apeller le Prince de Galles aussitôt après la mort du Roi son pere, avoit demandé un passeport pour venir voir la Reine sa mere en France, & on le lui fit expédier tel qu'on avoit accoutumé de l'accorder aux Princes Etrangers, qui demandoient un passage par les terres de France, ou une entrée dans le Roiaume. Il arriva au commencement de Juillet, & la Reine d'Angleterre envoia soixante chevaux au devant de lui jusqu'à Péronne, d'où il vint à Chantilli, il y fut traité par la Princesse de Condé qui l'y attendoit, & de là se rendit à St. Germain où étoit la Reine sa mere. La Cour de France vint

1649. bientôt après de son voiage de Compiégne à Paris, & leurs Majestez en arrivant furent complimentées par un Gentilhomme que leur envoiérent le Roi & la Reine d'Angleterre, à qui le Roi Très-Chrétien & la Reine sa mere allérent rendre visite, dès qu'ils furent débarassez des complimens qu'ils furent obligez de recevoir des Cours Souveraines & des autres Corps de Paris.

Elle reçoit Charles II. qui vient en France.

Il passe à l'Ile de Garnesay, & traite avec les Députez d'Ecosse.

Charles II. ne fit pas un long séjour en France, d'où il partit, & s'embarqua à Dieppe pour passer à l'Ile de Garnesay. Sa navigation ne se fit pas sans danger, poursuivi par les Vaisseaux de la République d'Angleterre jusque dans le Port, où ils seroient entrez, si la Marée, qui commençoit à baisser, ne les en eût pas empêchez. Il trouva dans cette Ile les Députez d'Ecosse, avec lesquels il ébaucha le Traité qui fut conclu l'année suivante à Breda, où le Roi se rendit, aiant repassé la Mer, & étant venu en Hollande auprès du Prince d'Orange, Guillaume II. son beau-frere. Il en partit aussitôt après la signature du Traité, & s'étant embarqué à Schéveling (1), il prit le

(1) Près de la Haye.

le tour du Nord d'Ecosse pour éviter les Vaisseaux de ses Ennemis, & arriva dans le mois de Juin 1650. heureusement à Abredin, où il fut bien reçu, & conduit à Edimbourg, où il entra au milieu des acclamations du Peuple, qui se réjouïssoit de voir le Sang des Stuarts rétabli sur le Trône. Nous verrons dans la suite à quoi se terminérent ses réjouïssances, & quel succès eut cette expédition. 1649.

Passe en Ecosse où il est reconnu pour Roi.

Affaires du Siége de Candie.

Je passe au Siége de Candie (1). Cussein ne faisoit qu'attendre de nouvelles Troupes de Constantinople, pour le pousser avec plus de vigueur encore que l'année précédente. La Flotte Turque, composée de soixante & dix Galéres, de dix Maones, & de trois autres Vaisseaux, passa le Détroit des Dardanelles le 6. de Mai malgré la Flotte Vénitienne qui ne l'attendoit pas sitôt, & dont une partie s'étoit éloignée pour faire de l'eau: Riva qui la commandoit, aiant ramassé les Vaisseaux écartez, poursuivit les Ennemis jusque dans le Golfe de Fochies (2), & quoiqu'il n'eût que dix-neuf Vaisseaux il entreprit de les attaquer dans leur Port. L'entrepri-

(1) *Voiez Nani.* (2) *Dans l'Archipel.*

1649. se étoit hardie; mais comme elle fut conduite avec autant d'habileté que de courage, elle fut heureuse. La nombreuse Flotte des Turcs fut battuë, une Galére, une Maone, & un des trois Vaisseaux furent pris, & tout le reste auroit eu la même destinée, ou auroit été brûlé ou coulé à fond, si le vent n'eût pas changé, à la faveur duquel les Turcs aiant coupé les cables des Vaisseaux, & séparé d'avec les autres ceux qui étoient en feu, ils les poussérent comme autant de Brûlots sur les Vaisseaux Vénitiens, qui pour s'en garentir furent obligez de sortir du Port. Neuf Vaisseaux des Ennemis furent consumez par le feu de la Flotte Vénitienne, avec une Galére & trois Maones, dans l'une desquelles étoit l'argent pour la paie de l'Armée qui étoit devant Candie. Mais Riva ne sut pas profiter de sa Victoire, & la croiant plus complette qu'elle n'étoit, il en perdit le fruit qui consistoit à empêcher le débarquement. Le Capitain Bacha n'étant plus poursuivi par le Général Vénitien, qui pensant avoir ruiné la Flotte Ottomane avoit fait voile du côté de

La Flotte des Vénitiens bat celle des Turcs.

Smirne,

Smirne, eut bientôt radoubé ses Vaisseaux: & renforcé de ceux qui lui vinrent d'Alexandrie, de Smirne, & de Barbarie, il se remit en Mer avec quatre-vingt-trois Galéres, soixante-quatre gros Vaisseaux, & quantité de moindres. Riva le découvrit, & eut encore la hardiesse de le poursuivre; mais il ne put l'empêcher de débarquer sept mille hommes au Camp de Cussein, & d'y décharger une si grande quantité de poudres & de grains, que cela pouvoit suffire pour tout le tems du Siége. L'argent manquoit, la Maone qui en étoit chargé aiant péri de la maniére que je l'ai dit, & les Soldats n'étant point paiez se mutinérent: mais Cussein apaisa la sédition, & pendant le mois d'Août il renouvella les Attaques avec toute la furie que les Turcs ont accoutumé de faire paroître dans ces occasions. Les Chrétiens leur oposérent une valeur qui les arrêta, & firent de vigoureuses sorties. Le Chevalier de Gremonville y eut le bras cassé d'un coup de Mousquet, & beaucoup d'autres Officiers du premier rang y perdirent la vie, ou y furent dangereuse-

1649.

La Flotte Turque se remet en Mer, & débarque les Soldats & ses Provisions au Camp.

Attaques des Turcs vigoureusement repoussées.

1649. reusement blessez. Tous ces Combats se faisoient pour attaquer ou pour défendre le Bastion de Bethléhem. D'autres Ouvrages furent encore attaquez & défendus avec la même fureur d'un côté, & le même courage de l'autre, dont on peut voir les particularitez dans l'Histoire qu'a donnée le célebre Nani. Je dirai seulement que les François, commandez par le Chevalier de Sales, mirent en déroute les Turcs dans une de ces occasions, & que dans l'autre le Capitaine Monflo François, assisté de Nardi Italien, les chassa d'un Poste dont ils s'étoient rendus maîtres.

Cussein, dégoûté de tant d'Attaques, où il perdoit un grand nombre de ses meilleurs Soldats & de ses plus braves Officiers, eut recours aux Travaux sousterrains & à la Sape. Il y trouva la même résistance & la même oposition, les Vénitiens ruinant par leurs Mines tout le travail des Assiégeans, & les effraiant par une grêle continuelle de Bombes, qui leur faisoit tout quitter pour s'en mettre à couvert. Ainsi le Général Turc, voiant aprocher l'Hiver, & ne voulant pas que son Armée dépérît dans

L'Hiver fait cesser les Attaques.

dans les Tranchées, retira le 9. d'Octobre son Artillerie & ses Gardes avancées, & se remit dans les Retranchemens & dans les Postes qu'il avoit occupez l'année précédente. 1649.

Je rentre dans le fil de mon Histoire par la prison des Princes (1), la plus étrange & la plus incroiable révolution qui soit jamais arrivée en France. C'est à même tems la plus inconcevable, quand on veut en découvrir la véritable cause, & le fond des intrigues qui y furent emploiées. On ne comprend pas d'abord comment le Prince de Condé, à qui la Reine & le Cardinal avoient de si grandes obligations encore toutes fraîches, fut arrêté par leurs ordres, & conduit dans les prisons comme un criminel (2). On comprend aussi peu comment le Duc d'Orléans se ligue avec le Cardinal pour perdre les Princes du Sang Roial : mais ce qu'il y a de plus incompréhensible, c'est que le Parti des *Frondeurs*, les ennemis irréconciliables du Cardinal, lui aient prêté les mains pour perdre des Princes, qu'ils avoient jusque-là con-

1650.

Prison des Princes.

Les causes en sont incomprehensibles.

(1) *Les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville.*

(2). *Voiez les Mémoires de la Minorité, les Lettres de Wicquefort, Nani.*

1649. reusement blessez. Tous ces Combats se faisoient pour attaquer ou pour défendre le Bastion de Bethléhem. D'autres Ouvrages furent encore attaquez & défendus avec la même fureur d'un côté, & le même courage de l'autre, dont on peut voir les particularitez dans l'Histoire qu'a donnée le célebre Nani. Je dirai seulement que les François, commandez par le Chevalier de Sales, mirent en déroute les Turcs dans une de ces occasions, & que dans l'autre le Capitaine Monflo François, assisté de Nardi Italien, les chassa d'un Poste dont ils s'étoient rendus maîtres.

Cussein, dégoûté de tant d'Attaques, où il perdoit un grand nombre de ses meilleurs Soldats & de ses plus braves Officiers, eut recours aux Travaux sousterrains & à la Sape. Il y trouva la même résistance & la même oposition, les Vénitiens ruinant par leurs Mines tout le travail des Assiégeans, & les effraiant par une grêle continuelle de Bombes, qui leur faisoit tout quitter pour s'en mettre à couvert. Ainsi le Général Turc, voiant aprocher l'Hiver, & ne voulant pas que son Armée dépérît

L'Hiver fait cesser les Attaques.

dans

dans les Tranchées, retira le 9. d'Octobre ſon Artillerie & ſes Gardes avancées, & ſe remit dans les Retranchemens & dans ſes Poſtes qu'il avoit occupez l'année précédente. 1649.

Je rentre dans le fil de mon Hiſtoire par la priſon des Princes (1), la plus étrange & la plus incroiable révolution qui ſoit jamais arrivée en France. C'eſt à même tems la plus inconcevable, quand on veut en découvrir la véritable cauſe, & le fond des intrigues qui y furent emploiées. On ne comprend pas d'abord comment le Prince de Condé, à qui la Reine & le Cardinal avoient de ſi grandes obligations encore toutes fraîches, fut arrêté par leurs ordres, & conduit dans les priſons comme un criminel (2). On comprend auſſi peu comment le Duc d'Orléans ſe ligue avec le Cardinal pour perdre les Princes du Sang Roial : mais ce qu'il y a de plus incompréhenſible, c'eſt que le Parti des *Frondeurs*, les ennemis irréconciliables du Cardinal, lui aient prêté les mains pour perdre des Princes, qu'ils avoient juſque-là con-

1650. **Priſon des Princes.**

Les cauſes en ſont incompréhenſibles.

(1) *Les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville.*
(2) *Voiez les Mémoires de la Minorité, les Lettres de Wicquefort, Nani.*

1650. considérez comme leurs Protecteurs, sur tout le Prince de Conti leur Généralissime dans la Guerre de Paris. On verra encore entrer dans la Conspiration, faite pour les perdre tous trois, la Duchesse de Chrévreuse & le Coadjuteur qui s'unissent avec leur ennemi juré, pour faire périr leurs meilleurs amis. C'est un labyrinthe où j'aurois besoin du fil d'Ariadne pour ne me point égarer. Car d'accuser le Prince de Condé de crime d'Etat, lui qui avoit si glorieusement soutenu la Régence contre les Rebelles, & qui avoit ramené le Roi & la Reine avec le Cardinal en triomphe à Paris, c'est à quoi il n'y a nulle aparence : outre que sa liberté, que le Cardinal se crut obligé de venir lui annoncer lui-même, justifie hautement son innocence. Le Parlement qui en étoit convaincu & qui la défendit, le Duc d'Orléans qui se repentant d'en avoir douté la reconnut, la Reine enfin qui témoigna en être persuadée en signant les ordres pour sa liberté, toutes ces démarches en sont des preuves authentiques. Aussi disoit-il, lorsqu'il parloit de sa prison & des suites funestes

qu'elle avoit euës, *Qu'il y étoit entré le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus coupable* (1). Le Roi étoit encore trop jeune pour lui rien attribuer de cet événement, dont je puis raporter toutes les circonstances, sans que sa gloire y soit intéressée.

1650.

Ce que le Prince de Condé en disoit après son retour en France.

Pour débrouiller un sujet aussi mêlé, qu'est celui de la prison des Princes, il faut remonter un peu plus haut. Nous avons vu le Prince de Condé se broüiller & se réconcilier à diverses reprises avec le Cardinal, & il est d'une notoriété publique, que c'est dans ces vicissitudes de haine & d'amitié, qu'il faut chercher la véritable cause de l'emprisonnement du premier, auquel on associa le Prince de Conti & le Duc de Longueville, pour fraper un si grand coup impunément. Cette source une fois connuë, il n'est pas difficile de pénétrer dans les autres obscuritez, & d'en lever le voile. Déjà il est clair que le Cardinal ne pouvoit s'assurer du premier Prince du Sang, sans s'assurer des deux autres son frere & son beau-frere : En second lieu il falloit ménager ou plutôt

Ce qu'on peut dire de plus certain au sujet de la prison de ce Prince.

(1) *Dans son Oraison Funebre par l'Evêque de Meaux.*

1650. tôt tromper les *Frondeurs*, pour en avoir le consentement, ou du moins la permission : c'est à quoi la Duchesse de Chévreuse & le Coadjuteur furent emploiez, & le Cardinal n'épargna rien pour les gagner. Il étoit encore besoin de faire illusion au Duc d'Orléans & à la Reine, & de leur rendre le Prince suspect : quelles que pussent être les raisons dont il se servit pour cela, il les persuada, & ils le laissérent maître de la destinée des trois Princes. C'est maintenant ce qu'il faut déveloper.

La haine du Cardinal au sujet du mariage de sa niéce.

Il est constant que le mariage projetté du Duc de Mercœur avec la niéce du Cardinal, fut le point fatal de la division de ce dernier & du Prince de Condé. J'en ai dit les raisons (1). La hauteur avec laquelle le Prince s'y étoit oposé, avoit fait une si forte impression sur l'esprit du Cardinal, qu'elle n'avoit pu être effacée par le grand service qu'il en avoit reçu, quand il l'avoit ramené triomphant à Paris. Cette obligation étoit trop grande pour ne pas faire un ingrat, & il ne put souffrir un si redoutable Bienfaiteur. Au lieu d'avoir

(1) Voiez ci-dessus pag. 86.

d'avoir de la reconnoissance, il sentit réveiller toute la haine qu'il renfermoit depuis long-tems dans son cœur. 1650.

Elle avoit précédé le projet du mariage de sa niéce, & dès auparavant il y avoit eu beaucoup de froideur entre eux, & même du mépris de la part du Prince, qui ne craignoit point d'en faire des plaisanteries, pendant que l'autre plus dissimulé cachoit son ressentiment, jusqu'à ce qu'il trouvât l'occasion de le faire éclater. Leur familiarité, dit-on, avoit fait naître ce mépris dans l'ame du Prince, d'un génie aussi bien que d'une naissance trop élevée au dessus du Cardinal pour n'avoir pas reconnu ses défauts, & pour les avoir flatez. Tant il est malaisé que l'estime se conserve dans la familiarité, qui laisse voir le fond du cœur, & qui en découvre toutes les foiblesses! Ainsi le premier ne pouvant souffrir d'égal, ni le second de supérieur, leur amitié ne fut jamais sincére, & les aparences même n'en durérent pas long-tems.

Elles eussent encore moins duré, si la politique du Cardinal lui eût

permis

1650. permis d'éclater plutôt : mais comme il vouloit perdre le Prince à coup sûr, il lui fallut du tems pour ajuster ses machines.

Le Cardinal se réconcilie avec les *Frondeurs*.

Le premier obstacle qu'il rencontroit, étoit la liaison du Prince avec le Duc d'Orléans, cultivée par les soins de l'Abbé de la Riviére : le second obstacle venoit de la part des *Frondeurs*, ennemis jurez du Cardinal, & dont la réconciliation lui étoit absolument nécessaire pour réüssir dans son entreprise contre le Prince.

Les artifices dont il se sert pour les rendre ennemis du Prince de Condé.

Il commença par ces derniers. Il jetta la pomme de discorde entre eux & le Prince, en le rendant suspect de les avoir trahis plusieurs fois par ses intelligences avec la Cour : & le Prince offensé de l'injustice qu'ils lui faisoient de le croire, s'aliéna d'eux, & par le mépris qu'il en fit confirma leurs soupçons. Ils les portérent si loin, que persuadez qu'il les vouloit perdre, ils résolurent de le prévenir, en le sacrifiant lui-même à leur sureté. S'il en faut croire les Annales de ce tems-là (1), le Marquis de la Boulaye avoit promis de le tuer dans une

(1) *Voiez la prison des Princes dans les Mémoires de la Minorité, & les Lettres de Wicquefort : voiez celle du* [illegible] *de Décembre 1649.*

une émotion du Peuple de Paris, au ſujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, ſi la ſédition n'eût pas été apaiſée plus promptement qu'il n'eût fallu, pour exécuter un ſi infâme deſſein : ceci paroit incompatible avec ſon attachement pour le Prince. Le Duc de Beaufort fut même ſoupçonné d'y avoir eu part : mais l'aſſurance avec laquelle il alla le lendemain ſe mettre à la table, où ſoupoit le Prince chez le Maréchal de Grammont, étoit une forte preuve de ſon innocence ; outre que ſa naiſſance & ſes grandes qualitez ne permettoient pas d'en avoir un ſoupçon ſi injurieux (1). Le Cardinal, qui étoit l'auteur ſecret de tout ce deſordre, en fit l'étonné quand la nouvelle en fut portée au Palais Roial, & parut plus empreſſé que perſonne à offrir ſes ſervices au Prince, qui, croiant qu'il agiſſoit de bonne foi, acheva de s'en laiſſer tromper & de s'attirer la haine des *Frondeurs :* pendant que le Cardinal, profitant de la conjoncture, ſe réconcilioit avec eux. Voilà comment il leva non ſeulement l'ob-

1650.

Ils ſont ſoupçonnez de l'avoir voulu aſſaſſiner.

(1) *Il n'eſt pas vraiſemblable non plus que le Marquis de la Boulaye fût coupable, & il n'y en eut point de preuves ; & même il fut proſcrit en 1652. avec le Prince.*

1650. l'obstacle qu'ils pouvoient aporter à la prison du Prince, mais comment il les porta même à la favoriser, jusqu'à en solemniser leur joie.

Le Cardinal tâche de donner de la jalousie du Prince au Duc d'Orléans.

Il ne se prît pas moins finement pour faire donner le Duc d'Orléans dans le panneau, en excitant sa jalousie contre les prétentions ambitieuses du Prince, qui vouloit, disoit-il, usurper la premiére place dans le Gouvernement, qui n'étoit dûë qu'à son Altesse Roiale. Cependant c'étoit lui-même qui sollicitoit le Prince à s'emparer de cette premiére place, en demandant l'épée de Connétable, & s'engageant à le servir dans cette prétention. Il lui en avoit fait faire la proposition quelque tems auparavant, dans la même vûë de brouiller ces deux Princes. *Le Cardinal*, dit le Prince de Condé dans un de ses Manifestes (1), *qui voioit bien que Monsieur le Duc d'Orléans étoit pour demander l'épée de Connétable, afin de se conserver dans la Majorité du Roi, la principale fonction de sa Lieutenance-Générale, emploïa ses artifices ordinaires pour m'engager à la*

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité, au Chap. de la prison des Princes, où il est reporté.*

la pourfuivre, pour nous commettre 1650.
tous deux dans la demande de cette Charge. Il ajoûte, *Que ne l'aiant pas voulu écouter, il avoit emploié le Duc de Rohan pour lui en réitérer la propofition, qu'il avoit encore une fois rejettée.*

Mais le Cardinal n'avoit pas laiffé de continuer fes conférences avec le Duc de Rohan, & de leur donner un air de Négociation fecrete, comme s'il s'y fût effectivement agi du Traité de la Charge de Connétable briguée par le Prince. Le Duc d'Orléans trompée par ces aparences le crut, & ne douta point de la fincérité du Cardinal, qui lui en fit une fauffe confidence. Il trouva au contraire le procédé du Prince, qui ménageoit un Traité fi délicat fans fa participation, il fe croioit ainfi, peu fincére & peu refpectueux, & ne le regardant que comme fon ennemi, il confentit fans balancer au deffein de le faire arrêter prifonnier. Il y avoit déjà été préparé par la Ducheffe de Chévreufe, qui, à la follicitation du Cardinal, lui avoit fait croire que l'Abbé de la Riviére le trahiffoit, & qu'il découvroit toutes fes intentions à la Ducheffe de Longueville, la-

La Ducheffe de Chévreufe achève, ce que le Cardinal avoit commencé.

1650. quelle les raportoit au Prince de Condé son frére : & que ce dernier prenant ses mesures là-dessus, s'attiroit toute la créance & toute l'autorité qu'il faisoit perdre au Duc d'Orléans. Elle lui representa que l'Abbé de la Riviére, craignant que le Prince de Condé & la Duchesse de Longueville ne le traversassent dans sa poursuite du Cardinalat, leur avoit vendu son Maître pour les gagner : & cette artificieuse personne fut si bien l'aigrir contre le Favori, que la Duchesse & la Princesse d'Orléans sa femme & sa fille avoient inutilement voulu éloigner, qu'il le bannit alors pour toujours de sa présence. Il n'eut pas moins de disposition à la croire sur le chapitre du Prince de Condé, & il ne fut pas difficile au Cardinal d'achever, ce que cette dangereuse séductrice avoit mis en si bon train.

Le Duc d'Orléans chasse l'Abbé de la Riviére.

Défauts du Prince de Condé.

En blamant les artifices du Cardinal, il ne faut pas dissimuler les défauts du Prince. Il avoit sans doute des qualitez héroïques, & tous les Mémoires du tems le disculpent d'avoir affecté la Couronne, dont il s'étoit montré le plus ferme apui. Mais il est vrai qu'étant d'un naturel trop

fier

fier & trop ardent, & la gloire qu'il s'étoit acquiſe par les ſervices ſignalez qu'il avoit rendus l'aiant trop enflé, il croioit que la Couronne devoit tout à ſa valeur. Il penſoit à même tems qu'il n'y avoit point de récompenſes qu'il ne fût en droit de prétendre, les plus beaux Gouvernemens du Roiaume pour lui, ceux des Places pour ſes Confidens & ſes Créatures, des emplois & des dignitez pour ſes alliez & pour ſes amis, & tout cela avec une hauteur qui ne pouvoit ſouffrir ni refus, ni retardement. Il avoit oublié ces belles paroles qu'il avoit tenuës à Vineuil, qui lui avoit offert au nom de l'Abbé de la Riviére le crédit du Duc d'Orléans pour lui obtenir tel Gouvernement qu'il voudroit, pourvu qu'il obligeat le Prince de Conti à renoncer au Chapeau que l'Abbé ſollicitoit: *Qu'il avoit aſſez de bien & d'établiſſement pour ſe conſerver par ſes ſervices & par ſa fidélité: Que s'il en avoit davantage il deviendroit juſtement ſuſpect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire lorſqu'il ſeroit grand, & que ſa fortune étoit dans un état, qu'il n'avoit beſoin que de modé-*

1650.

Sa modération.

1650. *ration dans ses désirs.* Mais qu'il est difficile à une ambition heureuse de se donner des bornes!

Le dernier trait du Cardinal pour faire arrêter le Prince de Condé, avec le Conti & le Duc de Longueville.

Le Cardinal, qui n'avoit plus que la Reine à gagner, lui fit peur de celle du Prince, capable, lui disoit-il en secret (1), de tout entreprendre sur son autorité, & peut-être sur celle du Roi même. Ce fut le dernier trait qu'il lança contre le Prince, & le plus dangereux de tous. La Reine, qui en fut frapée, n'hésita plus à signer l'ordre pour l'arrêter : mais comme il eût été inutile & même périlleux de le faire, sans s'assurer à même tems du Prince de Conti & du Duc de Longueville, il fallut d'autres intrigues pour les faire tomber dans le piége. Le Cardinal en laissa la conduite à la Duchesse de Chévreuse qui lui répondit du succès, aidée de Laigues, qui avoit été auparavant au service & dans les intérêts du Prince de Condé; mais qui en aiant été disgracié sans sujet, accepta avec joie l'occasion qui s'offroit d'en témoigner son ressentiment. Tant il importe à ceux que la naissance ou la fortune a élevez au dessus

(1) *Voiez Nani.*

ſus des autres, de ne les pas réduire 1650.
à la néceſſité de ſe venger de leurs injures! Depuis quelque tems ces trois Princes évitoient de ſe trouver enſemble au Palais Roial, afin de ſe ſervir d'ôtage l'un à l'autre. C'étoit une ſage précaution imaginée par la Ducheſſe de Longueville, mais que la Ducheſſe de Chévreuſe & Laigues détruiſirent, en leur perſuadant que c'étoit une foibleſſe, & qu'il n'y avoit rien à craindre. Ainſi les aiant diſpoſez à venir tous trois au Conſeil le 18. de Janvier, il fut réſolu de les arrêter.

Les artifices qu'on emploie pour ſe ſaiſir des deux derniers.

Ce jour fatal étant venu, le ſecret n'en put être ſi bien gardé, que les amis du Prince de Condé n'en euſſent le vent & ne l'en avertiſſent: mais il ſe moqua d'eux, & un nouvel artifice du Cardinal acheva de le faire réſoudre à ſe confier à lui plutôt qu'à ſes amis. Il lui dit, qu'il avoit donné ordre de ſe ſaiſir du nommé Des-Coucheres, le plus ardent des *Frondeurs*, & qui avoit excité la ſédition où le Marquis de la Boulaye avoit entrepris de le faire périr: qu'on l'envoioit priſonnier au Château de Vincennes, & qu'il falloit

Le Cardinal trompe le Prince, & le fait travailler lui-même à ſa captivité.

1650. loit que le Prince prît soin d'ordonner les Gendarmes & les Chevaux Legers du Roi, pour le conduire sans desordre. C'étoit pour y conduire le Prince lui-même, qui, donnant dans le piége sans l'apercevoir, envoia cet ordre aussitôt, & prit ainsi toutes les précautions nécessaires pour se faire mener surement en prison.

Autre artifice pour faire tomber le Duc de Longueville dans le panneau.

Le Duc de Longueville étoit à Chaillot, & le Cardinal usa d'un autre artifice pour le faire venir ce jour-là au Conseil, où il étoit sûr que les Princes de Condé & de Conti se trouveroient. Il lui fit savoir qu'il parleroit dans ce Conseil-là, de la survivance du Gouvernement de Rouen en faveur du fils du Marquis de Beuvron, & qu'il la lui remettroit entre les mains, afin que cette Maison la tint de lui. Le Duc ne manqua pas de se rendre au Palais Roial, pour voir l'effet de la promesse du Cardinal, & pour l'en remercier. Ainsi s'allérent jetter les trois Princes dans le filet où ils furent pris.

Les trois Princes sont arrêtez.

Guitaut, Capitaine des Gardes du Corps de la Reine, chargé de les arrêter, les voiant entrer dans la Gallerie

lerie de l'apartement de Sa Majesté, 1650.
les joignit, accompagné de six Gardes, & s'adressant au Prince de Condé, il lui dit, qu'il avoit ordre du Roi & de la Reine, de s'assurer de sa personne. Le Prince le prit d'abord pour une raillerie, & lui dit plusieurs fois qu'il se moquoit; mais Guitaut, lui répétant fort sérieusement, qu'il avoit ces ordres non seulement pour lui, mais encore pour le Prince de Conti & le Duc de Longueville, bien fâché d'avoir été choisi pour les exécuter, il fallut obéïr, & tous trois étant descendus par un escalier dérobé, on les fit monter dans un carosse du Roi, qui les attendoit à la porte du Jardin. Il n'y avoit pour toute Escorte que seize hommes à cheval, avec ce qui étoit en carosse avec les trois Prisonniers, sous le Commandement du Comte de Miossens, Lieutenant des Gendarmes, & de Comminges, Lieutenant & neveu de Guitaut. Qui l'eût cru! que trois si grands Princes, dont le premier tout couvert de lauriers, étoit l'admiration de la France & la terreur de ses Ennemis, eussent pu être ainsi

1650. menez en prison, & qu'une foible troupe de seize hommes eût osé se saisir de trois Chefs de cette importance, dont un seul faisoit trembler des Armées entiéres? C'est qu'il y a un période au de là duquel on ne peut aller, un *non plus ultra* pour Hercule & pour les plus grands Héros, une révolution à laquelle ils sont assujettis ainsi que les moindres hommes. C'est enfin que tout est vanité.

Ils sortirent par la Porte de Richelieu, au dehors de laquelle ils trouvérent les Chevaux Legers de la Garde du Roi, & un peu plus avant les Gendarmes, deux Compagnies que le Prince de Condé avoit donné ordre d'y poster, trompé par le Cardinal, qui lui avoit fait accroire que cette Escorte étoit nécessaire, pour conduire surement au Château de Vincennes, un des principaux Complices du tumulte excité pour l'assassiner. Ce fut pour l'y mener lui-même. Ainsi non content de s'être livré à son ennemi, il lui prêta encore des Soldats pour empêcher qu'il ne lui échapât.

La fortune s'en jouë.

La fortune sembloit prendre plaisir à se jouer de ce Prince, & à lui faire

faire voir que toute la valeur qui le rendoit si fier étoit bien fragile, & que toute la gloire qui l'avoit enorgueilli avoit disparu. Le caroſſe s'étant rompu entre Paris & Vincennes, on fut plus de deux heures à le raccommoder. Belle occaſion pour le délivrer, ſi quelques-uns euſſent eu aſſez de courage, ou d'affection pour l'entreprendre : mais perſonne ne ſe mit en devoir de le faire. Le tems de ſes triomphes étoit paſſé : ſon infortune lui avoit enlevé ſes admirateurs : les artifices du Cardinal lui avoient fait perdre ſes amis en le rendant ſuſpect aux *Frondeurs*, & ces derniers firent des feux de joie pour ſa priſon, que la Ducheſſe de Longueville, qui s'étoit retirée dans une maiſon particuliére, vit allumer, bien loin qu'on ſe diſposât à courir au ſecours des trois Priſonniers. Evénement fatal, & qu'on ne peut aſſez admirer ! 1650.

Tout y paroit étrange de part & d'autre, & on peut dire auſſi que de part & d'autre, tout y fut précipité. Le Cardinal n'eut point de bonnes raiſons pour faire arrêter le Prince, & ſa politique fut la dupe de ſa paſ- Réflexion ſur cette aventure.

 ſion :

1650. sion : le Prince de son côté, avoit trop aigri le Cardinal, pour se fier à lui comme il fit, & le mépris qu'il en avoit fait, ne lui permettoit pas d'y prendre tant de confiance. On eut beau imputer au Prince une ambition criminelle, qui en vouloit au Trône : non seulement on n'en put fournir la moindre preuve, il est même certain qu'il ne fut pas alors soupçonné de la moindre pensée contre le Roi & contre l'Etat. La jalousie du Cardinal le faisoit parler, quand il l'en accusoit auprès de la Reine & du Duc d'Orléans. Son innocence cependant n'étoit pas suffisante pour le garentir du piége, où il donnoit tête baissée, par le mépris qu'il faisoit du Cardinal, dont il décrioit le génie & le Ministére. Le Cardinal de son côté en prit trop de défiance, & jaloux d'un si redoutable Concurrent dans la faveur du Roi & de la Reine, il fut encore trop sensible à ses railleries. Sa politique eût voulu qu'en les dissimulant, il se fût contenté, comme il avoit toujours fait, de commettre le Prince & le Duc d'Orléans pour se rendre Arbitre de leurs différens, sans en venir à une ex-

Mauvaise politique du Cardinal.

extrémité qui lui couta cher, & qui ne perdit le Prince qu'en le faisant courir à lui-même & à tout l'Etat d'extrêmes dangers. Mais il ne fut point maître de sa passion, & son dépit l'emportant cette fois sur cette prudence si raffinée où il excelloit, il aima mieux tout risquer par le coup le plus hardi qu'il pût jamais fraper, que de demeurer sans honneur en demeurant sans vengeance. Il raisonnoit ainsi en Vindicatif plutôt qu'en Politique, & l'événement fit voir qu'il raisonnoit mal, au moins par raport au Bien-Public, dont il eut dû prendre plus de soin que de son intérêt personnel. Il s'en repentit, lorsqu'il vint mettre le Prince en liberté; mais il étoit trop tard. Celui-ci à son tour, trop offensé pour qu'il pût lui pardonner, trop fier & trop violent d'ailleurs, entreprit de le faire périr avec l'Etat, s'il ne pouvoit le perdre qu'à ce prix. La fortune, qui commençoit à regarder ce Prince de mauvais œil, renversa toutes ses intrigues sur lui-même, & sauva miraculeusement le Cardinal & l'Etat.

1650.

Mauvaise politique du Prince de Condé.

1650. Autres raisons de la prison.

On fait encore entrer des vûës plus raffinées à ce qui donna lieu à la prison des Princes. On dit (1) que le nom du Prince de Condé étoit devenu odieux aux Parisiens, à cause de la Guerre qu'il leur avoit faite: mais étoit-ce à ce Prince qu'on devoit s'en prendre, ou au Cardinal? On ajoûte, que le Duc de Beaufort, le Coadjuteur & la Duchesse de Chévreuse, qui avoient tout pouvoir sur le Peuple, ne s'étoient laissé gagner par le Cardinal que pour le perdre lui-même, après lui avoir prêté leur concours pour faire périr le Prince. Ces deux Têtes abatuës, ils prétendoient avoir la direction de la Régence, tous trois aiant un grand ascendant sur l'esprit du Duc d'Orléans, à qui ils ne laisseroient qu'un fantôme d'autorité, pendant qu'ils partageroient entre eux les dignitez & les Charges. Tous ceux-ci furent trompez. Le Cardinal plus fin, usurpa toute l'autorité, jusqu'au point de rendre le Duc d'Orléans plus jaloux de lui qu'il ne l'avoit été du Prince. Ce fut le salut de ce dernier, & ce qui le fit sortir de

(1) *Voiez Nani.*

de prison. Heureux s'il eut pu en oublier l'injure ! Cette révolution n'arriva qu'au commencement de l'année prochaine : toute celle-ci ne fut presque occupée que des suites qu'eut la détention des Princes. 1650.

Intrigues de la Duchesse de Longueville pour la liberté des Princes.

Elles furent terribles (1). La Duchesse de Longueville, qui, comme femme de l'un, & sœur des deux autres, devoit aussi être arrêtée prisonniére selon le projet du Cardinal, se sauva en Normandie, pour engager le Parlement & toute la Province à prendre le parti des Princes, & pour s'assurer des amis qu'y avoit le Duc son mari, ainsi que des Places, & sur tout du Havre de Grace. N'aiant pu y réüssir elle vint à Dieppe, qui ne lui servit de retraite que jusqu'à la venuë de la Cour. Peu s'en fallut qu'elle n'en fût surprise, & à peine eut-elle le tems de s'embarquer pour passer en Hollande, d'où elle se rendit par terre à Stenay auprès du Maréchal de Turenne, qu'elle acheva de gagner aux Princes, & qui introduisit dans le Roiaume les Espagnols, qui s'emparérent sans beaucoup de ré-

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité, les Lettres de Wicquefort, Nani, la vie du Vicomte de Turenne, de Riencourt, les Fastes de Louïs le Grand.*

1650. résistance du Catelet, de la Capelle, de Rhétel, de Château-Porcien, de Mouson & de Doncheri, pendant que les Troupes de l'Archiduc faisoient des Courses jusqu'aux Portes de Paris. La Reine ne manqua pas ni de courage, ni de prévoiance. Elle mena le Roi en Normandie & en Bourgogne, & s'assura de ces Provinces, dont le Duc de Longueville & le Prince de Condé avoient eu le Gouvernement: & le Roi passant de là en Guienne, dont la Capitale (1) s'étoit tout de nouveau révoltée en faveur des Princes, il la fit rentrer dans l'obéïssance. Le Comte de Harcourt commandoit l'Armée qui accompagnoit la Cour: deux autres Armées se mirent aussi en Campagne, l'une sous la conduite de la Ferté Seneterre (2), qui marcha en Lorraine, dont le Duc s'étoit déclaré pour les Princes, & l'autre, commandée par le Maréchal Du Plessis, fut envoiée contre le Vicomte de Turenne & contre l'Archiduc. Le Cardinal y passa lui-même sur la fin de l'année, & fut spectateur de la fameuse

La Reine mene le Roi dans les Provinces.

(1) *Bordeaux.*
(2) *Il fut bientôt après Maréchal de France.*

se Bataille où le Vicomte de Turenne & l'Archiduc furent défaits. Ce coup de partie sauva la France. Il sauva en même tems les Princes, qu'il devoit perdre dans la conjoncture où étoient les affaires, & perdit au contraire le Cardinal qui en triomphoit. Tant il y eut de bisarrerie & de vicissitude dans les troubles de ce Roiaume, que l'Etoile de son Roi dissipa aussitôt que sa Minorité lui en fit prendre l'administration. Dévelopons tous ces événemens, dont chacun mérite un récit particulier. 1650.

Le Roi vient en Normandie avec une Armée, commandée par le Comte de Harcourt.

Le premier soin de la Cour fut de s'assurer de la Normandie, & d'y rendre les intrigues de la Duchesse de Longueville inutiles. Il n'y avoit pas de moien plus efficace pour cela que la présence du Roi. Il y alla, suivi de l'Armée que commandoit le Comte de Harcourt, & accompagné de la Reine & du Cardinal. Il ne trouva point de résistance. Rouen lui ouvrit les Portes & le reçut avec joie : toutes les autres Places imitérent l'exemple de la Capitale, & il ne trouva par tout qu'une parfaite soumission, & que des témoignages de

1650. de vénération & d'amour. On craignoit que le Havre n'eût pas la même déférence : mais on s'assura du Duc de Richelieu, qu'on fit venir à Paris, & on négocia avec la Duchesse d'Aiguillon, sa tante & sa tutrice, à qui Ste. Maure, qui commandoit dans la Place, étoit dévoué, & elle promit, que moiennant qu'on lui en laissât le Gouvernement, il la tiendroit pour le Roi. Ce qui fut exécuté de part & d'autre.

Toute la Normandie se soumet.

La Basse-Normandie imita la Haute, & le Commandant du Château de Caen, obéït à la sommation qui lui fut faite d'en sortir avec la Garnison : la Cour y aiant mis un autre Gouverneur & des Troupes en qui elle se pouvoit confier.

La Duchesse de Longueville passe à Bruxelles, & de là à Stenay.

La Duchesse de Longueville étoit encore à Dieppe, mais aiant su que la Cour s'y acheminoit, elle en sortit en diligence, s'embarqua avec précipitation & passa en Hollande, d'où elle se rendit à Stenay, selon la plûpart des Ecrivains. D'autres disent qu'elle débarqua en Flandre, & vint à Saint Omer, où l'Archiduc lui envoia ses carosses qui la menérent à Bruxelles, & que ce fut de là qu'elle

vint

vint à Stenay, où elle trouva le Vicomte de Turenne, à qui elle donna de l'amour, mais elle n'en prit pas pour lui. Elle n'étoit pourtant pas naturellement cruelle, & d'autres, dit-on, qui n'avoient pas le mérite du Vicomte, ne l'avoient pas trouvée insensible. Ainsi est fait l'Amour : il ne favorise pas toujours les Héros, & se plaît quelquefois à leur préférer de moins dignes sujets. Non contente de n'avoir que de l'indifférence pour lui, elle fit des railleries de sa passion avec la Moussaye, Gouverneur de Stenay, & le Vicomte de Turenne l'aiant su, fut bientôt guéri de son amour, & n'eut plus que du mépris pour elle. Aparemment que cette aventure lui aprit une maxime, qu'on lui entendit dire en de semblables occasions : *Que la plus belle femme du monde ne méritoit pas qu'un homme d'esprit perdît un mois de tems auprès d'elle.* Il en avoit pourtant perdu davantage auprès de la Duchesse de Longueville. Il n'en fut pas moins attaché au Prince de Condé, à qui il n'imputa rien des indignitez qu'il avoit reçuës de sa sœur, & se joignit avec l'Archiduc pour travailler à sa déli-

1650.

Le Vicomte de Turenne en devient amoureux, & en est méprisé.

Le ressentiment qu'il en témoigne.

1650. délivrance, comme nous le verrons dans la suite.

Le Roi passe en Bourgogne.

La Normandie étant paisible, le Roi revint à Paris sur la fin du mois de Février : & après y avoir passé le Carnaval, il alla avec toute la Cour en Bourgogne, où il tint les Etats, dont l'ouverture se fit le 28. de Mars. La Siége de Bellegarde (1) en étoit le principal sujet, le Roi demandant à la Province une Contribution extraordinaire pour les frais de cette entreprise. Le Comte de Tavanes, qui étoit dans la Place pour le Prince de Condé, étoit resolu de la défendre avec deux mille hommes de pied & cinq cents Chevaux de Garnison, ne manquant ni d'Artillerie, ni de Provisions de Guerre & de bouche, pour faire une longue & vigoureuse résistance. Aussi fit-il arborer le Drapeau blanc parsemé de têtes de morts, voulant signifier que lui & tout tant qu'ils étoient dans la Place, étoient bons François & Serviteurs du Roi, mais qu'ils avoient résolu de la défendre jusqu'à la mort. Cette resolution ne dura pas long-tems, & après quinze jours de Tranchée ou-

Siége de Bellegarde.

Résolution des Assiégez.

(1) *Dans le Châlonnois.*

ouverte ils furent réduits à capituler, soit parce qu'ils manquoient de poudre, soit faute d'argent, ou parce que le Vicomte de Turenne leur manda de Stenay qu'il n'étoit pas en état de les secourir. Peut-être encore que la présence du Roi fit plus que tout cela, & que se piquant d'être bons François, comme le Drapeau qu'ils avoient arboré le témoignoit, ils ne voulurent pas encourir le reproche de Rebelles. Le Roi de son côté leur donna des marques de sa clémence, & leur fit expédier des Lettres d'Amnistie de la révolte dont on eût pu les accuser. 1650.

Leur reddition.

Il restoit encore le Château de Dijon, & St. Jean de l'Aune: mais la Capitulation de Bellegarde leur servit d'exemple pour faire bientôt après la leur. Ainsi toute la Bourgogne fut aussi prompte à se soumettre que la Normandie, & la réduction n'en couta au Roi que la peine d'en avoir fait le voiage. Heureux augures des triomphes du jeune Monarque, à qui la fortune aplanissoit de si bonne heure les difficultez, & qu'elle conduisoit encore par la main aux Conquêtes, où elle fit gloire de le

1650. le ſuivre dans un âge plus meur. Il diſpoſa du Gouvernement des deux Provinces, donnant celui de Normandie au Comte de Harcourt, qui l'y avoit accompagné, & celui de Bourgogne au Duc de Vendôme, qui en avoit réduit les Places rebelles.

Gouvernement de Normandie donné au Comte de Harcourt, & de Bourgogne au Duc de Vendôme.

Révolte de la Guienne.

Les troubles de Guienne furent, comme l'année précédente (1), plus difficiles à apaiſer que ceux des autres Provinces. Bordeaux, cette Ville mutine, ſe ſouleva derechef, & ouvrant ſes Portes à la famille du Prince de Condé & à ceux de ſon Parti, elle renouvella la Guerre Civile dans le Roiaume. Il fallut pour la réduire en faire le Siége, & la préſence du Roi fut encore néceſſaire, comme elle l'avoit été en Normandie & en Bourgogne, pour donner la Paix à la Province, & pour y faire reconnoître ſon autorité.

La révolte, ou la Guerre de Guienne, comme en parlent les Mémoires de la Minorité, étoit une ſuite de la priſon des Princes. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, grands Zélateurs du Prince de Condé, en avoient fait le projet. Ils le mirent

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 49. & ſuiv.*

mirent à exécution peu de tems après la réduction de Bellegarde. Le Duc de Bouillon étoit à Turenne dans le Limoſin, où le Duc de la Rochefoucaut le vint trouver. Il avoit écrit à la Princeſſe de Condé, qui étoit à Chantilly avec le Duc d'Enguien ſon fils, de s'y rendre, & ils y arrivérent heureuſement. C'étoit pour les conduire à Bordeaux, dont ils s'étoient aſſurez. S'étant mis en chemin huit jours après, ils eurent avis que la Valette, frere naturel du Duc d'Epernon, leur vouloit couper le paſſage, & laiſſant la Princeſſe & le petit Duc dans une maiſon du Duc de Bouillon, nommée *Rochefort*, ils allérent au devant de la Valette, qui, n'oſant les attendre, ſe retira à Bergerac. Ainſi reprenant la Princeſſe & ſon fils, ils continuérent leur chemin, & ſe rendirent à Bordeaux, ſans avoir rien trouvé depuis qui s'opoſât à leur marche. Les plus grandes difficultez n'étoient pourtant pas ſurmontées. La Ville étoit partagée en diverſes Cabales. Les Créatures du Duc d'Epernon, & ceux qui s'étoient déclarez pour la Cour, faiſoient un nombre preſqu'égal

1650.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut conduiſent la Princeſſe de Condé à Bordeaux.

La Ville eſt partagée en deux Factions contraires.

gal

1650. gal aux autres, & il y avoit du danger à se commettre entre eux & les Partisans du Prince. On ne pouvoit néanmoins plus reculer, & après avoir donné avis de leur venuë, ils s'avancérent jusqu'aux Portes de la Ville. Elles furent ouvertes à la Princesse & au petit Duc, qui s'étoient mis en batteau pour entrer par la Garonne. Tous les batteaux qui étoient sur la riviére se mirent à la suite du leur, & les Vaisseaux du Port les saluérent de toute l'Artillerie, desorte qu'ils entrérent comme en triomphe à Bordeaux. Cependant la Cabale oposée empêcha que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut n'y fussent reçus avec eux, & ils restérent deux ou trois jours dans le Fauxbourg des Chartreux, où tout le Peuple alla en foule les voir, & leur offrir de les faire entrer par force. Ils aimérent mieux attendre que la contestation fût finie, & ils furent enfin introduits sans tumulte.

Ce fut alors que la Cour ordonna au Maréchal de la Meilleraye de se mettre en Campagne, & de marcher à Bordeaux avec l'Armée, ce qu'il fit par le Païs d'entre deux Mers (1), pen-

(1) *Entre la Dordogne & la Garonne.*

pendant que le Roi, qui étoit parti 1650.
de Fontainebleau le 8. de Juillet, & qui avoit passé par la Touraine, par le Poitou & par l'Angoumois, s'avançoit par Aubeterre, qui est dans la Xaintonge, pour venir à Libourne, qui est dans la Guienne, & proche de Bordeaux. Alors aussi le Siége de la Ville fut résolu, & le Maréchal de la Meilleraye le forma avec une Armée de quinze mille hommes. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut ne s'étoient pas endormis, & aiant fait une levée de trois mille hommes de pied & de cinq cents Chevaux ils avoient pris Castelnau, à quatre lieuës de Bordeaux, & auroient poussé plus loin sans l'aproche du Maréchal de la Meilleraye & du Duc d'Epernon. On se contenta donc de laisser une Garnison à Castelnau, & avec le reste des Troupes on se retira à Blanquefort, qui est à deux lieuës de Bordeaux. Le Maréchal de la Meilleraye vint attaquer les Quartiers que défendoit Chambon Maréchal de Camp, les deux Généraux étant retournez dans la Ville. L'Attaque fut rude, & Chambon trop foible pour résister, fut contraint de

Siége de Bordeaux.

Combats entre les Troupes du Roi & celles des Princes.

1650. de se retirer; mais il sauva les Troupes & tout le Bagage. Sur le bruit de ce Combat, les deux Généraux sortirent de la Ville avec un grand nombre de Bourgeois, pour soutenir leurs Gens & renouveller la Bataille; mais les marais empêchant les deux Armées de se joindre, tout se passa en Escarmouches. Depuis cette action, la Ville fut serrée de plus près, & les Roialistes reprirent l'Ile de Saint George, qui est dans la Garonne, à quatre lieuës au dessus de Bordeaux, après une résistance de quatre jours, où le Général la Valette fut dangereusement blessé, étant mort peu de jours après.

Le Roi vient à Libourne.

Dans ces entrefaites, le Roi arriva à Libourne, & fit aussitôt attaquer le Château de Vaire, à deux lieuës de Bordeaux. La crainte & le respect qu'inspire la présence du Souverain, quelque jeune qu'il soit, jetta la terreur dans la Ville, & le Parlement alloit s'assembler pour délibérer si on envoieroit des Députez au Roi implorer sa clémence & lui demander la Paix, quand une sévérité pratiquée mal à propos, dont on impute la faute au Cardinal, fit prendre de nouvelles

Cruauté des Roialistes.

velles résolutions de continuer la Guerre. Le Commandant de Vaire, nommé *Richon*, aiant été obligé de se rendre, fut pendu, & ce traitement fut suivi de fâcheuses représailles qui tombérent sur un Gentilhomme, nommé *Canoles*, pris à l'Attaque de l'Ile de Saint George dont il étoit Commandant, & dans le même cas que Richon, aiant été contraint comme lui de se rendre à discrétion. Il eut aussi le même sort. Telles sont les Loix de la Guerre, & malheur à ceux qui servent sous des Généraux dont la sévérité autorise celle de leurs Ennemis. Ce ne fut pas le seul malheur que causa le suplice de Richon: les Bourdelois en furent si irritez, qu'ils ne voulurent point ouïr parler de Paix, & chacun mettant la main aux Fortifications qu'ordonnoient les Généraux pour soutenir le Siége, on y travailla avec tant d'ardeur qu'on mit la Ville en état de le soutenir long-tems. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut profitérent de cette chaleur, & les animant par leur exemple & par la valeur de leurs Troupes, ils repoussérent souvent celles du Roi,

1650.

Représailles des Rebelles.

Fureur des Assiégez.

1650. qui dans une Attaque laissérent huit cents morts sur la place, sans que les Assiéges y eussent perdu plus de cent ou six-vingt de leurs Gens. Enfin après treize jours de Tranchée ouverte, le Siége n'étoit pas plus avancé que le premier jour.

Dispositions à la Paix ménagées par le Duc d'Orléans.

Tout paroissoit éloigné d'un accommodement, & on ne respiroit de part & d'autre que le sang & le carnage : mais le Ciel prenant soin du salut commun, lorsque les deux Partis y pensoient le moins, inspira au Duc d'Orléans & au Conseil, qui étoit resté à Paris, le dessein de les réünir. On dit (1) que la jalousie du Duc & de tous les *Frondeurs* s'étoit réveillée contre le Cardinal, à l'occasion de la translation des Princes, qu'on avoit menez de Vincennes à Marcoussi, & qu'on se disposoit à transférer au Havre pour une plus grande sureté. On craignoit que la réduction de Bordeaux n'achevât de rendre le Cardinal trop puissant, & que n'aiant plus d'Ennemis à combattre, ni personne qui pût lui tenir tête, il n'établît à son aise un Ministére entiérement despotique.

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

tique. Que cette crainte fût bien ou mal fondée, ils envoiérent deux Députez (1) pour s'entremettre de la Paix. Le Duc d'Orléans étoit l'auteur de la Députation que le Courdrai-Montpensier conduisoit. Les Députez allérent premiérement trouver le Roi à Bourg, où il s'étoit retiré, pour avoir son agrément. Le Roi aiant donné son aprobation, on la notifia au Parlement de Bordeaux, & on convint d'une Suspension d'Armes pendant quinze jours. Les deux Députez de Paris entrérent alors dans la Ville avec leur Introducteur ou leur Chef le Coudrai-Montpensier, pour travailler au Traité. Il fut conclu, sans en communiquer les Articles ni à la Princesse de Condé, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, dont pourtant on n'oublia pas les intérêts & la sureté. Ils portoient: *Que le Roi seroit reçu dans Bordeaux en la maniére qu'il a accoutumé de l'être dans les autres Villes de son Roiaume: Que les Troupes qui avoient soutenu le Siége en partiroient, & pourroient en sureté aller joindre l'Armée du Vicomte de Turenne à Ste-* 1650.

Accommodement de la Ville de Bordeaux.

 nay:

(1) *Le Meusnier & Bitaut.*

1650. *nay : Que tous les priviléges de la Ville & du Parlement seroient maintenus, & que le Château Trompette seroit démoli.* On permettoit à la Princesse de Condé & au Duc d'Enguien d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit une petite Garnison pour la sureté de la Princesse qui la choisiroit elle-même. Le Duc de Bouillon eut la permission de se retirer à Turenne, & le Duc de la Rochefoucaut, Gouverneur de Poitou, d'aller chez lui, mais sans faire les fonctions de sa Charge.

Tous partirent ensemble pour aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraye, qui les rencontra sur la riviére comme il alloit à Bordeaux, persuada la Princesse d'aller à Bourg voir le Roi & la Reine, qui accorderoient peut-être alors aux priéres & aux larmes d'une femme la liberté de son mari, qu'ils lui avoient refusé, quand elle la demandoit les Armes à la main. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut, qui furent de cet avis, voulurent bien l'accompagner; le Maréchal de la Meilleraye prit les devans, & alla les annoncer. Cette entrevûë n'eut pas tout le succès qu'ils avoient espéré.

Elle

Elle ne fut pourtant pas inutile, & 1650.
les Conférences qu'eurent les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucaut avec le Cardinal, contribuérent peut-être à la résolution qu'il prit dans la suite, d'aller lui-même au Havre mettre les Princes en liberté. Ils lui representérent que rien ne lui pouvoit être plus glorieux, que de faire voir à toute l'Europe qu'il avoit ruiné & rétabli le Prince de Condé quand il l'avoit voulu: mais qu'il étoit de la politique de lui procurer sa liberté, dans un tems, où n'y étant point contraint par la Guerre, le Prince lui en seroit obligé. Ils ajoûtérent qu'il devoit craindre un revers, & qu'ils savoient de bonne part que les *Frondeurs* remuoient de nouveau, en faveur des trois Princes prisonniers: qu'ils ne faisoient point de difficulté de lui déclarer, qu'eux-mêmes favoriseroient tous les desseins qu'on feroit pour les tirer de prison; mais qu'ils souhaitoient que préférablement à tous autres, ils lui en eussent l'obligation. Il ne faut pas douter qu'un semblable discours, tenu par des personnes de cette considération, ne lui revint souvent à l'esprit, & qu'il ne

1650. l'eût enfin déterminé à prendre ce parti-là. Ensuite de cette entrevûë, chacun poursuivit sa route, pour se rendre dans les Places dont on étoit convenu.

Les Protestans n'ont point de part aux rebellions.

Les Ducs de la Trimouille & de la Force, & ceux de leur Religion avoient été fortement sollicitez d'entrer dans le Parti des Princes; mais ils le refusérent. On avoit pourtant voulu les rendre suspects à la Reine, qui répondit (1) avec indignation à leurs Accusateurs; *Que ce qu'ils imputoient aux Protestans étoit faux, & que pendant ces troubles il n'y en avoit point qui eussent donné plus de preuves de leur fidélité & de leur obéïssance, que ceux de cette Religion.* Ce fut aussi alors qu'elle leur fit savoir qu'ils pouvoient demander telles graces qu'il leur plairoit, & que rien ne leur seroit refusé: mais ils firent à la Reine cette belle réponse dont j'ai parlé (2), *Qu'ils ne vouloient rien demander dans un tems de Guerre & pendant la Minorité, de peur qu'on ne les accusât de s'en être prévalus, & qu'ils attendroient la Majorité du Roi pour lui faire leurs très-*

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 5. de Mars 1650.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 58.*

très-humbles Requestes, & lui présenter leurs Cahiers. 1650.

Je ne raporterai point les brouilleries de la Provence, parceque ce fut une querelle des Provençaux avec le Comte d'Alets leur Gouverneur, plutôt qu'une révolte. La Cour aprouva même la prise d'Armes de ceux de Marseille & des autres Villes, pour réprimer la violence du Comte qu'elle eût voulu rapeller, & envoier le Duc de Joyeuse son gendre en sa place. Les Provençaux ne demandoient pas mieux; mais il fut inflexible jusqu'à la fin de l'année qu'il donna sa démission : & le Duc de Mercœur fut pourvu du Gouvernement en faveur de son mariage avec la niéce du Cardinal (1), qui céda son Gouvernement d'Auvergne pour récompense au Comte d'Alets, ou au Duc d'Angoulême, comme on l'apella depuis la mort de son pere arrivée sur la fin de Septembre. Ainsi finirent les troubles de Provence. Voions en de plus dangereux s'élever du côté de la Picardie & de la Champagne : mais qui furent aussi promptement dissipez.

Troubles de la Provence apaisez.

(1) *Il ne l'exerça que par* ... *l'année 1652.*
& le mariage se fit e...

1650. Exploits de l'Archiduc.

L'Archiduc avoit ouvert la Campagne de bonne heure (1), aiant pris le 14. de Mai le Catelet après cinq jours de Siege : contraint le 2. de Juillet de lever celui de Guise, que le Maréchal Du Plessis-Pralin vint délivrer : mais il s'en vengea sur la Capelle, qu'il emporta le 3. d'Août après un Siége de treize jours, & sur Mouson qu'il prit le 6. de Novembre après quarante-deux jours de Tranchée ouverte : cette derniére perte fut suivie de celle de Doncheri. L'une & l'autre avoient été précédées par la Bataille que gagna la Ferté Seneterre le 9. d'Octobre sur les Lorrains, commandez par le Comte de Ligneville : mais c'étoit une legére consolation.

Ce n'étoit pas des Espagnols que la Cour avoit le plus à craindre : le Vicomte de Turenne lui donnoit de plus grandes inquiétudes. Nous l'avons laissé à Stenay, guéri de sa passion pour la Duchesse de Longueville & ne pensant qu'à la Guerre, à quoi aussi il étoit plus propre qu'à faire l'amour. Il rouloit de grands desseins

(1) *Voiez la vie du Vicomte de Turenne, Nani, les Lettres de Wicquefort, de Riencourt, les Memoires de la Minorité, les Fastes de Louïs le Grand.*

desseins dans sa tête, tous néanmoins n'aiant pour but que la délivrance des Princes, joint avec l'Archiduc qui protestoit de son côté avoir le même dessein, afin de parvenir à la Paix Générale, dont il accusoit le Cardinal d'avoir toujours empêché la conclusion. Quelle que pût être l'intention de l'Archiduc, celle du Vicomte étoit de s'aprocher le plus près qu'il pourroit de Paris, de se saisir du passage des riviéres, & de s'avancer avec deux mille Chevaux jusqu'à Vincennes, où les Princes étoient encore, & d'où il prétendoit les tirer facilement. Déjà il étoit entré en Champagne, & avoit pris Château-Porcien & Rhétel: déjà il s'étoit avancé jusqu'à la Ferté-Milon (1), quand il aprit que les Princes avoient été transférez à Marcoussi (2), d'où ils furent conduits quelques mois après au Havre. Sa marche avoit été cause de cette translation. La Cour en avoit eu avis par le Favori de l'Archiduc, à qui le Cardinal faisoit une Pension de cent mille livres: & pour

1650.

Le Vicomte de Turenne tâche de se joindre à lui.

L'Archiduc est trahi par un Pensionnaire du Cardinal.

(1) *A une journée de Paris.*
(2) *Entre le chemin d'O[illegible] [illegible]agne.*

1650. pour rendre le projet de la liberté des Princes inutile, elle les avoit fait mener dans le cœur du Roiaume. On dit (1) que la Duchesse de Chévreuse, bonne amie du Pensionnaire, lui avoit procuré cette libéralité en récompense de ses galanteries. Elle l'avoit connu lors de son exil en Flandre, & l'indigne emploi d'Espion qu'elle lui avoit fait prendre auprès du Cardinal, fut le prix de son affection envers l'un, & le gage de sa réconciliation envers l'autre, contre qui elle se ligua bientôt après. Tant cette personne étoit dangereuse, & comme le Cheval Sejan (2) à qui on la comparoit, fatale à tous ceux qui avoient commerce avec elle.

Le Cardinal croiant n'avoir plus rien à craindre, après avoir fait mener les Princes au Havre & pacifié les troubles de Guienne, fier de ces grands succès commença à négliger tout le monde, ceux même dont il avoit le plus de besoin, & ne songea qu'à assembler un Corps d'Armée pour reprendre Rhétel & Château-Porcien.

(1) *Voïez la vie du Vicomte de Turenne.*

(2) *Nom d'un cheval de Seius, Capitaine Romain, fatal à tous ceux qui le possédérent.*

Porcien. Il en donna le Commandement au Maréchal Du Plessis-Pralin, & le fit partir en diligence pour investir Rhétel (1), résolu de se rendre à l'Armée sur la fin du Siége pour en avoir toute la gloire. 1650.

D'autre côté le Vicomte de Turenne, qui avoit manqué son coup, rebroussa chemin, & donna avis du dessein du Cardinal & de la marche de Du Plessis-Pralin à l'Archiduc : il en fit aussi part à Belli-Ponti qui commandoit dans Rhétel, & qui lui promit de tenir bon. Il ne le fit pas, & sa lâcheté ou son infidélité lui aiant fait rendre la Place six jours plutôt qu'il ne l'avoit promis, fut cause de la perte de la Bataille que le Maréchal livra au Vicomte, parceque ce dernier fut surpris, n'aiant pas eu le tems de ramasser toutes ses Forces. On la raconte diversement. Les uns (2) disent que le Maréchal Du Plessis, fortifié des Troupes fraîches qui l'avoient joint, marcha au devant du Vicomte, qui, le croiant encore occupé au Siége de Rhétel, ne pensoit pas l'avoir sitôt sur les bras, &

Le Maréchal Du Plessis-Pralin défait le Vicomte de Turenne.

(1) *Il l'assiégea le 10. de Décembre.*
(2) *Voiez les Mémoires de la Minori*

1650. & n'avoit pas encore joint l'Archiduc : desorte que ne pouvant éviter un Combat si inégal, il le donna avec beaucoup de valeur, mais avec un très-malheureux succès. Les autres (1) disent qu'il avoit joint l'Archiduc à Sompais: que le Maréchal Du Plessis l'avoit toujours côtoié dans sa marche, & que les deux Armées se trouvant en présence avoient hésité l'une & l'autre à en venir aux mains. L'Archiduc craignoit en perdant la Bataille d'avoir de la peine à faire sa retraite, & le Maréchal Du Plessis apréhendoit de laisser le cœur du Roïaume en proie, si la fortune lui étoit contraire. L'arrivée du Cardinal, qui se rendit à l'Armée du Maréchal, en décida, & il lui donna l'ordre de combattre. Il voulut même être le spectateur de l'action, & passa la nuit dans le Camp couché sur la dure, dans la plus incommode Saison de l'année, pour voir le lendemain matin (2) ranger les Troupes en Bataille.

Le Cardinal est spectateur de la Bataille.

Description de la Bataille.

Cela se fit des deux côtez, l'Archiduc & le Vicomte de Turenne aiant

(1) *Voiez la vie du Vicomte de Turenne.*
(2) *Le 15, de Décembre.*

aiant aussi fait la même chose: & les 1650.
deux Armées, qui n'étoient séparées l'une de l'autre que de la portée du Mousquet, en vinrent bientôt aux mains. La fortune se partagea d'abord entre les Combattans: l'Aile droite de l'Archiduc, où il étoit en personne, fut mise en déroute, & le Vicomte de Turenne, qui commandoit l'Aile gauche, rompit l'Aile droite du Maréchal Du Plessis. Mais aiant attaqué l'Aile gauche de l'Armée ennemie pour réparer la défaite de l'Archiduc, il y trouva une résistance qui donna le tems au Maréchal de rallier l'Aile qu'il commandoit, qui avoit été battuë, sans que l'Archiduc pût faire la même chose de son côté. Ainsi toute l'Armée Françoise vint tomber sur l'Aile du Vicomte, & l'envelopa de tous côtez. Il disputa la Victoire pendant quelques heures: mais abandonné de l'Archiduc il fallut céder au nombre, & s'enfuir lui dix-septiéme, poursuivi par un Escadron qui l'atteignit à une lieuë du Champ de Bataille, & à qui il n'échapa, qu'en tournant tête avec sa petite troupe contre ceux qui le poursuivoient, & en les chargeant si

Hardiesse du Vicomte de Turenne

1650. brusquement qu'il leur passa sur le ventre, & tua quelques-uns de leurs Cavaliers, sans en avoir perdu aucun des siens. Comme il connoissoit le Païs jusqu'aux moindres sentiers, il s'aprocha d'un Bois qu'il traversa, & se rendit sur la Frontiére, où il joignit le débris de son Armée. Au lieu de se retirer à Stenay, dont en partant il avoit laissé le Commandement au Marquis de la Moussaye, qui mourut bientôt après (1) regreté de la Duchesse de Longueville, il alla trouver le Comte de Fuensaldagne pour prendre de nouvelles mesures avec lui. Telle fut la Bataille de Rhétel, précédée par la prise de la Place & par celle de Château-Porcien.

Jalousie du Duc d'Orléans, des airs que se donne le Cardinal.

Le Cardinal revint triomphant à Paris (2), enflé du bonheur d'une expédition dont il s'attribuoit toute la gloire. Son triomphe fut sa perte. Il renouvella contre lui la haine des *Frondeurs*, qui s'en voiant négligez se repentirent de lui avoir sacrifié les Princes, & il excita toute la jalousie du Duc d'Orléans, qui ne put souffrir

(1) *Sur la fin de Novembre.*
(2) *Le 31. de Décembre.*

frir qu'un Cardinal, non content d'u- 1650.
surper toute l'autorité dans le Conseil, voulût encore l'exercer dans les Armées. Il l'avoit entrepris dès les troubles de Bordeaux, en se donnant le titre de Généralissime (1), & prétendant marcher à la tête de l'Armée pour donner Bataille aux Ennemis. Le Duc d'Orléans l'aiant su en témoigna son ressentiment, en disant, *Que le Cardinal lui vouloit usurper la qualité qui lui avoit été donné par le Testament du feu Roi, & par l'Arrêt du Parlement representant les Etats du Roiaume: Qu'il n'y avoit que lui qui pût disposer des affaires de la Guerre, ou prendre la qualité de Généralissime dans tout le Roiaume, & particuliérement dans les Armées, qualité que personne ne lui pouvoit ôter pendant la Minorité, ni la partager avec lui, & le Cardinal moins que personne.* Ainsi parloit le Duc d'Orléans lors de la Guerre de Bordeaux, & ainsi parla-t-il encore lorsqu'il lui vit prendre les mêmes airs à la Bataille de Rhétel. Les *Frondeurs* encore plus animez par le mépris qu'on faisoit d'eux, entrérent en Négociation avec le Prince mécon-

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 2. de Juillet 1650.*

1650. mécontent, & on vit tout d'un coup ceux qui s'étoient liguez avec le Cardinal pour faire périr les Princes, se tourner contre lui pour les mettre en liberté. Tels furent le Coadjuteur & la Duchesse de Chévreuse, qui s'unirent avec le Duc de Beaufort & la Duchesse de Montbason, ennemis jurez du Cardinal, & qui firent pour le perdre une nouvelle confédération.

On dit (1) que la Princesse Palatine (2), qui avoit la confidence des Princes & de la Duchesse de Longueville, aussi bien que celle des *Frondeurs*, manda le Duc de la Rochefoucaut à Paris pour prendre ensemble une bonne résolution. Le Duc s'y rendit & demeura caché chez cette Princesse, afin de concerter avec elle ce qu'il étoit à propos de faire.

Intrigues contre le Cardinal.

La premiére chose qui fut proposée, ce fut l'éloignement & la ruine entiére du Cardinal, le concours des Princes dans ce dessein, & le mariage du Prince de Conti avec la fille de la Duchesse de Chévreuse, pour en servir

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

(2) *De la Maison de Gonzague, sœur de celle qui avoit épousé le Roi de Pologne. Elle portoit le nom de* Princesse Palatine, *parce qu'elle avoit épousé Edouard, Comte Palatin, cinquiéme fils de l'Electeur, Roi de Bohéme.*

ſervir de garentie. Je ne raporterai point les autres Négociations de la Princeſſe Palatine & du Duc de la Rochefoucaut avec le Cardinal ; car ils négocioient des deux côtez, & des deux côtez on ſe fioit en eux: mais leur véritable but étoit la délivrance des Princes, ſe ſouciant peu du reſte, pourvu qu'ils la puſſent obtenir. Le Duc de la Rochefoucaut renouvella alors, dans un entretien qu'il eut avec le Cardinal, les inſtances qu'il lui avoit faites enſuite du Traité de Bordeaux, de ſe faire honneur de la liberté des Princes ; mais il ne fit que l'ébranler cette ſeconde fois comme la premiére, ſans le pouvoir perſuader. Il fallut donc en revenir au Traité avec les *Frondeurs*, que la Ducheſſe de Chévreuſe & le Coadjuteur, apuiez du Duc d'Orléans, preſſérent la Rochefoucaut de conclure & de ſe joindre avec eux. 1650.

Tout alors éclata contre le Cardinal & pour les Princes ; le Parlement, le Peuple, la Nobleſſe, tout ſe joignit pour faire ſortir les derniers de priſon, & le premier du Roiaume. On alloit encore plus loin, on le proſcrivoit, & on en vouloit à ſa

vie.

1650. vie. On distribua au commencement de l'année des Jettons, qui d'un côté representoient la Hache & les Faisceaux, qui étoient les Armes du Cardinal, avec cette Inscription Latine au tour, *Quod fuit honos, criminis est vindex*. C'est à dire, ce qui a été autrefois une marque d'honneur & de puissance sous les Consuls Romains, est aujourd'hui pour punir les crimes de Mazarin. Au revers étoit un Licol avec cet Hémistiche, *Sunt certa hæc fata Tyrannis*. C'est à dire, telle est la destinée des Tyrans. Les Bourgeois prirent les Armes, on fit la Garde aux Portes, & en moins de six heures il ne fut plus au pouvoir du Roi & de la Reine de sortir de Paris.

Les indignitez qu'on lui fait.

Son abatement & sa retraite.

Le Cardinal abatu de tous ces coups redoublez, passa bientôt d'une extrémité à l'autre, & aussi humilié qu'il avoit été fier il tomba dans la consternation, ne sachant à qui se fier, ni quelle résolution prendre. Il ignoroit encore que la Duchesse de Chévreuse fût entrée dans le Parti formé pour le perdre, aussi bien que le projet du mariage de sa fille avec le Prince de Conti, qui devoit

voit être le gage de sa ruine, & 1650.
la croiant toujours dans ses intérêts, il en écoutoit les raisonnemens. Ils tendoient à l'obliger de sortir du Roiaume pour se mettre en sureté: mais c'étoit afin de pouvoir achever le mariage de sa fille, auquel sa présence lui sembloit être un obstacle insurmontable. Persuadé par ce qu'elle lui dit, ou effraié du péril qu'elle lui mit devant les yeux, il sortit le soir de Paris sans que personne l'en empêchât, & alla coucher à St. Germain. Sa retraite ne calma pas les esprits: on apréhenda que ce ne fût une feinte, & que la Reine n'eût dessein d'emmener le Roi hors de Paris, desorte que pour l'empêcher les Gardes des Portes & des ruës près du Palais Roial furent redoublées, & il y avoit toute la nuit des Partis de Cavalerie qui couroient par la Ville. La crainte des Parisiens n'étoit pas sans fondement, & le Duc d'Orléans aiant été averti du dessein qu'avoit la Reine de sortir avec le Roi, il l'en détourna par la considération du danger où cette fuite exposeroit leurs Majestez.

Cepen-

1650. Cependant le Parlement redoubloit ses instances pour la liberté des Princes, & la Reine fut enfin obligée d'en signer l'ordre. Le Duc de la Rochefoucaut en fut chargé, & partit pour le Havre (1), accompagné de la Vrilliére, Secretaire d'Etat, & de Comminges, Capitaine des Gardes de la Reine. Le Cardinal, qui avoit pris les devans, voulut y arriver avant eux & annoncer lui-même aux Princes leur délivrance. Il exécuta alors, mais trop tard, les avis de la Rochefoucaut. Aussi fut-il frustré de la reconnoissance qu'il en eût pu espérer s'il l'eût fait plutôt, & avant que d'y être contraint. C'est ce que le Prince lui fit sentir à leur premiére entrevûë. Les uns disent (2), que se jettant à ses genoux il lui demanda pardon, & lui dit qu'il étoit venu lui annoncer sa liberté: A quoi le Prince répondit, sans toucher seulement au chapeau, *Qu'il lui venoit annoncer sa liberté, lorsqu'il ne la pouvoit plus empêcher, & qu'il ne croioit pas lui être beaucoup obligé.* D'autres disent (3) avec plus de vraisem-

La Reine accorde la liberté des Princes.

Le Cardinal va lui-même la leur annoncer.

Comment il en est reçu.

(1) *Le* 11. *Février* 1651.
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du* 18. *Février* 1651.
(3) *Les Mémoires de la Minorité.*

semblance, que d'abord le Cardinal 1650.
se voulut justifier auprès des Princes, en leur disant les sujets qu'il avoit eus de les faire arrêter, & qu'ensuite il leur demanda leur amitié, ajoûtant avec fierté qu'ils étoient libres de la lui accorder ou refuser, & que quoiqu'il en fût, ils pouvoient dès ce moment sortir du Havre, & aller où il leur plairoit. Il dîna avec eux, mais ce fut un leger & court repas: le Prince cependant but à sa santé, & se leva de table aussitôt. Il monta promptement en carosse avec le Prince de Conti & le Duc de Longueville, accompagnez du Maréchal de Grammont, & ils allérent coucher à trois lieuës du Havre chez un Gentilhomme, Seigneur de la Paroisse qui porte le nom de *Grosménil*, où le Duc de la Rochefoucaut & les autres Députez arrivérent un moment après avec les ordres de la Cour, dont j'ai fait mention.

Les Princes recouvrérent ainsi leur liberté, treize mois après l'avoir perduë. Le Prince de Condé suporta sa prison avec beaucoup de constance, aiant demandé, lorsqu'il entra dans celle de Vincennes, l'Histoire

de

1650. de France, pour trouver dans sa lecture quelques heures de divertissement : & sans se laisser abatre par le chagrin, comme faisoient les deux autres, il travailloit à sa délivrance par le moien des correspondances secretes qu'il entretenoit avec ses amis. Il fut abandonné de plusieurs : c'est le sort des malheureux : mais il en trouva qui ne l'abandonnérent jamais. Il a dit, lorsque faisant l'histoire de ses disgraces, il tomboit sur le chapitre de sa prison, *Qu'il y étoit entré le plus innocent de tous les hommes*, comme je l'ai raporté (1) : & aussi peut-on assurer que jamais personne de sa qualité n'avoit été disgracié pour de moindres crimes, ni arrêté avec moins de sujet : mais ce qui devoit empêcher sa détention, sa naissance, son mérite, son innocence, étoient de grands sujets pour ses ennemis de la faire durer, si la fraieur du Cardinal ne lui eût fait prendre d'aussi fausses mesures pour la finir, qu'il avoit fait pour la machiner.

Ce que le Prince de Condé disoit de sa prison, & des suites qu'elle eut.

L'année 1650. n'étoit pas une année de prospéritez pour la France : ses divisions en avoient arrêté le cours,

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 115.

cours, heureuse que ses Ennemis n'en sussent pas mieux profiter. Nous avons vu leurs succès sur ses Frontiéres, où ils emportérent quelques Places assez médiocres. Voions ceux qu'ils eurent en Italie & en Catalogne. Ils reprirent Piombino, que le Maréchal de la Meilleraye leur avoit enlevé en 1646 (1), & vinrent assiéger Porto-Longone qu'ils avoient aussi perduë la même année (2). Les François n'avoient mis que vingt jours à la conquérir : le Siége des Espagnols en dura quarante-sept, & ils ne l'emportérent le 15. d'Août 1650. que parceque le Comte de Noillac, qui en étoit Gouverneur, n'aiant pu être secouru, il fut obligé de faire sa Capitulation, lorsqu'il vit les Ennemis logez sur la Contrescarpe, & sa Garnison réduite à quatre cents hommes. 1650.

Les Espagnols reprennent Piombino, & Porto-Longone.

Il y eut de plus grandes pertes pour la France en Catalogne. Le Duc de Mercœur avoit été pourvu de la Viceroiauté (3), & il y passa au commencement de l'année. A son arrivée il fit arrêter Marsin à Barcelone,

Le Duc de Mercœur fait arrêter Marsin.

(1) *Voiez Tom. I. pag. 262.*
(2) *Voiez Tom. I. à la même page.*
(3) *Voiez ci-dessus pag. 90.*

1650. lone, où il intriguoit en faveur du Prince de Condé, & l'envoia prisonnier à Perpignan, d'où nous le verrons sortir, rentrer en Catalogne, & l'abandonner (1) pour aller trouver le Prince de Condé qui l'apelloit auprès de lui.

Mauvais succès du Duc de Mercœur en Catalogne.

Le Duc de Mercœur reçut au commencement de Juin, la nouvelle de la prise de Castel-Léon & de la défaite de trois Regimens François. Il répara cette perte, en assiégeant Castel-Léon & en la reprenant sur l'Ennemi. Mais il ne put empêcher les Espagnols de se rendre maîtres de Flix sur la Segre, & de débarquer dans la Province une partie des Troupes qui avoient servi au Siége de Porto-Longone. A leur descente presque toute la Catalogne fut sur le point de quitter le Parti de la France, & il courut un bruit que le Viceroi s'étoit retiré à Perpignan. Les desordres augmentérent encore par la revolte des Habitans de la Plaine d'Urgel, qui allérent servir le Comte de Mortara au Siége de Tortose, que le Gouverneur (2), qui avoit succedé

(1) *En Septembre 1651.*
(2) *De Launai, en Décembre 1650.*

succédé au Comte Marsin, ne put 1650.
sauver. Cette perte fut suivie de celle de Ballaguier, & toute la Plaine d'Urgel rentra dans la dépendance de l'Espagne. La France envoia le Marquis de Saint Mesgrin avec des Troupes: mais comme ce n'étoit pas un secours suffisant, le Duc de Mercœur fut obligé de venir en France, pour representer à la Cour le besoin qu'avoit la Catalogne de plus grandes Forces, si on vouloit la conserver.

Ainsi se passa l'année 1650. pour la France, soit à l'égard des Guerres Civiles, soit à l'égard des Etrangéres: plus désolée par les premiéres que par les autres, & se soutenant toujours par son courage & par sa fortune. Il nous reste peu de chose à dire des affaires de la Cour & des Particuliers pendant cette année.

C'étoit une chose surprenante de voir que les plus grands *Frondeurs*, c'est à dire, les plus grands ennemis du Gouvernement, eussent la premiére place dans la confidence des Chefs de la Régence: Que la Duchesse de Chévreuse, le Duc de Beau-

1650. fort & le Coadjuteur possédassent le Duc d'Orléans, & qu'ils eussent le même empire sur lui qu'avoit eu auparavant son indigne Favori l'Abbé de la Riviére. Il y avoit longtems que toute la famille du Duc en sollicitoit la disgrace; mais il s'étoit toujours maintenu avec un tel ascendant, que l'épouse & la fille avoient été contraintes de céder. Le tems de sa chute étant venu, il tomba tout d'un coup, sans qu'il lui fût possible de se relever. Il s'humilia inutilement en se jettant aux pieds de son Maître, & inutilement encore la Reine pria pour lui. Un jour qu'elle faisoit de fortes instances pour son rétablissement: *Il faut donc, Madame*, lui répondit le Duc, *que je me fasse étrangler de ma femme & de ma fille, qui n'en peuvent souffrir le retour.* Il n'en fut plus parlé depuis. La Duchesse de Chévreuse avoit causé la perte de cet insolent Favori en rendant sa fidélité suspecte, & en faisant connoître au Duc d'Orléans qu'il le sacrifioit à son ambition: ou plutôt le période fatal de sa décadence étant arrivé, le Duc écouta alors un discours que d'autres lui avoient fait

L'Abbé de la Riviére disgracié.

cent fois, sans qu'il y eût voulu prêter l'oreille. 1650.

Caractére & intrigues du Coadjuteur.

Le Coadjuteur lui succéda en sa place de Favori du Duc d'Orléans, dont il eut toute la confiance, que le premier avoit possédée pendant vingt ans. Il étoit d'une plus illustre naissance (1), mais il n'étoit pas moins intriguant : aussi eut-il comme lui la fin que ces esprits brouillons & ambitieux ne manquent guère d'éprouver. Il obtint à la vérité la Pourpre que l'autre n'avoit pu obtenir, & fut alors connu sous le nom de Cardinal *de Rets* : mais il semble que la fortune ne prit plaisir à lui faire cette faveur, que pour mieux se jouer de lui, & rendre sa disgrace plus éclatante ; car bientôt après il fut envoié prisonnier au Château de Vincennes (2).

Rétablissement de Châteauneuf.

La Duchesse de Chévreuse, qui avoit fait tomber l'Abbé de la Riviére, fit rétablir Châteauneuf son ancien adorateur. Elle fit alors ce qu'elle n'avoit pu faire au commencement de la Régence, & cet habile Magistrat, qui n'avoit été exilé sous le Regne précédent, que pour avoir

(1) *De la Maison de Gondi.* (2) *I*

1650. atiré la haine du Cardinal de Richelieu, parce qu'il étoit trop affectionné à la Reine, étoit cependant demeuré sans emploi depuis sa Régence par la jalousie du Cardinal Mazarin. A peine la Reine, pour qui il avoit souffert une prison de dix ans, songea-t-elle à l'en faire sortir lorsqu'elle fut Régente, ne le considérant pas, disoit-elle, comme son martyr, mais comme celui de la Duchesse de Chévreuse, qui avoit aussi été bannie, & pour laquelle il avoit pris de l'amour. Quoiqu'il en soit, ce ne fut que cette année qu'il fut rapellé à la Cour, & rétabli dans sa Charge de Garde des Sceaux. Ce ne fut pas pour long-tems; & dès l'année suivante, il fut encore une fois éloigné de la Cour, & les Sceaux donnez au Premier Président (1).

Rapel de Chavigni.

Chavigni, ce Ministre si habile, & à même tems si malheureux, dont j'ai donné le portrait (2), & que le Cardinal avoit fait emprisonner en 1648. comme je l'ai raporté (3); fut mis en liberté & rapellé à la Cour. Le ressentiment des injures qu'il en avoit

(1) *Molé.* (2) *Voiez Tom. I. pag. 59.*
(3) *Voiez Tom. I. pag. 477.*

avoit reçuës, prévalut sur la reconnoissance de son rapel, & dans les troubles de la seconde Guerre de Guienne il s'attacha au Parti du Prince de Condé, dont il ne fut pas mieux récompensé, que des services qu'il avoit rendus au Cardinal (1): car ce Prince trop brusque & trop fier l'aiant maltraité dans un entretien qu'il eut avec lui, il en fut si touché qu'il en prit la fiévre dont il mourut (2). Telles sont les amitiez & les liaisons de la Cour, non seulement peu utiles, mais souvent funestes, & toujours fragiles. 1650.

Le Duc de Vendôme fait Amiral.

Le Duc de Vendôme fut mis cette année en possession de la Charge d'Amiral de France, vacante dès l'année 1646. par la mort du Duc de Brézé, tué dans le Combat Naval donné devant Orbitello (3). Le Duc d'Enguien, qui fut depuis Prince de Condé, la prétendoit comme beau-frere du défunt (4), & pour ne lui point donner de Compétiteur à qui il eût pu témoigner son ressentiment, la Reine s'en étoit fait expédier les Patentes (5). Ce n'étoit que

H 3 pour

(1) *Voiez Tom. I. pag. 214.* (2) *En 1652.*
(3) *Voiez Tom. I. pag. 257.* (4) *Il en avoit épousé la sœur.*
(5) *Voiez Tom. I. pag. 2*

1650. pour attendre l'occasion d'en investir un sujet reconnoissant, & affectionné à sa personne, aussi bien qu'à celle du Roi. Elle considéroit aussi sans doute l'intérêt du Cardinal, qui songeoit à gagner par là la Maison de Vendôme, dont il souhaitoit de s'allier par le mariage d'une de ses niéces avec le Duc de Mercœur (1). Quelles que pussent être les vûës de la Reine, elle fit expédier les Lettres du Roi, qui donnoit la Charge d'Amiral au Duc de Vendôme, avec la Survivance pour le Duc de Beaufort son fils, & tous deux en prêtérent le serment au Parlement & à la Chambre des Comptes, ou elles furent enregistrées (2). Le Duc de Mercœur, comme nous l'avons vu, fut bientôt après installé dans la Viceroiauté de Catalogne : desorte que les plus belles Charges étoient pour la Maison de Vendôme. On ne croioit pas après cela que le Duc de Beaufort pût conserver sa haine contre le Cardinal, & s'oposer plus long-tems au mariage du Duc de Mercœur son frere; il fut pourtant diféré jusqu'à l'an-

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 152.

(2) *En Juin* 1650. *au Parlement, & en* 1651. *à la Chambre des Comptes.*

l'année 1652. (1) & le Duc de Beaufort demeura toujours attaché au Prince de Condé, jusqu'à ce que le Duc d'Orléans l'eût regagné à la Cour. 1650.

Mort de la Princesse de Condé.

Il y eut cette année plusieurs morts considérables. J'ai raporté celle du Duc d'Angoulême (2). Elle fut suivie de celle de la Princesse Douairiére de Condé, qui arriva sur la fin de l'année. Tout le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Prévôt des Marchands & les Officiers de l'Hôtel de Ville assistérent à ses Funérailles, pendant que les Princes ses fils étoient encore prisonniers à la Citadelle du Havre. Cette Princesse étoit fille du dernier Connétable de Montmorenci, d'une si grande beauté, lorsque le Prince de Condé l'épousa, que le Roi Henri IV. l'aiant vûë danser, habillée en Diane, & tenant un dard à la main, en fut aussi vivement frapé, que si le dard lui eût percé le cœur, & donna de justes soupçons au Prince, qui pour sauver sa femme se vit obligé d'en être le Ravisseur. Il l'enleva pour éviter le piége qu'on

Sa beauté, & la passion de Henri IV.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 151. *à la note* (2).
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 151.

1650. qu'on tendoit à sa vertu, & se retira avec elle en Flandre (1) auprès de l'Archiduc, à qui l'amoureux Roi les redemanda inutilement. On dit que ce refus donna lieu au grand dessein de renverser la Maison d'Autriche, dont la Succession de Cleves lui fournit l'occasion, à cause de l'alliance qu'il avoit avec quelques-uns des Prétendans que l'Empereur en vouloit dépouiller: mais ce n'étoit, selon quelques-uns, qu'un prétexte, le dépit que lui avoit fait l'Archiduc de n'avoir pas voulu lui renvoier sa Maitresse en étant la véritable cause: ou du moins celle qui contribua le plus à en hâter l'exécution. Quoi qu'il en soit, elle & le Prince son mari ne revinrent à la Cour qu'après la mort d'un Monarque dont ils avoient tout à craindre, ne sachant ni cacher, ni réprimer sa passion, à qui il sacrifioit tout.

Mort & éloge du Comte d'Avaux.

Je raporterai encore la mort de deux freres illustres par leurs emplois & par leur mérite. Le premier étoit Claude de Mesme, Comte d'Avaux, qui posséda tour à tour les Charges de Conseiller au Parlement, de

(1) En 1609.

de Maître des Requêtes, de Sur-Intendant des Finances, qu'il exerça avec une intégrité qui lui acquit une grande réputation. Il la soutint & l'augmenta par ses diverses Ambassades à Venise & vers les Princes d'Italie, en Allemagne, en Suéde & en Pologne, & enfin aux célebres Conférences de Munster, où la Paix fut concluë entre l'Empereur & l'Empire d'un côté, & la France & la Suéde avec leurs Alliez de l'autre. Quelques-uns trouvent qu'il y manqua de complaisance pour ceux qui gouvernoient, c'est à dire pour le Cardinal Mazarin : mais je ne sai s'il n'a pas mérité en cela plus de louange que de blâme : car de la maniére dont en parlent les meilleurs Auteurs, & les plus impartiaux, il ne résista au Comte de Servient, dévoüé au Cardinal, que parce que ce second Plénipotentiaire n'agissoit pas sincérement pour la Paix. Il nâquit de là une inimitié entre ces deux Ministres qui dura toute leur vie, ou au moins toute la vie du Comte d'Avaux : car on raporte que Servient étant venu le voir pour se réconcilier avec lui, il l [illegible] va sans voix 1650.

&

1650. & sans connoissance, desorte qu'il ne put parler à lui.

Et du Président de Mesme son frere.

Henri de Mesme son frere ne lui survécut que de six semaines (1). Il n'avoit pas moins de vertu, ni moins de savoir, & il s'étoit acquis beaucoup de réputation dans le Parlement, où il étoit second Président: mais il ne la conserva pas toute entiére pendant les troubles, & on le blâma d'avoir eu trop de complaisance pour le Cardinal, au préjudice de ce qu'il devoit à l'auguste Corps dont il étoit un des Chefs: homme de Cour, disoit-on, & tout Mazarin. Tant il est difficile de plaire à même tems au Peuple & à ceux qui gouvernent, & de tenir un juste milieu entre deux Partis, dont l'un exerce une autorité trop absoluë, & l'autre affecte une trop grande liberté.

Dispute touchant la *Grace*, entre les Jesuïtes & les Jansénistes.

Il faut dire quelque chose de la fameuse dispute des Jansénistes & des Molinistes ou des Jésuïtes au sujet de la *Grace*. Le Dogme des derniers n'avoit pas encore pris le dessus, & si la Cour lui étoit favorable, parce que la Reine l'apuioit, le Clergé sembloit partagé entre les deux Partis.

Dans

(1) *Il mourut sur la fin de Décembre.*

Dans l'Assemblée qui se tint cette année (1) on y parla d'un accommodement, & l'Evêque Du Bellai fut député au Pere Desmarez, ce célebre Prédicateur dont j'ai plus d'une fois fait mention (2), un des plus grands Zélateurs du Jansénisme, pour l'exhorter de la part de l'Assemblée de ne plus parler de cette question en Chaire, parce que les Ennemis de la Religion Catholique s'en prévaloient: ajoûtant qu'il étoit à craindre, *que de la plume on n'en vint au canif.* A quoi l'autre répondit, qu'il n'y avoit rien de semblable à craindre de ceux de son Parti; mais qu'il étoit vrai que la Société, qui leur étoit contraire, *savoit bien se servir du couteau.* Peut-être que l'Evêque Du Bellai ne parloit des avantages, que les Protestans de France pourroient recueillir de cette dispute, qu'à l'occasion d'une Lettre que ceux d'Angleterre avoient écrite aux Jansénistes, pour les prier de leur faire savoir leurs sentimens: mais ceux-ci ne trouvérent pas à propos de faire réponse, pour ne point se rendre odieux à la Cour,

1650.

Sanglante réponse du Pere Desmarez de l'Oratoire, contre les Jésuites.

 où

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 18. de Juin, & celle du 22. Octobre 1650.*

(2) *Voiez Tom. I. pag. 514. & 515. & ci-dessus pag. 100.*

1650. où ils n'avoient déjà que trop d'ennemis.

Au reste l'Assemblée du Clergé ne plaisoit ni aux uns ni aux autres. Les Jésuïtes se plaignoient de ce qu'on ne leur permettoit pas toute la liberté de leurs Confessionnaux, & les Jansénistes n'étoient pas contens de ce que leur Doctrine n'y étoit pas plus favorisée. Aussi se donna-t-on de part & d'autre la liberté de critiquer les Prélats, en leur faisant des reproches, de ce qu'au lieu de faire de sages Réglemens pour extirper le vice & pour réprimer la vanité, ils en faisoient pour l'autoriser en leurs propres personnes. C'est qu'ils avoient fait un Statut par lequel ils ordonnoient que les Archevêques & les Evêques porteroient des cordons d'or à leurs chapeaux, auroient de l'or mêlé en leurs ceintures, & qu'en leur parlant on les traiteroit de *Monseigneur*, aussi bien qu'en leur écrivant.

Vanité des Prélats.

Peut-être qu'on pourroit aussi taxer de vanité le Discours de l'Archevêque de Rheims, (1) qui présidoit à l'Assemblée, en répondant à la demande des

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 3. de Septembre 1650.*

des Subsides que la Cour exigeoit d'eux, & dont le Directeur des Finances (1) étoit venu les solliciter. Il commença par une exposition des Droits du Clergé. *Depuis la fondation de la Monarchie*, disoit-il, *les Prélats étoient Conseillers d'Etat nez, & les Rois avoient accoutumé de les apeller aux Délibérations des plus importantes affaires: mais depuis que les Cardinaux étoient entrez dans le Ministére, on avoit négligé leur avis, & on ne daignoit plus les apeller au Conseil. Ils suplioient leurs Majestez d'y faire attention, & de leur conserver leurs prérogatives, après quoi ils ne manqueroient pas de les assister au besoin.* 1650.

Jusqu'où la porte l'Archevêque de Rheims.

Il est vrai que sous Pepin, pere de Charlemagne, il se tint des Assemblées demi-Politiques & demi-Ecclésiastiques, où les Seigneurs joints aux Evêques ordonnoient des choses qui concernoient la Police & les Réglemens de l'Eglise, aussi bien que de ce qui concernoit le Temporel & le Gouvernement du Roiaume: & ce fut là que furent composées ces Loix si estimées, connuës sous le nom

Si les Prelats doivent entrer dans le Ministére d'Etat.

(1) D'Aligre.

1650. nom de *Capitulaires*. S'il avoit été question de semblables Réglemens, les remontrances de l'Archevêque eussent été fondées : mais je ne sai si elles n'étoient pas hors d'œuvre & trop étenduës. Il y avoit au moins beaucoup de témérité de mettre leurs prérogatives en comparaison avec celles de la Couronne.

La Reine d'Angleterre, pour reprendre la suite des affaires de ce Roiaume (1), étoit toujours à Saint-Germain avec sa famille, à la réserve de Charles II. qui passoit & repassoit la Mer pour se rétablir sur le Trône, dont l'infortuné Charles I. avoit été si cruellement renversé. Il avoit besoin, pour une si grande entreprise, du secours de ses Alliez, & c'est pour cela qu'il erroit d'Ecosse en France, & de France en Hollande, pour y amasser des Troupes & des Vaisseaux capables de le faire triompher des Usurpateurs. Mais ni la France troublée par ses divisions, ni la Hollande inquiette des mouvemens du nouveau *Studthouder* (2), n'étoient guére en état de le secourir.

Charles II. passe en France.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 102. *& suiv.*
(2) *Guillaume II. qui assiégea Amsterdam le* 30 *Juillet* 1650.

rir. Il étoit venu sur la fin de Février de cette année descendre en Basse-Normandie, d'où, après qu'il auroit vu la Reine sa mere, il devoit passer en Hollande. Il souhaitoit que leur entrevûë se fît au Pont-de-l'Arche : mais quelle qu'en fût la cause, la Reine ne put s'y rendre, & ce fut à Beauvais qu'ils se virent, où le Roi & la Reine de France envoiérent complimenter le Monarque fugitif. On ne dit point le succès de son voiage, qui n'aboutit aparemment qu'à des amitiez & à des civilitez réciproques ; ou à des promesses d'un secours mal préparé. 1650.

La France, comme je viens de le dire, n'étoit pas en état de l'assister, bien embarrassée à se défendre elle-même des insultes des Vaisseaux Anglois, qui venoient attaquer les siens sur ses Côtes, & qui les amenoient en Angleterre, sous prétexte de représailles de ceux qu'ils accusoient la France de leur avoir enlevez ou pillez. Un Envoié vint à Paris de la part de la République pour accommoder ce différent, & faire cesser les hostilitez. Il parloit haut (1), ne do-

Envoié de la République d'Angleterre à Paris.

(1) *Voiez les Lettres* [illegible]

1650. demandant pas moins qu'un million de livres, pour le dédommagement des pertes que les Marchands de sa Nation pouvoient avoir souffertes sur Mer, & menaçant, à faute de paiement de cette somme, que ses Supérieurs emploieroient les moiens que Dieu leur avoit donnez, pour tâcher de se faire la justice qu'on leur dénioit. C'est ainsi qu'il s'en exprimoit.

La prospérité des Armes Angloises lui faisoient tenir un langage si fier. Le formidable Cromwel venoit de réduire l'Irlande, & il n'avoit pas des succès moins heureux en Ecosse, où le Parlement l'avoit envoié, & où son Armée victorieuse battoit les Troupes de Charles II. & le contraignoit encore une fois de repasser la Mer, pendant qu'il faisoit la Conquête de toute l'Ecosse (1), & qu'il entroit triomphant à Edimbourg.

Ses menaces. L'Envoié profitant de ces grands succès, dont le Parlement d'Angleterre ne manquoit pas de l'instruire, redoubloit ses instances & ses menaces, non seulement pour le dédommagement des pertes dont se plaignoient les

(1) *En Septembre 1650. & le reste de l'année.*

les Marchands de ſa Nation, mais encore pour obliger la Coür de France à reconnoître la Républiqne. Il ſe prévaloit en même tems des diviſions de la Cour, & ne craignoit point de dire aux principaux Miniſtres, qu'à faute de donner ſatisfaction à ſes Maîtres, ils emploieroient les moiens qu'ils avoient en main pour ſe la faire eux-mêmes. Ainſi parloient ces fiers Républiquains (1) encore tout rouges du ſang de leur Roi, & la Politique obligea la France de diſſimuler ſon indignation, pour ne pas faire revenir chez elle ces inquiets Inſulaires, qu'elle eut autrefois tant de peine à chaſſer de ſon Roiaume. La Minorité de ſon Roi ne lui permettoit pas de leur rendre alors menaces pour menaces, & d'en défier la fierté: nous le verrons dans ſa Majorité impoſer à cette Nation & à toutes les autres des airs plus modeſtes & plus reſpectueux. 1650.

Il ſe paſſa cette année peu d'événemens conſidérables au Siége de Candie (2), & les deux Puiſſances agirent plus par leurs intrigues que par

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 17. de Décembre 1650.*
(2) *Voiez Nani.*

1650. par leurs Armes. La Cour Ottomane prit un tour que jusque-là elle n'avoit pas encore pris, & qu'elle n'a pas pris dans la suite; ce fut de négocier avec l'Espagne, aiant son Ambassadeur à Madrid, & les Espagnols le leur à Constantinople. Celui de France, c'étoit la Haye Ventelai, en fit du bruit, & menaça le Divan de rompre l'Alliance que la France entretenoit depuis si long-tems avec la Porte, si on lui préféroit un Allié nouveau avec qui son Maître étoit actuellement en Guerre. Peut-être se fût-on moqué de ses menaces, si les Sultanes, ayeule & mere du Grand Seigneur, n'eussent pris le Parti de la France, & forcé le Visir d'abandonner toute cette Négociation, aussi bien que celle qu'il entretenoit avec le Baile de Venise, dont un Envoié, sous prétexte de traiter la Paix, étoit venu à Constantinople pour épier ce qui se passeroit entre l'Espagnol & le Divan: & cet Envoié, de concert avec le Baile, avoit des Conférences avec le Visir. Mais ce dernier aiant été obligé de congédier l'Ambassadeur d'Espagne, congédia aussi celui de Venise, & ordonna au Baile de sortir

Négociation de la Cour Ottomane avec l'Espagne.

Comment elle échoué.

dans

dans trois jours de Constantinople, 1650.
où il n'étoit pas de la dignité de son Maître de souffrir devant ses yeux un Ministre de ses Ennemis. Le Baile partit, & recommanda les intérêts de sa Patrie à l'Ambassadeur de France.

Exercices du jeune Monarque.

Le Roi aiant douze ans accomplis (1) voulut donner un beau spectacle à la Ville de Paris. Il avoit fait travailler pendant deux mois à la construction d'un petit Fort composé de Bastions, de Demi-Lunes, & de tous les autres Ouvrages qui rendent les Fortifications d'une Place de Guerre régulières. Une troupe de jeunes Seigneurs commandoit la Garnison qui défendoit le Fort, & une autre troupe en venoit faire le Siége, & l'attaquer dans les formes. Le jeune Roi étoit à la tête des derniers, tous habillez de la même façon, de drap gris avec leurs Echarpes noires garnies d'une dentelle d'or, le Bonnet à la Polonoise, & de riches Baudriers en broderie d'or. On ouvrit la Tranchée, on fit les Attaques, & tout étant préparé pour l'Assaut, le Roi à la tête des Assiégeans s'avança pour le donner, & emporta la Place l'épée

à

(1) *Le 5. de Septembre.*

1650. à la main. C'est ainsi que le jeune Monarque donnoit des preuves des progrès qu'il avoit faits dans ses exercices : & c'est ainsi qu'il renouvelloit ces jeux des Troyens si vantez dans l'Histoire, & qu'Auguste ramena sur la Scêne de Rome, où il voulut que les jeunes Césars ses neveux parussent à la tête de la jeunesse Romaine, dont il les nomma Princes : ou plutôt c'est ainsi que Louïs XIV. donnoit des préludes de ses Victoires & de ses Conquêtes.

1651. Nous le verrons bientôt prendre l'administration de l'Etat, lorsque devenu Majeur la Reine se démit de sa Régence, & lui remit le Gouvernement. Cette éclatante cérémonie fut précédée de bien des agitations, qui vinrent de nouveau troubler le Roiaume. La Majorité du Roi fut comme un beau jour, qui succéde aux tempêtes & aux noirceurs de la nuit : mais si elle écarta les nuages, elle ne les dissipa pas entiérement.

Etat de la Cour & les principales causes des troubles.

Le retour du Prince de Condé à la Cour au sortir de sa prison du Havre, & la sortie du Cardinal hors du Roiaume, furent les deux premiéres causes des troubles. Il y en faut ajoûter

ter une troisiéme qui n'y eut pas 1651.
moins de part: c'est la haine des *Frondeurs*, tantôt pour l'un, & tantôt pour l'autre. Chaque Parti avoit son but: celui du Prince de Condé étoit de se venger du Cardinal, & de s'emparer de l'autorité: le Cardinal, tout éloigné qu'il étoit, travailloit à son rapel par le moien de la Reine, & des amis qu'il avoit laissez dans le Roiaume: & les *Frondeurs* ne balançoient entre ces deux Chefs que pour les détruire, & pour regner eux-mêmes. Dans des sentimens si oposez, & dans la conduite de Partis si contraires, & si ennemis les uns des autres, il y eut moins de politique que de passion, & on y fit tour à tour des fautes, dont personne ne profita: comme si on n'eût eu d'autre dessein que celui de s'entre-détruire, sans songer à son véritable intérêt. C'est en effet ce qui arriva, & tel fut le dénouement de cette Tragédie, fatale à tous ses Personnages. La fortune de la France, que tous mettoient en combustion, la sauva, & le Cardinal fut heureusement ramené dans le Roiaume par son Etoile, pendant que celle du

Prince

1651. Prince de Condé l'entraînoit chez les Ennemis.

Nous avons vu (1) de quelle maniére le premier avoit couru au Havre, pour ouvrir les portes de la prison aux Princes qu'il y avoit fait conduire, & avec quelle humiliation il les avoit priez de lui redonner leur amitié: l'injure qu'ils en avoient reçuë étoit trop grande & trop récente pour l'oublier si tôt: à peine daignérent-ils l'écouter, & ils se déclarérent plus que jamais ses ennemis. Le Cardinal, à qui il ne fut pas difficile de le remarquer au travers de je ne sai quelle réconciliation, songea à se mettre à couvert de leur ressentiment, en s'éloignant de la Cour, & se retira sur les Frontiéres du Roiaume. L'ordre précis qu'il reçut de la Reine d'en sortir tout à fait, l'obligea de se retirer à Cologne. C'étoit se tenir toujours à portée, & plutôt comme un Voiageur que comme un Proscrit. Aussi son éloignement n'étoit qu'un coup de la Politique. Il ne gouvernoit pas moins de ce lieu-là, que s'il eût été à Paris: & la Reine en recevoit tous les jours

Retraite du Cardinal à Cologne.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 164.*

jours les instructions & les conseils 1651.
dont elle avoit besoin. Les *Frondeurs* l'eurent bientôt découvert, & le Prince de Condé l'aiant su des premiers, fut aussi un des premiers à s'emporter contre le Gouvernement. La Reine le regagna, & il se détacha une seconde fois mal à propos des *Frondeurs*, au lieu de profiter de la faute de sa premiére rupture avec eux (1). Ce fut aussi une seconde fois sa perte. Irritez de cette seconde désertion encore plus que de la premiére, ils l'abandonnérent de rechef à leur tour, & le laissérent en proie à ses fantaisies, ou à ses défiances.

Intrigues des Duchesses de Longueville & de Chévreuse.

Les Duchesses de Longueville & de Chévreuse jouérent un grand rôlle dans ces fameuses Scênes, comme elles avoient fait dans les premiéres (2), tantôt de concert, & tantôt divisées. L'Amour, ce flambeau fatal qui brula Troye, & qui n'allume pas moins de Guerres que l'Ambition, les faisoit agir toutes deux : la premiére, pour exercer impunément ses galanteries : l'autre, pour faire réüssir

(1) *Voiez ci-dessus pag. 179.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 101. & suiv.*

1651. ſir le mariage de ſa fille avec le Prince de Conti, qui en étoit devenu amoureux, & que les *Frondeurs* ſouhaitoient qu'il épouſât. Châteauneuf, Garde des Sceaux, ce vieux Amant de la Ducheſſe de Chévreuſe, & cet ancien ennemi du Cardinal, ſatisfaiſoit, en entrant dans la Ligue, ſon amour uſé, & ſa haine toujours vive: & le Coadjuteur qui s'étoit piqué d'amour pour la fille, comme le Garde des Sceaux pour la mere, & qui ne haïſſoit pas moins le Cardinal, s'y étoit encore engagé par ſon ambition de ſe voir Chef de Parti. Je ne parle point de la Ducheſſe de Montbaſon qui étoit ſur le retour, ni de la Ducheſſe de Châtillon (1) qui étoit dans ſa premiére jeuneſſe, & dont le Prince de Condé & le Duc de Némours étoient amoureux. L'une & l'autre parurent ſur la Scène, mais les premiers rôlles furent jouez par les Ducheſſes de Longueville & de Chévreuſe. Entrons dans le détail de toutes ces différentes intrigues.

La

(1) *Elle étoit Montmorenci, Veuve de Gaſpar de Coligny, Duc de Châtillon, qui mourut des bleſſures qu'il reçut à la Guerre de 1649. Voiez ci-deſſus pag. 15.*

La prison du Prince de Condé, bien loin d'avoir obscurci sa gloire, lui avoit donné un nouveau relief, & il étoit revenu à Paris en triomphe, au milieu des acclamations publiques, pendant que le Cardinal sortoit du Roiaume, chargé du mépris & de la haine du Peuple (1). Il semble qu'il eût été facile alors au premier, s'il eût voulu se servir de la chaleur de ses amis & de ses Créatures, de s'emparer de l'autorité, & de se faire au moins Chef de la Régence à l'exclusion de la Reine & du Duc d'Orléans: le dernier étant trop foible pour s'y oposer, & la Reine perdant l'affection des Peuples par son trop grand attachement au Cardinal. Quelles que pussent être les vûës du Prince, où trop étourdi de sa gloire, il ne songea pas à la pousser plus loin: ou devenu plus modéré par sa prison, il ne voulut pas courir les risques d'une seconde captivité pour contenter son ambition, & il aima mieux écouter la Reine, qui lui proposoit de grands avantages en s'attachant à elle, que les *Frondeurs*, qui 1651.

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité, la vie du Vicomte de Turenne, les Lettres de Wicquefort, Nani, les Fastes de Louïs le Grand.*

1651. lui en proposoient encore de plus grands, si réconcilié avec eux de bonne-foi il se mettoit à leur tête pour changer le Gouvernement. Son choix étoit bon: mais la défiance & la jalousie avec trop de raffinement, & pas assez de sincérité vinrent tout gâter. Le Prince & la Reine se défiérent l'un de l'autre, & les *Frondeurs* jaloux du Prince qui les abandonnoit, se soulevérent contre lui. Ces divisions aplanirent le chemin au Cardinal, & amenérent le Prince sur le bord du précipice, où il n'évita de tomber, que pour se jetter tête baissée dans un autre.

Comportemens du Prince de Condé.

Assemblée de la Noblesse.

Cependant les Assemblées de la Noblesse & du Clergé continuoient. Je n'ai parlé de la premiére que superficiellement lors de ses premiéres Séances chez le Maréchal de l'Hospital en 1649 (1). Elle les tint toujours depuis sous divers prétextes, demandant d'abord le rétablissement de ses priviléges, & la réformation de plusieurs abus: mais son véritable but étoit d'obtenir les Etats Généraux, le plus assuré & le plus innocent remede qu'on pût aporter

pour

(1) *Voiez ci-dessus pag. 97. & 98.*

pour remettre l'Etat ſur ſes anciens 1651.
fondemens, dont la puiſſance trop étenduë des Favoris ſembloit l'avoir arraché depuis quelque tems. C'eſt ainſi qu'en parle l'Auteur des Mémoires de la Minorité (1). Il ajoute, que la ſuite n'avoit que trop fait voir combien ce projet de la Nobleſſe eût été avantageux au Roiaume. Il l'eût été ſur tout au Duc d'Orléans, & aux Princes du Sang. Cependant ce fut lui, & le Prince de Condé, qui, faute de connoître leurs véritables intérêts, & voulant ſe ménager entre la Cour & le Parlement, au lieu d'apuier les demandes de la Nobleſſe, & de procurer par ce moien le Repos-Public, dont ils euſſent eu tout le mérite, ne ſongérent qu'à diſſiper l'Aſſemblée, dont le premier ſoin avoit été la liberté des Princes. Ils prirent néanmoins quelques meſures pour n'en pas perdre le fruit, & convinrent avec la Cour de la Convocation des Etats immédiatement après la Majorité: mais c'étoit un leurre, & l'Aſſemblée une fois ſéparée, il ne fut plus queſtion d'Etats Géné-

 raux,

(1) *Dans la relation de ce qui ſe paſſa depuis la priſon des Princes.*

1651. raux, & la Convocatiou en fut éludée (1).

Assemblée du Clergé.

L'Assemblée du Clergé s'apliquoit à la conservation de ses priviléges ou de ses usurpations, & à maintenir son autorité, si elle ne pouvoit pas l'étendre. Elle ne trouvoit pas de petits obstacles dans la Noblesse & le Parlement: mais le Conseil de la Régence lui étoit plus favorable. Une des principales questions, & qui s'agita avec le plus de chaleur dans les deux Assemblées, regardoit premiérement & directement le Cardinal, & par réflexion tous les Cardinaux, soit Etrangers, soit François. La Noblesse & le Parlement concourant avec elle étoient d'avis, que nul Cardinal, nul Ecclésiastique ne devoit être admis au Gouvernement de l'Etat, ni au Conseil du Roi, fût-il même François, à la réserve des Princes du Sang, s'il y en avoit quelques-uns qui embrassassent la Profession Ecclésiastique.

Raisons pour exclure les Ecclésiastiques du Ministére de l'Etat.

Leurs raisons étoient que les Cardinaux font serment au Pape, ce qui est contraire à celui que tous ceux du

(1) *Mezerai dit que depuis l'année 1358, il n'y eut plus de véritables Etats Généraux.*

du Conſeil du Roi ſont obligez de faire, de n'en point prêter à aucun Prince Etranger. On alléguoit encore une raiſon commune à tous les Ecléſiaſtiques, c'eſt que vivant dans le célibat, ils n'ont pas la tendreſſe qu'un pere a pour ſa famille, & ne ſont pas ſi touchez des miſéres du Peuple, où ils ne voient point ces objets d'affection qui émeuvent les entrailles des peres. On ajoûtoit, qu'étant ſouvent gens de condition fort médiocre, ils ſe méconnoiſſoient en cette haute dignité de Miniſtres d'Etat. Le Diſcours que fit un des Préſidens du Parlement (1), pour exclure les Cardinaux des affaires, mérite d'être raporté. *Ce ſont*, dit-il, *des Aſtres qui brillent dans le firmament de l'Egliſe; mais lorſqu'ils ſe détachent de leur ſphére, ce ſont des Cometes qui n'annoncent que des malheurs.* 1651.

Le Clergé alléguoit de ſon côté, que de tems immémorial les Eccléſiaſtiques avoient eu Séance dans les Aſſemblées Politiques: Que les Rois les avoient non ſeulement admis à leur Conſeil, mais que de plus ils avoient

Raiſons pour le Clergé.

(1) *Le Coigneux.*

1651. avoient fait de quelques-uns d'eux leurs Favoris & leurs premiers Ministres. Témoin le célebre Abbé Suger, à qui Louïs VII. confia le Gouvernement de son Roiaume, lorsqu'il passa en Asie: & témoin tant d'illustres Cardinaux dans la suite sous les Regnes suivans. Qu'ainsi l'innovation qu'on vouloit faire, étoit contraire aux anciens Réglemens de la Monarchie, & injurieuse à l'Eglise.

La dispute examinée au Conseil, quelques-uns opinérent en faveur du Clergé, & le Garde des Sceaux Châteauneuf fut lui-même de cet avis, protestant qu'il quitteroit plutôt les Sceaux, que de sceller une Déclaration qu'il croioit préjudicier à l'honneur du Clergé de France. Ses ennemis lui imputoient de n'avoir parlé ainsi, que parce qu'il prétendoit au Cardinalat, aussi bien que le Coadjuteur son ami, & qu'il ne vouloit pas sceller une Déclaration qui les eût exclus tous deux du Ministére. Quel que pût être le motif qui le faisoit agir, il demeura ferme dans sa résolution, & refusa d'obéïr aux ordres réïtérez de la Reine, qui voulant complaire au Parlement & à la Noblesse,

bleſſe, lui ôta les Sceaux qu'elle donna au Premier Préſident (1). Ce ne fut pourtant que pour élever l'autre bientôt après une Charge plus émi-nente (2). La Déclaration fut donc ſcellée & envoiée au Parlement qui la vérifia, ſans avoir égard à l'opoſition du Clergé. 1651.

Le Parlement proſcrit le Cardinal.

Le Parlement & la Nobleſſe ne demandoient pas ſeulement que le Cardinal fût exclus du Conſeil du Roi, ils demandoient encore qu'il fût banni du Roiaume : la Déclaration accorda l'un & l'autre. Mais cet exil ne ſatisfit pas le Parlement, Dès le 9. de Février il avoit rendu un Arrêt (3) qui lui ordonnoit de ſortir du Roiaume dans quinze jours, avec tous ſes Parens, & à faute de ce faire enjoignoit au Peuple de leur courir ſus à main armée, & qu'il ſeroit écrit des Lettres Circulaires à tous les Parlemens pour avoir leur concours : ce qui fut exécuté, & preſque tous ſe conformérent à celui de Paris. Ainſi lorſque le 12. de Février le Cardinal mettoit les Princes

(1) *Molé.* (2) *Chef du Conſeil.*
(3) *Voiez les Lettres de Wicquefort du 18. de Mars 1651. & ſuiv.*

1651. en liberté (1), il n'y étoit plus lui-même.

On n'en demeura pas là; & par un autre Arrêt encore plus sévére, rendu le mois de Mars suivant, il fut ordonné qu'il seroit informé contre lui, ses Parens & ses Domestiques des contraventions par eux faites à l'exécution des Arrêts précédens : comme aussi de diverses malversations de Péculat, de dissipation de Finances, & d'autres crimes dont on l'accusoit, tels qu'étoient les mauvaises impressions par lui données au Roi contre les Princes, & bons Sujets de Sa Majesté : Qu'il seroit aussi informé contre ceux qui l'avoient suivi, assisté & retiré, ou qui, de quelque maniére que ce soit, entretenoient commerce avec lui : ordonnant à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, de le prendre & l'emmener prisonnier à la Conciergerie du Palais, pour son procès lui être fait extraordinairement. Le même Arrêt ordonnoit encore des Monitoires, pour avoir révélation des biens qu'il avoit pu mettre à couvert : & l'Arrêt fut crié par les ruës de Paris à son de trompe. Le Clergé se plaignit

(1) *Voiez ci-dessus pag. 164.*

plaignit qu'on eût ainſi violé les droits 1651.
& les immunitez de l'Egliſe: mais le Parlement n'y eut point d'égard.

Quatre mois aprés il fut rendu un autre Arrêt, qui enchériſſoit par deſſus les deux premiers. Il défendoit au Cardinal, à ſes Parens & Domeſtiques de rentrer dans le Roiaume, à peine d'être traitez comme Criminels de Lêze-Majeſté, & Perturbateurs du Repos-Public: ordonnant au reſte l'exécution des Arrêts précédens dans toute leur étenduë.

Tant de coups redoublez contre le Cardinal ſembloient en rendre le rapel impoſſible, ſur tout aprés la Déclaration du Roi, qui lui ôtoit toute eſpérance de retour. Mais le Prince de Condé l'apréhendoit toujours, & ne pouvoit ſe fier à une Déclaration qui le banniſſoit, pendant qu'il voioit à même tems Servient, le Tellier & de Lionne ſes affidez, tenir ſa place dans le Cabinet, & dans les délibérations les plus importantes. Ainſi les défiances continuérent, & le feu de la Guerre Civile, qui n'étoit que caché ſous les cendres, ſe ralluma avec fureur, comme nous le verrons dans la ſuite.

1651. Promotion de quatre Maréchaux de France.

Il se fit au commencement de cette année une promotion de Maréchaux de France, & quatre furent honorez de cette dignité. Le premier fut Villequier, qu'on nomma le Maréchal d'Aumont, l'un des quatre Capitaines des Gardes du Corps du Roi : le second, la Ferté-Imbaut : le troisiéme, la Ferté-Seneterre : le quatriéme fut Hoquincourt (1). Rouxel, Comte de Grancey, avoit aussi été mis sur la liste des Prétendans ; mais sa promotion fut remise à une autre fois (2).

Le Marquis de la Meilleraye Grand Maître de l'Artillerie.

Peu de tems après le Marquis de la Meilleraye prêta le serment de Grand Maître de l'Artillerie de France, en la place du Maréchal son pere.

Ce ne fut que cette année que le Duc de Vendôme fit enregistrer à la Chambre des Comptes ses Provisions pour la Charge d'Amiral (3), & après en avoir fait ses complimens au Prince de Condé qui l'avoit prétenduë, & à qui il l'offrit, protestant qu'il ne la vouloit obtenir que de son consentement, & avec ses bonnes graces : à

(1) *De Monchi.*

(2) *En 1653. Moréri dit qu'il fut promu en 1651.*

(3) *Voiez ci-dessus pag. 173.*

à quoi le Prince répondit qu'elle étoit bien entre ſes mains, & qu'il ne ſongeroit jamais à lui ôter. 1651.

Le Duc de Mercœur fait un apel au Duc de Beaufort ſon frere.

Le Duc de Beaufort en avoit la Survivance, au préjudice du Duc de Mercœur ſon frere aîné, qui ne le put ſouffrir. L'amour propre l'emporta ſur l'amitié fraternelle, & peu s'en fallut qu'il ne renouvellât l'affreuſe Scêne des deux freres Thebains (1). Paris en eût vu une ſemblable entre les deux Princes François, ſi le Duc de Beaufort n'eût pas été plus modéré que ſon frere, dont aiant trouvé ſous ſa ſerviette en ſe mettant à table un billet qui lui faiſoit un apel, il ſe contenta de l'envoier au Duc de Vendôme leur pere, qui empêcha un ſi funeſte combat, & qui réprima la fureur du trop jaloux Duc de Mercœur.

Traité pour la Principauté de Sedan.

Quoique la récompenſe, promiſe au Duc de Bouillon pour la Principauté de Sedan, eût été reglée dès l'année 1649, ce ne fut pourtant que celle-ci que le Traité en fut ſigné, tel que je l'ai raporté (2).

(1) *Ethéocles & Polynice.*
(2) *Voiez ci-deſſus pag. 99.*

1651. La délivrance des Princes avoit ramené la joie à la Cour, & les premiers jours de leur retour ne furent que des jours de Fêtes, de réjouïssances & de mariages. Il s'en fit un au commencement du mois de Mars entre le Comte de Boutteville, de la Maison de Montmorenci, & par conséquent allié du Prince de Condé, avec la fille du Président de Maisons (1), à qui le Prince faisoit espérer la Charge de Sur-Intendant des Finances, & qui donnoit cinq cents mille livres de dot à sa fille.

Le Prince eut encore la satisfaction quelque tems après d'assister aux fiançailles du Duc d'Enguien son fils, avec Mademoiselle de Valois, fille du second lit du Duc d'Orléans (2), dont le Contract de mariage fut signé le 1. de Juillet. La jeunesse des Parties en retarda la célébration, & ce qui arriva dans la suite l'empêcha. Ce fut le Duc de Savoie qui épousa cette Princesse au commencement de l'année 1663. Le tems fatal, qui devoit troubler toutes les joies du Prince, n'étoit pas encore arrivé; mais on

(1) *De la Maison de Longueuil, ancienne Noblesse de Normandie.*

(2) *La troisiéme, selon Moréri.*

on peut dire qu'il étoit à la porte. Tant il est vrai ce que dit le Poëte, *Que le deuil & la joie se touchent, & que l'une ne disparoit pas plutôt que l'autre en vient prendre la place* (1). 1651.

Partis proposez à *Mademoiselle*.

Il n'y avoit presque point d'année qu'on ne parlât de marier *Mademoiselle*. On en parla fortement celle-ci, non pas avec l'Empereur, comme on avoit fait en 1647., ni avec l'Archiduc frere de l'Empereur, comme on soupçonna *Mademoiselle* d'en avoir négocié secretement le Traité en 1648 (2) : mais avec le fils aîné de l'Empereur, qui portoit comme lui le nom de *Ferdinand*. La Cour de France eût bien voulu que l'Empereur eût épousé cette Princesse, ainsi qu'elle avoit déjà essaié de l'y engager en 1647.: mais aiant su qu'il avoit épousé en troisiémes Noces la Princesse de Mantouë, elle fit la proposition pour le Roi de Hongrie son fils aîné, qui étoit destiné au Trône Impérial, s'il ne fût pas mort en 1654. avant l'Empereur son pere. Le projet de ce mariage eut le même succès que les autres, & la fatale

(1) *Extrema gaudii luctus occupat.*
(2) *Voiez Tom. I. pag. 517.*

1651. destinée de la Princesse ne permit pas qu'il fût accompli. Desorte qu'il sembloit que la fortune ne lui proposoit tant de Partis, que pour se jouer de l'envie qu'elle avoit d'être mariée : & la premiére, aussi bien que la plus riche Princesse du Roiaume, fut obligée de passer ses jours dans un triste célibat.

Mariage du Vicomte de Turenne.

Je ne veux pas oublier le mariage du Vicomte de Turenne, qui peut tenir parmi ceux des Princes le rang que son corps tint après sa mort parmi les tombeaux des Rois. Il épousa cette année la fille du Duc de la Force, d'une des meilleures Maisons de France : mais plus recommandable par sa vertu, par son esprit, & par une infinité de belles qualitez de l'ame & du corps, que par sa naissance. Il y avoit lieu d'en espérer une illustre Postérité : mais le Ciel, qui leur fut d'ailleurs si libéral, ne voulut pas leur accorder encore cette bénédiction.

Il y a long-tems que nous n'avons parlé du Duc de Guise (1). Sa prison en Espagne continuoit toujours, quoiqu'on eût traité de sa rançon dès l'année

(1) *Voiez Tom. I. pag. 449 & suiv. jusqu'à 458.*

l'année passée par une somme de qua- 1651.
tre cents mille livres. On le publioit au moins ainsi, & que l'argent avoit été envoïé. Cependant le Duc d'Orléans, dont il étoit allié (1), écrivit cette année à l'Archiduc, Gouverneur des Païs-Bas & Général des Armées d'Espagne, pour le prier qu'il pût être compris dans le Cartel des prisonniers dont on devoit faire l'échange, & l'Archiduc lui fit une réponse favorable. On n'en vit pourtant l'effet que sur la fin de l'année suivante, qu'il fut envoié en échange de plusieurs Seigneurs Espagnols qui avoient été faits prisonniers de Guerre.

Liberté du Duc de Guise.

Ce fut donc à la recommandation du Duc d'Orléans, ou, selon d'autres, à la recommandation du Prince de Condé, que le Duc de Guise recouvra sa liberté après une prison de cinq années, & non en paiant sa rançon: lui prétendoit n'en être obligé ni à l'un ni à l'autre: & pour être plus hardiment ingrat au bienfait qu'il en avoit reçu, il aima mieux le dénier, que de le reconnoître, se contentant à son retour en France d'en faire de legers complimens au Prince de Condé.

Son ingratitude.

La

(1) *Voiez Tom. I. pag. 352. à la note* (2).

1651.

Fureur des Duels.

La fureur des Duels regnoit toujours, quelque soin que prissent la Cour & l'Eglise pour les réprimer. Etrange déréglement d'une valeur mal entenduë, qu'une fausse gloire a introduite, & que le Démon a consacrée.

Expédient des Maréchaux de France pour les reprimer.

Les Maréchaux de France eurent ordre de la Reine de s'assembler, pour trouver, s'il étoit possible, un expédient capable d'arrêter cette fureur. Ils s'assemblérent chez le Maréchal d'Estrée leur Doien, & n'en trouvérent point d'autre, qu'une Déclaration que feroit dresser la Reine, par laquelle le Roi promettroit de faire serment lors de son Sacre, qu'il ne donneroit jamais d'abolition pour ce crime. Le remede étoit bon: mais il eut besoin de toute la sévérité du Roi, & de son pouvoir le plus absolu pour le rendre efficace. Aussi peut-on dire, que comme ça été un des plus difficiles ouvrages de Sa Majesté, c'est aussi un de ses plus beaux exploits, & qui ne lui a pas moins mérité le glorieux surnom de *Très-Chrétien*, que le méritérent les actions de ses Prédécesseurs qui le portérent les prémiers (1).

Il

(1) *Clovis le mérita à ses Successeurs, dit Mezerai.*

Il y eut cette année un terrible débordement de riviéres dans la plûpart des Provinces du Roiaume. Celui de la Loire fut un des plus considérables. La Digue, qui regne depuis Orléans jusqu'à Angers, fut rompuë en plusieurs endroits, & le Païs, depuis Sully dans l'Orléanois jusqu'à Angers, presque tout submergé : desorte qu'il n'y eut point de récolte, & la famine fit périr une infinité de personnes. Il en eût péri un plus grand nombre encore sans la charité de l'Evêque d'Angers, qui prit soin des pauvres de son Diocêse, & qui fit distribuer des vivres à plusieurs familles. 1651. Débordement de riviéres.

Le Rhône & la Seine ne firent pas de moindres dégâts : le Rhône sur tout, qui endommagea les Ponts de Lion, le fameux Pont du St. Esprit, & celui d'Avignon, & qui inonda tout le Dauphiné. Etoit-ce une punition des crimes du Roiaume, ou un présage des maux qu'y causa la Guerre Civile ?

La Reine, qui pour les éviter souhaitoit de gagner le Prince à quelque prix que ce fût, lui fit offrir la carte-blanche par la médiation de la Prin- La Reine met tout en œuvre pour gagner le Prince de Condé.

cesse

1651. cesse Palatine (1), en qui tous deux avoient une entiére confiance : mais le Prince attaché aux *Frondeurs* rejetta la premiére ouverture, d'empêcher le mariage du Prince de Conti avec la fille de la Duchesse de Chévreuse, qui devoit être le gage & le sceau de la liaison de ce Prince avec eux, & dont ils faisoient dépendre toute leur sureté. La mere, qui n'avoit pas moins d'habileté que d'ambition, avoit noué l'intrigue de ce mariage, de concert avec le Coadjuteur & le Garde des Sceaux, qui secondoient sa passion, ou qui la faisoient servir à la leur. Tous enfin avoient un même but, & leur négociation avoit commencé dès la prison des Princes, dont aussi elle avoit opéré la délivrance. Les *Frondeurs* prétendoient donc, & ils étoient ce semble fondez à le prétendre, qu'on leur tint parole, & que le mariage se fît : le Prince de Conti le souhaitoit avec passion, moins par reconnoissance de sa liberté, que par l'impatience de satisfaire l'amour qu'il avoit pris pour la jeune personne qu'on lui avoit destinée, & en qui il trouva des charmes, dont il eût été

Intrigues au sujet du mariage du Prince de Conti.

(1) *Voiez touchant cette Princesse, ci-dessus pag. 160.*

été difficile à un cœur plus dur que le sien de se défendre. Aussi disoit-on d'elle, ce que le Poëte Romain avoit dit d'une autre jeune Beauté de la Cour d'Auguste (1), *Que la fille étoit encore plus belle que la mere*, qui étoit pourtant une des plus belles personnes de la Cour. Le Prince de Condé de son côté se sentoit trop obligé à la Duchesse de Chévreuse & aux *Frondeurs*, pour ne pas exécuter le projet d'un mariage qu'il avoit aprouvé dans sa prison, & auquel il étoit redevable de sa liberté (2). Un si grand bienfait l'empêchoit de prêter l'oreille à des propositions qu'il ne pouvoit écouter sans être ingrat. Mais qu'il est difficile d'être toujours en garde contre l'ambition! La Princesse Palatine, qui jouoit un rôlle bien différent de celui de 1650. (3), revint une seconde fois à la charge avec de nouvelles promesses de la Reine, & le Prince se laissa persuader. Tout le temperament qu'il garda dans le Traité secret dont il convint avec la Médiatrice, ce fut qu'il ne s'oposeroit point au mariage du Prince 1651.

(1) *O matre pulchrâ filia pulchrior.*
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 160.
(3) *Voiez ci-dessus*, ibid.

1651. Prince de Conti son frere, pour ne point rompre ouvertement avec un Parti, à qui il avoit de si grandes obligations. La Reine fut obligée de s'en contenter, & elle accorda au Prince tout ce qu'il pouvoit raisonnablement prétendre, le Gouvernement de Guienne pour lui, & celui de Provence (1) pour le Prince de Conti : outre plusieurs gratifications qu'on faisoit à ses amis, sans exiger de lui qu'il contribuât au retour du Cardinal, pourvu seulement qu'il ne s'y oposât point : libre au reste, en cas qu'il revint, de lui accorder son amitié, ou de la lui refuser, selon qu'il le trouveroit digne de l'un ou de l'autre. On ne parloit point dans ce Traité des Villes de Stenay, de Jamets, de Clermont & de Bellegarde : c'étoit des Places où le Prince étoit rentré de plein droit au sortir de sa prison. On eût bien voulu qu'il eût promis d'empêcher le mariage du Prince de Conti : mais il tint ferme sur cet article.

A quel prix la Reine regagne le Prince de Condé.

Les choses changérent bientôt de face, & passant peu de jours après d'une

(1) *Il fut donné au Duc de Mercœur. Voiez ci-dessus pag. 151. à la note (1).*

d'une extrémité à l'autre, il se porta avec autant de précipitation à rompre ce mariage, qu'il venoit de témoigner de fermeté pour ne s'y montrer pas contraire. Les *Frondeurs* se défiérent de lui, parce qu'il n'avoit pas voulu entrer dans leur ressentiment contre la Cour, qui avoit ôté les Sceaux à Châteauneuf pour les donner au Premier Président (1), & qu'ils crurent qu'il avoit fait rapeller Chavigni, que la Reine avoit rétabli dans le Conseil, quoique tout cela se fût fait sans sa participation. La Duchesse de Chévreuse entra dans les mêmes soupçons, où le refroidissement qu'elle remarquoit dans le Prince de Condé acheva de la confirmer. Ainsi se soupçonnant réciproquement, les liens de leur union se relâchérent, & ne tardérent pas à se rompre. La Duchesse de Longueville, & le Duc de la Rochefoucaut, qui avoit beaucoup de complaisance pour elle, contribuérent encore à cette desunion & à la rupture du mariage, par la jalousie de la Duchesse, & par la crainte qu'elle eut que la jeune Princesse de Chévreuse ne lui enlevât le cœur du Prince

1651.

Le Prince devient suspect aux *Frondeurs*.

(1) *Molé*.

1651. Prince de Conti ſon frere. Quoiqu'il en ſoit, le Prince de Condé devint en un inſtant ſi différent de lui-même, qu'il ne put ſouffrir que le Prince de Conti conclût un mariage, auquel il avoit auparavant donné ſon conſentement par un écrit de ſa main, que la Ducheſſe de Chévreuſe lui avoit remis à la premiére viſite qu'il lui avoit faite au ſortir de ſa priſon, ne voulant point, diſoit-elle, d'autre garantie que ſa parole (1). C'étoit en uſer fort généreuſement, & le Prince paroit inexcuſable de n'y avoir pas répondu.

Bruſquerie du Prince de Condé.

Il fit quelque choſe de pis. Aiant ſu que le Prince de Conti, éperduement amoureux, étoit ſur le point d'épouſer la Princeſſe de Chévreuſe, & que la réſolution en avoit été priſe, avec la famille & tous les amis de cette Maiſon, ſans ſa participation, il alla chez lui pour l'en diſſuader par un étrange diſcours, le raillant ſur ſon amour, & lui faiſant une ſatyre des galanteries prétenduës ou véritables de ſa Maitreſſe. Ce fut pour le Prince amoureux un coup de maſſuë qui l'aſſomma: & ſans ſe donner le tems d'apro-

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 25. Février 1651.*

d'aprofondir de ſi odieuſes accuſa- 1651.
tions, ſoit qu'il y donnât une pleine créance, ſoit qu'il n'oſât témoigner ſeulement qu'il en doutât, il prit la réſolution de ne plus penſer à ce mariage. Les deux freres convinrent pourtant de garder quelques meſures avec une mere & une fille, à qui ils manquoient de parole : mais ce deſſein fut mal exécuté, & ils ſe contentérent de leur faire connoître, en ne les voiant plus, qu'ils avoient rompu avec elles, ſans eſpérance de retour. Elles de leur côté ne s'empreſſérent pas de renouer, & ne penſérent qu'à s'unir de plus en plus avec les *Frondeurs*, pour ſe venger enſemble des infidélitez dont ils accuſoient le Prince de Condé. Voilà la premiére & la principale cauſe de tous ſes malheurs, dont il fut lui-même l'artiſan, & où il continua de ſe précipiter par des avantures ſi biſarres & ſi ridicules, qu'on ne peut aſſez s'étonner de l'aveuglement & de la mauvaiſe fortune d'un ſi grand Homme, ni faire aſſez de réflexion ſur la fragilité des Héros.

Union de la Ducheſſe de Chévreuſe avec les *Frondeurs* contre le Prince de Condé.

Ce qu'il y eut encore de triſte pour lui, c'eſt qu'il ne tira nul ſecours de

1651. sa famille ni de ses amis. Le Prince de Conti suivoit aveuglement les sentimens de la Duchesse de Longueville, & cette fatale sœur des deux Princes n'inspiroit que des pensées de Guerre & de trouble, pour n'aller point en Normandie trouver son mari qui la demandoit, & dont elle fuioit la présence. Ainsi elle fomentoit l'animosité & la haine des Partis, pour mettre le Prince de Condé dans la néceſſité de s'éloigner de la Cour & de recommencer la Guerre Civile: s'imaginant, dit un Auteur qui ne lui est pas favorable (1), que dans un tems de confusion & de desordre on auroit bien autre chose à faire, qu'à prendre garde à sa conduite. Quelque jugement qu'on en puisse faire, elle donnoit de pernicieux conseils au Prince son frere, qui n'eut que trop de penchant à les croire.

La Duchesse de Longueville inspire de mauvais Conseils.

Entre ses meilleurs amis il pouvoit compter le Duc de Némours: mais l'amour, faisant sur lui le même effet que sur la Duchesse de Longueville, le portoit à inspirer au Prince les mêmes sentimens. Il s'étoit malheu-

(1) *L'Ecrivain de la vie du Vicomte de Turenne.*

heureuſement aperçu qu'il l'avoit pour Rival, & comme il aimoit éperduement Madame de Châtillon, il ne pouvoit ſouffrir que le Prince la vît, & qu'il l'aimât auſſi: l'Amour, non plus que le Trône, ne voulant point de Compagnon, ni de Concurrent, ſur tout un Concurrent tel que celui-là, à qui il n'eût oſé rien diſputer. Il n'y avoit donc point d'autre expédient, pour ſe mettre en repos, que d'éloigner le Prince, n'étant pas aſſez généreux pour lui faire un ſacrifice de ſon amour. 1651.

Le Duc de Némours Amant de Madame de Châtillon.

Le Duc de la Rochefoucaut fut entraîné par la même paſſion, & tout dévoué à la Ducheſſe de Longueville, il eut la foibleſſe d'en ſuivre les ſentimens: & pour ne la point offenſer, il n'oſa contredire les conſeils qu'elle donnoit au Prince, quoiqu'il ne les aprouvât pas.

Le Duc de la Rochefoucaut Amant de la Ducheſſe de Longueville.

Peut-être faut-il encore imputer à cette dangereuſe ſœur, la perte que fit le Prince d'un ami plus important encore que les deux premiers. C'étoit le Vicomte de Turenne, qui, pouvant tout dans Stenay, & aiant un Corps de bonnes Troupes, eût pu le ſoutenir contre la Cour, s'il l'eût

Elle brouille le Prince de Condé avec le Vicomte de Turenne.

1651. mieux ménagé. Trop de complaisance & de crédulité pour sa sœur, qui lui avoit fait des plaintes des médisances du Vicomte, comme elle s'en exprimoit, en l'accusant d'avoir tenu des discours contre son honneur, elle qui en avoit tourné l'affection en ridicule, lui fit négliger ce grand Homme; & au lieu de lui marquer sa reconnoissance pour les services qu'il en avoit reçus dans la derniére Guerre, à peine daigna-t-il le regarder à son arrivée à la Cour. Il voulut réparer sa faute, mais il n'étoit plus tems. Il l'engagea dans des parties de plaisir, & là, & par tout ailleurs il lui fit de grandes caresses, à quoi le Vicomte ne répondit que par de respectueuses & froides civilitez. Enfin il lui fit parler par le Duc de la Rochefoucaut, qui n'oublia rien pour le persuader, si le Vicomte n'eût pas pris son parti. Il répondit à toutes les belles paroles du Duc: *Qu'il ne s'étoit jamais loué ni plaint du Prince, pour ne pas donner lieu à des éclaircissemens dans lesquels il ne vouloit pas entrer: Qu'il croioit n'avoir rien oublié pour contribuer à sa liberté: mais qu'il prétendoit aussi que*

l'engagement qu'il avoit avec lui dût finir avec sa prison. 1651.

Je ne parle point du Coadjuteur, l'un des déserteurs du Prince de Condé. Comme il étoit dans la dépendance de la Duchesse de Chévreuse, & tout dévoué aux *Frondeurs*, il ne tenoit au Prince, qu'autant qu'il tenoit lui-même à ces derniers & à la Duchesse, & personne ne s'emportoit plus que lui contre la rupture du mariage. **Le Coadjuteur abandonne le Prince.**

Mais revenons à ces avantures ridicules, qui avancérent la ruine du Prince. Il voioit tout disparoître: ses amis, sa fortune, sa gloire, tout l'abandonnoit: haï des *Frondeurs*, guére plus aimé de la Reine, & ces deux Partis si oposez se réünissant pour le perdre, jusque-là qu'on offrit à la Reine de le tuer ou de l'arrêter prisonnier (1). Elle eut horreur de la premiére proposition, & consentit volontiers à la seconde. Le Coadjuteur en ajusta le projet avec de Lionne, Secretaire d'Etat: Chavigni le sut & en donna avis au Prince. Il en parut d'abord peu alarmé, & son courage soutint le Héros. Un **Revers du Prince.**

 événe-

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité.*

1651. événement fortuit le démonta. Il se trouva au Cours dans son Carosse, dans le tems que le Roi y passoit au retour de la Chasse, suivi de ses Gardes & de ses Chevaux Legers. Chacun poursuivit son chemin : mais le Prince sortit du Cours, depeur que le Roi n'y revint, ou n'y envoiât quelqu'un chargé de ses ordres pour l'arrêter. L'idée de ce danger imaginaire fit une si forte impression sur son esprit, qu'il ne se crut plus en sureté nulle part.

Il étoit que le Roi le veut faire arrêter.

L'alarme qu'il en prend.

Une seconde avanture de pur hazard comme la premiére, & où l'on ne pensoit nullement à lui, renouvella sa fraieur, & le mit en desordre. Il est vrai que le billet qu'il reçut en se mettant au lit, pouvoit l'obliger à prendre des précautions; mais il prit l'alarme trop chaudement. On lui mandoit que deux Compagnies des Gardes avoient pris les Armes, & marchoient vers le Fauxbourg de Saint Germain. Il ne fit point réflexion qu'on emploioit souvent ces Compagnies à garder les Portes pour faire paier les Entrées, & il alla se figurer qu'elles n'étoient commandées que pour investir son Hôtel,

Seconde alarme.

Hôtel, & l'enlever. Dans cette pré- 1651.
vention il ne ſonge qu'à ſortir de Paris en diligence, il ſe leve, s'habille, monte à cheval lui ſeptiéme, & prenant ſon chemin par le Fauxbourg Saint Michel, ſe trouve hors la Ville ſans avoir rencontré perſonne. Il s'arrête ſur le grand chemin, & croit entendre un bruit de Cavalerie qui s'avance au grand trot.

Troiſiéme alarme.

Voici la troiſiéme avanture, tout à fait riſible, mais que la nuit & le trouble d'eſprit du Prince lui firent paroître d'abord comme une des plus dangereuſes qu'il eût jamais couruës. Il eſt vrai qu'il entendoit un aſſez grand bruit d'hommes & de chevaux : mais ce n'étoit rien moins qu'un Eſcadron qui le cherchoit. C'étoient les *Coquetiers* (1), qui marchoient toute la nuit, pour arriver de bon matin à Paris. Il n'y eut que ... ſujets de rire quand on le ſut. Cependant le Prince, qui n'avoit pas trouvé à propos de les envoier reconnoître, prévenu que c'étoit des Gardes du Corps qui le pourſuivoient, s'étoit retiré du côté de Meudon,

 d'où

(1) Marchands qui amenent ordinairement à Paris des œufs, du beurre, des volailles, du poiſſon, &c.

1651. d'où il trouva plus sûr d'aller à Saint Maur, maison forte qui lui apartenoit, que de revenir à Paris.

Au reste l'alarme du Prince au sujet de son séjour à Paris, & de sa retraite à Saint Maur n'étoit pas sans fondement (1), puisque dans une des Assemblées du Parlement qui se tenoit pour aviser aux moiens d'assurer la Fortune-Publique, & en particulier celle des Princes, il y eut des Membres de la Compagnie qui dirent savoir de bonne part qu'on en vouloit à la personne du Prince de Condé, & qu'il avoit bien fait de sortir de Paris. Mais pourtant quelle enchainure d'avantures grotesques & bisarres, par lesquelles il semble que la fortune prenoit plaisir à mortifier son ambition, & vouloit obscurcir sa gloire! Quel spectacle de voir le Héros de Rocroi & de Fribourg fuir devant les *Coquetiers* qui venoient à Paris!

Le Prince se retire à St. Maur.

Il respira quand il fut à St. Maur: & il y eut bientôt bonne Compagnie, la Princesse son épouse s'y étant renduë le même jour, accompagné du Prince de Conti & de la Duchesse de Longue-

(1) *Voiez les Lettres de Wicquef. du 8. & du 15. Juillet 1651.*

Longueville. On ne pensa plus qu'à se réjouir: le Bal, la Comédie, le Jeu, la bonne Chére, la Chasse, tout ce qui pouvoit divertir occupa pendant quelques jours une si belle Troupe: & il sembloit qu'on eût oublié le soin de son salut & de sa fortune. 1651.

Il refuse de revenir à Paris.

L'arrivée du Maréchal de Grammont en rapella le souvenir, & fit penser à des choses plus sérieuses. Il étoit venu de la part du Roi, demander au Prince le sujet de son éloignement, & l'inviter de retourner à Paris. Le Prince lui répondit, que bien que le Cardinal Mazarin fût éloigné de la Cour, & que Servient, Lionne & le Tellier se fussent retirez par ordre de la Reine, l'esprit & les maximes du Cardinal y regnoient toujours encore, & qu'aiant souffert une si rude & si injuste prison, il avoit éprouvé que son innocence ne suffisoit pas pour établir sa sureté, qu'il ne pouvoit trouver que dans la retraite: Qu'au reste il conserveroit toujours sa fidélité pour le Roi, & son zêle pour son service, dont il avoit donné d'assez belles preuves en tant d'occasions.

1651. Il se prépara pourtant à venir à Paris tenter encore le hazard d'un parfait rétablissement, ou d'une disgrace sans retour. Il y trouva tout mal disposé en sa faveur. La Reine profitant de la haine des *Frondeurs*, & du ressentiment de la Duchesse de Chévreuse & du Coadjuteur, les avoit mis dans son parti, & tous ensemble avoient conspiré la perte du Prince. Le Coadjuteur sur tout agissoit avec une violence que rien n'étoit capable de réprimer, ni l'autorité du Parlement, ni le respect qu'il devoit au Duc d'Orléans: & ce Prélat, qui ne respiroit que le sang, trainoit à sa suite une Escorte de Gardes aussi nombreuse que celle du Prince. Il s'en faisoit suivre jusque dans la Sale du Palais, & peu s'en fallut qu'il ne s'y passât une sanglante Scêne, lui-même aiant couru risque de la vie, & accusant injustement le Duc de la Rochefoucaut d'avoir voulu la lui ravir.

Il y revient.

Violence du Coadjuteur.

La fortune prenoit plaisir à exposer le Prince à des avantures ridicules. Elle en fit naître une entre lui & cet orgueilleux Prélat, qu'elle mit à sa discrétion, s'il eût voulu écouter

Sa rencontre avec le Prince de Condé.

ter sa vengeance au préjudice de ce 1651.
qu'il crut devoir à l'Eglise, & s'il
eût pu avec honneur tremper ses
mains dans le sang d'un Ecclésiastique.
Peu de jours après le tumulte arrivé dans la Sale du Palais, le Prince, qui étoit en Carosse, rencontra le Coadjuteur dans un état bien différent de celui où il l'avoit vu environné de ses Gardes. Il marchoit cette seconde fois à pied, menant une Procession avec plusieurs Chasses & Reliques, & revétu de ses Habits Pontificaux. Tous deux furent surpris d'une rencontre à laquelle ils ne s'attendoient pas ; mais tous deux conservérent tout leur sang froid. Le Prince fit arrêter le Carosse pour témoigner sa déférence à l'Eglise, & le Coadjuteur se trouvant vis à vis du Prince, lui fit une profonde révérence, & lui donna sa bénédiction qui fut reçuë avec respect. Le Peuple n'eut pas les mêmes égards. Emu à la vûë du Coadjuteur, à qui il imputoit le revers du Prince, & touché de la modération de ce dernier, qui respectoit son ennemi que le hazard offroit à sa vengeance, il n'eut pas la même retenuë, le chargea d'in-

1651. jures, & se préparoit à le mettre en pièces., si le Prince n'eût envoié ses gens pour apaiser le tumulte.

La Reine profite de ces brouilleries.

La Reine attentive à tous ces desordres, en faisoit son profit, bien aise de voir deux Partis qu'elle n'aimoit pas se détruire l'un l'autre, sans qu'elle s'en mêlât. Son but & son point de vûë fixe étoit le rapel du Cardinal, à qui durant son éloignement elle rendoit compte de toutes choses, & à qui tout fut favorable. Tout au contraire contribuoit au malheur du Prince. Il étoit revenu de Saint Maur à la Cour, pour en pénétrer les intentions, & pour découvrir, s'il étoit possible, les mystéres du Cabinet, afin de prendre la dessus sa derniére résolution. Il n'eut pas beaucoup de peine à s'en éclaircir. La Reine croiant n'en avoir plus rien à craindre lui montra toute son aigreur, & il remarqua tant de foiblesse & d'irrésolution dans le Duc d'Orléans, le seul qui pût le rassurer contre ses ennemis, qu'il ne trouva pas à propos de s'y fier.

Le Conseil de la Régence n'avoit [illegible]urtant pu refuser au Parlement la [illegible], que ses Deputez étoient

venus.



venus solliciter, de l'innocence du 1651.
Prince pour tout ce qui s'étoit passé dans les troubles précédens, & à l'occasion de ces troubles : & la Déclaration avoit été vérifiée par le Parlement, qui l'avoit apuiée d'un Arrêt le plus favorable que le Prince eût pu souhaiter. Mais, disoit-il, qu'elle garentie pouvoit-on lui donner, que le Roi Majeur se croiroit obligé d'exécuter une Déclaration faite pendant sa Minorité? L'aigreur que la Reine lui témoignoit fortifioit ses soupçons, & l'installation qu'elle venoit de faire dans le Ministére de Châteauneuf (1), du Président Molé & de la Viéville, trois ennemis du Prince, acheva de les confirmer. Le Duc d'Orléans fit de fortes instances à la Reine, pour l'obliger de ne point apeller au Conseil les trois Ministres, dont le Prince avoit sujet de prendre ombrage : il n'y gagna rien, & il lui fit savoir qu'il n'avoit pu seulement en retarder la nomination de vingt-quatre heures. Le Prince étoit alors à Chantilly : mais voiant la nécessité de se retirer en lieu de sureté, il en donna

(1) *Créé Chef du Conseil.*

1651. Le Prince se retire à Montrond.

avis au Duc de Orléans, & partit pour se rendre à Montrond, Place forte dans le Berry, où il avoit envoié la Princesse son épouse avec le Duc d'Enguien son fils, & la Duchesse de Longueville sa sœur, & manda aux Ducs de Némours & de la Rochefoucaut de l'y venir trouver.

Il écrit au Roi.

Il avoit auparavant écrit au Roi, pour lui faire savoir les raisons qui l'empêchoient de se trouver à la Cérémonie de la Majorité, & le Prince de Conti fut chargé de donner la Lettre en main propre : ce qu'il fit, étant resté à Paris pour assister à la solemnité.

SECOND PÉRIODE.

Solemnité de la Majorité du Roi.

Le Roi étant entré le 7. de Septembre dans sa quatorziéme année, la célébration de ce grand jour se fit avec toute la pompe qu'il méritoit (1). Le Roi partit du Palais Roial sur les dix heures du matin à cheval, pour se rendre au Parlement en son Lit de Justice. Devant lui marchoient les Trompettes couverts de casaques de livrées. Un gros de Seigneurs richement vétus paroissoit ensuite, & après eux venoit la Compagnie

(1) *Voiez de Riencourt, les Lettre: de Wicquefort, les Fastes de Louis le Grand, Navi.*

pagnie de Chevaux-Legers de la Reine & celle du Roi, celle des cent Suiſſes, & celle des Gentilshommes de Bec à Corbin. Le Grand Maître des Cérémonies ſuivoit: après lequel on voioit les Lieutenans-Généraux des Provinces, les Gouverneurs, les Chevaliers de l'Ordre, les Maîtres de la Garde-Robe, les premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand Maître de l'Artillerie, les Maréchaux de France, & enfin le Comte de Harcourt, Grand Eſcuier, qui portoit en écharpe l'épée du Roi attachée à ſon baudrier & dans ſon foureau de velours violet, ſemé de fleurs de Lis d'or. Alors paroiſſoit le Roi magnifiquement habillé & avantageuſement monté, ſuivi des Pages, des Valets de pied, & des Gardes du Corps tous à pied, & aiant autour de ſa perſonne ſes Eſcuiers & quelques Exempts qui marchoient auſſi à pied. Il avoit à ſa droite, le Duc de Joyeuſe ſon Grand Chambellan à cheval, & derriére, le Maréchal de Villeroy, ſon Gouverneur, ſes Capitaines des Gardes, & ſon premier Eſcuier. Les Princes, & les Ducs & Pairs ſuivoient: & le marche d'une ſi 1651.

1651. belle Cavalcade étoit fermée par les Gendarmes du Roi & de la Reine.

Le Roi, aiant mis pied à terre à la porte du Palais, fut reçu par quatre Présidens à Mortier & six Conseillers, & étant entré en la Grand' Chambre il prit Séance en son Lit de Justice, qui est un Siége de bois fait dans l'encoignure de la Grand' Chambre, & lorsque le Roi y vient, revétu avec son dossier qui va jusqu'au plancher de velours violet, parsemé de fleurs de Lis d'or, avec le Dais de même. A son côté droit étoit la Reine, & tout de suite le Duc d'Anjou, le Duc d'Orléans & le Prince de Conti : le Prince de Condé ne s'y étant point trouvé pour les raisons que j'en ai raportées. Après les Princes & du même côté, étoient les Ducs & Pairs Laïques & les Maréchaux de France : les Pairs Ecclésiastiques étoient à main gauche. Chacun aiant pris sa place, le Roi dit : *Qu'étant parvenu à l'âge où, par les Loix du Roiaume, il pouvoit lui-même le gouverner, il venoit en prendre l'administration, espérant de la bonté divine des forces suffisantes pour s'en bien acquiter, pour regner avec justice*

Discours du Roi.

tice & avec piété, & pour faire prospérer ses Armes. Il ajoûta, que son Chancelier diroit le reste : ce qu'il fit par un très-beau Discours. 1651.

La Reine, prenant ensuite la parole, après s'être un peu inclinée, & s'adressant au Roi, lui marqua la joie qu'elle avoit de remettre entre ses mains l'administration de la Monarchie, qu'elle avoit euë pendant neuf ans : *Qu'elle avoit fait ce qui étoit en son pouvoir, pour se bien acquiter d'un emploi aussi important que celui d'un si grand Roiaume, aussi bien que pour l'éducation & la conservation du Roi son fils qui alloit le gouverner de son Chef, & qu'elle espéroit que Dieu assisteroit de son esprit de force & de sagesse, pour rendre son Regne heureux.*

La Reine lui remet l'administration du Roiaume.

Ces Discours finis, la Reine se leva de sa place, & s'aprochant du Roi, elle lui fit une profonde révérence, & lui rendit hommage en mettant un genouil en terre. Le Roi descendit de son Trône, & la relevant il la baisa, la remercia des soins qu'elle avoit eus de son éducation & des affaires pendant sa Minorité, & la pria de continuer à l'assister de ses conseils & bons avis.

Mon-

1651. *Monsieur*, frere unique du Roi, s'étant avancé fléchit aussi le genouil, & baisa la main du Roi. Le Duc d'Orléans en fit autant, & ensuite le Prince de Conti, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Officiers de la Couronne & le Chancelier.

Discours du Premier Président.

Cette Cérémonie achevée, le Premier Président, au nom du Parlement, fit au Roi un Discours sur le sujet de la solemnité, après lequel le Greffier du Parlement se levant, fit la lecture de la Déclaration du Roi pour sa Majorité, d'un Edit contre les Duels & les Blasphêmes, & d'une Déclaration pour la justification du Prince de Condé dans les termes les plus forts qu'on eût pu desirer.

Et de l'Avocat Général.

La lecture finie, l'Avocat Général Talon fit une belle Harangue au Roi touchant les fonctions & les devoirs de la Roiauté, & conclut à la vérification & à l'enregistrement des Déclarations & de l'Edit. Après quoi le Chancelier aiant pris les avis du Roi, de la Reine, des Princes, des Ducs & Pairs, & ensuite des Présidens & Conseillers de la Cour, qui y étoient tous en Robes rouges, il pro-

prononça, *Que le Roi, séant en son Lit de Justice, ordonnoit que les Lettres fussent enregistrées, pour être exécutées selon leur forme & teneur.* 1651.

Ainsi finit ce grand jour, dont la sérénité fut troublée par l'absence du Prince de Condé, que rien n'étoit capable de rassurer contre ses défiances, & qui n'en donnoit pas de moindres de sa part, par sa retraite à Montrond, où il avoit résolu d'aller (1): il est tems de reprendre la suite de ses avantures.

Rien ne peut rassurer le Prince de Condé.

Il semble que la Déclaration du Roi en sa faveur, vérifiée & enregistrée si solemnellement le jour de la Majorité, eût du faire cesser toutes les craintes du Prince. Il est certain au moins qu'il ne pouvoit plus les fonder sur la Déclaration du Roi Mineur, donnée trois semaines auparavant: elle étoit annullée par l'autre, qui, émanant de la pleine puissance du Roi Majeur, étoit irrévocable. Cependant cette émancipation du Roi, si on peut se servir de ce terme, n'ajoûtoit pas un grand degré de certitude à la fortune du Prince; parce que le Roi étoit encore si jeune,

(1) *Voiez ci-dessus pag. 228.*

1651. ne, que le Commandement & l'autorité continuoient toujours d'être entre les mains de la Reine (1), sur l'esprit de laquelle le Cardinal Mazarin, quoiqu'éloigné, avoit plus de pouvoir que jamais. D'ailleurs le Prince voiant Châteauneuf rétabli dans le Conseil, avec le titre de Premier Ministre, les Sceaux rendus au Premier Président, la Viéville fait Sur-Intendant des Finances, Servient, le Tellier & Lionne dans les affaires du Cabinet & dans la faveur, il ne put prendre de confiance aux promesses qu'on lui faisoit, & il ne voulut rien changer en sa résolution.

Sa malheureuse destinée acheva de l'entraîner dans le précipice (2), dont une journée de délai eût pu le garentir, & tout sauver. Son départ dont la Reine se réjouissoit, comme d'un acheminement au retour du Cardinal, causoit les inquiétudes de tout le monde. Tout Paris en fut ému, la Cour en fut étonnée, & la Reine elle-même venant à y faire réflexion en craignit les suites. Chacun enfin se

(1) *Voiez Nani.*

(2) *Voiez les Mémoires de la Minorité touchant la Guerre de Guienne, les Lettres de Wicquefort, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, de Riencourt.*

se repentit d'avoir mis les choses au point où elles étoient, & les horreurs d'une Guerre Civile se présentant à leur esprit, ils eussent bien voulu trouver un moien pour ne la pas allumer dans le Roiaume. 1651.

Le Duc d'Orléans se servit de cette conjoncture pour toucher le cœur de la Reine, naturellement douce & portée à la Paix, & pour l'obliger à donner quelque satisfaction au Prince de Condé, en éloignant du Ministére les personnes qui lui étoient suspectes. Elle accorda une partie de ce qu'on lui demandoit, & assez pour que le Prince y eût trouvé sa sureté, si le Duc d'Orléans eût été plus diligent à lui en donner avis : mais pour l'avoir négligé un jour que le Prince l'attendoit, étant encore sur sa route, la nouvelle lui en vint trop tard, & ne fit pas l'impression qu'elle eût faite, si elle fût venuë vingt-quatre heures plutôt (1). L'Exprès que le Duc d'Orléans lui envoioit (2), le trouva arrivé à Bourges, où les aplaudissemens des Peuples & de la Noblesse avoient si fort augmenté ses espé-

Un retardement de vingt-quatre heures est la cause de tout son malheur.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 227.*

(2) *Croissi, autre que celui qui a été connu depuis sous le nom de Marquis de* Croissi-Colbert.

1651. espérances, qu'il crut que tout le Roiaume alloit imiter cet exemple, & se déclarer pour lui : desorte qu'il n'eut plus d'oreilles pour écouter les propositions qu'on lui faisoit, & il ne songea qu'à se rendre à Montrond, où la Princesse son épouse & la Duchesse de Longueville sa sœur l'attendoient. Voilà comme les plus petites circonstances font échouer les plus grandes affaires, & comme notre destinée est inévitable.

Il vient à Montrond.

Il passe à Bordeaux.

Il ne demeura qu'un jour à Montrond, pour visiter la Place qu'il trouva en bon état, & il en partit pour Bordeaux, Ville mutine aussi bien que toute la Guienne, qui passoit promptement d'une révolte à une autre, comme nous l'avons vu en 1649. & en 1650. Il connoissoit l'esprit remuant du Peuple, & il en avoit éprouvé l'affection, qu'il crut n'être pas éteinte. En effet il y trouva les mêmes dispositions qu'à Bourges, & de plus grands empressemens encore de tous les Corps de la Ville à lui faire leur Cour. Le Parlement témoigna le même zêle : tous se félicitant de son arrivée, autant par la haine qu'ils portoient

au

au Duc d'Epernon, dont le Prince 1651
de Condé n'étoit pas ami (1), que pour l'amour qu'ils avoient pour la personne du Prince. Ce fut son malheur. Ce chemin semé de fleurs le menoit au précipice. Beaucoup de Seigneurs vinrent le trouver, & l'assurer de leurs services: mais les deux principaux, & qui lui eussent été plus utiles que les autres, lui manquoient: c'étoit le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne, dont le premier tenta encore une fois de le raccommoder avec la Cour, & lui proposa des conditions fort avantageuses de la part de la Reine. Le Médiateur ne lui fut pas agréable, parce qu'il eût voulu le voir dans son parti, & il ferma encore une fois l'oreille aux nouvelles offres qu'on lui faisoit. Il avoit conclu son Traité avec l'Espagne, & il croioit en recevoir d'assez puissans secours pour se maintenir non seulement en Guienne, mais encore dans tout le Roiaume, & pour réveiller pour lui l'affection des Peuples & des Parlemens. Il n'en prenoit pas le chemin.

Fait son Traité avec l'Espag.

Pendant

(1) *Voiez Tom. I. pag. 224. & 225.*

1651. Pendant qu'il prenoit de si fausses mesures, la Cour en prenoit de plus justes. Comme il n'y a rien de plus propre à inspirer la vénération & l'amour du Souverain aux Peuples, que sa présence, rien de plus capable d'affermir la fidélité des uns, & d'affoiblir la révolte des autres, il fut jugé à propos que le Roi se feroit voir dans les Provinces voisines de celle, où le Prince avoit mis, pour ainsi dire, le siége de la rebellion. On ne doutoit point que le jeune Monarque, tout brillant de l'éclat de sa Majorité, ne s'attirât les yeux & les cœurs de tous les François, qui se piquent, plus qu'aucune Nation du monde, d'amour & de fidélité pour leur Roi. La Cour se mit donc en chemin, & partant de Fontainebleau au commencement d'Octobre, elle arriva le 31. à Poitiers, après avoir resté quelques jours à Bourges. Ainsi cette Ville, qui venoit de faire de si grandes protestations de son zêle au Prince de Condé, l'abandonne à l'arrivée du Roi, à qui elle jure une fidélité inviolable. Heureux prélude de la Roiauté de Louïs XIV. qui depuis sa Majorité

Voiage du Roi dans les Provinces.

Il vient à Poitiers.

rité n'eut qu'à se montrer pour se faire obéïr. 1651.

Je ne parlerai point des nouvelles tentatives faites pour ramener le Prince, des Assemblées du Parlement à ce sujet, & des soins que prit le Duc d'Orléans pour les faire réüssir. Comme toute cette Négociation fut inutile, le recit n'en pourroit être qu'ennuieux, & il suffit de dire que la défiance, ou l'opiniâtreté du Prince de Condé, ou plutôt son Etoile s'oposa à tout ce que firent ses amis pour le sauver. On s'apliqua donc de part & d'autre à décider d'une si importante querelle par la force, & par le sort des Armes.

Le Baron de Vateville, en exécution du Traité fait avec le Prince, étoit arrivé dans la riviére de Bordeaux avec la Flotte d'Espagne, composée de huit Vaisseaux de Guerre & de quelques Brûlots: & le Prince étoit maître de la Garonne & de la Charente jusqu'à Angoulême, à la réserve de Cognac (1). Le Comte de Jonsac en étoit Gouverneur, irrésolu pour lequel des deux Partis il se déclareroit, n'étant pas plus affectionné

Le Prince de Condé contraint de lever le Siége de Cognac.

(1) Dans l'Angoumois.

1651. fectionné à l'un qu'à l'autre, & ne pensant qu'à faire sa fortune, traitant avec tous les deux, & se rendant suspect à tous les deux: près d'être arrêté par les Habitans, tous bons Roialistes qui se défioient de lui, & contraint alors de défendre la Place tout de bon, contre les Troupes du Prince qui vinrent en faire le Siége. Elles étoient commandées par le Duc de la Rochefoucaut & par le Prince de Tarente, mais en petit nombre, & manquant de toutes choses: de-sorte que pour les encourager le Prince de Condé se rendit au Camp avec le Duc de Némours, espérant que sa présence les obligeroit à faire un effort pour réduire la Place. Elle étoit sur le point de capituler, lorsque le Comte de Harcourt, qui commandoit l'Armée du Roi, vint au secours de la Ville, où il entra, sans qu'il fût possible au Prince, qui étoit de l'autre côté de la riviére, de l'en empêcher. Le Comte de Harcourt de son côté se contenta d'avoir sauvé la Place, & laissa retirer le Prince sans le suivre.

Cette expédition donna de la réputation aux Armes du Roi, & le Gé-

Général, animé par cet heureux succès, entreprit de faire à la Rochelle ce qu'il venoit de faire à Cognac, & de l'assurer au Roi. La Ville s'étoit déjà déclarée, & avoit refusé d'obéïr au Comte de Dognon (1) qui en étoit Gouverneur, & qui, comme le Comte de Jonsac, vouloit la défendre pour lui, & jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'effet de ses prétentions, soit d'un Parti, soit de l'autre. Ne pouvant demeurer en sureté dans la Ville il s'en étoit retiré, après avoir mis dans les deux Tours, qui ferment le Port, une Garnison Suisse capable de tenir long-tems, si elle eût eu plus de courage. C'étoit donc du Siége des Tours dont il étoit question: & le Comte de Harcourt, étant arrivé avec son Armée à la Rochelle, les fit aussitôt assiéger, & le troisiéme jour il s'en rendit maître, aiant obligé les Suisses, par ses menaces de ne leur point faire de quartier, de poignarder le Commandant (2) qui refusoit de capituler. Celui-ci se voiant attaqué & blessé se jetta dans le Fossé, espérant trouver plus de con-

1651.

Le Comte de Harcourt se rend maître des Tours du Port de la Rochelle.

(1) *Connu depuis sous le nom du Maréchal Foucaut.*
(2) *La Bassie.*

1651. compassion parmi les Ennemis, que parmi de tels Soldats: mais il y trouva la même inhumanité, & le Comte de Harcourt en fit achever le meurtre en sa présence, avec une cruauté qui souilla la gloire de son expédition. Pour le Comte de Dognon, il s'étoit retiré à Brouage (1), dont il avoit aussi le Gouvernement, & il fit son accommodement avec la Cour.

Les Armées du Prince de Condé & du Comte de Harcourt campées vis à vis l'une de l'autre.

Le Prince de Condé attendoit à Tonay-Charente la résolution de ce Comte, quand il y reçut la nouvelle de la prise des Tours. Il se retrancha dans un lieu nommé *la Bergerie* à demi-lieuë de la Ville, mettant la Charente entre son Armée & celle du Comte de Harcourt plus nombreuse que la sienne, mais qui n'osa pourtant l'attaquer. Ainsi les deux Armées demeurérent campées vis à vis l'une de l'autre pendant trois Semaines sans en venir aux mains, & se contentant de vivre toutes deux dans un Païs gras & fertile, où rien ne leur manquoit.

Tout ce que pouvoit faire le Prince, c'étoit de tenir le Comte de Har-

(1) En Saintonge.

Harcourt en échec, & de lui disputer le passage de la riviére. Il ne demeuroit cependant pas oisif dans ce Poste. Il y attendoit la derniére résolution du Duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne, qu'il faisoit toujours solliciter par ses amis: mais aiant perdu toute espérance de les gagner, il envoia le Duc de Némours en Flandre, pour y tenir la place qu'il avoit destinée au Vicomte de Turenne, & il renvoia le Duc de la Rochefoucaut à Bordeaux. Pour lui il demeura dans son Poste sur les bords de la Charente, à portée des Places qui tenoient son Parti en de çà & en de là de la riviére. 1651.

Le Comte de Marsin vient trouver le Prince de Condé.

Le Comte de Marsin l'y vint trouver, & lui amena trois mille hommes de pied & trois cents Chevaux de l'Armée de Catalogne qu'il commandoit, se détachant encore une fois du service du Roi pour venir au secours du Prince, à qui il étoit entiérement dévoué. Nous avons vu comment il avoit sauvé Barcelone en 1649. (1) & comment, s'étant rendu suspect en 1650. par la jalousie qu'il prit du Duc de Mercœur, & par ses liaisons

(1) *Voiez ci-dessus pag. 65.*

1651. avec le Prince de Condé, il avoit été arrêté, & mené prisonnier à Perpignan (1). Sa prison finit avec celle du Prince, qui le proposa une seconde fois à la Cour pour aller prendre le Commandement de l'Armée en Catalogne, d'où le Duc de Mercœur étoit revenu sur la fin de l'année 1650. pour solliciter le secours dont on avoit besoin. Il avoit laissé les affaires de la France en ce Païs-là si déplorées, que personne ne s'empressoit d'y aller pour les rétablir. La Cour crut Marsin, sur la nomination que le Prince en fit, capable de remettre les choses sur un meilleur pied, & peut-être l'eût-il fait, si bientôt après le Prince n'eût pas eu besoin lui-même de son secours. Il lui en écrivit, & Marsin estima que sans être Traître, le Prince n'aiant pas encore été déclaré coupable de Lèze-Majesté, il pouvoit assister son Bienfaiteur dans l'extrémité où il se trouvoit. Je n'entreprens pas de justifier Marsin. Il est certain qu'il se rendoit criminel en voulant être généreux : qu'il étoit obligé de préférer l'intérêt du Roi à celui du Prince, & qu'après tout il

Réflexion sur cette action de Marsin.

(1) Voiez ci-dessus pag. 168.

il ne pouvoit témoigner une sembla- 1651.
ble reconnoissance au dernier, sans se rendre ingrat envers son Souverain, à qui il étoit encore plus redevable, puisque c'étoit de sa pure grace qu'il tenoit le Gouvernement, à quoi le Prince n'avoit contribué que de sa recommandation. Cependant Marsin étoit à plaindre de ne pouvoir être tout ensemble reconnoissant & fidele: inexcusable à même tems d'avoir préféré une générosité mal entenduë, au plus indispensable devoir d'un Sujet.

Dans le tems que la fortune sem- 1652.
bloit avoir envie de se réconcilier avec le Prince, elle se tourna tout d'un coup vers le Cardinal, & le ramena en France: comme si l'Etoile du dernier eût eu sur celle de l'autre un ascendant fatal, qui reprenoit incessamment le dessus. Le Cardinal craignant que son absence ne lui fît plus de tort que les Armes du Prince, & que Châteauneuf ne s'emparât de la confidence de la Reine qui commençoit à l'écouter, se résolut à tout risquer pour empêcher une telle révolution, & à revenir à la Cour y reprendre sa place, nonobstant

La fortune se tourne du côté du Cardinal.

1652. les Déclarations & les Arrêts qui l'avoient proscrit. Il ne pouvoit exécuter un si hardi dessein, sans que la Reine l'aprouvât & le fît trouver bon au Roi. En aiant obtenu l'agrément il partit de Cologne, où il s'étoit retiré, comme je l'ai dit (1), & le Maréchal d'Hoquincourt eut ordre de s'avancer sur les Frontiéres du Luxembourg, pour le recevoir & pour l'escorter avec deux mille Chevaux jusqu'où seroit le Roi. L'ordre fut exécuté : & le Cardinal, aiant traversé le Roiaume sans aucun empêchement, arriva à Poitiers (2), aussi en faveur à la Cour qu'il l'eût jamais été. Tout lui aplaudit ou lui déféra, & Châteauneuf lui céda la place : soit qu'il n'osât lui résister : soit qu'à son âge il ne voulût pas se commettre avec un Ministre plus jeune & plus heureux que lui : ou que n'aimant plus que le repos, il souhaitât de s'éloigner des intrigues de la Cour & de l'embarras des affaires. A quoi on ajoûte, qu'il avoit eu du chagrin de ce qu'on n'avoit pas voulu suivre son avis, touchant le Siége d'Angers qu'il déconseilloit.

Son retour dans le Roiaume.

Retraite de Châteauneuf.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 190.* (2) *Le 28. Janvier 1652.*

loit. Quelle qu'en pût être la véritable cause, il demanda son congé qui lui fut accordé, & il se retira à Tours. 1652.

Le Duc d'Orléans & le Parlement ne parurent pas plus contens que lui de l'arrivée du Cardinal, & renouvellérent leurs plaintes & leurs menaces: mais la Cour témoigna ne s'en pas soucier beaucoup, & ne craignit point de faire le Siége d'Angers. C'étoit extrêmement hazarder dans la situation où se trouvoit la France, qui sembloit n'attendre que le succès de cette entreprise pour se déclarer en faveur du Victorieux. La fortune, qui menoit le jeune Monarque par la main, continua de lui être favorable. Le Duc de Rohan étoit dans la Place, qui avoit promis au Prince de Condé de la bien défendre: mais il ne lui tint pas parole, & la présence du Roi l'aiant étonné ou persuadé d'obéïr, il la remit sans beaucoup de résistance entre ses mains (1).

Réduction d'Angers.

Le Prince de Condé, voiant que toutes les Places d'au de là de la Garonne (2) lui échapoient, ne s'opi-

(1) *Au commencement de Mars.*

(2) *En remontant vers la Xaintonge.*

1652. niâtra pas plus long-tems à demeurer sur les bords de la Charente, & tourna toutes ses pensées à conserver la Guienne, & à fortifier les Villes qui tenoient son Parti. Il résolut donc d'y marcher avec son Armée, ne croiant pas être poursuivi. Il fut trompé. Le Comte de Harcourt, qui l'avoit toujours côtoié, l'atteignit près de Bordeaux, & aiant mis son Armée en Bataille, la fit marcher contre celle du Prince, qui lui étoit beaucoup inférieure. Le Colonel Baltazar en soutint l'attaque, & le Prince, qui avoit été surpris dans son Quartier où il faisoit rafraîchir ses Troupes, monta promptement à cheval avec ce qu'il put ramasser de Cavalerie, & se présenta devant l'Ennemi. Les deux Généraux s'observérent quelque tems, comme se défiant ou se respectant l'un l'autre, & la nuit vint qui ne leur permit pas d'engager la Bataille. Chacun la passa dans son Camp, & le lendemain les deux Armées se séparérent. Le Comte de Harcourt, n'aiant pas voulu tenter un nouveau Combat, laissa aller le Prince qui fut à Libourne, d'où, au lieu de marcher à Bordeaux, il

Les Armées du Prince de Condé & du Comte de Harcourt en viennent aux mains.

La nuit les empêche d'engager la Bataille.

il se rendit à Bergerac dans le Périgord. 1652.

Après y avoir passé peu de jours, pour ordonner quelques Ouvrages qui pussent mettre la Ville en état de se défendre, il en partit pour aller à Agen, Ville importante à cause de sa situation sur la Garonne, dont elle eût pu empêcher la communication avec Bordeaux.

Pendant qu'il s'apliquoit à conserver la Guienne, il perdoit la Xaintonge, la Capitale s'étant renduë aussitôt que l'Armée du Roi avoit paru, & les autres Places n'étant pas en état de résister. N'y pouvant aporter de remede, il persista dans son dessein de gagner Agen, où il n'arriva pas sans danger, contraint de lever le Siége de Miradoux, où il s'étoit attaché mal à propos, après avoir défait le Marquis de St. Luc, & de fuir devant le Comte de Harcourt, à qui il n'échapa qu'en passant la Garonne en batteau, pour arriver à Agen qui est de l'autre côté. Il y fut reçu; mais il s'aperçut bientôt que les Bourgeois n'étoient pas bien intentionnez, & il eut de la peine à apaiser la sédition qui s'émut entre eux & ses Troupes.

La Xaintonge se soumet au Roi.

Le Prince de Condé vient à Agen.

1652. Dans ces entrefaites il eut la nouvelle que l'Armée, commandée par le Duc de Némours qu'il avoit envoiée en Flandre (1), s'étoit jointe à celle que commandoit le Duc de Beaufort, & qu'elles marchoient vers la Loire. Le dessein du Duc de Némours étoit de la passer, & après avoir secouru Montrond, que les Roialistes avoient investi, d'entrer dans la Guienne. Le Duc de Beaufort eut des ordres contraires du Duc d'Orléans, dont il n'étoit que le Lieutenant-Général, & qui vouloit que les Armées s'aprochassent de Paris, pour empêcher le Peuple & le Parlement de se déclarer contre le Prince, dont le Duc avoit pris les intérêts à l'arrivée du Cardinal dans le Roiaume, n'en pouvant aprouver le retour. Le Prince, à qui on fit savoir cette contestation, en conféra avec le Duc de la Rochefoucaut & le Comte de Marsin, qui se contentérent de lui representer les difficultez presqu'égales des deux côtez, laissant à son choix de prendre le parti qu'il croiroit le meilleur. Il prit celui d'aller

(1) *Elle y étoit arrivée dès le mois de Décembre 1651. mais le Duc de Beaufort ne la joignit qu'en Février 1652.*

1652.

d'aller au devant des deux Généraux, & après les avoir joints de marcher ensemble droit à Paris.

Il prend la résolution d'aller à Paris.

Il ne vouloit pas néanmoins quitter la Guienne, sans mettre ordre à la sureté des Places, & à la conservation de la Province. Tout y étoit dans une terrible confusion. Deux Partis s'étoient formez à Bordeaux, dont l'un étoit composé des plus riches Bourgeois, & l'autre des moins riches, mais des plus Séditieux. Ces derniers, qui s'assembloient en un lieu nommé *L'Hormée* (1), en prirent le nom, & cette Cabale, plus factieuse que l'autre, fut apuiée de la Duchesse de Longueville; le Prince de Conti favorisa l'autre. Telle étoit l'aversion que le frere & la sœur avoient pris l'un pour l'autre, en passant d'une trop grande amitié à une violente haine, qui acheva de confirmer la mauvaise opinion qu'on avoit euë de la premiére. Le Prince de Condé, disoit-on, n'avoit pas eu moins de part que le Prince de Conti aux galanteries de leur sœur : mais il avoit alors d'autres affaires qui l'oc-

Deux Factions à Bordeaux.

Celle de l'Hormée est apuiée de la Duchesse de Longueville.

(1) *Ou l'Ormée, ou l'Ormoye parce qu'il étoit planté d'Ormes.*

1652. cupoient, & il ne songeoit qu'à réconcilier ces deux esprits, dont l'aigreur & la division ne lui étoient pas moins préjudiciables, qu'elles étoient scandaleuses. Comme cette réünion n'étoit pas l'ouvrage d'un jour, il laissa au Comte de Marsin le soin de veiller sur leur conduite, ensorte qu'elle ne pût nuire à ses intérêts, ni troubler le Gouvernement, dont il se reposa aussi sur la capacité & l'affection d'un si brave homme & si zélé pour son service. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Cependant toutes ces précautions ne purent empêcher les séditions des deux Cabales de Bordeaux, & les insolences de celle de *L'Hormée*, qui obligérent l'autre à se tourner du côté de la Cour, & qui firent par ce moien rentrer la Ville dans l'obéïssance du Roi, comme nous le verrons en son ordre (1). Avant que cela arrivât le Prince lutta tant qu'il put contre sa mauvaise destinée.

Les mesures que prend le Prince de Condé pour conserver Bordeaux.

Il fit venir le Prince de Conti à Agen, tant pour le séparer de la Duchesse de Longueville, que pour lui confier la conservation de Bordeaux, lui laissant au reste l'administration de toute

(1) En 1653.

toute la Province; mais le priant en même tems de suivre les avis de Marsin, qui avoit toute sa confiance, & qui étoit le véritable Gouverneur. 1652.

Il part d'Agen, & sa marche pour joindre l'Armée qui l'attendoit.

Il partit d'Agen le jour des Rameaux à midi, & marchant jour & nuit avec une extrême diligence, n'aiant avec lui que le Duc de la Rochefoucaut, le Prince de Marsillac, Guitaut, Chavagnac, Gourville, & un Valet de Chambre. Il prit son chemin par l'Auvergne, d'où il entra dans le Nivernois, aiant passé la Loire à deux lieuës de la Charité. Il arriva le jour de Pâques à Cosmes, où quittant le grand chemin, pour éviter celui de Gien où étoit la Cour, il prit celui du Canal de Briare (1) dans le Gatinois, & après une longue & pénible marche il arriva à Châtillon sur Loing. Il aprit en y arrivant, que les Ducs de Némours & de Beaufort n'étoient qu'à huit lieuës de là avec leurs Troupes. A peine eut-il le tems de reposer quelques heures, étant parti à minuit pour aller à Lory, dont il sut que l'Armée étoit fort proche. Il en rencontra l'Avant-Garde à l'entrée

 de

(1) *Il joint les rivières de Loire & de Loing.*

1652. de la Forêt d'Orléans : & ce fut de part & d'autre une joie d'autant plus grande, que le Prince avoit couru dans sa marche une infinité de dangers, & que l'Armée qui ne l'attendoit pas, fut agréablement surprise de le voir. Son arrivée mit fin aux divisions du Duc de Némours & du Duc de Beaufort, parce que le Prince prenant à lui tout le Commandement, il fit cesser la jalousie des deux Chefs subalternes, avec les aigreurs & les querelles dont elle étoit cause. Toute l'Armée réünie sous le Généralissime arriva à Lory, où l'on se reposa un jour, & de là on se rendit à Montargis qui ouvrit ses Portes, n'étant pas en état de faire de résistance. De Montargis, après s'être rafraîchi quatre jours, on alla à Château-Renard (1), où Gourville arriva en même tems de Paris, pour raporter au Prince, qui l'y avoit envoié, les sentimens de ses amis sur la conduite qu'il devoit tenir envers le Duc d'Orléans & envers le Parlement. Nous verrons dans quelles dispositions étoient ces deux derniers à l'aproche du Prince, quand nous aurons

Il la joint, & apaise les divisions des deux Chefs.

(1) Dans le Gatinois.

aurons vu, d'un côté ce que la Cour 1652.
faisoit à Poitiers (1) & dans les Provinces voisines, pour y faire reconnoître l'autorité du Roi, pour y détruire celle du Prince, & pour rapeller le Cardinal : & d'autre côté ce que faisoient le Duc d'Orléans & le Parlement pour réconcilier le Prince de Condé avec la Cour, & pour empêcher le retour du Cardinal.

On a de la peine à concilier les 1651.
contrariétez qui se trouvent dans la 1652.
conduite des uns & des autres : mais l'événement fit connoître, que le véritable but de la Cour étoit de rapeller le Cardinal, & de perdre le Prince. Elle croioit ne pouvoir assurer autrement l'autorité du Roi, que l'ambition du Prince tiendroit toujours dans la crainte, & que l'habileté du Cardinal, en qui on pouvoit prendre une entiére confiance, mettroit en état de triompher au dedans & au dehors du Roiaume. Elle avoit à faire à tous les Corps de la Monarchie, qui en jugeoient autrement, la Noblesse, le Peuple, le Clergé, le Parlement, tout s'étoit ligué contre le Cardinal pour le Prince, & le Duc d'Or-

Continuation des troubles au sujet du Prince de Condé & du Cardinal.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 238.

1651. d'Orléans les apuioit : ainsi elle avoit
1652. besoin de dissimulation pour venir à ses fins. C'est ce qui causoit la contrariété de ses démarches & de ses Déclarations, qui proscrivoient tour à tour le Prince & le Cardinal.

Le Duc d'Orléans d'autre côté, & le Parlement, dans lesquels se réünissoient tous les autres Corps du Roiaume, se déclaroient hautement pour le Prince, & contre le Cardinal : parce qu'ils croioient devoir cette préférence à la qualité de Premier Prince du Sang, à son mérite personnel, & aux grands services qu'il avoit rendus à la Couronne, par un tissu de Victoires & de Conquêtes, au préjudice d'un Etranger, dont ils méprisoient la naissance & haïssoient les maximes. Cependant ils eussent bien voulu empêcher une Guerre Civile, dont ils apréhendoient que les divisions des deux Partis ne fussent cause : & quoique toujours fermes à exclure le Cardinal, ils travailloient fortement à reconcilier le Prince avec la Cour. C'étoit dans cette réünion qu'ils faisoient consister le salut de l'Etat : & de là venoit leur ménagement avec la Cour qui proscrivoit le Prince, & avec

avec le Prince proſcrit, qu'ils ſou- 1651.
haitoient qu'on rétablît. 1652.

Le Duc d'Orléans ne peut faire l'accommodement.

D'abord le Duc d'Orléans eut pouvoir du Roi de travailler à l'accommodement : mais cette Négociation n'eut point d'effet par la défiance du Prince (1), qui ne crut pas y pouvoir trouver ſa ſureté. Il diſoit que la Majorité du Roi n'empêchant pas qu'il ne fût encore ſous le gouvernement de la Reine, & ſous la direction du Miniſtre à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe, ſes Ennemis, qui avoient toujours tout pouvoir dans le Cabinet, ſauroient bien éluder le Traité, s'il n'étoit pas de leur goût, c'eſt à dire, s'il ne le mettoit pas dans l'impuiſſance de s'opoſer au retour & au Miniſtére abſolu du Cardinal (2). Ainſi la Cour, voiant l'opiniâtreté du Prince, ſe détermina à donner une Déclaration par laquelle le Roi le déclaroit Rebelle & Criminel de Lèze-Majeſté, & l'envoia au Parlement pour la vérifier. Le Prince de ſon côté ſe voiant pouſſé à bout traita avec l'Eſpagne (3), pour en

Déclaration qui proſcrit le Prince.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 21. Octobre 1651.*
(2) *Il étoit alors à Cologne.*
(3) *Voiez ci-deſſus pag. 237.*

1651. en être secouru dans la Guerre qu'il
1652. étoit résolu de faire à sa Patrie. Deux dangereuses extrémitez qui coutérent bien des maux à la France, & causérent la ruine du Prince. Le Parlement retarda tant qu'il put l'enregistrement de la Déclaration qui le proscrivoit, & le Duc d'Orléans faisoit son possible pour la faire révoquer, mais inutilement. Elle fut donc vérifiée par une déférence forcée (1), & peu de tems après le Parlement ordonna qu'elle seroit sursise, tant que le Cardinal seroit dans le Roiaume, où l'on avoit eu nouvelle qu'il étoit rentré (2).

Déclarations contre le Cardinal.

Il n'en fut pas de même des Déclarations données d'autre côté, & par une espêce de revers contre le Cardinal. Le Parlement ne se contenta pas de les vérifier, il les accompagna encore d'Arrêts fulminans & réitérez, jusqu'à mettre sa tête à prix (3), confisquant tous ses Biens, & faisant procéder actuellement à la vente de sa Bibliotheque & de tous ses Meubles.

Le

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 13. Janvier 1652.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 246.*
(3) *Voiez la Lettre de Wicquefort du mois de Décembre 1651. & du 13. Janvier 1652.*

Le Conseil d'Enhaut cassa les Arrêts du Parlement, & notamment celui du 29. de Décembre 1651. Ses raisons étoient, que la proscription du Cardinal étoit une injure faite au Pape & au Collége des Cardinaux, pour lesquels le Roi disoit avoir trop de respect pour souffrir que l'on procédât de la sorte contre un de leur Corps. Mais le Parlement, bien loin de déférer à l'Arrêt du Conseil, déclara, qu'il étoit directement contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane, & aux Droits du Roi & de la Couronne, en ce qu'il exemptoit de la Jurisdiction de Sa Majesté les personnes Ecclésiastiques, quoiqu'elles fussent à son service. 1651. 1652.

Le Conseil & le Parlement en oposition à son sujet.

Pendant que le Parlement fulminoit contre le Cardinal, assuré de la protection de la Cour il ne laissoit pas de rentrer en France. En vain le Duc d'Orléans protésta (1) qu'il s'oposeroit à son arrivée, & qu'il ne permettroit pas qu'il passât par son Gouvernement, faisant marcher des Troupes sous le Commandement du Duc de Beaufort de ce côté-là: En vain 1652.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 19. Janvier 1652.*

1652. vain encore Bitaut & du Coudrai, deux Conseillers du Parlement, allérent du côté de la Loire pour y faire soulever lès Communes : tous ces mouvemens furent inutiles, & la fortune du Cardinal surmonta tous ces obstacles. Il étoit arrivé à Sedan, d'où il partit le 30. de Décembre 1651. escorté de deux mille Chevaux, commandez par le Maréchal d'Hoquincourt, & qui menoit après lui quatre piéces de Canon pour s'ouvrir le passage aux lieux où l'on voudroit le lui disputer. Il passa la Marne à Epernai, & la Seine à Mery, d'où s'aprochant de la Loire, & descendant le long de cette riviére, il vint à Loches, & de là à Châtillon, d'où il arriva le 28. Janvier à Poitiers (1) : le Maréchal d'Hoquincourt aiant fait prisonniers les deux Conseillers du Parlement, qui étoient venus sur la Loire à dessein de faire soulever lès Communes.

Le Maréchal d'Hoquincourt ramene le Cardinal.

Le Cardinal étant encore sur sa route écrivit deux Lettres, l'une au Duc d'Orléans, & l'autre au Prévôt des Marchands, par lesquelles il leur mandoit qu'il étoit entré dans le Roiaume, non

Lettres du Cardinal au Duc d'Orléans & au Prévôt des Marchands.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 246.

non à dessein de rentrer dans les Affaires. Au contraire il avoit prié la Reine de l'en dispenser: mais aiant su que le Prince de Condé continuoit en sa rebellion contre le Roi sous prétexte d'empêcher son retour, il avoit cru être obligé de reconnoître les bienfaits qu'il avoit reçus de la France, non seulement en emploiant l'argent que le Roi lui avoit donné pour récompense de ses services, à la levée d'une Armée considérable, mais aussi en exposant sa propre personne, afin qu'après avoir dompté les Rebelles, on puisse faciliter la conclusion de la Paix avec l'Espagne. 1652.

On n'eut pas grand égard à ses Lettres, puisqu'aussitôt qu'on les eut reçuës on procéda à la vente de sa Bibliotheque, & que le Parlement ordonna que les deniers en seroient emploiez à lui courir sus, & à l'éloigner de la France. Lui de son côté, qui avoit la faveur du Roi & de toute la Cour, se mit peu en peine de toutes les insultes de ses ennemis; & après avoir heureusement traversé le Roiaume, nonobstant l'Armée du Duc de Némours (1), il commença

Sa Bibliotheque est *subhastée.*

(1) *Voiez ci-dessus pag. 250.*

1652. mença à reprendre toute sa supériorité, & crut que son Etoile prévaudroit desormais sur celle du Prince de Condé.

La réception que lui fait le Roi.

En aprochant de Poitiers les Gendarmes & les Chevaux Legers de la Garde furent au devant de lui (1), & le Roi même le reçut à une lieuë de la Ville, avec toutes les marques d'honneur & d'affection les plus grandes qu'un Sujet ait jamais reçuës de son Souverain.

Le Roi part de Poitiers.

Peu de jours après la Cour partit de Poitiers, vint à Loudun, & arriva le 5. de Février à Saumur, dans le dessein de remettre par la présence du Roi tout l'Anjou dans l'obéïssance. Le Duc de Rohan-Chabot y commandoit, aiant acheté le Gouvernement il y avoit trois ans du Maréchal de Brézé moiennant cent mille écus, dont le Prince de Condé, gendre du Maréchal, lui envoia sa quittance, & par là le mit dans ses intérêts. Ainsi toute la Province avoit pris son Parti, à la réserve de Saumur; quoique le Commandant du Château se fût déclaré pour le Prince, & eût dessein de contraindre la Ville à suivre le même Parti: mais

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 10. Février 1652.*

mais n'aiant qu'une Garnison de cinquante hommes, & trouvant des Bourgeois résolus, qui, s'aprochant de la Barriére, tenoient les Soldats eux-mêmes assiégez, ils n'osérent entreprendre de les forcer. On attribue cette résolution à un Professeur de Philosophie (1), qui montoit tous les jours la Garde au sortir de ses Leçons. La Cour fut si satisfaite de la bravoure de ce Chef, & de la fidélité des Bourgeois, qu'elle leur accorda une Foire Franche sur la demande qu'ils en firent (2). Il fallut donc faire le Siége d'Angers, & commencer par cette expédition à réduire l'Anjou. J'en ai raporté le succès (3): & comment, après une assez foible résistance, la Ville s'étoit soumise à son légitime Souverain. Ensuite de cette réduction la Cour se retira à Blois, & y séjourna jusqu'au 27. de Mars qu'elle en partit pour se rendre à Gien, où elle passa les Fêtes de Pâques (4), & y resta jusqu'au 8. d'Avril.

1652.

Vient à Gien.

Le

(1) *Nommé* Druet.
(2) *Cette Foire ne se tint qu'une seule fois.*
(3) *Voiez ci-dessus pag.* 247.
(4) *Voiez ci-dessus pag.* 253. *comment le Prince évita ce passage.*

1652\. Le Prince de Condé étoit alors à Paris, où il venoit d'arriver (1) victorieux & triomphant de la défaite du Maréchal d'Hoquincourt. Il étoit parti de Château-Renaud sur les Lettres que Gourville lui avoit aportées, quoiqu'une partie des principaux Officiers de l'Armée fussent d'avis, qu'il assureroit mieux sa fortune à la tête d'une Armée victorieuse, qu'en la quittant, & en lui faisant perdre par son absence le courage & la réputation: mais l'envie d'aller à Paris recevoir l'aplaudissement du Peuple, mi-parti sur cette révolution, le détermina à ce voiage: persuadé d'ailleurs par les Lettres de Chavigni, qui lui mandoit que sa présence y étoit absolument nécessaire, pour empêcher les Cabales de la Cour & du Cardinal de Rets, comme on apelloit alors le Coadjuteur, qui entraineroit le Duc d'Orléans, s'il ne venoit le soutenir.

La Prince de Condé vient à Paris.

Rencontre sur sa marche le Maréchal d'Hoquincourt & le defait.

Il eut avis, avant que de quitter l'Armée, que celle du Roi, commandée par le Vicomte de Turenne & par le Maréchal d'Hoquincourt, étoit dans des Quartiers séparez, où elle faisoit

(1) *Voiez sa marche ci-dessus ibid. &c 254.*

faisoit assez mauvaise garde, ne le croiant pas si proche. D'ailleurs la Brigade du Maréchal ne devoit se rejoindre à celle du Vicomte que le lendemain, desorte que l'attaquant avant cette jonction, la défaite en paroissoit infaillible. Le Prince n'eut garde de manquer un si beau coup, & marchant à l'heure même avec toute son Armée, il vint fondre sur celle du Maréchal d'Hoquincourt si brusquement qu'il lui enleva deux Quartiers, avant qu'il eût le tems de se mettre en défense. Les fuiards portérent l'alarme dans les autres Quartiers, dont cinq eurent encore le même sort. Un ruisseau, sur le bord duquel le Maréchal se posta à la tête de huit cents Chevaux, arrêta un peu le Vainqueur, parce qu'on ne le pouvoit passer qu'en marchant un à un sur une Digue fort étroite, & rompuë en plusieurs endroits: mais le Duc de Némours se mettant à la tête passa la Digue, & contraignit le Maréchal à lâcher le pied. On combattoit pendant la nuit, & le Prince s'abandonnant trop, comme il avoit de coutume, à l'ardeur de son courage, faillit à pé-

1652.

S'expose trop & les risques qu'il court.

1652. rir. Il étoit presque seul, lorsque le feu s'étant pris à quelques maisons couvertes de chaume, la clarté le fit remarquer au Maréchal, qui fut droit à lui avec plusieurs Escadrons, le Prince en aiant à peine pu ramasser un ou deux. Il est vrai que le hazard avoit voulu que presque tous les Officiers-Généraux de son Armée se trouvassent en ce lieu-là : desorte que la valeur supléant au nombre, ils arrêtérent l'Ennemi. Ce ne fut pas sans y perdre de braves gens. Le Duc de Némours y reçut un coup de Pistolet au travers du corps, dont il guérit ; mais ce fut pour périr d'une maniére plus tragique bientôt après (1). Le Prince y courut risque de la vie, aiant pris la tête d'un Escadron qui s'étoit rompu, & qui se retiroit en desordre vers le Quartier qui étoit en feu. Il le ramena & l'obligea à faire ferme, sans qu'il fût possible aux Ennemis de l'enfoncer. Enfin des Troupes fraîches aiant passé la Digue & le ruisseau, le Prince se mit à leur tête, & attaquant le Maréchal par le flanc, pendant que le Duc de Beaufort le chargeoit par

la

(1) *En Duel contre le Duc de Beaufort, le 30. de Juillet.*

la tête, il renversa les Ennemis qui prirent la fuite, sans qu'il fût possible au Maréchal de les rallier. Ils perdirent tout leur Bagage, & on leur prit trois cents Chevaux. La perte eût été plus grande, si le Vicomte de Turenne n'eût pas paru. 1652.

Le Vicomte de Turenne sauve le débris de l'Armée.

Sur le bruit du Combat il avoit marché en diligence avec sa Cavalerie, laissant son Infanterie derriére avec ordre de le suivre, & s'étant avancé près d'un Bois il l'attendit dans une Plaine où elle le vint joindre. Le Prince s'étoit emparé du Bois; mais pour venir de là dans la Plaine il trouvoit des marêts & des défilez qu'il étoit difficile de passer. Il l'entreprit néanmoins, & pénétra avec six Escadrons dans la Plaine. Le Vicomte les chargea avant que le reste fût passé, & contraignit le Prince de repasser le défilé. Ces chemins coupez & marécageux les empêchérent l'un & l'autre de venir à un Combat plus réglé avec toutes leurs Forces, & tout le reste du jour se passa en Escarmouches & en Canonnades.

La Cour qui pouvoit entendre le bruit de Gien, où elle étoit encore,

 n'étoit

1652. n'étoit pas ſans alarme, & envoioit Courier ſur Courier pour aprendre l'état des choſes, prête à fuir, & ne ſachant où le Roi & la Reine pourroient être en ſureté: le Cardinal tout botté ſe diſpoſant à quitter encore une fois le Roiaume. Le Vicomte leur faiſoit pourtant dire qu'il n'y avoit pas lieu de s'effraier, & qu'il eſpéroit empêcher le Prince d'aller plus loin. Il tint parole. Les deux Armées ſe ſéparérent le lendemain matin, chacune allant de ſon côté, ſans qu'il leur prît envie de recommencer le Combat.

Le Vicomte va trouver la Cour à Gien.

Le Vicomte alla trouver la Cour à Gien, où il reçut toutes les careſſes que le Roi, la Reine & le Cardinal crurent devoir à leur Libérateur, pendant que le Maréchal d'Hoquincourt ſe plaignoit d'en avoir été abandonné. Le chagrin de ſa défaite le faiſoit parler, & le Vicomte joüiſſant de ſa gloire pardonnoit à un Rival malheureux ſes injuſtes accuſations. Le Prince de Condé, dans un entretien qu'il eut avec le Maréchal qui l'étoit venu trouver ſur ſa parole, juſtifia lui-même le Vicomte, quoique mécontent de ce qu'il avoit

quitté

quitté son Parti, & se railla de la colére du Maréchal. Il prit alors le chemin de Paris, laissant son Armée du côté de Châtillon sur Loing, d'où les Généraux la menérent bientôt après à Etampes pour y pouvoir subsister. 1652. Le Prince de Condé prend le chemin de Paris.

Le Roi partit de Gien le 8. d'Avril, escorté par celle du Vicomte de Turenne, qui pendant une marche de quarante lieuës couvrit toujours leurs Majestez, jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées à Melun, d'où elles se rendirent le 27. d'Avril à St. Germain : le Vicomte menant son Armée autour de Chastres & de Montleheri, pour ôter à celle du Prince de Condé, qui étoit à Etampes, la communication avec Paris. Le Roi vient à St. Germain. L'Armée du Prince va à Etampes.

Voilà donc encore une fois Paris environné de deux Armées differentes, comme en l'année 1649 (1). & le Théatre de la Guerre entre deux Partis, dont l'un ramenoit le Cardinal, & l'autre s'oposoit à son rétablissement. Mais les choses avoient bien changé à l'égard des Chefs. En 1649. le Prince de Condé ramenoit le Cardinal en triomphe à Paris :

 en

(1) *Voiez ci-dessus pag. 10. & suiv.*

1652. en 1652. il remuë tout Paris contre lui, & risque tout jusqu'à la rebellion pour l'empêcher d'y entrer : le respect qu'il doit à son Roi ne peut l'arrêter, & il ne veut être fidele qu'au prix de l'éloignement du Cardinal pour toujours. La fortune de ces deux Ennemis va décider de leur sort à la vûë de la Capitale du Roïaume : ou plutôt celle du Prince, après quelques grands coups d'éclat où sa valeur héroïque va jetter tout son feu, disparoîtra devant celle du Roi, & n'éprouvera plus dans la suite que de tristes revers.

Les honneurs que tout Paris fait au Prince de Condé.

Il eut encore la joie, avant cette funeste catastrophe, de se voir aplaudi du Peuple & du Parlement, où il alla le 12 d'Avril prendre sa place (1). Personne ne s'y oposa, & ainsi il eut la hardiesse ou le bonheur de se réhabiliter lui-même, en venant dans cette Compagnie Souveraine, où après avoir paru en qualité de Juge, il ne pouvoit plus être considéré comme Criminel de Léze-Majesté. Il n'y eut que le Président de Bailleul qui dit, *Qu'il étoit étonné de voir en ce lieu Monsieur le Prince, encore tout sanglant*

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 12. d'Avril 1652.*

glant de la défaite qu'il venoit de faire des Troupes du Roi (1). Mais le Duc d'Orléans lui répondit, *Que son Cousin, le Prince de Condé, n'avoit point défait les Troupes du Roi, mais bien celles qui étoient entrées en France contre les Déclarations du Roi & les Arrêts du Parlement.* Il ne lui fut pas permis de répliquer: & cette Assemblée & les autres qui suivirent apuiérent hautement le Parti du Prince, & redoublérent leurs Délibérations contre le Cardinal. 1652.

Assemblée solemnelle de l'Hôtel de Ville.

Il y eut quelque chose de plus extraordinaire. Ce fut l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, que l'on comparoit à celle qui se tint du tems du Roi Henri II. après la Bataille de Saint Quentin en l'an 1557. pour secourir le Roi qui l'avoit perduë, dans l'urgente nécessité de ses affaires. Le parallêle sembloit odieux: & aussi le Maréchal de l'Hospital, Gouverneur de Paris, s'oposa de tout son pouvoir à la Convocation, secondé par le Prévôt des Marchands (2) qui n'étoit pas ami du Cardinal, mais qui devoit tout à la Duchesse de

(1) *Il parle de la défaite du Maréchal d'Hoquincourt.*
(2) *Miron.*

1652. Chévreuse, ennemie du Prince de Condé. Ni l'un ni l'autre ne purent empêcher l'Assemblée qui se tint le 19. d'Avril.

Elle étoit composée d'environ quatre cents personnes (1), à la tête desquels étoient le Gouverneur de Paris, le Prévôt des Marchands, les Echevins, les Conseillers de la Ville & les Quarteniers, ensuite paroissoient les Doiens des cinq Corps des Métiers, & les Députez des Communautez, qui sont l'Université representée par ses Supôts, le Clergé obligé d'y comparoître par l'Archevêque en personne, & les Couvens rentez, comme les Chartreux, les Bénédictins, les Célestins &c. qui envoient chacun deux ou trois Religieux. Le Parlement, qui a droit d'y envoier aussi ses Députez, y avoit fait trouver seize Conseillers, la Cour des Aides six, & la Chambre des Comptes huit Maîtres des Comptes. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé y arrivérent sur les trois heures après-midi. Quatre Conseillers de la Grand' Chambre furent au devant

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 20. d'Avril, & celle du 27. 1652.*

vant d'eux, & les conduisirent à deux Chaises à bras qu'on avoit posées sous un Dais pour s'y asseoir. 1652.

Le Duc d'Orléans fit l'Ouverture de l'Assemblée, en representant les desordres du Roiaume & les maux qu'il disoit avoir été causez par le Cardinal: protesta qu'il n'avoit pris les Armes que pour le Bien de l'Etat, & qu'il étoit prêt de les poser dès qu'on auroit éloigné cet Ennemi, & de les joindre à celles du Roi pour s'oposer à ceux qui voudroient empêcher la Paix, tant dedans, que dehors le Roiaume. Le Prince de Condé ne parla que pour aprouver le Discours du Duc d'Orléans, dont il étoit le Lieutenant. Les deux Princes se retirérent ensuite dans une Chambre proche de la Sale, où ils attendirent la fin de l'Assemblée, dont la résolution n'aiant pu être achevée ce jour-là fut remise au lendemain: mais elle ne put être arrêtée que le 22. du mois. Elle portoit que les Corps, dont l'Assemblée étoit composée, députeroient vers le Roi, pour le suplier d'éloigner de sa personne, de ses Conseils & de son Roiaume le Cardinal Mazarin sans espéran-

Le Duc d'Orléans en fait l'Ouverture.

La résolution y fut prise de députer au Roi pour éloigner le Cardinal.

1652. ce de retour : & pour prier Sa Majesté de revenir dans sa Capitale, & de donner la Paix à la France. On remarque que parmi ceux qui furent de cet avis, il n'y en eut point de plus échauffez contre le Cardinal que les Chartreux. Il y eut encore d'autres Assemblées, où le Duc d'Orléans fut revétu de la Lieutenance-Générale du Roiaume.

Le Parlement & les autres Cours sont du même avis.

Les deux Princes firent ce jour-là & le suivant (1) à la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides, les mêmes Discours & les mêmes protestations qu'ils avoient fait au Parlement. Le Premier Président de la Cour des Aides leur parla hardiment. Il dit, *Qu'il s'étonnoit de voir présent en la Compagnie un Prince, qui après avoir si souvent triomphé des Ennemis, avoit fait Ligue avec eux pour triompher des Sujets du Roi, en tournant les Armes contre Sa Majesté : paroissant par tout avec un visage riant, comme s'il vouloit triompher même des Compagnies Souveraines.*

Mais il fut desavoué par la Compagnie, & l'Arrêt passa à l'avis du Doien de la Chambre (2), qui étoit de

(1) *Le 12. & le 28. d'Avril.* (2) *Bragelone.*

de faire une Députation au Roi, pour demander l'éloignement du Cardinal sans retour. Le Roi n'étoit pas encore à St. Germain, où il n'arriva que le 27. du mois sur le soir. 1652.

On en vient aux Armes.

Toutes ces Assemblées furent inutiles. Les affaires avoient pris une pente que toutes les Délibérations & tous les raisonnemens n'étoient pas capables d'arrêter : il falloit que le sort des Armes en décidât. L'attaque du Pont de St. Cloud (1) fut comme le coup de tocsin qui publia la Guerre, & qui mit les deux Armées en mouvement. Cent hommes du Régiment du Prince de Condé s'y étoient retranchez, & en avoient rompu une arche, pour se rendre maîtres du Pont, & pour empêcher les Courses que l'Armée du Roi faisoit jusqu'aux Portes de Paris. Le Comte de Miossens & le Marquis de Saint Mesgrin, Lieutenans-Généraux de cette Armée, partirent de St. Germain avec des Troupes, dans le dessein de chasser ces cent hommes & de rétablir le Pont. Mais le Prince étant monté à cheval, accourut avec ce qu'il rencontra auprès de lui pour

Attaque du Pont de St. Cloud.

(1) *En Mai 1652.*

1652. ſecourir ſes gens, & fut ſuivi de huit ou dix mille Bourgeois en Armes. Les Troupes du Roi voiant venir cette multitude n'oſérent exécuter leur entrepriſe, & ſe retirérent.

Attaque de St. Denis. Le Prince voulant profiter de la bonne intention des Bourgeois, les mena à St. Denis, où il y avoit une Garniſon de deux cents Suiſſes qu'il réſolut d'en déloger. C'étoit à l'entrée de la nuit, & il eût pu ſe paſſer de cet exploit, plus digne à une telle heure & avec de telles Troupes d'un Chevalier errant qui cherche les avantures, que d'un Général d'Armée: mais peut-être ſe fit-il un plaiſir d'eſſaier la valeur des Pariſiens qui l'avoient ſuivi, & qui faiſoient les intrépides. Il étoit au milieu de trois cents de ces braves tous bien montez, & ne demandant qu'à combattre. Le Prince leur en fit bientôt paſſer l'envie, s'avançant l'épée à la main vers les Suiſſes qui firent leur décharge ſur les trois cents Cavaliers, & les mirent en fuite, le laiſſant lui ſeptiéme à la diſcrétion des Ennemis. Les fuiards mirent le deſordre parmi l'Infanterie qui s'ébranla, & qui eût ſuivi leur exemple, ſi le Prince ne l'eût

raſſu-

rassurée, & se mettant à la tête ne l'eût fait entrer dans St. Denis par de vieilles Brêches qui n'étoient point défenduës. Alors ces faux braves qui l'avoient abandonné vinrent le rejoindre, chacun alléguant une raison pour s'excuser, & tous ètant inexcusables. Mais le Prince tournant la chose en raillerie les mena tous vers les Barricades, où les Suisses s'étoient retranchez. Ils n'osérent l'y attendre, & se retirérent dans l'Abbaïe, où ils ne firent pas une longue résistance, s'étant rendus deux heures après prisonniers de Guerre. Ainsi la Ville demeura en la possession du Prince, qui y laissa deux cents cinquante hommes pour la défendre, sous le Commandement d'un Capitaine (1) de son Régiment, qui éprouva dès le soir le sort des deux cents Suisses: attaqué par les Troupes du Roi, contraint de se retirer dans l'Abbaïe: & toute la différence qu'il y eut, c'est qu'au lieu de deux heures de résistance, il tint bon pendant trois jours. 1652.

Il faut peu de chose pour attirer l'admiration des Peuples, comme il en

Aplaudissemens faits au Prince de Condé.

(1) Des Landes.

1652. en faut peu pour en perdre l'estime. L'action du Prince de Condé à l'attaque de St. Denis n'étoit au fond qu'une équipée, cependant elle fit une telle impression sur les Parisiens, qu'elle lui en regagna toute l'affection: chaque Officier, & même chaque Soldat de cette Milice Bourgeoise qui s'y étoit trouvé exaltant la valeur du Chef, pour faire valoir la leur, comme s'il eût été question de quelque Bataille, ou de quelque Conquête d'importance.

Nouvelles propositions d'accommodément sans effet.

De nouvelles propositions d'accommodement tinrent quelques jours les deux Armées dans l'inaction. Fabert, Gouverneur de Sedan (1), Créature du Cardinal, en avoit fait trois mois auparavant la premiére ouverture à Chavigni tout dévoué au Prince, mais poussé par son ambition dans l'espérance que la Paix particuliére, dont il auroit été l'Entremetteur, lui procureroit l'honneur d'être le Médiateur ou l'un des Médiateurs de la Paix Générale avec l'Espagne. Quelles que pussent être ses intentions & celles de Fabert, ils avoient fait un projet d'accommodement

(1) *Il fut fait depuis Maréchal de France.*

ment qui étoit demeuré par devers 1652.
eux, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé le tems propre à le mettre en œuvre. Chavigni crut la conjoncture favorable ensuite de l'action de St. Denis, & avant que les deux Partis en fussent venus à une Bataille décisive, qui eût mis le Victorieux en état de donner la Loi, sans vouloir écouter d'autres conditions que celles qu'il lui plairoit d'imposer aux Vaincus. Il en conféra avec le Duc de Rohan qui aprouva son sentiment, & tous deux s'emparérent de l'esprit du Prince, qui avoit une entiére confiance en eux: ils le portérent à trouver bon qu'ils allassent à St. Germain entamer la Négociation. Elle ne réüssit pas. Un des Articles, qui étoit la conclusion du Traité, & qui faisoit connoître le but des Entremetteurs, étoit, que le Cardinal Mazarin & Chavigni iroient traiter la Paix Générale, & que cela fait le Cardinal pourroit revenir en France. Comme rien n'étoit plus contraire aux intentions du Prince, il refusa d'y donner son consentement, & reçut fort mal Chavigni à son retour, lui ôtant dès lors toute sa confiance. Il en couta

Disgrace & mort de Chavigni.

la

1652. la vie à ce Ministre, qui ne put suporter sa disgrace, & qui en mourut de chagrin, comme je l'ai déjà dit (1). Il laissa une réputation équivoque de sa fidélité, & ce qu'il y a de certain, c'est que son ambition démesurée le rendoit capable de trahir les intérêts du Prince pour établir les siens. Il laissa, dit-on (2), un dépôt de neuf cents mille livres aux Peres de l'Oratoire, car il étoit grand Janséniste aussi bien que ces Peres, pour les distribuer aux pauvres: mais sa Veuve les fit condamner à lui remettre cette somme, à la réserve de cinquante mille livres qui leur restérent, pour les emploier à des œuvres pies, suivant l'intention du défunt (3).

Son Testament.

Le Prince n'abandonna pourtant pas la Négociation; mais il en donna toute la conduite à Gourville, qu'il chargea de ses Instructions & d'un Mémoire dressé en la présence de la Duchesse de Châtillon, & des Ducs de Némours & de la Rochefoucaut. Il y prenoit soin de ses intérêts & de ceux

Autre projet d'accommodement encore inutile.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 173.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 7. Décembre 1652.*
(3) *Le nom de sa famille étoit Bouthillier, Voiez Tom. I. pag. 59.*

ceux de son Parti, & sur tout des 1652.
Habitans de Bordeaux & de toute la Guienne, qui l'avoient si hautement embrassé. Il se réservoit à lui-même avec le Duc d'Orléans l'honneur de traiter la Paix Générale: & bien loin d'admettre le Cardinal pour un troisiéme Plénipotentiaire, on demandoit qu'il sortît présentement du Roiaume, & qu'il se retirât à Bouillon, pour s'y tenir jusqu'à ce que la Paix eût été concluë.

On dit que le Cardinal eut la politique de donner les mains à ce projet, mais que sous main il trouva les moiens de l'éluder. On en rejette cependant moins la faute sur lui, que sur le Duc de Bouillon, sur le Cardinal de Rets, sur Chavigni, & même sur le Duc d'Orléans, qui craignoient tous que la Paix étant l'ouvrage du Prince, il ne se rendît par là trop puissant, & ne les tint dans sa dépendance, ou ne les regardât au moins comme des gens inutiles.

L'Ambition & la Politique faisoient jouer ces ressorts: l'Amour en fit jouer d'autres qui furent plus puissans. Le Prince aimoit la Duchesse

de

1652. de Châtillon (1), & il ne fut pas difficile à cette charmante personne qui vouloit le retenir auprès d'elle, de lui persuader de se réconcilier avec la Cour, afin de pouvoir demeurer toujours ensemble à Paris. Il la fit maitresse de sa destinée, & lui donna plein pouvoir d'aller négocier son accommodement à Saint Germain. Elle partit aussitôt pleine d'espérance de réüssir, & de revenir avec la gloire d'avoir procuré la Paix du Roiaume. Elle fit trop d'éclat pour que la Cour pût prendre confiance en ses discours, & on crut qu'en se donnant des airs de Médiatrice, elle abusoit de la complaisance que le Prince avoit pour elle. Ainsi on ne fit aucun fond sur ses propositions: & si le Cardinal fit semblant d'y prêter l'oreille, ce ne fut que pour amuser le Prince, pour lui lier les mains, & pour lui bander les yeux, pendant qu'il alloit toujours à ses fins, & que les Troupes du Roi enlevoient les Places où la Rebellion s'étoit cantonnée.

La Duchesse de Châtillon négocie l'accommodement sans succès.

Celles

(1) *Elisabet Angélique de Montmorenci, Veuve du Duc de Châtillon tué à la Guerre de 1649. & qui épousa en secondes Noces le Duc de Mecklenbourg en 1663.*

Celles que commandoient le Vicomte de Turenne & le Maréchal d'Hoquincourt tenoient la Campagne, pendant que l'Armée du Prince étoit renfermée dans Etampes, pour assurer la communication d'Orléans avec Paris. Elle n'y étoit pas en sureté, & on proposa dans le Conseil d'assiéger Etampes. 1652.

Tout jeune qu'étoit le Roi (1), il avoit déjà témoigné son inclination pour les Armes, & pour les grandes entreprises. La proposition du Siége aiant été mise en délibération, il ouït avec plaisir, ceux qui opinoient pour l'affirmative, alléguer pour une de leurs raisons la réputation qu'un dessein si hardi donneroit à ses Armes. Cependant il ne voulut rien résoudre qu'après avoir ouï le Vicomte de Turenne en particulier sur toutes les difficultez: & ensuite de cette Conférence il laissa à sa prudence la conduite & l'exécution de cette entreprise. C'étoit un coup de partie, qui ne pouvoit manquer d'avoir une grande influence sur le bon ou le mauvais succès des affaires. Cette réflexion tint le Vicomte de

Le Siége d'Etampes résolu.

(1) *Il n'avoit pas encore quatorze ans accomplis.*

1652. de Turenne quelque tems en suspens. Il se détermina enfin pour le Siége (1), & aiant pris toutes ses précautions, il dressa ses Attaques & ses Batteries.

Le Duc de Lorraine traite avec la Cour.

Comme il souhaitoit se rendre maître de la Place, avant l'arrivée du Duc de Lorraine qui venoit la secourir, il la pressoit vivement : mais il ne put la réduire avant qu'il parût. La Cour, qui eut avis qu'il aprochoit, manda au Vicomte de lever le Siége, & de ne pas risquer une Bataille; la conservation de son Armée lui étant d'une bien autre importance que la prise d'Etampes. Mais il ne se pressa point, & répondant du salut de l'Armée il continua le Siége, pendant que la Cour, qui connoissoit l'avarice du Prince Lorrain (2), traitoit avec lui. Il écoutoit les offres qu'on lui faisoit, nonobstant son engagement avec le Duc d'Orléans son beau-frere, & avec le Prince de Condé. Le Traité fut conclu, dit-on (3), de concert avec le Duc d'Orléans. Ce qui ne s'accorde pas avec l'Auteur (4), qui

(1) *Il fut commencé sur la fin de Mai.*
(2) *Charles IV.*
(3) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*
(4) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 22. Juin 1652.*

qui aſſure que ce dernier en fut ſi 1652.
conſterné quand il l'aprit, qu'il en demeura immobile & changea de couleur. Quoi qu'il en ſoit, il fut convenu, que le Siége ſeroit levé, à condition, que ſi tôt que l'Armée du Roi ſe ſeroit retirée, les Troupes du Prince de Condé ſortiroient de la Ville (1).

Le Duc de Lorraine prétendit avoir ainſi ſatisfait à ſa double promeſſe envers les deux Partis : mais ſi la Cour en fut contente, le Prince ne le fut pas : & il y eut là-deſſus de groſſes paroles entre le Prince Lorrain & le Duc de Beaufort (2). Celui ci s'étant rendu au Camp de l'autre, ſur le bruit d'une Bataille qui ſe devoit donner entre les deux Armées, fut bien ſurpris d'aprendre qu'on ne penſoit à rien moins. Le Duc de Lorraine lui fit voir ſon Armée rangée en Bataille, & il vit à même tems celle du Vicomte de Turenne qui défiloit comme pour venir à elle, mais par un endroit ſi deſavantageux, que le feu du Canon tout ſeul pouvoit la rompre : ce qui donna lieu au Duc

Il manque de parole au Duc d'Orléans.

(1) *Le Traité fut ſigné le 15. de Juin.*
(2) *Voiez la Lettre du 22. Juin 1652.*

1652. Duc de Beaufort de dire, *Qu'il falloit profiter d'une si belle occasion, & ne pas laisser échaper la Victoire qui paroissoit infaillible.* Les Officiers Lorrains, qui ne savoient rien du Traité que le Duc avoit fait avec la Cour, furent du même avis, & déjà ils s'ébranloient pour charger les Ennemis, lors qu'il les arrêta tout court, en leur disant qu'il avoit fait son accommodement. La surprise du Duc de Beaufort fut extrême: & quittant brusquement le Duc de Lorraine, il lui fit de sanglans reproches de son manquement de foi, & lui dit, *Qu'on ne violoit pas impunément la parole donnée à un aussi grand Prince que le Duc d'Orléans.* Ce dernier, comme je l'ai dit, en fut vivement touché, & on l'entendoit proférant ces paroles lors qu'il l'aprit: *O le Traitre! O le méchant!* On dit que la Cour de France lui avoit donné quatre cents mille livres, & promis de lui rendre Nanci dans un certain tems: ce qu'il avoit préféré aux avantages qu'il devoit recueillir de son Traité avec le Duc d'Orléans & le Prince de Condé. Il fallut que tous deux prissent patience, & tout leur

Le ressentiment qu'en témoigne le Duc d'Orléans.

leur ressentiment ne les empêcha pas de rapeller une seconde fois le Duc de Lorraine, dont ils se plaignoient d'avoir été trahis. 1652.

La colére & la hardie action du Prince de Condé.

Le Prince de Condé, plus irrité que personne du tour que leur faisoit ce Prince double, étoit encore inquiet pour ses Troupes, qu'il apréhendoit que l'Armée du Roi n'envelopât au sortir d'Etampes, & ne mît en piéces, ou ne contraignît de se rendre à discrétion. Tout rempli de cette crainte, & sans faire attention au danger où il s'exposoit, il monte à cheval, suivi de douze ou quinze Officiers qui voulurent bien le suivre, & court chercher son Armée, pour la ramener, ou pour périr avec elle. Il eut le bonheur de la joindre & de la conduire à Saint Cloud, où il la laissa, pendant qu'il retournoit à Paris.

Nouvelles Négociations de Paix inutiles.

Il y eut une espêce de Trêve tacite entre les deux Armées jusqu'au mois de Juillet, pendant laquelle les Négociations continuérent. Le Cardinal, avec qui on traitoit du côté des Princes, convint des principaux Articles qui concernoient les prétentions du Prince de Condé, tant pour

lui

1652. lui que pour ceux de son Parti. Il n'y avoit plus que les moindres sur lesquels il s'opiniâtroit à ne rien relâcher. Jamais Paris n'a été plus agité, & jamais l'esprit du Prince n'a été plus partagé entre la Paix & la Guerre. La Duchesse de Châtillon le faisoit pencher en faveur de la premiére (1): la Duchesse de Longueville, qui faisoit agir en son absence ses amis, l'entrainoit vers l'autre: & *Mademoiselle* se joignoit à elle pour se venger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient son mariage avec le Roi: jalouse d'ailleurs de la Duchesse de Châtillon, qui avoit pris sur l'esprit du Prince un ascendant qu'elle prétendoit lui être dû. Ce fut ce dernier parti qui l'emporta.

L'Armée des Princes prend le chemin de Charenton.

La Cour étoit alors à St. Denis, & le Maréchal de la Ferté étoit près de joindre le Vicomte de Turenne. La Cour sentant alors sa supériorité ne pensa plus qu'à faire la Guerre, & qu'à chasser de Saint Cloud l'Armée du Prince. Comme il n'avoit pas des Forces pour en soutenir l'attaque, il en retira ses Troupes qu'il fit marcher

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité concernant la seconde Guerre de Paris.*

cher le 1. de Juillet à l'entrée de la nuit vers Charenton: & pour y arriver avant que les Ennemis le pussent joindre, il les fit passer par le dehors de la Ville, depuis la Porte St. Honoré jusqu'à la Porte St. Antoine. 1652.

Celle du Roi marche pour l'empêcher.

Sur l'avis que la Cour eut de sa marche, le Vicomte de Turenne eut ordre de partir avec ses Troupes pour arrêter celles du Prince, sans néanmoins engager la Bataille, jusqu'à ce que le Maréchal de la Ferté l'eût joint: mais les deux Armées se trouvérent trop proches l'une de l'autre, pour n'en pas venir aux mains.

Le Roi, à qui on ne permit pas d'exposer sa personne, se plaça sur une éminence, d'où, comme de dessus un Théatre, il fut le spectateur d'une des plus sanglantes journées qu'on eût vûës de long-tems, & des plus glorieuses au Prince de Condé, s'il n'avoit pas combattu contre son Souverain.

Bataille de St. Antoine, donnée le 2. de Juillet.

Voiant venir le Vicomte de Turenne avec une Armée supérieure à la sienne, il se posta dans les Retranchemens du Fauxbourg St. Antoine, que les Bourgeois avoient faits depuis peu pour se garentir du pillage des

1652. Lorrains, & qu'ils n'avoient point encore comblez. D'autre côté le Vicomte de Turenne disposa ses Attaques avec toute la diligence & toute la confiance d'un habile Général, & qui se croit assuré de la Victoire. Il commença le Combat, en faisant avancer un Détachement qui s'aprocha des Retranchemens. Comme il n'en étoit plus qu'à trente pas, le Prince de Condé en sortit à la tête d'un Escadron, composé de personnes de qualité & d'une valeur distinguée: & se mêlant l'épée à la main parmi le Bataillon ennemi, le défit entiérement, prit des Officiers prisonniers, emporta les Drapeaux, & se retira dans son Retranchement. Le Vicomte de Turenne, voiant qu'il seroit difficile de forcer un endroit, où le Prince de Condé étoit lui-même avec la fleur de ses Troupes, affoiblit cette Attaque pour renforcer celle où le Prince ne prenoit pas garde: mais s'en étoit bientôt aperçu, il y accourut, y porta la même terreur, & défit une seconde fois les Troupes du Roi. Cependant les siennes s'éclaircissoient à vûë d'œil, & le Maréchal de la Ferté commençoit déjà à pa-

roître.

roître. A cette vûë les Troupes du Prince abandonnérent, après une assez foible résistance, un Poste qu'elles gardoient à la tête de la ruë qui va à Charenton, dont le Marquis de Noailles se rendit maître, & pour le pouvoir conserver fit percer plusieurs maisons, où il logea de la Mousquéterie. Le Prince pour les en chasser, fit venir de l'Infanterie; mais elle ne put soutenir le feu que faisoient sur elle ceux des maisons, & lâcha le pied. Le Prince envoia de la Cavalerie pour la soutenir, qui ne témoigna pas plus de courage. Il y courut lui-même & fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprès de lui. Ce fut où le Combat se renforça, & où il se fit, de la part du Prince & de ceux qui l'accompagnoient, des exploits de valeur incroiables. Le Duc de Némours eut treize coups dans ses Armes, & le Duc de la Rochefoucaut reçut une mousquetade qui lui perça le visage au dessous des yeux, & qui lui fit perdre à l'instant la vûë: mais il la recouvra avec sa guérison quelques tems après. Cette blessure ne lui fit pas oublier sa passion pour la Duchesse de Longueville,

1652.

Valeur du Prince de Condé & les risques qu'il court.

Terrible blessure du Duc de la Rochefoucaut, & son amour pour la Duchesse de Longueville.

1652. le, à laquelle il envoia ce Distique plus digne d'un Paien que d'un Chrétien :

Faisant la Guerre au Roi, j'ai perdu mes deux yeux :
Mais pour un tel objet je l'eusse faite aux Dieux.

Je ne raporterai point les noms ni le nombre des blessez ou des morts de part & d'autre. Il y en eut beaucoup, & la plûpart personnes de qualité. Ce fut un miracle que le Prince de Condé n'y demeurât pas, s'exposant plus qu'aucun, se trouvant par tout dans le milieu du feu & au plus fort du Combat, & donnant ses ordres avec une netteté d'esprit si rare dans de semblables occasions.

Il voioit pourtant ses Troupes diminuées, rebutées, & prêtes à lâcher le pied : & ne se soutenant plus que par son grand courage, il eût été obligé de succomber, si le secours ne lui fût venu d'où il ne l'attendoit pas. Il avoit espéré que le Duc d'Orléans feroit agir les Parisiens, ou que ces derniers se porteroient d'eux-mêmes à le secourir : mais les uns & les autres prévenus par le Cardinal de Rets, qui disoit que le Prince avoit fait son Traité avec la Cour, & que tout ce qui se passoit n'étoit qu'une

Comé-

Comédie, se contentoient d'en être les spectateurs. Il n'en fut pas de même de *Mademoiselle*. Cette Princesse, qui sous un habit de femme portoit un courage d'homme, étoit allée à la Bastille, d'où elle voioit la Bataille, & aiant remarqué que toute la valeur du Prince ne l'empêcheroit pas de périr, si on ne se hâtoit de faire un coup capable de le sauver, elle mit la premiére de sa main le feu au Canon (1) qu'elle fit pointer sur l'Armée du Roi, & envoia dire à celui qui étoit de garde à la Porte St. Antoine, que s'il ne l'ouvroit incontinent elle le feroit pendre avant qu'il fût une heure. L'Officier, qui connoissoit la fierté de cette Princesse, obéït, & ces deux ordres sauvérent le Prince. La Cour entendant la premiére volée de Canon, crut que Paris se déclaroit pour elle; mais aiant reconnu qu'on tiroit sur son Armée, elle envoia ordre aux deux Maréchaux de retirer les Troupes & de les ramener à Saint Denis. Ils obéïrent, & le Vicomte de Turenne étant venu saluer le Roi, il en reçut, aussi bien que de la Reine & du Car-

1652.

Mademoiselle fait tirer le Canon sur les Troupes du Roi.

 dinal,

(1) *Voiez Nani.*

1652. dinal, des caresses extraordinaires, tous trois l'assurant qu'ils n'oublieroient jamais ses services.

Le Roi admire la valeur du Prince de Condé.

Le Roi cependant, qui de l'éminence où il s'étoit placé, avoit remarqué les grandes actions du Prince de Condé, en étoit charmé, témoignant moins de ressentiment de sa rebellion, que d'admiration de sa valeur & de toute sa belle conduite. Il voulut même que le Vicomte de Turenne lui en aprît les particularitez qu'il n'avoit pu voir, & ce grand Capitaine le fit avec une fidélité, qui ne déroba rien à la gloire de l'illustre Rival, avec qui il venoit de disputer la Victoire.

Les Parisiens l'aplaudissent.

Pendant que le jeune Monarque donnoit des louanges aux vertus héroïques du Prince rebelle, il entroit dans Paris au milieu des acclamations du Peuple qui lui avoit fermé les Portes pendant le Combat, & qui le reçut en triomphe l'en voiant revenir couvert de toute la gloire de la plus terrible journée, où il se soit jamais trouvé. L'affection des Parisiens ne s'arrêta pas à sa personne, elle se répandit jusque sur ses Soldats. On présentoit du vin à ceux qui se portoient

toient bien : on prenoit soin des blef- 1652.
sez, & on leur fournissoit du linge pour les panser, & tout ce qui leur étoit nécessaire en abondance, soit pour leur nourriture, soit pour leur guérison.

Chacun s'attribua la Victoire, & personne ne la remporta : l'Armée du Roi faisoit fuir celle du Prince ; mais Paris lui ouvroit les Portes, comme au Vainqueur, & il faisoit porter les Drapeaux qu'il avoit gagnez à Nôtre-Dame : glorieux monumens de sa valeur, s'ils ne l'eussent pas été en même tems de sa rebellion.

Son triomphe fut de contre durée, aussi funeste qu'il fut beau. Son incomparable valeur fut admirée du Roi, mais son crime eut besoin de toute sa clémence. Elle lui fut offerte, & si ses destinées l'avoient permis, il eût fait sa Paix, & eût joüi de toute sa gloire. Il se contenta d'en goûter une indigne de lui, dans les vains aplaudissemens du Peuple, qu'il engagea par de nouvelles promesses à la ruine du Cardinal : & pour donner des marques extérieures de cette Conspiration, chacun fut obligé de porter de la paille à son cha-

1652. peau. On ne voioit plus dans tout Paris que des cordons de paille : on en fit même des tissus pour les carosses & pour les chevaux, & ceux qui ne furent pas assez tôt avertis, aiant paru sans cette Livrée, faillirent à être assommez. Ce fut après tout véritablement un feu de paille, qui s'éteignit bientôt.

Les Ligueurs portent de la paille à leur chapeau.

Nouvelles Négociations sans fruit.

Les Négociations recommencérent, les hostilitez furent suspenduës, & comme si les deux Partis eussent eu horreur du sang de leurs Compatriotes qu'ils venoient de répandre, on reprit les voies de l'accommodement. Tout le monde paroissoit las de la Guerre & désirer la Paix : mais quelle qu'en puisse être la cause, ou les intérêts oposez des Négociateurs, ou la fatalité des événemens, quand on croioit y toucher du bout du doigt, elle s'éloignoit plus que jamais. S'il en faut croire l'Auteur des Mémoires de la Minorité, les Cabales qui intriguérent pour la procurer, furent cause qu'on ne l'obtint pas sitôt, & contribuérent plus à fomenter les divisions, qu'à réünir les esprits. *Chaque Cabale*, dit-il, *voulut faire la Paix, ou empêcher que*

les

les autres ne la fissent. Il pose encore pour fondement, que le Prince & le Cardinal étoient entiérement résolus à ne la point faire. Il ne sait si la mort de Chavigni, qui arriva dans ces entrefaites (1), fut un plus grand mal pour le Parti des Princes, à cause de son habileté, ou un plus grand bien, à cause de son ambition : mais celle du Duc de Némours fut pour eux une perte irréparable. 1652.

Duel du Duc de Némours & du Duc de Beaufort.

Elle arriva le 30. de Juillet par un accident bien tragique. Il y avoit long-tems que le Duc de Beaufort & lui, tout beaufreres qu'ils étoient, se regardoient comme deux Rivaux, aussi bien dans les intrigues de la galanterie, que dans le Commandement des Armées (2). Ils avoient été souvent sur le point d'en venir aux mains ; mais on les en avoit toujours empêchez. Enfin le jour fatal arriva, qui termina leurs querelles par un Duel, où le Duc de Némours fut tué par le Duc de Beaufort d'un coup de Pistolet. Le repentir vint après le coup, & le Vainqueur, au desespoir d'une si funeste Victoire, fut

Le Duc de Némours est tué.

N 5 trouver

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 173. & 280.
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 254.

1652. trouver le Duc d'Orléans & le Prince de Condé, moins pour s'excuser que pour témoigner sa douleur, & demandant au premier, revêtu de la Lieutenance-Générale du Roiaume par l'Assemblée tenuë à l'Hôtel de Ville de Paris (1), le pardon qui lui fut accordé, comme d'un homicide qu'il n'avoit commis que par contrainte, & pour sauver sa vie & son honneur. Il fut ensuite chercher la Veuve, qui étoit sa sœur, dans la Religion où elle s'étoit retirée pour y pleurer la mort de son époux, & voulut se jetter à ses pieds: mais elle baissa son voile & lui tourna le dos (2): ne pouvant voir qu'avec horreur dans ce frere cruel le meurtrier de son mari.

Ressentiment de la Veuve du defunt.

Cette mort donna de la compassion & de la douleur à tous ceux qui connoissoient ce Prince, tout aimable par sa douceur, aussi bien que par son courage, & l'un des mieux faits du Roiaume. On eut d'autant plus sujet de le regréter, qu'il travailloit sincérement à la Paix, & que bien loin d'y avoir ses intérêts en vûë,

(1) *Voiez ci dessus pag. 272.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 10. d'Août 1652.*

vûë, il avoit renoncé aux avantages 1652.
qu'il eût pu prétendre au Traité, pour en faciliter la concluſion.

Les autres, à la réſerve du Duc de la Rochefoucaut, avoient plus leur fortune à cœur que le Salut-Public; & ce fut leur ambition & leur jalouſie qui entretinrent les troubles du Roiaume, au lieu de les pacifier.

Mort & éloge du Duc de Bouillon.

La mort du Duc de Bouillon (1), arrivée dans le même tems, nuiſit encore aux Négociations de la Paix. Il avoit été fait Miniſtre d'Etat en 1651. dans le tems qu'on deſtinoit le Commandement des Armées au Vicomte de Turenne ſon frere, & il s'étoit depuis toujours tenu attaché à la Cour. Il ſervoit pourtant autant qu'il lui étoit poſſible le Prince de Condé, qui l'emploioit auſſi volontiers pour travailler à ſon accommodement. Mais il perdit encore cet ami, qui mourut à Pontoiſe où la Cour s'étoit tranſportée, régrété des deux Partis pour ſes grandes qualitez: vaillant, éloquent, d'un ſens droit, d'un jugement ſolide, qui écoutoit avec douceur les conſeils qu'on lui donnoit, mais qui ſavoit

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1652. faire prévaloir les siens. Un peu trop d'ambition lui avoit fait tort; mais il s'en corrigea sur les derniéres années de sa vie, aimant alors autant la tranquillité & le repos, qu'il avoit aimé auparavant les brigues & les cabales.

L'amour & l'ambition du Prince de Condé.

Voilà donc le Prince livré tout entier à son penchant & à son Etoile: il n'a plus personne à la Cour en qui il puisse prendre de la confiance, personne parmi ceux de son Parti, ou qui veuille l'imiter, ou qui puisse lui donner de bons conseils. La Duchesse de Châtillon le portoit toujours à la Paix: mais son inclination pour elle s'étoit rallentie depuis la mort du Duc de Némours: & ce Rival n'excitant plus sa jalousie, son amour plus tranquille devint plus froid & moins sensible. Le cœur est ainsi fait. Dans l'amour & dans la gloire il veut des Rivaux. Ovide, le plus galant des Romains, se plaignoit de n'en point avoir: & Alexandre n'eut de la joie de ses Victoires, que lors qu'il eut trouvé en Porus un Ennemi digne de lui. L'ambition du Prince toujours vive reprit donc tout son empire sur un amour qui s'éloi-

s'éloignoit. C'eſt ainſi qu'on paſſe 1652.
ſouvent de l'amour à l'ambition, mais on ne revient guére de l'ambition à l'amour. Il recommença à prêter l'oreille aux diſcours de la Ducheſſe de Longueville ſa ſœur, & aux promeſſes des Eſpagnols qui le ſollicitoient à la Guerre, & qui pour le gagner par toute ſorte de voies relâchérent à ſa recommandation, plûtôt qu'à celle du Duc d'Orléans, le Duc de Guiſe qu'ils retenoient priſonnier depuis tant d'années (1). Il falloit quelque choſe de plus ſolide pour déterminer ce Prince; & pour perpétuer la Guerre il avoit beſoin d'un prompt & d'un conſidérable ſecours. Ils envoiérent donc une ſeconde fois le Duc de Lorraine à Paris, avec une Armée capable d'arrêter celle du Roi.

La Cour entretenoit cependant toujours ſes correſpondances dans Paris: & pour affoiblir le Parlement, qui lui étoit contraire, elle l'avoit transféré à Pontoiſe : mais peu s'y rendirent, & ceux qui reſtérent à Paris s'attribuérent toujours toute l'autorité. Le Maréchal de l'Hoſpi-

 tal,

(1) *Voiez Tom. I. pag. 458.*

1652. tal, Gouverneur de la Ville, favorisoit le Parti du Roi : mais dans une Assemblée tenuë à l'Hôtel de Ville, il fut résolu, que le Duc d'Orléans seroit reconnu Lieutenant-Général de la Couronne de France, & que le Duc de Beaufort seroit pourvu du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hospital. On proposa ensuite de créer un Conseil composé du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Chancelier de France, des Princes, des Ducs & Pairs, des Maréchaux de France, & des Officiers-Généraux du Parti. Deux Présidens à Mortier y devoient assister de la part du Parlement, & le Prévôt des Marchands de la part de la Ville.

Le Duc d'Orléans Lieutenant Général de la Couronne de France.

Ce Conseil augmenta les desordres au lieu de les diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir : & ce fut en partie au sujet de cette presséance qu'arriva la querelle des Ducs de Némours & de Beaufort, dont j'ai raporté la tragique issuë.

La confusion où est Paris.

Tout étoit donc dans la plus grande confusion du monde. Paris crioit qu'on chassât le Cardinal, redoubloit ses Arrêts de proscription, & faisoit procéder à la vente de ses meubles:

la

la Cour ordonnoit de son côté que les Princes posassent les Armes, & qu'on eût recours à la clémence du Roi qui offroit une Amnistie générale. Rien n'avançoit par tous ces divers mouvemens. Il n'étoit pourtant pas difficile de remarquer les progrès de la Cour, & la prochaine décadence du Parti contraire. 1652.

La Guienne échape au Prince de Condé.

La Guienne échapoit au Prince de Condé. Agen & plusieurs autres Villes avoient ouvert leurs Portes aux Troupes du Roi : les Habitans de Périgueux avoient poignardé Charrost, leur Gouverneur, & chassé la Garnison; il n'y eut que Villeneuve, dans l'Agénois, qui tint ferme, & qui contraignit le Comte de Harcourt d'en lever le Siége. La forte Place de Montrond, dans le Berry, si chérie du Prince qui en avoit fait sa Place d'Armes (1), subit le sort des autres, & se rendit le 1. de Septembre. Paris souhaitoit avec passion l'éloignement du Cardinal; mais on y désiroit la Paix avec plus de passion encore. Le Duc d'Orléans n'aimoit pas le Cardinal; mais il craignoit le Prince. Le Parlement eût bien

On souhaite la Paix.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 228.*

1652. bien voulu bannir le premier, & maintenir l'autre; mais il pensoit sérieusement à sortir de ces troubles par le retour du Roi, à qui tous les Partis se devoient réünir. La Cour profita de ces différentes dispositions. Voici de quelle maniére elle s'y prit.

Le Cardinal est éloigné.

Le Roi, ensuite de plusieurs Délibérations avec son Conseil, voiant bien qu'il lui seroit difficile de remettre Paris dans le devoir à moins que d'éloigner le Cardinal, céda au tems, résolu toutesfois de le faire revenir dès que l'occasion s'en présenteroit, comme je le dirai dans la suite. Aiant ainsi levé de son côté le grand obstacle, qui jusque-là avoit empêché la Paix, il demanda que les Parisiens de leur côté exécutassent leurs promesses, posassent les Armes, & rentrassent dans l'obéïssance: qu'autrement ils feroient voir que l'éloignement du Cardinal n'avoit été qu'un prétexte pour couvrir leur rebellion. Ils ne se hâtérent pas d'obéïr, & pour les y forcer le Roi bloqua la Ville de si près, que les Parisiens craignant d'être affamez, prirent la résolution de se soumettre.

Les

Les plus honnêtes gens & les plus riches ſe laſſérent de paier des Taxes, & d'être cependant expoſez aux inſultes de la Canaille ſéditieuſe, & qui ne ſe plaît que dans le deſordre. La Campagne pillé● & brulée n'avoit plus de vivres pour elle-même, bien loin d'en pouvoir aporter à la Ville qui en manquoit. Les Rentes de l'Hôtel de Ville n'étoient point paiées: on ne pouvoit trouver d'ouvrage, & on ne ſavoit comment gagner ſa vie. Quel remede y avoit-il à tant de maux, que la préſence du Roi, & ſon retour à Paris? 1652.

Paris ſouhaite le retour du Roi.

En vain, pour empêcher l'effet de cette réſolution, le Duc de Lorraine vint avec une Armée de douze mille hommes, renforcé par un autre Corps de Troupes que commandoit le Duc de Wirtemberg. Il eſt pourtant certain que ces deux Armées jointes avec celle des Princes, étoient fort ſupérieures à celle du Roi, que commandoit le Vicomte de Turenne, qui courut long-tems riſque d'être défait. Dès le commencement de Septembre les Lorrains & les Allemands étoient venus camper à Ville-Neuve St. George (1): le

Arrivée du Duc de Lorraine avec ſes Troupes.

(1) *Dans la Brie Françoiſe.*

1652. le Vicomte de Turenne n'en étoit pas éloigné d'une lieuë, étendant son Camp jusqu'à la riviére d'Hiéres. Il eût donc été facile de l'attaquer, & la défaite en paroissoit infaillible. Cependant plus d'un mois se passa sans rien entreprendre : soit que le Duc de Lorraine fît le même manége que la premiére fois : soit que le Duc d'Orléans ne voulût pas qu'on ruinât l'Armée du Roi, de peur d'exposer le Roiaume à l'invasion des Ennemis, comme le disent quelques-uns : soit que les Négociations continuant, les deux Partis aimassent mieux terminer la Guerre par un Traité que par une Bataille.

Il n'entreprend rien.

Deux autres causes concoururent encore au salut de cette Armée : les avis que reçut le Prince, qu'il étoit trahi par ceux même qui avoient le plus de part à ses bonnes graces, & sa maladie qui l'obligeoit à garder le lit. Ne sachant à qui se fier, il laissa trainer les Conférences qui se faisoient pour la Paix, & ne pressa plus un Combat, où ne pouvant se trouver en personne, il craignoit que le succès n'en fût pas heureux. Pendant que tout étoit ainsi dans

dans la défiance & dans l'irrésolution, le Vicomte de Turenne ne s'endormoit pas : toujours attentif à se tirer d'affaire, en se dérobant aux Lorrains & aux Allemands qui le tenoient assiégé dans son Camp, il sut si bien prendre son tems qu'il leur échapa. Entre les talens qu'on admiroit en ce grand Capitaine, il possédoit au souverain degré cette Science si nécessaire à un Général, de pouvoir se tirer d'un mauvais pas en amusant l'Ennemi. Il feignoit tous les jours de décamper, & les deux Armées n'attendoient que ce mouvement pour se jetter sur lui. Mais aiant apris que le Duc de Lorraine & les principaux Officiers étoient absens, il choisit la nuit du 4. au 5. d'Octobre pour passer la riviére d'Hiéres, faisant rompre les Ponts après lui : & il se trouva au point du jour déjà bien loin, n'aiant plus que deux lieuës jusqu'à Corbeil, où il seroit en sureté, lorsque les Vedettes de l'Armée combinée des Princes & des Lorrains s'en aperçurent : desorte qu'elle ne put être assez-tôt à cheval, pour empêcher que l'autre n'arrivât avant qu'elle l'eût atteinte. Le

1652.

Le Vicomte de Turenne se dérobe aux Ennemis.

Prince

1652. Prince resté malade à Paris, ne douta point qu'il n'y eût eu de l'intelligence de la part du Duc de Lorraine, & qu'il n'en fût encore une fois trahi: mais il avoit besoin de lui pour le projet qu'il avoit médité, & il fut obligé de dissimuler.

Il vit bien que la Paix étoit trop généralement désirée à Paris pour la pouvoir empêcher: & il ne put retarder que de quelques jours le départ des Députez de la Ville & du Parlement, qui alloient à Compiégne faire leurs soumissions au Roi, qui s'y étoit retiré depuis la Bataille de Saint Antoine, & le suplier de revenir dans sa Capitale, pour lui rendre son repos & sa splendeur. Le Prince étoit bien persuadé que le retour du Roi seroit suivi de celui du Cardinal, dont l'éloignement forcé n'avoit été qu'un artifice pour faciliter la Paix, laquelle étant faite, rien ne pourroit plus empêcher son rapel. L'humeur du Prince, incompatible avec celle du Cardinal, ne lui permit pas de se trouver dans une Cour, dont il verroit son ennemi posséder toute la confidence & toute la faveur: & il prit alors la résolution

tion la plus desespérée, & la plus préjudiciable à sa fortune & à sa gloire, qu'il eût pu jamais prendre : allant offrir aux Espagnols son Epée qui en avoit été tant de fois victorieuse, deshonorant par là sa naissance, & ternissant par le plus odieux de tous les crimes, l'éclat de ses grandes actions. Il prit de vaines mesures avec le Duc d'Orléans, pour empêcher que le Roi ne fût reçu à Paris qu'avec de bonnes précautions contre le retour du Cardinal. Le crédit du Prince étoit tombé : il n'y avoit plus ni Parlement ni *Frondeurs* pour lui, & son pouvoir n'étoit plus en état de balancer celui de la Cour & de son légitime Souverain. Il sortit de Paris avant que le Roi y arrivât, & le 15. d'Octobre il alla coucher à Nanteuil accompagné du Duc de Lorraine, leur Armée étant logée aux environs de Senlis, & prenant avec eux le chemin de Champagne, pendant que le Vicomte de Turenne, aiant passé la Marne au dessus de Meaux, vint camper entre Chantilly & Creil sur l'Oyse, d'où il se rendit à la Cour qui s'aprochoit de Paris.

1652.

Funeste résolution du Prince de Condé.

Il sort de Paris.

Elle

1652. Elle y arriva le 20. d'Octobre sur le soir, & l'Entrée se fit sans cérémonie. Il n'y eut que le Prévôt des Marchands, & les Officiers de l'Hôtel de Ville qui furent au devant du Roi, jusqu'au bout du Cours de la Reine, où ils le haranguérent. Il alla descendre au Palais Roïal, & le Duc d'Anville eut l'honneur de lui donner à souper au Palais Brian (1).

Le Roi y arrive.

Le lendemain matin il fut au Louvre tenir son Lit de Justice, aiant fait savoir sa volonté le jour d'auparavant au Parlement, avec ordre de s'y rendre pour y entendre ses intentions. Le Parlement obéït, & prit sa Séance dans la Galerie des Peintures, où l'on avoit préparé un lieu propre pour une telle Assemblée. Chacun aiant pris sa place, le Chancelier fit un Discours sur la réünion des Membres qui avoient été transportez à Pontoise, avec ceux qui étoient restez à Paris: & comme il achevoit de parler le Procureur-Général entra. Il mit sur le Bureau la Déclaration qu'il dit lui avoir été envoiée par le Roi, accompagnée d'une

Il va tenir son Lit de Justice.

Les Déclarations qu'il y fait enregistrer.

(1) *C'est un petit bâtiment qu'on a fait au Palais Roial.*

d'une Lettre de Cachet, & les y laissa l'une & l'autre avec ses conclusions par écrit. La Déclaration portoit l'Amnistie générale de tout ce qui avoit été fait pendant les troubles, particuliérement depuis le 1 de Février 1650. (1) : révoquant, cassant & annullant tous Arrêts rendus, & toutes Déclarations faites depuis ce tems-là, à la réserve de celles du mois d'Octobre 1651. par lesquelles le Prince de Condé étoit déclaré Criminel de Lêze-Majesté (2). Après la lecture on alla aux opinions, & le Chancelier prononça que la Déclaration seroit enregistrée. Cela fait, les Présidens sortirent pour aller prendre leurs Mortiers, qui sont des Bonnets de velours rouge cramoisi doublez d'hermine, & incontinent après entra le Roi qui prit place en son Lit de Justice. 1652.

On fut étonné de ne voir sur les Bancs des Ducs & Pairs que le Duc de Guise (3), allié du Duc d'Orléans (4), & qui devoit principalement

(1) *Tems de la prison des Princes.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 257.*

(3) *Henri de Lorraine, Duc de Guise, fils de Charles, aussi Duc de Guise.*

(4) *Le Duc d'Orléans avoit épousé Marguerite de Lorraine, fille de François, Comte de Vaudemont, en secondes Nôces &*

1652. ment sa liberté au Prince de Condé. Il étoit venu l'en remercier au sortir de sa prison, & aussitôt après son retour en France: mais croiant s'être acquitté d'une si grande obligation par une visite & quelques complimens, il avoit été ensuite offrir ses services au Roi. Il y auroit eu de l'ingratitude dans sa conduite, si le devoir le plus indispensable n'étoit pas celui qui attache les Sujets au Roi, dont ils doivent préférer le service à toute autre considération, & à tout autre engagement. Après le Duc de Guise, & sur le même Banc, étoient les Maréchaux de France & les Officiers de la Couronne.

Le Roi dit, qu'il étoit venu en son Lit de Justice au Louvre, pour faire savoir à toute l'Assemblée sa volonté, qui seroit expliquée par le Chancelier. Alors ce Ministre prenant la parole dit: *Qu'on ne pouvoit penser sans douleur aux maux que les derniers troubles avoient causez à la France, en affligeant au dedans du Roiaume tous les bons Sujets, & en faisant*

Discours du Chancelier.

& en premiéres l'Héritiére de Montpensier, dont la mere étoit Catherine de Joyeuse, qui fut aussi mere de Henri, Duc de Guise, de son second lit avec Charles, Duc de Guise. Voiez Tom. I. pag. 222. à la Note (3).

sant triompher les Ennemis au dehors: 1652.
mais, ajoûta-t-il, *le retour du Roi vient tout rétablir. Sa clémence, qui paroit dans l'Amnistie qu'il a si généreusement & si généralement donnée, va tout pacifier: & ses vertus roiales, qui feront le bonheur de ses Peuples, réprimeront la fierté de nos Ennemis. Sa Majesté espére aussi, qu'agissant envers ses Sujets avec tant de bonté, ils s'en montreront reconnoissans, & que chacun se tenant dans les bornes de son devoir, témoignera sa fidélité & son zéle pour le service de l'Etat.* Le Garde des Sceaux parla ensuite, & quoiqu'en d'autres termes il dit en substance la même chose.

Ces Discours finis, on fit la lecture de deux Déclarations, celle qui contenoit l'Amnistie aiant été lûë avant l'arrivée du Roi: comme s'il avoit voulu qu'elle eût fait le crépuscule d'un si beau jour, ou qu'elle eût précédé sa venuë, comme l'Aurore fait celle du Soleil. La premiére de ces deux autres Déclarations regardoit le rétablissement des Compagnies Souveraines de Paris, qui avoient été transférées à Pontoise: & la seconde portoit défense au Parlement de s'as-

1652. ſembler ſans permiſſion expreſſe du Roi, ni de traiter des affaires d'Etat, ni de faire la Cour aux Princes du Sang, comme l'on avoit fait pendant les troubles, ni de recevoir au Parlement aucun Duc & Officier de la Couronne, ſans la volonté expreſſe de Sa Majeſté. Elle portoit encore que les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucaut & de Rohan, le Marquis de la Boulaye (1), & Fontrailles, tous amis particuliers du Prince de Condé, ſortiroient de la Ville: comme auſſi douze du Corps du Parlement, qui avoient été les plus grands Zélateurs *de la Fronde* (2): & tous ſortirent le même jour, à la réſerve du Duc de la Rochefoucaut, qui ſe faiſoit traiter de la bleſſure qu'il avoit reçuë au Combat du Fauxbourg Saint Antoine. Mais nous verrons dans la ſuite preſque tous ces Exilez rapellez à la Cour, & s'accommodant à la néceſſité des tems & à celle de leurs intérêts devenir amis du Cardinal, dont ils avoient été les plus ardens Perſécuteurs, Tant il eſt vrai que

Déclaration contre les amis du Prince de Condé.

(1) *Voiez touchant ce Marquis ci-deſſus pag.* 118 *&* 119.

(2) *Les principaux étoient Mrs. de Thou & Viole, Préſidens aux Enquêtes, Bitaut, Croiſſi, Machaut & Brouſſel, Conſeillers. Croiſſi n'étoit pas le Marquis de Croiſſi-Colbert.*

que les liaisons de Parti sont aisées à rompre, & qu'il n'y a point de Sociétez, où les vicissitudes & les révolutions soient plus fréquentes. Tant il est vrai encore qu'il n'y a point d'Unions que la Cour ne fasse & qu'elle ne rompe. 1652.

Le Duc d'Orléans ne fut point au devant du Roi, & refusa même de lui rendre visite, lorsqu'il fut arrivé (1): soit que l'engagement qu'il avoit pris avec le Prince de Condé l'en empêchât, soit que sa défiance naturelle ne le lui permît pas. Il étoit surprenant de voir l'oncle du Roi en fuir la présence, & s'absenter d'une solemnité dont il eût dû faire les honneurs. Le jeune Monarque l'y avoit invité, & aiant su la difficulté qu'il faisoit de le voir, il lui avoit envoié d'Aligre pour l'en solliciter : il s'étoit même arrêté à Chaillot sous prétexte d'y faire collation, mais en effet pour y attendre ce Prince, qui ne voulut point venir. Il lui envoia un second ordre par le Duc d'Anville, qui n'en put rien obtenir non plus. *Qu'il sorte donc de Paris*, dit le Roi irrité, & *s'il*

Le Duc d'Orléans ne veut point voir le Roi.

Le Roi le menace.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 26. d'Octobre 1652.*

1652. *s'il ne le fait pas, je vais envoier chez lui tous mes Gardes.* Il ne le fit pourtant pas: mais il fallut que l'opiniâtre Duc partît le lendemain matin. Il se retira à Limours, une de ses maisons de Campagne, d'où il passa à Blois, Ville de son Apanage, pour y jouïr avec sa famille d'une vie tranquille & privée, fatigué de servir de prétexte & de jouet aux passions d'autrui, & s'éloignant de la Cour où il ne tenoit qu'à lui de revenir. La Duchesse son épouse prête d'accoucher le vouloit suivre; mais le Roi souhaita qu'elle demeurât à Paris, & qu'elle y fît ses couches. Il députa aussi le Duc d'Anville & le Tellier, Secretaire d'Etat, vers le Duc d'Orléans qui étoit à Blois pour l'assurer de son affection (1), & qu'il ne souhaitoit rien tant que de vivre avec lui dans une parfaite réconciliation, l'invitant de venir à Paris, & d'y rester autant & si peu de tems qu'il lui plairoit: qu'il le prioit seulement de n'avoir point de commerce avec le Prince de Condé, qui s'étoit déclaré son ennemi & de tout le Roiaume.

Le Duc se retire à Blois.

(1) *Voiez de Riencourt, & la Lettre de Wicquefort du 21. Décembre 1652.*

me. Il le promit, & tint parole: mais il refusa de retourner, au moins sitôt, à Paris, pour ne point donner de prétexte aux Malintentionnez, s'il y en avoit encore quelques-uns, d'abuser de son nom, & choisissant une solitude paisible, où il trouveroit au milieu des siens des plaisirs plus innocens & moins dangereux qu'à la Cour. Mais avant cette retraite, il signa les Articles dont on convint avec lui, par lesquels il assuroit le Roi de sa fidélité, & le Roi de sa part le confirmoit dans ses Charges & ses Gouvernemens. Il fit comprendre le Duc de Beaufort (1) dans le Traité, & le gagna à la Cour, où il regagna la faveur de la Cour à ce Prince. 1652. Son accommodement avec le Roi, sans qu'il veuille revenir à la Cour.

Il n'en fut pas ainsi de *Mademoiselle*, qui eut ordre de se retirer. Ce qu'elle avoit fait à la Bataille de Saint Antoine, en tirant le Canon sur l'Armée du Roi, & en faisant ouvrir les Portes de Paris à celle du Prince de Condé, étoit trop nouveau pour être sitôt oublié, & le Roi crut qu'il ne devoit pas laisser cet attentat impuni. Il garda néan- Relégation de *Mademoiselle.*

(1) *Voiez ci-dessus pag. 175.*

1652. moins une grande modération dans son ressentiment, & il fit connoître, en se contentant d'éloigner cette Princesse, qu'il punissoit seulement l'injure faite à la Roiauté, mais qu'il pardonnoit l'offense faite à sa personne. On dit (1) même que peu de tems après il lui écrivit de sa propre main une Letrre fort civile, lui permettant de se retirer en telle de ses maisons qu'il lui plairoit. Aussi fut-elle tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, & quelquefois à Blois auprès du Duc d'Orléans son pere. C'est ainsi que se réünissoit la Famille Roiale, & que la bonté du Roi lui regagnoit tous les Princes de son sang, que les Factions de 1648. & de 1649. avoient commencé de lui débaucher & de jetter dans la rebellion. Le Prince de Conti y demeuroit encore engagé : mais nous l'en verrons bientôt sortir, & entrer qui plus est dans l'alliance de celui qui avoit été la cause ou le prétexte de ces funestes divisions (2).

Le Roi ne crut pas être obligé à la même indulgence pour le Cardinal

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 9. Novembre 1652.*
(2) *Il épousa en 1654. une niéce du Cardinal.*

nal de Rets, qu'il fit arrêter priſonnier ſur la fin de cette année. Son eſprit ambitieux & brouillon méritoit ce traitement. Il s'étoit fait connoître, avant que d'être Cardinal, ſous le nom de *Coadjuteur* de l'Archevêque de Paris ſon oncle, tous deux étant de la Maiſon de Gondy. Nous avons vu ſes cabales avec la Ducheſſe de Chévreuſe, & comment il avoit été tour à tour dans le Parti du Prince de Condé, & dans le Parti opoſé, ſelon les mouvemens que lui inſpiroit cette Dame, avec qui il avoit des liaiſons qui lui furent fatales, mais toujours ennemi du Cardinal, auſſi bien qu'elle. Comme il devoit ſon Chapeau aux deſordres du Roiaume, aux inſtances que le Duc d'Orléans avoit faites en ſa faveur auprès de la Reine Régente pendant la Minorité, & à la mauvaiſe volonté du Pape pour la France, plutôt qu'aux ſervices qu'il eût rendus au Roi, il ne devoit pas croire que ſa Pourpre le mettroit à couvert du reſſentiment que méritoient toutes ſes intrigues. Peut-être pourtant qu'on lui eût pardonné toutes celles du paſſé, s'il eût été plus ſage, &

1652.

Ambition & brouilleries du Coadjuteur, Cardinal de Rets.

1652. plus modéré dans un tems, où la Majorité du Roi eût dû le tenir dans la soumission & dans la fidélité. Mais toujours ambitieux & toujours inquiet, il voulut premiérement se faire valoir par trois Sermons qu'il fit en trois différentes Eglises de Paris, à Saint Germain de l'Auxerrois, Paroisse du Roi, à Saint Jaques de la Boucherie & à Nôtre-Dame: *prétendant*, disoit-il, *imiter Saint Charles de Borromée, qu'il prenoit pour son modéle.* Quelle que fût son intention, elle ne fut pas agréable à la Cour, qui voioit toujours dans le Cardinal le même esprit de Faction, qu'elle avoit vu dans le Coadjuteur. On se contenta pourtant d'abord de lui témoigner de la froideur. Deux choses y obligeoient le Roi: la premiére, parce qu'il jugeoit bien que ce Prélat ne seroit jamais ami du Cardinal Mazarin, dont on attendoit le retour, & que Sa Majesté vouloit éviter de nouveaux troubles où leur antipathie eût pu replonger le Roiaume: l'autre, fut l'avis qu'on eut que ce factieux Prélat entretenoit correspondance avec le Duc d'Orléans pour fomenter ses soupçons, & pour l'empêcher de

Ses Sermons desagréables à la Cour.

de venir à la Cour où le Roi l'invitoit. C'en étoit assez pour le rendre criminel, & pour autoriser sa prison. On voulut pourtant lui en épargner la honte en l'obligeant de s'absenter de lui-même, & pour le faire avec honneur on lui proposa l'Ambassade de Rome; mais il la refusa. Il fallut donc en venir à l'extrémité, & sa prison fut résoluë. Il voulut encore la mériter, en venant ce jour-là avec une suite nombreuse pour se trouver au dîner du Roi, comme s'il eût eu dessein de s'en faire craindre. Mais il fut bien surpris, quand le Capitaine des Gardes lui dit l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. On le mit peu de tems après dans un carosse, & on le conduisit à Vincennes. L'Archevêque son oncle, & tout le Clergé intercédérent pour lui : le Pape & les Cardinaux firent d'abord beaucoup de bruit : ni les uns, ni les autres ne gagnérent rien, & le Roi inflexible aux priéres des premiers, & n'apréhendant rien des menaces des autres, se crut obligé de réprimer les attentats d'un Prélat séditieux, qui n'avoit dessein que de jetter le Roiaume dans de nouveaux troubles, à la fav

1652.

Il refuse l'Ambassade de Rome.

Il est arrêté & envoié en prison.

1652. quels il pût satisfaire son ambition. Du Château de Vincennes il fut transféré à Nantes, d'où s'étant sauvé quelque tems après, il fut trouver le Prince de Condé son plus mortel ennemi : mais qui oubliant son ressentiment le reçut avec humanité, & le gagna si bien par cette générosité, que depuis il lui fut entiérement dévoué. Mais si sa reconnoissance fut juste, l'infidélité qu'il faisoit au Roi n'en étoit pas moins criminelle, & il achevoit par une telle conduite de justifier le traitement qu'on lui avoit fait.

Il s'échape & va trouver le Prince de Condé.

Relégation de Châteauneuf.

La disgrace de Châteauneuf (1) étoit impliquée avec celle du Cardinal de Rets, avec lequel il avoit eu de grandes liaisons. On avoit pourtant cru que ce qu'il avoit fait en dernier lieu, lui acquerroit les bonnes graces du Roi : car il avoit travaillé à ménager l'esprit du Duc d'Orléans au contentement de Sa Majesté, & il s'étoit assez ouvertement oposé aux résolutions violentes du Prince de Condé : mais son incompatibilité avec le Cardinal Mazarin, à qui le Roi avoit destiné la première place dans le

(1) De l'Aubespine.

lè Ministére, ne permettoit pas de lui associer un si dangereux Rival. Il eut donc ordre de se retirer à sa maison de Montrouge, & de là à Bourges, où il demeura dans une espêce de relégation, & où il finit ses jours (1), qu'il avoit passez tour à tour dans la faveur & dans les disgraces de la Cour. 1652.

Le Roi refuse de rapeller les Conseillers exilez.

Les Conseillers exilez furent traitez plus sévérement. Toutes les instances du Parlement n'en purent obtenir le rapel, & toute l'éloquence du Premier Président ne put toucher le Roi. Leur exil avoit déjà duré plus de six mois, lorsque parlant à la tête des Députez de tout le Corps, il commença son Discours par cette belle comparaison (2). *Sire*, dit-il, *quoique l'on voie dans le Ciel des mouvemens qui semblent être contraires au premier Mobile, il ne laisse pas d'y avoir une très-belle & très-nécessaire harmonie pour la conservation de l'Univers. Ainsi, bien qu'au Parlement il y ait des sentimens qui semblent être contraires à la volonté du Souverain, on trouvera néanmoins qu'il n'y a personne qui*

 n'ait

(1) *Le 26. de Septembre 1653.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 2[?] de Mai 1653.*

1652. *n'ait pour but la conservation de l'Etat, & le service du Roi : Que si par le passé*, ajoûta-t-il, *il s'y étoit fait quelque chose qui eût pu déplaire à Vôtre Majesté, cela auroit été enséveli dans l'Amnistie générale, depuis laquelle il ne s'étoit rien fait qui méritât l'exil.*

Le Roi répondit par la bouche du Chancelier : *Que ce n'étoit pas sans sujet que l'on avoit banni de la Ville de Paris des esprits factieux & brouillons, qui tâchoient de sapper les fondemens de la Monarchie, dont le Parlement même devoit être bien aise, puisque c'étoient eux qui détournoient les bonnes intentions de la Compagnie.*

Il pardonne aux Duchesses de Longueville, de Montbason, & de Chévreuse.

Ces femmes de qualité, qui s'étoient mêlées si avant des affaires du Gouvernement, & dont l'ambition, soutenuë par la naissance, par l'esprit & par la beauté, avoit eu tant de part aux troubles du Roiaume, les Duchesses de Longueville, de Chévreuse & de Montbason éprouvérent moins la justice du Roi que sa clémence. Il est vrai que la premiére, actuellement encore dans la rebellion de Bordeaux avec le Prince de Conti, fut comprise dans la Déclaration qui les condamnoit comme Criminels de Lê-

ze-

ze-Majeſté : mais l'un & l'autre ren- 1652.
trérent dans leur devoir, & tout fut
pardonné.

A l'égard de la Ducheſſe de Montbaſon, elle eut ordre d'aller en Bretagne. C'étoit la renvoier dans ſon Païs natal : ainſi la relégation étoit douce. On voit même par une Lettre du 16. de Novembre (1), qu'elle étoit alors en Touraine avec le Duc de Beaufort, où la Cour les ſouffroit l'un & l'autre.

La Ducheſſe de Chévreuſe ne fut pas traitée moins favorablement, s'étant retirée d'elle-même en ſa maiſon de Dampierre, d'où elle revint peu de tems après à Paris : ſoit que la Reine aimât mieux ſe reſſouvenir des premiers ſervices qu'elle en avoit reçus, que des derniers chagrins qu'elle lui avoit cauſez : ſoit qu'elle fût épargnée par la compaſſion de la perte qu'elle venoit de faire. Sa fille, cette aimable perſonne, dont le mariage, conclu avec le Prince de Conti, & rompu enſuite avant la célébration (2), avoit cauſé tant de malheurs, mourut au commence-

Mort de la jeune Princeſſe de Chévreuſe.

(1) *Raportée par Wicquefort.*
(2) *Voiez ci-deſſus pag. 214 & 215.*

1652. ment de Novembre de la petite vérole, & laissa la mere inconsolable, n'aiant plus d'enfans que ceux qui étoient en Religion.

Proscription du Prince de Condé & de ses Partisans.

Les plus grands coups de la colére du Roi tombérent sur le Prince de Condé & ses adhérens. Avant que de les fraper, le Roi trouva bon que le Duc d'Orléans lui députât quelqu'un pour le solliciter de revenir, & d'accepter l'Amnistie que Sa Majesté lui offroit : mais rien ne le put fléchir. Alors, dit-on, il fut regardé comme un autre Connétable de Bourbon, & traité de même. Sa fin fut plus heureuse, & sa mauvaise fortune aiant cessé, il rentra dans l'amitié de son Souverain, & finit glorieusement sa vie à son service. Mais il en subit auparavant la rigueur que sa desobéïssance avoit méritée. Le Roi s'étant transporté au Parlement, accompagné du Duc d'Anjou, & suivi des Ducs de Joyeuse & d'Usez, & de plusieurs Grands du Roiaume, fit enregistrer la Déclaration, par laquelle le Prince de Condé, le Prince de Conti, la Duchesse de Longueville, le Duc de la Rochefoucaut, le Prince de Tarente, qui étoit qualifié

lissé Prince de Talmont, & leurs adhérens étoient déclarez Criminels de Lèze-Majesté (1), proscription qui fut réagravée en 1653. 1652.

Telle fut la Scêne des derniers troubles, qui finit par une triste clôture, puisque le Roi se vit obligé de proscrire des Princes de son sang : mais il crut devoir ce sacrifice, à sa gloire, à la sureté de sa Couronne & au repos de l'Etat. Au reste il n'en couta la vie à pas un d'eux, & ils eurent le bonheur l'un après l'autre de se voir rétablis dans toutes les prérogatives de leur naissance.

Déclaration du Roi en faveur des Protestans.

Il est avantageux aux Protestans de France de ne s'être point mêlez dans ces divisions, & d'être demeurez paisibles chez eux, sans vouloir prendre les Armes pour les Princes contre le Roi, quelques offres qu'on leur fit pour les y obliger. Aussi le Roi leur en sut-il si bon gré, qu'il voulut leur en témoigner sa reconnoissance par une Déclaration authentique, expédiée à St. Germain au mois de Décembre de cette année. Il avoit déjà honoré le Duc de la Force, Protestant, du Bâton de Maréchal de France :

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 26. de Novembre 1652.*

1652. France : & on lui avoit même offert le Commandement de l'Armée de Guienne, qu'il ne refusa que par une sage politique, & pour ne point se commettre entre les deux Partis qui divisoient la Roiauté. Mais le Baron d'Arsilliers, Député Général de ceux de la Religion, prit hautement le Parti de la Cour en faisant le Siége de Sisteron (1), dans la Provence, où le Duc d'Angoulême, qui en étoit Gouverneur, tenoit le Parti du Prince de Condé.

Tous les Rebelles se soumettent.

La révolte étoit aux abois. De tous les Chefs de la Ligue, qui reconnoissoient le Prince de Condé pour leur Généralissime, il ne restoit plus que le Prince de Conti & le Comte de Marsin dans la Guienne, le Prince de Tarente, qui avoit suivi le Chef dans sa retraite, & le Comte de Boutteville, connu depuis sous le nom de Duc *de Luxembourg*, qui s'étoit enfermé dans Bellegarde en Bourgogne. Le Duc d'Angoulême, le Comte de Dognon, qui fut fait Maréchal de France en 1653. & qui prit alors le nom de *Foucaut* (2) s'étant

(1) *En Octobre 1652.*
(2) *Voiez ci-dessus pag. 242. à la note (2).*

ťant fait acheter chérement, comme je le dirai en ſon ordre, les Ducs de la Rochefoucaut & de Rohan, tous ceux-là cherchérent leur fortune ou leur repos auprès du Roi. 1652.

Il n'y avoit plus d'ailleurs de Provinces ſoulevées. La Guienne étoit à la vérité encore mal diſpoſée: mais à la réſerve de Bordeaux, les autres Places de la Rebellion étoient peu de choſe: Villeneuve dans l'Agénois, dont le Comte de Harcourt avoit été contraint de lever le Siége (1), ſe remit bientôt après ſous l'obéïſſance du Roi, & accepta l'Amniſtie. S'il y avoit encore quelques Places dans la Xaintonge, dans le Périgord, & dans le Limouſin qui ne fuſſent pas réduites, elles n'étoient pas fort conſidérables, & leur réſiſtance ne dura pas longs-tems.

Toutes les Places rentrent dans l'obéïſſance.

Il faudroit maintenant voir ſortir le Prince de Condé du Roiaume, plein d'une vengeance qui ne lui fut pas moins funeſte qu'à ſa Patrie, & y voir rentrer le Cardinal Mazarin avec la confiance d'un homme aſſuré de l'affection du Souverain, & dont l'heureuſe Etoile triomphoit de celle du

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 303.*

1652. du Héros de la France : tel au moins avoit-il été avant sa rebellion, & tel fut-il encore depuis après l'avoir expiée par son repentir & par ses services. Mais il faut voir auparavant ce qui se passa de plus remarquable pendant les années 1651. & 1652. que je n'ai omis, que pour ne point interrompre la narration des troubles causez par la haine qu'on portoit au Cardinal, & par la Guerre des Princes.

La Viéville fait Sur-Intendant.

Ce fut le 8. de Septembre 1651. que le Roi fit sceller en sa présence la Commission de Sur-Intendant des Finances pour le Marquis de la Viéville, & qu'il donna le Sceau à Molé, Premier Présìdent, en le maintenant dans sa Charge au Parlement, & Châteauneuf, ancien Garde des Sceaux, demeura dans le Conseil, dont il fut fait premier Ministre, & dont il avoit toute la direction : installations qui causérent les défiances & les plaintes des Princes, dont ces Ministres n'étoient pas amis. Le premier & le troisiéme ne demeurérent pas long-tems en Charge. Le Sur-Intendant mourut au commencement de 1652. & on établit deux Directeurs des Finances en sa place : & Châteauneuf fut

fut relégué à Bourges, ainsi que je l'ai dit (1). 1652.

Le Comte de Dognon, Gouverneur de la Rochelle & de Brouage, se déclara pour le Prince de Condé, mettant dans sa dépendance une bonne partie du Païs d'au de là de la Loire, & se fit chérement acheter : mais enfin il se soumit en 1653.

Le Comte de Dognon se soumet.

Sur la fin le l'année 1651. le Maréchal de la Mothe Houdancourt partit de Paris, pour passer en Catalogne avec la qualité de Viceroi. Il n'y arriva qu'au commencement de 1652. dans le dessein de rétablir le desordre, que la désertion du Comte de Marsin y avoit causé (2) : mais il ne put sauver Barcelône, qu'il trouva assiégée. Rien ne justifie mieux ce Général du mauvais succès de sa Viceroiauté de 1644. dont il fut alors dépossédé & envoié prisonnier (3), que son rétablissement sept ans après, dans un tems où le Parti François étoit aux abois, & avoit besoin d'un Chef accrédité & d'une haute suffisance pour se maintenir. La Cour crut n'en pouvoir choisir un plus propre

Le Maréchal de la Mothe, Viceroi en Catalogne.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 322 *&* 323.
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 243. *&* 244.
(3) *Voiez Tom. I. pag.* 113. *&* 509.

1652. propre que ce Maréchal, persuadée qu'il auroit plus de soin de sa gloire que de sa vengeance, & qu'il aimeroit mieux signaler sa valeur & sa capacité, que venger ses injures. Joint qu'étant Duc de Cardone, & ce titre lui aiant été conservé nonobstant sa disgrace, il étoit de son intérêt, aussi bien que de celui de sa Patrie, d'empêcher la Catalogne de retomber sous le joug de l'Espagne. Son expédition ne fut pas heureuse (1). Le 23. d'Avril 1652. il s'ouvrit un passage pour entrer dans Barcelône, & défendit la Place jusqu'au 13. d'Octobre, quoiqu'il eût été dangereusement blessé dès les premiers jours de son arrivée: mais faute d'hommes & de provisions il fut enfin contraint de capituler, & il repassa la même année en France: comme je le dirai bientôt plus amplement, en donnant la relation de ce Siége.

Il entre dans Barcelône.

Le Duc de Mercœur fut plus heureux en Provence, dont il pacifia les troubles, après s'être rendu maître de Toulon (2). Il traita aussi du Gouvernement de la Province, qu'il n'avoit

Le Duc de Mercœur pacifie la Provence.

En est fait Gouverneur.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort, de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand.*

(2) *En Octobre 1652.*

voit que par Commission (1), avec le Duc d'Angoulême, Gouverneur en Chef. 1652.

La Majorité du Roi n'empêcha pas l'Assemblée de l'Hôtel de Ville, dont j'ai parlé (2), de conférer au Duc d'Orléans la Lieutenance de la Couronne, ni le Duc, oncle du Roi, de l'accepter. C'étoit sans doute une irrégularité dans le Gouvernement, & une entreprise sur les droits du Monarque: mais il en faut rejetter la faute sur la nécessité des tems, sur le malheur des troubles, & sur l'absence du Roi. On voit quelques Actes de cette Lieutenance, entre lesquels est le pardon accordé au Duc de Beaufort de la mort du Duc de Némours son beau-frere, dont j'ai raporté le tragique événement (3). Le Roi de retour à Paris reprit toute son autorité, & la Lieutenance disparut.

Lieutenance de la Couronne donnée au Duc d'Orléans.

Elle finit par le retour du Roi.

Les troubles continuérent jusqu'à son Entrée, qui se fit, comme je l'ai dit (4), le 20. d'Octobre: & peu de jours auparavant on fut encore près d'en

(1) *Voiez ci-dessus pag. 252. à la note* (1).
(2) *Voiez ci-dessus pag. 271. & 302.*
(3) *Voiez ci-dessus pag. 297.*
(4) *Voiez ci-dessus pag. 320.*

1652. d'en venir tout de nouveau à répandre le sang. Il y eut des Placards affichez aux coins des ruës pour y exciter les Bourgeois à la révolte, & les Séditieux imputoient à la Reine tous les desordres, *parce*, disoient-ils, *qu'elle apuioit le Cardinal contre les Princes, dont elle empêchoit l'accommodement, & abusoit de la jeunesse du Roi, qui à l'âge de quatorze ans n'étoit pas capable de gouverner de son Chef, ni de décider avec connoissance de cause de ce qui importoit au bien de l'Etat.* Mais ces Factieux étoient-ils bien capables d'en juger eux-mêmes, & leur apartenoit-il de s'en rendre les Arbitres? Le Parlement n'aprouva pas cette licence, & comme il vit qu'on reprenoit des deux côtez les Livrées de la sédition, il défendit également la paille, qui étoit celle des *Frondeurs*, & le papier, qui étoit celle de l'autre Parti.

Le Parlement défend les Livrées de la paille & du papier.

L'amour du Duc de Guise pour Mademoiselle de Pons.

J'ai parlé de la liberté du Duc de Guise, de quelle main qu'il la tint (1): mais je n'ai rien dit de ses amours pour Mademoiselle de Pons (2), depuis qu'il eut obtenu sa liberté

(1) *Voiez ci-dessus page 301. & 312.*
(2) *D'une fort ancienne Noblesse de Guienne.*

liberté & son retour en France. On avoit cru que cinq années de prison auroient pu effacer ces impressions de galanterie de son esprit, & il avoit écrit des Lettres qui le faisoient espérer (1) : mais il n'eut pas plutôt revu cette dangereuse personne, qu'il rentra dans ses premiers engagemens avec elle pour l'épouser, & qu'il reprit le dessein de faire casser son mariage avec la Comtesse de Bossu. Cependant cette derniére étoit venuë à Paris dans la croiance qu'il seroit guéri de cette folle passion, & qu'il ne l'écouteroit plus au préjudice d'un mariage légitime. Elle en fut desabusée dès leur premiére entrevûë, qui se fit chez la Duchesse d'Orléans à qui il étoit allé rendre visite, mais où il ne s'attendoit pas à une pareille rencontre. L'infortunée Comtesse s'étant jettée à ses pieds, il lui dit d'un air railleur, *Qu'il ne pouvoit pas voir une si belle Dame dans cette posture*, & s'étant relevée il lui tourna le dos en disant, *Que c'étoit une Comédie qu'on representoit, & qu'il ne souffriroit pas qu'on le jouât*. Il refusoit

1652.

Il traité mal la Comtesse de Bossu.

(1) *Voiez les Lettres de Wicquefort des mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1652.*

1652. fusoit de la reconnoître pour sa femme, & prétendoit qu'il y avoit des nullitez à leur mariage, dont le procès étoit pendant à la Cour de Rome. Il eût voulu l'attacher au Parlement de Paris: mais la Comtesse aima mieux retourner en Flandre, que de s'exposer au jugement d'un Tribunal François, où elle craignit que le Duc de Guise n'eût trop d'amis (1). Ainsi elle partit de Paris sur la fin de Décembre, après avoir reçu des présens du Roi & de la Reine, & l'honneur du *Tabouret*, comme Duchesse de Guise.

Un autre mariage, qui se fit dans le même tems, intrigua la Cour (2), & donna de nouveaux sujets de chagrin à la Duchesse d'Aiguillon. Elle n'étoit pas heureuse de ce côté-là, & ceux de sa famille faisoient des alliances qui ne lui plaisoient pas. Nous avons vu (3) le déplaisir que lui avoit causé le mariage du Duc de Richelieu son neveu, avec la fille du Baron de Vigean, Veuve de François Alexandre

(1) *Depuis la mort du Duc de Guise, le Parlement de Paris déclara le mariage nul, & il fut legitimé au contraire par la Cour de Rome.*

(2) *Voiez les Lettres de Wicquefort.*

(3) *Voiez ci-dessus page 90.*

xandre de Pons, Sire d'Albret (1), & les mouvemens qu'elle s'étoit donnez pour le faire caſſer. Elle fut encore plus affligée de celui du Marquis, frere du Duc, avec Mademoiſelle de Beauvais. Il ſe fit au mois de Novembre 1651. & dès le lendemain la Ducheſſe d'Aiguillon en porta ſes plaintes à la Reine, comme d'un rapt fait en la perſonne du jeune époux par la mere & la fille. J'ai parlé de la mere, premiére Femme de Chambre de la Reine, & qui en avoit été diſgraciée (2), mais qui fut aſſez heureuſe ou aſſez habile pour ſe faire rétablir. Jamais femme n'a mieux ſu conduire une galanterie, & ſa fille inſtruite en une ſi bonne école ne manqua pas le jeune Marquis, qui vint ſe prendre au filet. Le mariage ſe fit ſecretement, & ſe conſomma dans une chambre de la mere, qui avoit ſon apartement au Louvre, un jour qu'il y avoit Bal, où ſe trouva le nouveau marié, qui s'en déroba pour aller trouver l'épouſe

1652.

La Ducheſſe d'Aiguillon entreprend de faire caſſer le mariage du Marquis de Richelieu.

(1) *Elle étoit donc d'une condition très égale à celle du Duc de Richelieu; mais la Ducheſſe d'Aiguillon eût voulu le marier avec une niéce du Cardinal Mazarin. Voiez les Mémoires de la Minorité de Louïs XIV. Voiez auſſi ci-deſſus pag. 92.*

(2) *Voiez ci-deſſus pag. 95.*

1652. qui l'attendoit, & qui le reçut dans ſon lit. La Ducheſſe d'Aiguillon l'aiant ſu, comme je l'ai dit, vint chez la Reine pour lui faire ſes plaintes de la ſubornation de ſon neveu, qu'elle accuſoit la mere & la fille d'avoir ravi: mais la Reine, qui avoit rendu ſa premiére affection à ſa Femme de Chambre, refuſa l'audience à la Ducheſſe, & lui fit dire, qu'occupée d'affaires plus ſérieuſes, elle n'avoit pas le loiſir d'écouter de ſemblables bagatelles. La Ducheſſe n'eſpérant point de juſtice de la Cour, où ſes Parties étoient trop accréditées, elle ſe la fit elle-même, & ſon neveu l'étant venu trouver, & s'étant plaint de la violence qu'on lui avoit faite pour l'obliger d'épouſer cette fille, avec qui on l'avoit ſurpris dans un entretien un peu familier, elle le fit éloigner & mettre en lieu de ſureté (1). Elle préſenta en même tems ſa plainte au Parlement pour en faire caſſer le mariage, comme clandeſtin & fait contre les Ordonnances

Elle n'y réüſſit pas.

du Roiaume: mais elle avoit toute la Cour contre elle. Cependant le Marquis

(1) *A Ruel d'où il paſſa en Bretagne auprès du Maréchal de la Meilleraye.*

Marquis ſe réfugia chez le Maréchal de la Meilleraye (1) ſon parent, qui demeuroit ſur ſes Terres en Bretagne, & qui l'aſſura de ſa protection pour la diſſolution du mariage, que la Ducheſſe d'Aiguillon pourſuivoit au Parlement. Mais la Reine apuiant la fille de ſa Femme de Chambre, la partie n'étoit pas égale. D'ailleurs la femme & le mari ſe remirent enſemble, & le Duc de Richelieu aprouva leur réconciliation, nonobſtant l'obſtacle qu'y vouloit mettre leur tante, qui n'étoit contente ni de l'aîné ni du cadet, non plus que des mariages de l'un & de l'autre. 1652.

Il me reſte à parler des Guerres étrangéres qu'eut la France contre ſes Ennemis pendant les années 1651. & 1652. n'aiant raporté que celles qu'elle eut ces années-là contre les Princes & ſes Sujets rebelles.

Je commence par la Catalogne (2), dont j'ai déja raporté une partie de ce qui s'y paſſa ſous le Commandement du Comte de Marſin, & ſous la ſeconde Viceroiauté du Maréchal de la

(1) *Le nom de la famille du Maréchal étoit* de la Porte, *& la mere du Cardinal de Richelieu étoit Suſanne de la Porte.*

(2) *Voiez de Riencourt, Nani, les Lettres de Wicquefort, les Faſtes de Louïs le Gra*

1652. la Mothe Houdancourt: ainsi j'aurai moins de choses à en dire.

Les Catalans François envoiérent en Avril 1651. des Députez à Paris pour donner avis à la Cour, que Dom Jean d'Autriche étoit parti de Sicile pour commander l'Armée qui devoit les attaquer, & que le Clergé & la plus grande partie de la Noblesse étoient d'intelligence avec les Castillans leurs Ennemis mortels. C'étoit assez faire connoître qu'ils avoient besoin d'un prompt & d'un puissant secours: mais les brouilleries de la France la mettoient hors d'état de l'envoier. Le Maréchal de la Mothe n'étoit point encore parti pour y aller en qualité de Viceroi, & les affaires empiroient toujours: Dom Jean aiant paru vers la mi-Avril à la vûë de Barcelône, avec l'Armée Navale d'Espagne qu'il commandoit. Il ne débarqua néanmoins le Canon pour battre la Place qu'au commencement du mois d'Août, & ce fut alors que le Siége en fut commencé. Cependant on se flatoit à Paris que les Espagnols n'avoient dessein que de faire un Blocus, en ôtant la communication de la Mer aux Assiégez par

Siége de Barcelône par les Espagnols.

par le moien de la Flotte. Il sembloit effectivement que ce fût leur dessein pendant toute l'année 1651. 1652.

Mais l'année 1652. ils firent le Siége dans les formes : & pressérent plus vivement la Place par mer & par terre. D'ailleurs la maladie & le manque de Provisions affoiblissoient tous les jours les Assiégez, qui avoient déjà perdu leur meilleur Général & leurs meilleures Troupes, par la désertion du Comte de Marsin qui les menoit avec lui. Ils ne perdirent pourtant point courage, & la fiére réponse qu'ils firent au Général Espagnol marque une résolution digne des anciens Romains, ou plutôt des anciens Numantins, qui résistérent pendant quatorze années avec tant de bravoure à toutes les Forces des Romains (1). Au moins d'Avril de cette année le Marquis de Mortare, qui faisoit le Siége, fit sommer les Catalans de se rendre, avec menaces, que si après la reddition il n'y trouvoit des vivres pour nourrir son Armée pendant quarante jours, il feroit pendre tous les Habitans. Ils répondirent, *Qu'il vint querir la réponse dans*

Hardie résolution des Assiégez.

un

(1) *Numance fut* [illegible]

1652. *un an.* Il fallut pourtant capituler plutôt : mais ce ne fut au moins que six mois après. Le Maréchal de la Mothe s'étant ouvert un passage le 23. d'Avril entra dans la Place, qu'il défendit avec tout le courage & toute la capacité possible, comme je l'ai dit (1), & fit de vigoureuses Sorties, dans l'une desquelles il fut blessé d'un coup de Pistolet, qui lui perçoit la cuisse en deux endroits. Il ne laissa pas de tenir bon jusqu'au 13. d'Octobre. Ce jour, qui fut celui de la Capitulation, fut précédé par une malheureuse Sortie. Elle avoit été concertée entre le Maréchal de la Mothe, Dom Joseph d'Espinos, qui commandoit les Catalans de la Ville assiégée, & le Chevalier de Ferriéres, qui devoit avec huit Navires François attaquer l'Armée Navale des Espagnols. On comptoit encore sur les Troupes qu'avoit le Plessis-Belliére, autre Général François. Toutes ces mesures étoient bien prises, si elles avoient été bien exécutées ; mais presque tous les Chefs manquérent à ce qui avoit été résolu. Il n'y eut que Dom Joseph d'Espinos qui sortit

Vigoureuse défense du Maréchal de la Mothe.

Sortie malheureuse.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 331 & 332.*

tit à la tête de trois mille cinq cents Catalans, & qui n'étant point secondé par le Maréchal de la Mothe qui arriva trop tard, fut défait; & le Maréchal n'aiant pu le soutenir ni rallier les fuiards, fut contraint de rentrer avec eux dans la Ville. A l'égard du Chevalier de Ferriéres, il ne parut point, quelle qu'en pût être la cause, pour attaquer la Flotte Espagnole, & pour le Plessis Belliére, ses Troupes s'étant débandées, il ne put s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite de se trouver au jour pris pour cette expédition. Ce fut le dernier effort, & comme les derniers soupirs de la liberté mourante des Assiégez. La Capitulation suivit de près. Elle fut assez honorable pour une Place réduite à l'extrémité. Il fut permis au Maréchal de la Mothe de repasser en France avec quelques pieces d'Artillerie, & on lui donna une Galére pour l'y conduire. Le Chevalier de Merinville, Lieutenant-Général, eut la permission de revenir par terre avec sept ou huit cents hommes, tant François que Catalans. Les blessez & les malades avec le Bagage furent chargez dans six Barques, qui vin-

1652.

Qui le contraint de capituler.

1652. rent d'Agde, Ville Maritime du Languedoc, pour les prendre. Les Catalans, qui avoient suivi le Parti de la France, eurent la liberté de demeurer ou de sortir, & en ce dernier cas on leur accordoit six mois pour vendre leurs Biens. Les Espagnols mirent dans la Ville une Garnison de cinq mille hommes de pied & de mille Chevaux, & occupérent tous les environs de Rose. Toute la Vallée de Conflans, qui dépend du Roussillon, & tout le Lampourdan se déclara aussi pour les Espagnols. Dom Joseph Marguerit, Chef du Parti François à Barcelône, & les Juges de *l'Audience*, ou les principaux Magistrats, ne voulurent point être compris dans la Capitulation, & se jettérent dans la Citadelle de Perpignan, dont ils empêchérent la prise. Telle fut la décadence des affaires de France en Catalogne, où il ne lui resta plus guére de Places en état de soutenir un Siége: & telle fut la révolution, que lui coutérent de ce côté-là ses divisions & ses Guerres Civiles.

Les reductions dont cette Capitulation fut suivie.

Elles ne lui causérent pas moins de dommage en Italie & dans le Piémont.

mont.

mont. Je ne parlerai point de l'Armée Navale, commandée par Dom Jean d'Autriche, qui, non content de bloquer Barcelône, faisoit encore des Courses sur les Côtes de Provence, mais qui n'entreprit rien de considérable. Je n'insisterai pas non plus sur l'offre que firent en 1651. les Napolitains au Prince de Condé, parce qu'elle ne fut pas acceptée. On dit (1) que ces Peuples remuans, & qui souffroient avec peine le joug de la domination Espagnole, députérent à ce Prince ou lui écrivirent, pour le prier d'aller prendre possession de ce Roiaume-là, dont ils lui promettoient la Couronne, pourvu qu'il amenât seulement quatre mille hommes de pied & mille Chevaux. Il ne voulut pas écouter leur proposition, aiant peut-être découvert que c'étoit un artifice de ses ennemis, qui lui avoient tendu ce piége pour l'éloigner de la Cour. Il est pourtant vrai qu'il y avoit à Naples des semences de rebellion, dont la France eût pu profiter, si ellemême n'en avoit pas eu de plus dangereuses dans son sein. Car le 10.

1652.

Le Prince de Condé refuse la Roiauté que les Napolitains lui offrent.

P 5 d'Avril

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 29. d'Avril 1652.*



1652. Elle est proposée au Prince Thomas de Savoie.

d'Avril 1650. le Prince Thomas de Savoie, qui étoit au service du Roi Très-Chrétien, proposa dans le Conseil l'entreprise de Naples, c'est à dire, d'en accepter la Roiauté, & d'y faire passer une Flotte avec un certain nombre de Troupes, moiennant quoi il répondoit du succès. L'Ambassadeur du Roi de Portugal à Paris présent à la délibération, offrit de contribuer à la dépense de cette expédition, & de fournir de la part de son Maître vingt Vaisseaux de Guerre & quatre cents mille écus en argent. Mais on ne sait pourquoi ce dessein fut abandonné, si ce n'est que les troubles de la France ne permirent pas qu'on s'y engageât.

Irruptions des Espagnols dans le Piémont.

Pendant que cette Couronne délibéroit inutilement dans le Cabinet sur de vaines propositions, celle d'Espagne faisoit réellement des entreprises dans le Piémont & dans le Montferrat. La Duchesse de Savoie se plaignit à la Cour de France de ce qu'on l'abandonnoit, & déclara que faute de secours elle seroit obligée de s'accommoder avec les Espagnols. C'étoit dans le tems du Siége

de

de Barcelône, & des Courses que faisoit l'Armée Navale, sous le Commandement de Dom Jean d'Autriche: les divisions de la France l'aiant réduite en tel état, qu'il n'y avoit dans ses Ports ni Navires ni Galéres prêtes pour se mettre en Mer & pour s'oposer aux entreprises des Ennemis. Aussi firent-ils des irruptions au commencement d'Août dans le Piémont, & le 12. ils s'avancérent jusqu'à la Plaine de Ville-Neuve d'Ast, à quatre lieuës de Turin, où le jeune Duc de Savoie ne se crut pas en sureté, & sortit de la Ville, dont il laissa la défense au Prince Thomas son oncle. Il en fut quitte cette année pour la peur. 1652.

Ses craintes recommencérent l'année 1652. en voiant le Siége de Casal, Place forte & la Capitale du Montferrat, alors dans la dépendance du Duc de Mantouë, mais trop voisine du Piémont pour n'en être pas alarmé. Le Duc de Savoie & le Roi Très-Chrétien son Allié firent ce qu'ils purent, pour empêcher les Espagnols de s'en rendre maîtres: le Marquis Ville, Général du Duc, marcha au secours avec quatre mille

1652. hommes de pied & douze cents Chevaux : & le Marquis de Saint André Montbrun, qui faisoit rafraîchir les Troupes Françoises en Languedoc & en Provence, eut ordre de les y mener incessamment. Tout cela ne put arriver à tems. Les Habitans de Casal se soulevérent contre la Garnison, & ouvrirent les Portes aux Espagnols : Saint Ange, qui commandoit dans la Place (1), aiant été contraint de se retirer avec les François dans la Citadelle. Comme le secours n'y put entrer, il ne put pas de son côté tenir que jusqu'au 22. d'Octobre, qu'il la rendit au Général Gonsague, qui en prit possession au nom du Duc de Mantoue son parent, suivant la convention de ce Duc avec les Espagnols, dont le dessein n'avoit été que d'en chasser les François, & de maintenir le Duché dans la dépendance de la Maison d'Autriche.

Casal se rend aux Espagnols.

Le Duc s'excusa envers la France, de n'avoir pu sauver ses Etats autrement que par cet accommodement avec l'Espagne, & la France, qui n'avoit pu le secourir, fut obligée de

(1) *Il n'étoit que Lieutenant de Montpesat, qui en étoit Gouverneur, mais qui étoit à Paris.*

de se paier de ses raisons, se contentant de le tenir dans la Neutralité. Son plus grand soin fut de rassurer le Duc de Savoie, & de l'empêcher de faire un semblable Traité avec les Espagnols. On lui envoia pour l'en détourner du Plessis Besançon, homme de Guerre & de Cabinet, qui s'aquitta si bien de sa Commission, que tout ébranlé qu'étoit ce Prince & prêt à se tourner du côté d'Espagne, il le remit dans les intérêts de la France, lui aiant fait connoître qu'il trouveroit plus d'avantage & plus de sureté dans cette Alliance que dans l'autre. Il se rendit aux remontrances de l'Envoié François, avec d'autant plus de facilité qu'elles furent suivies d'un secours de cinq mille hommes, qu'il crut suffisant avec ce qu'il avoit de Troupes, pour s'oposer aux irruptions des Ennemis.

1652.

La France envoie du secours au Duc de Savoie.

Je passe des Guerres de Catalogne & d'Italie à celles de Flandre & des Provinces Frontiéres. Le Maréchal d'Aumónt fut envoié du côté de l'Escaut: & sa premiére expédition fut d'abattre les Redoutes que les Espagnols avoient élevées aux environs de Douai. Ensuite de cet ex-

Exploits du Maréchal d'Aumont en Flandre.

1652. ploit il résolut de passer la riviére, & d'aller attaquer l'Archiduc posté à l'Ile Saint Amant. Il fit pour cela deux Détachemens, sous la Commandement de deux Maréchaux de Camp (1), qui furent rencontrez près de Cambrai par des Escadrons que le Comte de Fuensaldagne envoioit pour enlever les Fourageurs François. On en vint aux mains, & les Espagnols furent battus. L'Armée Françoise continua sa marche, précédée des deux Détachemens, & arriva près du Camp des Ennemis, retranchez au dessous des Murailles de Valenciennes. Ce Poste étoit fortifié d'une Digue que gardoient huit cents hommes, qui lâchérent le pied, & le Général François, maître de cette espêce de Rempart, offrit la Bataille au Général Espagnol, qui aima mieux se renforcer dans ses Lignes que d'accepter le défi. Le Maréchal d'Aumont de son côté ne voulut pas entreprendre de l'y forcer, & crut qu'il valoit mieux conserver Dunkerque, dont l'Archiduc souhaitoit de faire la Conquête. Pour faire échouer son dessein, il tourna de ce côté-là, & jetta

Il jette des Troupes dans Dunkerque.

(1) *Beaujeu & Bougy.*

jetta des Troupes dans la Place, qui firent perdre à l'Archiduc l'envie d'en faire le Siége. 1652.

D'autre côté le Comte de Grand-Pré contraignit Dom Estevan de Gamarre de lever le Siége de Beaumont. Ainsi les Armes de la France prospérérent de ce côté-là.

Le Comte de Grand-Pré fait lever le Siége de Beaumont.

Elles furent encore heureuses en Picardie, où le Duc de Wirtemberg ne put prendre Vervins, qui n'étoit pourtant qu'une Bicoque, sans Bastions & sans Demi-Lunes, & où on avoit négligé de jetter du secours, parce qu'on ne la croioit pas assez de conséquence pour mériter un Siége. Les Espagnols voulurent se dédommager de ces mauvais succès par la prise de Nesle (1), & ne réüssirent pas mieux. Ils se mirent en marche pour l'assiéger; mais sur l'avis qu'ils eurent que le Maréchal d'Hoquincourt les attendoit à la tête de la Noblesse & des Milices du Païs, ils n'osérent avancer, & rebroussérent chemin pour rejoindre le gros de leur Armée, à qui on ne songea plus qu'à distribuer des Quartiers.

Mauvais succès des Espagnols.

Le

(1) *Petite Ville dans le Santerre en Picardie.*

1652. Le Maréchal de la Ferté prend plusieurs Places en Lorraine.

Le Maréchal de la Ferté faisoit de son côté la Guerre en Lorraine, pour punir le Duc, qui, joint à l'Espagne, faisoit la Guerre à la France, en apuiant le Parti des Princes. Il y entra en 1651. vers la mi-Juillet, s'empara du Château de Vichery, de la Ville de Mirecourt, du Fort de Vaudrivange, & enfin le 13. de Septembre de la Ville de Chasté après un Siége de quarante-trois jours.

Prise de Gravelines par les Espagnols.

Le Campagne de 1652. fut plus favorable à l'Espagne, & la France y fit deux grandes pertes, celle de Gravelines, & celle de Dunkerque. L'Archiduc aiant su que le Comte de Grand-Pré, qui commandoit dans la premiére, en étoit sorti par les ordres du Roi pour aller en Normandie, vint au commencement de Mars assiéger cette Place avec une Armée de trente mille hommes & quarante piéces de Canon. Le Maréchal d'Hoquincourt tâcha d'y jetter du secours; mais tous les passages étoient si bien gardez que ses tentatives furent inutiles. La Garnison, toute foible qu'elle étoit, & la Bourgeoisie se défendirent avec vigueur, & soutinrent plus de deux mois de Tranchée ou-

verte:

verte : mais le ſecours ne venant point 1652.
il fallut ſe rendre le 18. de Mai. La
Capitulation fut honorable, la Garniſon en ſortit avec Armes & Bagages, & quelques piéces de Canon.

Suivie de celle de Dunkerque.

L'Archiduc inveſtit bientôt après Dunkerque. S'étant rendu maître de Saint Vinox & de Bergue dès le mois de Septembre 1651. il envoia trois Vaiſſeaux de Guerre cette année (1) pour fermer la Place du côté de la Mer, & il l'aſſiégea réguliérement par terre. La perte en étoit trop importante à la France pour n'y pas faire marcher du ſecours. Le Duc de Vendôme, Grand Amiral, eut ordre de mettre à la voile tous les Vaiſſeaux qu'il pourroit armer, afin de s'ouvrir un paſſage par Mer, & le Maréchal d'Aumont fut commandé de marcher avec toutes les Troupes qu'il avoit du côté de Picardie, pour forcer les Lignes, & jetter du ſecours dans la Ville. Ni l'un ni l'autre ne purent rien exécuter. Il fut impoſſible au Maréchal d'Aumont d'amaſſer aſſez de Troupes pour forcer les Lignes : & le Duc de Vendôme, qui ſe trouvoit alors à la Rochelle, croioit qu'il

(1) *En 1652.*

1652. qu'il étoit trop dangereux d'abandonner cette Place, qui n'étoit pas moins importante que Dunkerque, au Comte de Dognon (1), dont l'invasion n'étoit pas moins à craindre que celle de l'Archiduc. Il ne laissa pas de donner ses ordres pour équiper des Vaisseaux, & il se rendit le 11. de Septembre à Dieppe, où se devoit faire l'embarquement.

Le Duc de Vendôme ne peut la secourir par Mer.

Mais il n'y trouva plus la moitié des Vaisseaux dont on avoit besoin, & presque tous manquant de vivres & d'Equipages. Cependant il lui vint le 12. Couriers sur Couriers de la Cour pour partir sans délai, les Assiégez aiant fait savoir que faute de Provisions ils avoient été obligez de capituler qu'ils se rendroient, s'ils n'étoient secourus le 16. Il fit donc partir le 13. quinze Chaloupes chargées de vivres, escortées par huit Navires de Guerre & douze Brulots: mais il s'excusa de se mettre sur la Flotte en personne pour ne point commettre le Pavillon François, en cas de rencontre d'une Flotte Angloise supérieure à la sienne. D'ailleurs il n'y avoit pas assez de tems pour

(1) *Son accommodement n'étoit pas encore fait avec la Cour.*

pour pouvoir espérer aucun succès de 1652.
cette entreprise, traversée par les Navires Anglois qui étoient en Mer. D'autre côté la Garnison qui ne voioit point paroître de secours, se mutina, & il fallut rendre la Place. C'est ainsi qu'en parle le Journaliste François : mais les Historiens Anglois (1) disent que Blake, ou un de ses Lieutenans aiant attaqué la Flotte Françoise, l'avoit battuë : ce qui avoit causé la prise de Dunkerque, que le Duc de Vendôme n'avoit pu secourir. C'étoit une heureuse Campagne pour l'Espagne, qui en étoit redevable aux divisions de la France : & s'il étoit vrai, dit un Auteur contemporain (2), que les Espagnols eussent donné neuf cents mille écus au Prince de Condé, les Conquêtes de Gravelines & de Dunkerque étoient bien capables de les en dédommager.

La République d'Angleterre s'affermissoit tous les jours, ou plutôt le Général Cromwel se fraioit de plus en plus le chemin à la toute-puissance par les Conquêtes de l'Ecosse & de

(1) *Coke & Ludlow.*
(2) *Wicquefort dans sa Lettre du 21. de Septembre, 1652.*

1652. de l'Irlande, & par ses Victoires en Angleterre contre Charles II.

Victoires de Cromwel.

Il s'étoit fait couronner le 1. de Janvier 1651. en Ecosse, après avoir juré *le Convenant* (1) : mais aiant bientôt après quitté ce Roiaume à l'heureux Cromwel qui en fit la Conquête, il passa en Angleterre où il avoit un puissant Parti, & crut y rétablir son autorité. Cromwel qui s'étoit rendu maître de la meilleure partie de l'Ecosse, au lieu de s'opiniâtrer à la Conquête du reste, suivit le Roi qui étoit entré en Angleterre à la tête de vingt mille hommes, & qui comptoit sur le secours des Gallois, & sur les Troupes que lui amassoit le Colonel Massey dans le Comté de Glocestre. On croit que s'il avoit marché droit à Londres il y eut été reçu; mais n'osant risquer un coup si hardi, il prit la route de l'Ouest, passa dans la Province de Worchestre, & le 3. d'Août campa près de la Capitale. Ce fut où Cromwel le joignit, & lui donna sous les Murailles de la Ville la furieuse Bataille qui en porte le nom. Le succès n'en fut pas

Il gagne la Bataille de Worchestre.

(1) *Voiez l'Histoire d'Angleterre, de Riencourt, les Lettres de Wicquefort.*

pas favorable au Monarque Anglois qui la perdit, & qui y laissa trois mille morts & dix mille prisonniers. Il eut bien de la peine à se sauver, s'étant vu obligé, pour se dérober à la poursuite du Vainqueur, de se travestir en Bucheron, & de faire semblant de couper du bois. Il se réfugia ensuite chez un Prêtre (1), Religieux Bénédictin, qui le tint caché, & où la fille du Chevalier Lane lui noircit le visage avec une composition d'écorces de noix & de térébentine mêlez ensemble. Errant ainsi déguisé de lieu en lieu & de cachette en cachette il vint à Shone près de Portsmouth, où il trouva une méchante chaloupe, dans laquelle il s'embarqua & passa en France. La Cour aiant eu nouvelle de son arrivée à Dieppe (2), lui envoia trois carosses du Roi pour l'amener à Paris: & la Reine d'Angleterre avec le Duc d'Orléans fut une lieuë au devant de lui. Le Roi vint lui-même le féliciter de son heureuse arrivé aussi-tôt qu'il fut descendu de carosse au Louvre, où on lui avoit préparé un apartement.

1652.

Charles II. se sauve déguisé.

Il passe en France.

Cepen-

(1) *Nommé* Hudleston.
(2) *Le 30. Octobre 1651.*

1652. Cependant Cromwel achevoit la réduction de l'Ecosse par les Armes de Monck, son Lieutenant-Général, & de l'Irlande par celles de son gendre Ireton, & ensuite par la valeur de Ludlow. Tout réüssissoit à Cromwel ou à la République, jusque dans le nouveau Monde, où ses Flottes mirent toutes les Iles, qu'y posséde la Monarchie Angloise, sous la domination du Gouvernement Républiquain.

Tout se soumet à Cromwel & à ses Lieutenans.

La principale Guerre se fit contre les Provinces-Unies (1), sur qui Cromwel & le Parlement prirent des airs de supériorité & de fierté, qui alloient jusqu'à vouloir mettre les Hollandois dans une espêce de dépendance. Plusieurs Batailles sanglantes firent voir le courage des deux Nations, & ne purent décider de la Victoire que chacune s'attribuoit après le Combat. Cette terrible Guerre finit par un Traité de Paix qui ne fut conclu qu'en 1654. avec Cromwel, alors déclaré Protecteur, & qui le fit acheter bien chérement à la Hollande. Ce fut pendant cette Guerre que la Flotte Angloise surprit celle de

Il fait la Guerre aux Provinces-Unies.

(1) En 1652.

de France, qui alloit au secours de Dunkerque, & fut ainsi cause de la perte de cette Place qui tomba sous la domination d'Espagne, à qui quelques années après (1) les mêmes Anglois, aidez des Armes de la France, vinrent l'arracher. 1652.

Tant de prospéritez & tant de Victoires avoient fort enorgueilli les Anglois, Cromwel sur tout, à qui la principale gloire de ces grands succès étoit dûë. A peine ces fiers Républiquains daignoient-ils avoir quelque honnêteté pour les Têtes Couronnées, qui s'empressoient de les rechercher. Dès l'année 1649. l'Espagne y avoit ses Ambassadeurs : & les Portugais y envoiérent les leurs en 1652. après avoir paié l'amende de la retraite qu'ils avoient accordée dans le Port de Lisbonne à la Flotte de Charles II. qui étoit venuë y mouiller en 1649. : la République n'aiant point voulu traiter avec cette Couronne qu'au prix de cette satisfaction.

Le fier traitement des Anglois Républiquains envers les Portugais.

Nous avons vu avec quelle hauteur leur Envoié parla en 1650. (2) à la Cour de France. La politique obli-

(1) *En 1658.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 12. & suiv.*

1652. obligeoit alors à dissimuler, & bien loin d'en témoigner du ressentiment, on ne pensoit qu'à gagner l'amitié ou la correspondance de ces dangereux Voisins, & on fut bien aise de les y pouvoir disposer par l'entremise de l'Ambassadeur de Portugal. Peu s'en étoit fallu qu'on n'en fût venu auparavant à une Guerre ouverte: & la chose fût arrivée, si la France n'eût pas eu autant de modération, que la nécessité du tems & la situation de ses affaires le demandoient. Le Duc de Vendôme, Grand Amiral, aiant envoié un de ses Officiers au Parlement de Londres, pour se plaindre de l'enlèvement des Vaisseaux qu'il avoit dépêchez au secours de Dunkerque, reçut cette fiére réponse (1); *Qu'on ne connoissoit point le Duc de Vendôme, & que si le Roi avoit quelque chose à leur demander, on lui feroit raison.* C'étoit dire assez clairement qu'ils prétendoient aller de pair avec les Rois, & que ces derniers avoient leurs Ambassadeurs, avec qui, & non avec d'autres Négociateurs, ils vouloient bien entrer en Conférence. Comme on ne vouloit pas rompre avec

La République Angloise refuse d'écouter l'Envoié du Duc de Vendôme.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 19 d'Octobre 1652.*

avec eux, on en chercha un capable de remplir cet emploi, & on jetta les yeux sur Belliévre ; mais il s'en excusa. On se trouva embarassé dans le choix d'un autre Ministre : enfin on s'arrêta à Bordeaux, Intendant en Picardie, & qui avoit été nommé à l'Ambassade de Savoie. 1652.

La France y envoie un Ambassadeur.

Lettre de Cromwel au Comte de Dognon.

Une Lettre que le Duc de Vendôme envoia au Conseil (1), & qu'il disoit avoir été interceptée par les Gardes-Côtes, hâta le départ de l'Ambassadeur. Cromwel l'avoit écrite au Comte de Dognon, pour lui faire savoir qu'il n'étoit pas possible de lui envoier sitôt le secours qu'il demandoit : mais pourtant que la République avoit destiné trois mille Chevaux & dix mille hommes de pied, qu'il auroit soin de faire débarquer pour la fin du mois (2) en Xaintonge. Soit que cette Lettre fût véritable ou suposée, on crut qu'il ne falloit pas négliger plus long-tems de mettre cette Puissance Maritime dans les intérêts de la Cour : & l'Ambassadeur Portugais aiant mandé que celui qu'envoieroit la France seroit bien

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefo* [illegible] *mbre 1652.*
(2) *De Novembre.*

1652. reçu, on fit partir Bordeaux au commencement de Décembre, & il arriva le 17. à Londres. Deux choses pensérent faire échouer la Députation. La premiére, étoit la Suscription de ses Lettres de Créance, *A Messieurs du Parlement d'Angleterre*. On refusa de les recevoir. Il en présenta donc d'autres adressantes, *A Messieurs representant la Souveraineté de la République :* Elles furent agréées. Mais il y eut une seconde difficulté (1) au sujet de l'Audience qu'il demandoit au Parlement. On lui fit réponse, que le Parlement ne l'accordoit qu'aux Ambassadeurs, & que n'étant qu'Envoié on ne pouvoit traiter avec lui que par la voie des Commissaires qu'on étoit prêt de lui donner. Il en écrivit en Cour, & on lui envoia les Patentes d'Ambassadeur, en vertu desquelles il fit les fonctions de sa Charge.

Suscriptions des Lettres de Créance aux Anglois Républiquains.

Le Parlement ne veut traiter qu'avec des Ambassadeurs.

Suite du Siége de Candie.

Le Siége de Candie n'avança pas beaucoup l'année 1651 (2). Mais la fermeté de Cussein ne se rebuta pas, toujours résolu d'y périr plutôt que

(1) *Voiez les Lettres de Wicquefort du 7. & du 21. Décembre 1652.*

(2) *Voiez Nani, l'Histoire de l'Empire Ottoman & des trois derniers Empereurs, par Ricaut.*

que de l'abandonner. D'autre côté les Vénitiens ne purent regagner le terrain qu'ils avoient perdu : & l'Ambassadeur de France à Constantinople (1), à qui le Baile de la République en avoit recommandé les intérêts, lorsque le Grand Visir le renvoia pour la raison que j'en ai dite (2), ne put rien obtenir de la Cour Ottomane. Le même mal tenoit les Assiégeans & les Assiégez dans une espêce de suspension : les divisions des Chrétiens les empêchoient de donner du secours au Vénitiens, & celles des Turcs rallentissoient leur ardeur pour la Conquête de Candie. 1652.

Terrible soulêvement à Constantinople.

Le soulêvement qui se fit cette année (3) à Constantinople fut terrible, & eût bouleversé tout autre Empire que celui-là, où le génie de la Nation & de la Religion éteint la sédition la plus furieuse aussi promptement qu'elle s'allume. Les Spahis & les Janissaires, qui sont la Gendarmerie & les Légions de l'Empereur Turc, étoient depuis long-tems ennemis jurez les uns des autres, & cette année ils portérent leur fureur jus-

(1) *La Haye Ventelai.* (2) *Voiez ci-dessus, pag.* 186 *&* 187.
(3) *En* 1651.

1652. jusqu'à l'extrémité. Les derniers, qui avoient leur Aga à leur tête, firent de nuit une Assemblée, où ils résolurent de faire mourir le Sultan Mahomet, & de mettre son plus jeune frere Soliman sur le Trône : les autres, qui avoient pour eux le Grand Visir, étoient contraires à cette Conspiration. Les deux Sultanes, l'Aieule & la mere de Mahomet, s'étoient aussi partagées : Kiosem, qui étoit l'Aieule, apuioit les Janissaires, & la mere étoit dans le Parti des Spahis, qui étoit celui du Sultan son fils. Ce dernier Parti se rendit le maître par l'habileté du Grand Visir Siaüs, & il en couta la vie à la vieille Sultane qui fut étranglee (1), à Beçtas, Aga des Janissaires & Chef de la sédition, & à plusieurs des plus coupables. Les Spahis ne gardérent pas long-tems la supériorité, que les Janissaires reprirent sur eux : & le Grand Visir Siaüs fut dégradé, envoié en exil, & toutes ses richesses confisquées au profit des Soldats. Chistir Aga, ou le Sur-Intendant du Serrail des femmes, qui est toujours un Eunuque noir, se saisit du Ministére, dispo-

La Sultane Kiosem est étranglée.

(1) *Selon Ricaut : d'autres disent, qu'elle fut massacrée.*

diſpoſant ſouverainement des Charges de l'Empire, qui ſe trouvoit alors entre les mains d'un miſérable Eſclave ſans naiſſance & ſans mérite. Evénement ſurprenant, s'il n'étoit pas aſſez ordinaire à un Empire ſi formidable, & en même tems ſi fragile; ſi puiſſant par ſes Armes, & ſi mépriſable par ſon Gouvernement. 1652.

Une nouvelle révolution fit dépoſer l'année ſuivante (1) le Chiſtir Aga: & ſa chute fut ſuivie de celle du Viſir & du Mufti. Ces viciſſitudes perpétuelles cauſoient des irréſolutions & des troubles dans le Divan, qui retardoient les progrès du Siége de Candie, & qui euſſent pu en procurer la délivrance, ſi les Princes Chrétiens, agitez de pareilles révoltes, n'euſſent pas été dans une profonde léthargie pour les intérêts de la République. Tout le ſecours qu'elle en put tirer, ce fut une ſomme de cent mille écus du Roi d'Eſpagne, & deux mille hommes de pied que lui fournit le Duc de Parme. La France, dans l'embarras où elle étoit alors, ne la put aſſiſter que par les ſoins que prenoit ſon Ambaſſadeur à la

Il eſt dépoſé.

(1) En 1652.

1652. la Porte, pour obtenir une Paix aux Vénitiens qui leur conservât Candie : soins inutiles, que le Divan n'écoutoit qu'avec indignation. Voilà comment les séditions des Turcs ne furent d'aucune utilité à la République pour la levée du Siége de Candie, & comment au contraire les divisions des Chrétiens lui furent extrêmement préjudiciables.

Comête. Je n'ai point parlé d'une Comête qui parut sur la fin de cette année, & qui présageoit, dit l'Historien qui en fait mention (1), les funestes accidens qui arrivérent peu de tems après en Pologne, & en divers autres lieux. Comme je me suis expliqué en d'autres endroits sur le faux préjugé qu'on a eu de ces Météores dans les premiers siécles, & dont on a encore de la peine à se défaire dans un siécle aussi éclairé que celui-ci, je ne m'arrêterai pas à y faire de nouvelles réflexions.

Suite des affaires de France. Reprenons le fil de l'Histoire de France, & voions la suite des sorties du Prince de Condé hors du Roiaume. Sa premiére sortie de Paris le 6. de Juillet 1651. (2) donna le branle à

(1) *Nani.* (2) *Voiez ci-dessus pag. 221.*

à tous les mouvemens de l'Etat 1652.
que nous avons vus : affligea les uns, fut aprouvée des autres, étonna tout le monde. On voioit avec douleur le premier Prince du Sang, le Héros de la France, & qui avoit fait de si grandes choses pour elle, réduit par sa mauvaise fortune ou par ses défiances à chercher sa sureté hors d'une Ville, qui peu de tems auparavant l'avoit regardé comme une espêce de Divinité. On ne pouvoit condamner les soins qu'il prenoit de sa liberté, après avoir éprouvé par une prison de treize mois combien la perte en est sensible, & combien il devoit prendre de précautions pour ne la pas perdre une seconde fois. Il se justifioit de son côté, en protestant à toute la France qu'il n'avoit jamais eu d'autres Ennemis que les siens (1), & que l'honneur & la qualité de premier Prince du Sang ne lui permettoient pas d'en avoir jamais d'autres. Toutes ses grandes actions, qui parloient magnifiquement pour lui, faisoient encore son apologie, & on n'y pouvoit faire attention sans être per-

Raisons pour & contre la conduite du Prince de Condé.

(1) *Voiez son Manifeste parmi les piéces des Mémoires de la Minorité.*

1652. ſuadé de l'innocence de ſes intentions par la grandeur de ſes ſervices. S'il eût pu ſoutenir cette innocence ſans faire révolter des Provinces entiéres, il eût au moins été toujours plaint, & peut-être toujours admiré : mais il avoit pris un chemin trop gliſſant pour n'y point faire de faux pas : peut-être encore qu'en ſe tenant paiſible dans ſon exil volontaire (1), ſes amis euſſent pu négocier ſa réconciliation avec ſuccès : mais il ne voulut devoir ſon rétabliſſement qu'à lui même : & il aima mieux mériter les aplaudiſſemens criminels de Paris, par la prodigieuſe valeur qu'il fit paroître au commencement de Juillet 1652. à la malheureuſe Bataille de Saint Antoine (2), que les bonnes graces de ſon Roi, par ſon humiliation. Toute criminelle qu'étoit cette valeur ſi fiére, à qui le jeune Monarque ne put refuſer ſon admiration, elle eût trouvé grace, & on eût diſtingué l'action du Héros de celle du Prince rebelle, s'il eût voulu accepter l'Amniſtie qu'on lui offrit (3) : mais en ne voulant point être coupable

(1) *A St. Maur & à Montrond.*
(2) *Voiez ci-deſſus pag. 289 & ſuiv.*
(3) *Voiez ci-deſſus pag. 295.*

ble il le devint, & sa seconde sortie ne trouva point d'excuse: plus criminel par sa fuite en quittant Paris, que par son triomphe lorsqu'il y étoit entré l'épée à la main. Il en sortit le 15. d'Octobre, cinq jours avant que le Roi y arrivât: & pour n'être pas témoin de la joie de ses Ennemis, il se joignit aux Ennemis de l'Etat, & marcha avec le Duc de Lorraine, où son ressentiment & sa mauvaise fortune l'entrainoient.

1652. Comment il devient coupable.

Il prenoit un méchant guide, & un Prince dépouillé de ses Etats ne lui devoit pas être de bon augure. Il eut encore un plus grand tort de le prendre pour son modêle, s'il est vrai ce qu'on dit (1), que l'envie qu'il eut d'imiter ce Prince avanturier eut beaucoup de part à sa résolution de sortir du Roiaume: que cette vie, plus digne d'un Paladin & d'un Chevalier errant, que d'un grand Prince, lui plut: & que la maniére dont le Duc traitoit ses Officiers & ses Troupes, qu'il faisoit subsister aux dépens des Païs où il les menoit, fut de son goût: que d'ailleurs

Il prend mal à propos le Duc de Lorraine pour modêle.

(1) *Voiez les Mémoires de la Minorité au Chapitre de la suite de la Guerre de Guienne.*

1652. leurs il se persuada qu'aiant des qualitez infiniment au dessus de lui, il feroit aussi de plus grands progrès. S'il est vrai qu'il raisonna de la sorte, il ne faut pas douter qu'il ne portât ses réflexions encore plus loin, & que, comme il avoit beaucoup d'érudition, il ne se souvint de tant de fameux Conquérans, qui avec une poignée de Soldats ont fondé des Roiaumes & des Empires.

Ses premiers exploits depuis sa rebellion.

Il commença effectivement par d'assez heureux exploits (1). Comme son dessein étoit de prendre ses Quartiers d'Hiver en Champagne, après s'être détaché du Duc de Lorraine qui se retira avec la meilleure partie de l'Armée dans les Païs-Bas, il prit son chemin avec le reste des Troupes vers la riviére d'Aisne, s'empara de Château-Porcien, & s'étant présenté devant Rhétel situé sur la riviére, il trouva peu de résistance & s'en rendit maître, aiant envoié le Comte de Pas faire le Siége de Ste. Ménéhou, où il vint bientôt après lui-même. La Ville ne tint pas long-tems; mais le Château se fit battre pendant dix jours,

(1) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louïs le Grand, la Vie du Vicomte de Turenne, Nani, les Lettres de Wicquefort.*

jours, & les Affiégez ne capitulérent qu'à l'extrémité. Le Prince s'avança ensuite dans la Lorraine, menaçant Toul & Pont-à-Mousson, & emportant Bar-le-Duc, Capitale du Barrois. 1652.

Alors parurent les Armées du Roi, commandées par le Vicomte de Turenne & le Maréchal de la Ferté. C'étoit trop pour le peu de Troupes qu'avoit le Prince, qui ne pouvoit pas tenir la Campagne, & défendre toutes les Conquêtes qu'il venoit de faire contre des Ennemis si supérieurs. Il les harcela cependant avec cinq mille Chevaux qu'il avoit, & les empêcha de prendre ni Ste. Ménéhou, ni Rhétel. La plus forte Place qu'ils emportérent fut Bar-le-Duc, qui se rendit le 19. de Décembre au Maréchal de la Ferté après vingt-deux jours de Siége, & faute de poudres. Les Officiers & les Soldats furent faits prisonniers de Guerre: & comme au sortir de la Place ils avoient jetté leurs Armes en un monceau, par un généreux dépit de se voir contrains de subir une si dure Loi, le Maréchal de la Ferté, qui se crut par là insulté, les obligea de les reprendre, & de les baiser avec respect

Prise de Bar-le-Duc par le Maréchal de la Ferté.

1652. en les mettant à ses pieds. C'étoit peut-être trop exiger de braves gens qui avoient fait leur devoir, & il y a toujours plus de gloire à bien traiter son Ennemi vaincu, qu'à le fouler aux pieds.

Le Prince de Condé déclaré Généralissime des Troupes Espagnoles.

La plus grande perte que fit le Prince, fut celle du Comte de Tavanes qui le quitta. Tous les autres Seigneurs François, à la réserve du Prince de Tarente, en firent autant, aiant refusé de le suivre lorsqu'ils le virent tout à fait engagé avec l'Espagne, dont il reçut le 25. de Novembre le titre de Généralissime : titre honteux à un Prince du Sang de France, qui achevoit par là de mettre le sceau à sa rebellion. Ainsi il ne restoit plus de prétexte aux François de demeurer dans son Parti, au préjudice de la fidélité qu'ils devoient au Roi & à la Patrie : & on ne peut les blâmer d'avoir abandonné un Ennemi de l'Etat. On ne peut non plus accuser de précipitation la Déclaration du Roi (1) qui attendit à le proscrire jusqu'à ce qu'il eut abjuré sa naissance & sa foi, en prêtant serment aux Ennemis de la Monarchie. Mais

(1) *Voiez ci-dessus pag. 326 & 327.*

Mais pourtant on ne peut s'empê- 1652.
cher de plaindre la mauvaise fortune d'un Prince, qu'on avoit aimé jusqu'à l'adoration tant qu'il avoit été fidele, & qui n'étoit devenu infidele, que parce qu'il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât un Etranger, & que l'Etat fût gouverné par un Italien.

Réflexion sur la seconde sortie du Cardinal hors du Roiaume.

Ce dernier, qui se raprochoit de la Cour à mesure que le Prince s'en éloignoit, étoit sorti une seconde fois (1) du Roiaume, ou avoit feint d'en sortir sur la fin du mois d'Août 1652. Son dessein en se retirant étoit de faire cesser le prétexte de la Guerre Civile, ou si elle ne laissoit pas de continuer nonobstant son éloignement, de faire voir qu'il n'en étoit pas la véritable cause, & que le Prince de Condé étoit poussé par d'autres motifs. Il insinuoit par là que l'ambition de ce Prince lui mettoit les Armes à la main, & qu'il en vouloit moins à la personne du Cardinal, qu'à celle du Roi, & qu'à la Couronne. Comme son départ fut concerté avec la Cour (2), & que d'ailleurs il se tint toujours sur les Fron-

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 188. & 304
(2) *Voiez ci-dessus pag.* 304.

1652. tiéres du Roiaume, les Princes, le Parlement & tout Paris, qui le regardoient comme l'Ennemi de l'Etat, ne pouvoient se persuader que cette seconde sortie fût de meilleure foi que la premiére, & qu'on ne le vît de retour aussitôt que la Cour auroit tout disposé pour le rapeller à coup sûr. C'est ce qui parut assez, lorsqu'avant son départ il se réconcilia avec quelques-uns de la Cour qui n'étoient pas de ses amis, tels que Messieurs de Créqui & de Roquelaure, qui reçurent un commandement exprès du Roi & de la Reine au sujet de cet accommodement. Mais on en fut encore mieux persuadé, lorsqu'avant que de se séparer du Roi il lui donna à dîner à Pontoise (1), après quoi la Cour prit le chemin de Compiégne, & le Cardinal celui du Camp du Maréchal de la Ferté, qui avoit ordre de l'escorter jusque sur la Frontiére. Tant de témoignages d'affection, & tant de soins pris pour faire honneur à sa retraite, aussi bien que pour l'assurer, marquoient assez qu'elle ne devoit pas durer long-tems. Aussi assuroit-il

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 24. d'Août 1652.*

il lui-même ſes amis, qui prenoient 1652.
congé de lui, en les embraſſant, qu'il eſpéroit les revoir bientôt. Ses Ennemis le crurent de même, & publiérent que ce départ ſi prompt & ſi concerté ne ſe faiſoit que pour deſarmer les Princes, & pour obliger les Pariſiens à finir la Guerre, puiſque celui qui en étoit le prétexte, étoit ſorti du Roiaume.

Le Parlement & tout Paris remercient le Roi de l'avoir éloigné.

Il s'étoit mis en chemin, mais il s'avançoit fort lentement, & ſéjournoit à chaque Ville, où il recevoit les paquets de la Cour, qui ne faiſoit rien ſans l'en avoir conſulté. Cependant le Parlement & toutes les Cours Souveraines envoiérent leurs Députez à Compiégne, pour remercier le Roi de ſon éloignement, & pour demander qu'il fût ſans retour. Ce n'étoit pas l'intention de la Cour, & dès le commencement de Septembre, quinze jours après ſon départ, on parloit déja de le rapeller. Comme le Prince de Condé y formoit le plus grand obſtacle, la Cour lui offrit des avantages conſidérables, s'il vouloit y donner ſon conſentement: mais il répondit, *Qu'il ne vouloit point ſe charger de la haine de la Poſtérité, qui le* blâ-

1652. *blâmeroit d'voir consenti au rapel d'un homme qui avoit troublé tout le Roiaume.* Il est certain que la Paix eût été concluë avec les Princes, si la Cour eût voulu sérieusement abandonner le Cardinal, ou si les Princes eussent voulu donner les mains à son retour. Mais chacun se roidissant de son côté, la mesintelligence continuoit, & le Cardinal attendoit le jour marqué par son heureuse Etoile pour son rétablissement, comme s'il en eût été sûr. Il avoit ses amis secrets à Paris, & jusqu'auprès du Duc d'Orléans qui inclinoit beaucoup pour la Paix aux termes que la Cour la souhaitoit, & qui en fit proposer le Traité au Prince de Condé par le Duc de Rohan (1): mais il lui fut fort mauvais gré de s'être chargé de cette commission, & lui répondit, *Que s'il n'y alloit que de son bien il le sacrifieroit de bon cœur à la volonté de son Altesse Roiale: mais qu'il y alloit de sa liberté, de sa vie, de son honneur, & du salut de ses amis qu'il ne vouloit pas abandonner.*

On propose son retour, & le Prince de Condé s'y opose.

On eut des nouvelles sur la fin d'Octobre que le Cardinal étoit à Sedan, & qu'on l'attendoit dans trois

ou

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 12. d'Octobre 1652.*

ou quatre jours à Paris. Il n'y arriva pourtant pas sitôt. Cependant le Roi y étoit déjà revenu de Compiégne (1), & le Prince de Condé en étoit sorti abandonnant la partie, & laissant le Champ libre à son Ennemi, qui ne se pressa pas néanmoins de paroître. Il s'étoit avancé jusqu'à Méziéres; mais sur la nouvelle qu'il eut que le Prince de Condé l'attendoit pour l'enlever, il étoit retourné à Sedan; & quoique le Comte de Broglio fût commandé pour aller au devant de lui avec six cents Chevaux, il n'osa se mettre en chemin, ni risquer de passer à la vûë d'un si redoutable Ennemi, & si animé à sa perte. 1652.

Le Cardinal part de Sedan.

Il partit enfin de Sedan *incognitò*, & se rendit à Châlons sur la Marne vers la fin de Novembre. Il y trouva le Président Viole, qui entra en conférence avec lui sur l'accommodement du Prince de Condé : mais la fatale destinée de ce Prince ne permit pas qu'aucune Négociation lui réüssît.

Le Cardinal qui vouloit avoir l'honneur des Siéges de Rhétel & de Ste. Ménéhou, & de porter la nouvelle

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 310.

1652. velle de leur réduction à Paris, ne put faire ni l'un ni l'autre, l'entreprise en aiant été trouvée impratiquable dans une Saison si avancée: desorte qu'il ne pensa plus qu'à poursuivre son voiage. La prise de Vervins par l'Armée du Prince le retarda pourtant encore un peu: mais la
1653. Ville aiant été reprise le 23. de Janvier, il partit de Rheims, où il étoit venu de Châlons, & se rendit le 3. de Février à Paris.

Il arrive à Paris.

Quelle étrange différence dans la destinée de ces deux Rivaux! L'un, le premier Prince du Sang couvert de gloire, & tout nouvellement brillant de celle que lui avoit acquise le succès de la terrible Bataille de Saint Antoine, s'enfuit de Paris où il venoit de triompher: & l'autre, un Etranger haï de la France, qui s'en étoit enfui pour n'en être pas la victime, y revient en triomphe. C'est dans de semblables événemens que la Providence est sensible, & que par des voies, qui confondent toute la prudence humaine, elle accomplit ses Decrets d'une maniére aussi inévitable qu'elle est incompréhensible.

Ce

Ce fut effectivement un triomphe 1653.
que l'entrée du Cardinal à Paris : & on peut dire, que s'il en étoit sorti deux fois comme un fugitif, il y rentra aussi deux fois comme un Triomphateur. Mais il devoit son premier rétablissement en 1649. au Prince de Condé, qui en avoit eu toute la gloire (1), & il ne tenoit ce dernier que de sa fortune : ce qui lui étoit incomparablement plus doux.

Sur l'avis qu'on eut que le Cardinal avoit couché à Dammartin, & qu'il arriveroit le lendemain à Paris, on ordonna aussitôt (2) aux Capitaines & Lieutenans des Gendarmes & Chevaux Legers de la Garde, à ceux des Gardes Suisses & Françoises de se tenir prêts pour aller au devant de lui. Le Roi voulut aller lui-même à sa rencontre assez loin : & aiant dîné de bonne heure il monta en carosse accompagné du Duc d'Anjou, du Prince Thomas de Savoie, des Maréchaux de Villeroi & Du-Plessis-Pralin, & du Capitaine de ses Gardes. Il rencontra le Cardinal à deux lieuës de Paris, qui, voiant paroître le

Le Roi va deux lieuës au devant de lui.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 72 & 73.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 7: de Février 1653.*

1653. le carosse du Roi, descendit du sien, & le Roi mit aussitôt pied à terre. S'étant joints ils s'embrassérent plusieurs fois, jusqu'à ce qu'une grosse pluie mêlée de grêle les obligea à remonter dans un même carosse, le Cardinal s'étant mis à la portiére avec le Maréchal de Villeroi. Il arriva pourtant au triomphe du Cardinal quelque chose de semblable à celui des Triomphateurs de l'ancienne Rome, dont les Légions, pour en rabattre l'orgueil, mêloient leurs satyres avec leurs éloges. Car entrant dans la Ville par la Porte de Saint Denis, il eut la mortification de ne point entendre de cris de joie: un morne silence regnoit par tout, & même on fit quelques insultes aux carosses de la suite au nombre de cinquante ou soixante, tous à six chevaux. Etant arrivez au Louvre, le Roi & le Cardinal furent droit à l'appartement de la Reine, qui tenoit déjà le Cercle, quoiqu'il ne fût que deux heures après-midi, & qui y avoit fait trouver toutes les Dames de la Cour, pour faire honneur au nouveau venu qu'on attendoit avec tant d'impatience. Le Roi lui donna à

Sa mortification en entrant à Paris.

L'honneur qu'on lui fait au Cercle de la Reine.

à souper, & après souper il y eut un des plus beaux feux d'artifice qu'on eût vu depuis long-tems. 1653.

L'affection singuliére que témoigne le Roi pour lui.

Il arriva le lendemain quelque chose de singulier (1). Le Roi s'étant mis à une fenêtre qui regarde la Seine, plusieurs Crocheteurs qui travaillent-là d'ordinaire à décharger les Navires, se mirent à crier, *Vive le Roi:* il leur dit que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit crier, *Vive le Roi & Monsieur le Cardinal*, leur montrant en même tems trois Louïs d'or qu'il promettoit de leur jetter. Ils firent ces acclamations à quatre diverses reprises, à chacune desquelles le Roi leur jetta autant de Louïs d'or qu'il leur avoit montré la premiére fois. Sur quoi l'Auteur qui le raporte fait cette remarque, qu'on n'avoit point encore vu en France qu'un Roi eût communiqué son autorité à un particulier, jusqu'à l'associer avec lui aux acclamations publiques. Mais ne vit-on pas, dès les premiéres Monarchies & les plus absoluës, un Roi d'Egypte ordonner de pareilles acclamations à l'honneur de Joseph dont il avoit fait son Favori,

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 7. Février 1653.*

1653. vori, & le fameux Destructeur de l'Empire des Perses traiter Ephestion d'un autre lui-même & de second Alexandre? D'ailleurs la jeunesse du Roi lui permettoit bien ce témoignage d'affection pour un homme qui avoit pris de si tendres soins de son éducation, dont il avoit eu l'honneur d'être le Sur-Intendant, sans que sa Roiauté pût en être jalouse.

Les complimens qu'il reçoit des Ministres Etrangers.

Cet heureux Ministre ne se vit pas seulement caressé de toute la Cour qui imite toujours le Prince; il fut encore honoré des plus grands Seigneurs & des plus illustres Compagnies du Roiaume: & les Ambassadeurs de Venise, de Hollande, du Duc de Savoie le vinrent complimenter, introduits à son Audience avec cérémonie. Tout lui aplaudit, ou tout fléchit devant lui, & il se fit une si merveilleuse révolution en sa faveur, que les Parlemens & les autres Cours Souveraines, qui l'avoient proscrit, il n'y avoit que peu de jours, qui avoient mis ses meubles à l'encan & sa tête à prix, crurent avoir besoin de son crédit, & recherchérent son amitié. Les Maré-

chaux

chaux de France, les Ducs & Pairs, les Princes eux-mêmes qui l'avoient le plus haï ou le plus mépriſé, vinrent en foûle lui faire la Cour, s'empreſſant d'avoir part à ſes bonnes graces, & quelques-uns des plus conſidérables, à ſon alliance.

1653.

Et des Grands du Roiaume.

Ces honneurs ne ſe bornérent pas à ſa perſonne, ils ſe répandirent encore ſur ſa famille, & ſes niéces furent reçuës à la Cour comme de jeunes Divinitez, à qui le Roi encenſa le premier, & à qui perſonne enſuite n'oſa diſputer le rang qui n'eſt dû qu'aux filles des Maiſons Souveraines. Ce ne fut pas au reſte un éclat paſſager. Il en avoit pluſieurs, & il procura à toutes des Princes pour époux, ou de grandes fortunes. Le Duc de Mercœur, fils du Duc de Vendôme, qui étoit fils naturel de Henri IV, le Duc de Modêne Prince Souverain, le Comte de Soiſſons de la Maiſon de Savoie, le Duc de Bouillon reconnu pour Prince, & le Marquis de la Meilleraye, l'un des plus riches & des plus grands Seigneurs de France (1), le Connétable

Les mariages illuſtres qu'il procure à ſes niéces.

(1) *Le nom de la famille étoit* De La Porte, *& par ſon mariage il fut Duc Mazarin.*

1653. ble Colonna des plus nobles familles de Rome, tous ces grands Partis se firent honneur de son alliance: & le Prince de Conti ne crut pas deshonorer le Sang Roial par son mariage avec Anne-Marie Martinozzi, une de ces niéces qui charmoient tout le monde. Peu s'en fallut que le jeune Monarque lui-même n'en fît monter une sur le Trône (1), comme je le dirai en son ordre. Entrons un peu dans le détail de cette haute fortune, & de toute cette pompe, dont l'heureuse Etoile du Cardinal va desormais l'accompagner, pour ne l'abandonner plus.

Avant que de rentrer dans le Roiaume, dont il s'étoit volontairement éloigné, il avoit eu la précaution de laisser passer la vérification de treize Edits Bursaux que le Roi avoit portez au Parlement, pour ne point tomber dans la haine du Peuple, qui lui imputoit tous les Impôts dont on le chargeoit. Ce fut un détour qui ne le sauva pas de ce reproche, & qui le rendit même encore plus odieux, parce qu'on l'en crut l'auteur nonobstant son absence, & on ne pouvoit

(1) *Marie Mancini qui épousa le Connétable Colonna.*

voit lui pardonner de rejetter sur le Roi le mécontentement des Peuples pour ces Edits onéreux. Mais ces plaintes n'eurent point de suite, & l'orage étoit déja passé lorsque le Cardinal arriva. Bien loin donc de le regarder, ainsi qu'on avoit toujours fait, comme le fleau de la France, qu'il venoit tout de nouveau accabler d'Impôts, on le regarda comme un Ministre bienfaisant, qui venoit dispenser les graces du Prince, & qui s'en étoit réservé toute la peine ou toute la gloire. 1653.

C'est aussi la haute opinion qu'il affecta de donner de son Ministére, par le soin qu'il prit de faire paier les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, dont le retardement avoit réduit plusieurs familles dans la nécessité & le desespoir. La Ville lui en témoigna sa reconnoissance, par le magnifique dîner où il fut invité par le Prevôt & par les Echevins, & où se trouvérent les Députez des Rentiers, qui venoient joindre leurs remercimens à ceux de leurs Magistrats.

Il est traité splendidement par la Ville de Paris.

Une autre Députation lui fit encore plus d'honneur (1), parce qu'el-

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 16. de Mai 1653.*

1653. le venoit d'un Corps plus illustre, & qui jusqu'alors n'en avoit point fait qu'aux Souvèrains & aux fils de France. J'ai parlé des Conseillers qui avoient été exilez (1), pour s'être montrez trop grands Zélateurs *de la Fronde*, comme on apelloit le Parti oposé au Ministére. Il s'étoit fait plusieurs Députations au Roi sans succès, & tout nouvellement il avoit tourné le dos au Procureur-Général, qui en pressoit le rapel avec trop d'instance. Le Cardinal prit ce tems pour dire au Député que le Parlement devoit bien espérer de la bonté du Roi : que le tems du rétablissement n'étoit pas encore venu : mais qu'il tâcheroit d'obtenir de Sa Majesté quelque adoucissement aux Exilez, en leur permettant d'aller sur leurs Terres. Ces paroles aiant été raportées à la Compagnie, elle fut d'avis d'envoier des Députez au Cardinal pour l'en remercier, & pour lui en demander l'exécution. Ce qu'il y eut encore de plus flateur pour le Cardinal, c'est que l'avis en fut ouvert par le Président le Coigneux, qui avoit été l'un de ses plus grands

Le Parlement lui envoie des Députez pour solliciter sa faveur.

(1) Voiez ci-dessus pag. 323 & 324.

grands ennemis. Il y eut d'abord de 1653.
la difficulté, pour la raison que je viens d'alléguer, & quelques-uns crurent que le Parlement ne pouvoit, sans faire tort à la dignité de son Corps, avoir une telle déférence pour un particulier qui n'étoit pas d'une naissance à la pouvoir prétendre: mais la nécessité des tems l'emporta, & la Compagnie ne craignit point de donner un exemple de complaisance, en se relâchant d'un point d'honneur trop délicat, lorsqu'il s'agissoit de la liberté de ses Confréres.

Les niéces du Cardinal l'avoient suivi, & la Princesse de Carignan avoit été au devant d'elles jusque près de Lagny, où elles avoient couché le lendemain de l'entrée de leur oncle à Paris. En arrivant dans la Ville elles furent saluer la Duchesse de Vendôme, belle-mere de leur sœur ainée (1), qui avoit épousé le Duc de Mercœur (2), & de là elles furent au Louvre où elles avoient leur apartement.

R 2 Quinze

(1) *Laure Mancini.*
(2) *En Février 1651. Voiez ci-dessus pag. 151.*

1653. **Les honneurs que le Roi fait aux niéces du Cardinal.**

Quinze jours après (1) le Roi aiant donné un Ballet qu'il dansoit pour la premiére fois, representant les quatre veilles de la nuit, elles n'y furent pas seulement invitées, mais le Roi voulut encore qu'elles en eussent tout l'honneur, en aiant mené trois, l'une après l'autre, dont Mademoiselle Martinozzi (2), qui épousa depuis le Prince de Conti, fut la premiére, la Duchesse de Mercœur la seconde, & Mademoiselle Mancini la troisiéme (3). Il ne fit cet honneur ni à la Princesse Louïse, fille du Prince Thomas de Savoie, qui le prétendoit, tant à cause de sa naissance, qu'en considération de son mariage avec le Prince de Bade, à qui elle venoit d'être fiancée, ni à la Princesse de Longueville. La premiére, qui ne put souffrir cette préférence, aima mieux se priver du plaisir de la fête, & feindre une indisposition qui l'empêchoit d'y paroître: mais l'autre, qui étoit sa cousine germaine, lui dit, qu'elle avoit ordre du Duc son pere de s'y trouver,

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 28. Février 1653.*
(2) *Martinozzi avoit épousé une sœur du Cardinal.*
(3) *Ces deux sœurs étoient filles de Mancini & d'une autre sœur du Cardinal.*

ver, quelque rang qu'on lui pût donner. Le Prince Thomas eut de la peine à digérer l'injure qu'il crut qu'on faiſoit à ſa fille: mais il ſe vit obligé de plier comme les autres, & de céder à une fortune qui prenoit un aſcendant ſur tout le monde. 1653.

Il entra lui-même dans cette alliance, le Comte de Soiſſons ſon fils aiant épouſé en 1657. une niéce du Cardinal. Bientôt après le Ballet dont je viens de parler, on négocia le mariage des deux autres avec le Marquis de la Meilleraye (1) Grand Maître de l'Artillerie, & avec le Duc de Bouillon (2). Le contract de ce dernier fut ſigné au mois de Juin de cette année, quoique la future Epouſe ne fût pas encore arrivée dans le Roiaume. Tant il y avoit d'empreſſement à rechercher ces alliances avec le Favori. Il étoit effectivement ſi puiſſant, & il poſſédoit ſi abſolument la confidence de la Reine & le cœur du Roi, que le Réſident de Genes aiant aſſuré leurs Majeſtez que la République avoit envoié une Galére, pour eſcorter cette Parente du Cardinal

Divers mariages de ſes niéces.

(1) *De La Porte depuis Duc de Mazarin.*
(2) *Ces deux mariages ne ſe firent qu'en 1661. & 1662. Toutes étoient Mancini.*

1653. dinal en son voiage, il en fut remercié comme du meilleur office qu'il eût pu rendre au Roi & à la France. Ce furent les termes dont on se servit: à quoi la Reine ajoûta, que la personne du Cardinal étant aussi chére & aussi nécessaire au Roi qu'elle l'étoit, on ne pouvoit mieux obliger Sa Majesté, qu'en faisant plaisir à son premier Ministre, & que le Roi & elle tâcheroient de reconnoître la bonne volonté de la République en toutes occasions. On ne croioit pas alors que cette affection seroit suivie du Bombardement de Genes (1). Triste exemple de toutes les révolutions humaines.

Tant de faveurs répanduës sur le Cardinal n'étoient pas tout à fait pures, & il remarquoit bien qu'on le craignoit plus qu'on ne l'aimoit: qu'on ne cessoit de le persécuter, que parce qu'on étoit las de la Guerre Civile, & qu'on ne vouloit point retomber dans les maux dont on avoit encore l'affreuse image devant les yeux. C'est ce qu'il croioit voir sur tout en la personne du Duc d'Orléans & de sa famille, que toutes les sollicitations & toutes les offres

On sollicite le Duc d'Orléans de revenir à la Cour.

(1) *En* 1684.

fres du Roi, de la Reine & du Ministre ne purent rapeller à la Cour. Le Duc d'Anville fit pour cela plusieurs allées & venuës; mais toutes sans succès. Le Duc d'Orléans neanmoins paroissoit ébranlé; mais la Duchesse sa femme avoit pour la Reine mere & pour le Cardinal, une haine qui lui fit emploier tout le crédit qu'elle avoit sur l'esprit du Duc son époux pour rompre les Négociations de la Cour. *Elle aimoit mieux*, disoit-elle, *passer les jours éloignée du tumulte & des intrigues qu'elle y avoit vûës, & dont elle avoit été accablée, dans une douce solitude, où elle jouïroit d'un repos qu'il étoit impossible de goûter parmi toutes ces vicissitudes & ces agitations.* Elle entraina le Duc d'Orléans son mari dans ses sentimens, & la tranquille simplicité de Blois leur sembla plus agréable, que le bruit & la pompe de Paris. Le Cardinal n'en fut pas fâché. Il se voioit délivré par cet éloignement de la présence d'un Prince, que sa naissance apelloit au timon de l'Etat préférablement à lui, qui n'eût pu alors espérer que le second rang, & qui eût eu toujours à craindre que les Mécontens ne se fussent

1653.

La Duchesse s'y oppose, & il se rend à ses raisons.

1653. ſent ralliez auprès du Chef, pour le traverſer, comme ils avoient fait par le paſſé, dans ſa faveur & dans la toute-puiſſance. Ainſi tout contribuoit au bonheur de ce premier Miniſtre, la haine même qu'on lui portoit, & qui faiſoit chercher à ſes Ennemis une retraite qui le laiſſoit maître du Gouvernement.

Murmures contre le Cardinal qui les méprise.

Il n'étoit pas néanmoins afranchi de toutes ſes inquiétudes. L'eſprit de révolte n'étoit pas ſi bien éteint qu'il ne pût encore ſe rallumer, & tant que le Prince de Condé auroit un piéd dans le Roiaume, il étoit à craindre que la rebellion ne s'y maintint. On voioit continuer les Aſſemblées dans la Capitale à la vûë de la Cour, & quelque défenſe qu'on en fît, il ſembloit que les Grands, dont on ne ſatisfaiſoit pas l'ambition, que le Parlement même mécontent de ce qu'on ne rapelloit pas les Exilez, que le Peuple irrité des treize Edits Burſaux que le Roi avoit fait vérifier, que Paris enfin & les Provinces ne cherchaſſent que l'occaſion de brouiller tout de nouveau, en ſe prenant au Cardinal, comme à l'auteur de leurs maux. Mais la fortune s'étant

ſi,

si hautement déclarée pour lui, il laissoit aller les choses leur train, sans trop se soucier de ces murmures, après avoir desarmé la Rebellion, & ne songeant qu'à affermir son pouvoir par d'illustres alliances. 1653.

Voions la réduction des Places qui tenoient encore pour le Prince de Condé, avant que de rentrer dans le cours de l'Histoire.

Réduction de Bellegarde.

Je commence par le Siége de Bellegarde, en Bourgogne, qui avoit été renduë au Prince en 1651. & qui s'étoit maintenuë dans l'obéïssance qu'elle avoit cru lui devoir. Le projet en fut formé après sa sortie du Roiaume, dès le mois de Mars de cette année: mais il ne fut exécuté que le 8. de Mai par le Marquis d'Uxelles, qui vint investir la Place avec quatre mille cinq cents hommes de pied & seize cents Chevaux, ausquels le Maréchal de la Ferté eut ordre de se joindre, en cas que le Prince entreprît de la secourir. Comme il ne le put faire, le Comte de Bouteville (1), qui en étoit Gouverneur, fut obligé de capituler au commencement de Juin, & il y eut or-

(1) *Depuis Duc de Luxembourg. Voiez ci-dessus pag. 328.*

1653. dre d'en démolir les Fortifications. La Cour avoit même résolu d'en faire raser toutes les maisons jusqu'aux fondemens : mais le Duc d'Epernon, qui craignoit les représailles pour Cadillac (1), empêcha que cette résolution ne fut éxécutée.

Réduction de Bordeaux.

Il ne fut pas si facile de réduire les Villes de Guienne (2). Ce ne fut que le 5. de Juillet que le Duc de Vendôme se rendit maître de Bourg, après un Siége de sept jours : & le 31. qu'il obligea Bordeaux à se soumettre, soumission qui fut suivie du reste de la Province. Quoiqu'on en fasse tout l'honneur au Duc de Vendôme, qui commandoit l'Armée Navale & les Troupes de Débarquement, le Duc de Candale y doit aussi avoir part, commandant l'Armée de terre qui faisoit le Siége.

Il est vrai qu'il n'eût pu en espérer un succès favorable, si la Flotte de France ne fût pas venuë fermer le passage de la Mer aux Bourdelois, & empêcher le secours d'Espagne d'y entrer. Ils en attendoient aussi d'Angleterre, & on dit que Cromwel le leur

(1) *En Guienne près de Bordeaux.*
(2) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, les Lettres de Wicquefort.*

leur fit eſpérer long-tems, mais qu'il 1653.
en fut détourné par la Guerre qu'il
avoit alors avec la Hollande, où il
eut beſoin de toutes les Forces Maritimes de la Grande Bretagne: trop politique d'ailleurs pour favoriſer des Rebelles, dont il voioit la ruine prochaine, & pour s'attirer un auſſi puiſſant Ennemi que le Roi de France, dans le tems qu'il en avoit déjà un autre redoutable ſur les bras, & qu'il penſoit plus à affermir ſon autorité parmi les Siens, qu'à détruire celle de ſes voiſins.

La Flotte d'Eſpagne trop lente pour l'empêcher.

Il n'en étoit pas de même de l'Eſpagne. Elle étoit depuis long-tems en Guerre ouverte avec la France, & s'apliquoit de tout ſon pouvoir à en apuier les rebellions. Auſſi le Prince de Conti, qui commandoit dans Bordeaux avec le Comte Marſin, fondoit ſes principales eſpérances ſur le ſecours des Eſpagnols par Mer. Il étoit donc néceſſaire de leur opoſer celui de France, que le Duc de Vendôme, Grand Amiral, eut ordre d'y conduire. Celui d'Eſpagne conſiſtoit, comme on l'aprit (1), en une Flotte de ſeize grands Navires, douze

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 2. de Juin 1653.*

1653. Frégates, douze Brulots, & trente Brigantins, armée de trois mille cinq cents Espagnols naturels, de cinq cents Officiers réformez, & de trois cents Volontaires, & commandée par le Marquis de Ste. Croix. Elle devoit partir de Saint Sébastien le 12. de Juin, & si elle se fût aprochée de la Ville avec plus de diligence, elle en eût rendu la prise bien difficile, si même elle n'eût pas obligé les François d'en lever le Siége. On attribuë sa lenteur à deux causes; la premiére à la maladie du Baron de Vateville, l'un de ses Généraux: la seconde aux vents contraires.

L'Armée Navale de France lui étoit fort inférieure, n'étant composée que de huit grands Navires, trois Galéres, huit Frégates, & plusieurs Chaloupes & Brigantins. Le Roi de Portugal avoit promis d'y joindre quatre Gallions, mais il ne les envoia pas. Le Duc de Vendôme ne laissa pas de mettre à la voile, d'arriver assez à tems pour ranger ses Vaisseaux, & de se poster si bien qu'il fût en état de disputer le passage à la Flotte ennemie, si elle osoit l'entreprendre. Trois Frégates, qui en furent

furent détachées, & qui étoient chargées de vivres & d'argent, firent leurs efforts pour entrer dans la Ville: mais deux furent prises, & la troisiéme battuë du Canon des François prit en feu & sauta en l'air. Cependant le secours ne paroissoit point, & quinze jours après les Habitans desespérant de le recevoir s'assemblérent, & résolurent de demander la Paix, aiant député au Prince de Condé, pour lui notifier leur résolution. 1653.

Factions qui partageoient la Ville.

J'ai dit (1) que cette Ville Séditieuse étoit partagée en deux Factions, dont la premiére étoit composée des plus honnêtes gens, aussi-bien que des plus riches, & l'autre des plus mutins, qui prirent le nom *d'Ormistes* du lieu où ils s'assembloient, qu'on nommoit *l'Ormée*, ou *l'Ormaie*, parce qu'il étoit planté d'Ormes (2). Le Prince de Conti, qui avoit plus d'inclination pour les premiers ne laissa pas d'apuier les derniers, qu'il trouva plus propres à l'exécution de ses ordres, & à une vigoureuse défense. Mais il eut lieu

R 7 dans

(1) *Voiez ci-dessus pag. 251.*
(2) *Ou Hormée de la Forteresse de Ha dont il étoit proche. Voiez ci-dessus pag. 251.*

1653. dans la suite de s'en repentir, n'aiant pu en réprimer les violences, qui allérent jusqu'à l'excès, & qui lui firent perdre l'affection des autres. Ceux-ci ne pouvant plus suporter les miséres d'une révolte qui les abimoit, & se voiant encouragez par l'arrivée du Duc de Vendôme, s'assemblérent à l'Hotel de Ville pour y conclure une Paix Générale, prenant pour leur devise des rubans blancs en signe de Paix, & pour témoigner qu'ils étoient bons François, & faisant paroître aux Clochers des Etendarts de la même couleur. Ils se distinguoient ainsi des Ormistes, dont les Enseignes étoient rouges, en signe de Guerre, & pour marquer d'ailleurs leur Alliance avec l'Espagne, dont ils prenoient la couleur. Le Prince de Conti & le Comte Marsin firent bien leur possible pour faire changer d'avis aux premiers, les assurant qu'ils verroient bientôt paroître le secours d'Espagne, qui les méttroit en état de maintenir leur liberté & leurs priviléges : mais à peine purent-ils obtenir encore quelques jours, au bout desquels la Flotte Espagnole n'aiant point paru, ils députérent au Duc

de Vendôme, & le dernier de Juillet le Traité de Paix fut arrêté & signé. Aussitôt après le Duc de Vendôme & le Duc de Candale entrérent dans la Ville par une Porte, & le Prince de Conti, le Comte Marsin, & le Colonel Balthasar en sortirent par une autre, amenant avec eux les Troupes de leur Parti. La Princesse de Condé & la Duchesse de Longueville en sortirent aussi, & chacun eut la liberté de se retirer où il voulut. Le Parlement, qui avoit été transféré tantôt à Agen, & tantôt à la Reole, fut rétabli dans la Capitale, les séditions apaisées, la rebellion finie, & la Paix renduë à la Province, à qui le Roi pardonna ses trois révoltes consécutives (1).

1653. Le Traité de Paix arrêté & signé.

Cette réduction avoit été précédée par celle de Bourg, dont le Duc de Vendôme s'étoit rendu maître le 5. de Juillet, comme je l'ai dit: & par la Conquête de ces deux Places toute la Guienne fut soumise & pacifiée: les autres Villes, comme Libourne, Tartas, Sainte Foy, Perigueux, & Bergerac n'étant pas capables de resister aux Armes du Roi, & toutes éprouvant sa clémence.

Toutes les autres Places de la Guienne se soumettent.

Le

(1) *En 1649. 1650. & 1651.*

1653. Traité du Comte de Dognon.

Le Comte de Dognon faisoit toujours le méchant (1), & vouloit s'ériger une Souveraineté sur les bords de la Mer dans la Xaintonge & le Païs d'Aunix, & dans les Iles de Ré & d'Oléron, dans l'espérance qu'il seroit apuié de l'Angleterre. Mais une telle entreprise étoit au dessus de ses forces : & d'ailleurs Cromwel, qui gouvernoit l'Angleterre, ne trouva pas à propos de l'assister, non plus que les autres Rebelles par les raisons que j'en ai raportées. Il ne pouvoit cependant renoncer à ses ambitieuses prétentions : & quoiqu'il vît le Parti de la Rebellion tombé, & son formidable Chef (2) hors du Roiaume, quoique la Rochelle & ses meilleures Places lui eussent été enlevées ; il tenoit encore ferme dans les autres, ne trouvant point de sureté hors de leurs Remparts, comme la France n'en trouvoit point de son côté à lui en laisser la possession. Enfin il fit son Traité à des conditions aussi avantageuses, que s'il eût été question de récompenser les services d'un homme qui se seroit devoué pour

(1) *Voiez ci-dessus pag. 241. & 331.*
(2) *Le Prince de Condé.*

pour son Prince & pour sa Patrie, 1653.
au lieu qu'il ne s'agissoit que de desarmer un Sujet rebelle qui leur avoit fait une sanglante Guerre. Mais la Cour jugea qu'aiant du mérite il pouvoit lui être utile, s'il se tournoit du bon côté, & elle aima mieux le gagner par ses bienfaits, que de se priver, en le perdant, des services qu'elle en pouvoit espérer. Il fut fait Maréchal de France sous le nom de *Foucaut*, qui étoit celui de sa famille, & on lui laissa le Gouvernement d'Oléron, mais il remit tous les autres. On lui donna encore une somme de cinq cents mille livres: ce qui n'étoit rien en comparaison des sommes immenses qu'il emportoit de Brouage, & qu'on fait monter à plusieurs millions. Je ne parle point de l'Amnistie qui lui fut accordée, par laquelle commence le Traité (1), & qui fut vérifiée au Parlement.

Il est fait Maréchal de France & prend le nom de *Foucaut*.

Je joints à cet accommodement celui du Comte de Harcourt. Il ne s'étoit pas fait Chef de Parti, comme le Comte de Dognon, & bien loin d'avoir arboré les Etendarts de la Ligue, il l'avoit combattuë en toutes les gran-

Mécontentement du Comte de Harcourt.

(1) *Il fut signé au mois d'Avril 1653.*

1653. grandes occasions, où les Armées des deux Partis en étoient venus aux mains, & sur tout au commencement de la Guerre de Guienne (1). Cependant il s'étoit absenté tout d'un coup (2), & comme s'il eût en peur qu'on ne le voulût arrêter, il s'étoit retiré en Alsace. Cette retraite le rendit suspect, & on craignit qu'il ne s'y voulût cantonner. On n'a jamais bien su quelle avoit été son intention. On dit qu'après avoir bien servi, le Cardinal en avoit pris ombrage, ce qui l'avoit obligé à se retirer mécontent, & sur le soupçon qu'il avoit eu qu'on le vouloit arrêter: qu'il avoit trouvé moien ensuite, en suposant de faux ordres, de se faire recevoir en Alsace, où il avoit tellement gagné le cœur des principaux Officiers, qu'il s'étoit rendu maître des meilleures Places. Il disoit néanmoins qu'il les tenoit pour le Roi: mais insensiblement il s'attribuoit un pouvoir qui dans la suite des tems n'auroit plus souffert de dépendance. Le Cardinal dissimuloit ses entreprises, parce qu'il n'osoit les punir:

(1) *En 1651.*
(2) *Après avoir levé le Siége de Villeneuve. Voiez ci-dessus pag. 303.*

punir : mais il eut recours à la ruse. 1653.
Il envoia sur les lieux des personnes habiles qui lui étoient affidées, & ces Emissaires gagnérent si bien la Garnison de Brisach, que le Gouverneur qu'y avoit mis le Comte de Harcourt en étant sorti pour une partie de Chasse, on lui ferma les portes quand il voulut rentrer. On s'assura ensuite de Philisbourg à peu près de la même maniére, & toute l'Alsace Françoise fut ainsi remise dans l'obéïssance du Roi. Le Cardinal en eut le Gouvernement que le Comte de Harcourt fut obligé de lui ceder, & de se contenter en échange de celui d'Anjou qu'il posséda jusqu'à sa mort (1).

Son raccommodement.

Ainsi s'affermissoit l'autorité roiale, que nous allons voir desormais presque toujours triomphante (2), en reprenant le fil de l'Histoire, & raportant chaque événement en son ordre. Vervins fut repris le 23. de Janvier (3), & Rhétel se rendit aux Maréchaux de Turenne & de la Ferté le 9. de Juillet après quatre jours de Siége.

Prise de Rhétel.

(1) *Elle arriva en 1666.*
(2) *Voiez de Rencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Louïs le Grand.*
(3) *Voiez ci-dessus pag. 378.*

1653. Siége. Commerci, en Lorraine, en tint sept, & ce fut l'expédition d'un des Lieutenant-Généraux de l'Armée Françoise (1). Ces succès furent temperez par la perte de Rocroi que le Vicomte de Turenne ne put empêcher.

Irruptions du Prince de Condé en France.

Pendant qu'il se hâtoit de prendre Rhétel, le Prince irrité & ne respirant que la vengeance avoit des desseins beaucoup plus relevez que celui de venir au secours : il ne prétendoit pas moins que de porter la terreur dans la Capitale du Roiaume, s'il ne pouvoit pas y reveiller des Factions qui n'étoient pas encore éteintes. Pour exécuter cette fiére résolution il passe la Somme, entre en France, & fait tout trembler jusqu'aux portes de Paris. Il en couta cher à la Ville de Roie (2) qui voulut s'oposer à son passage, & les autres Places intimidées par son exemple ne firent point de résistance: toutes lui ouvrirent les Portes, & lui fournirent les Provisions dont il avoit besoin. Il eût pu y mettre Garnison; mais ne voulant point affoiblir

(1) *Brinon, le 26. Juillet.*
(2) *Dans le Santerre en Picardie.*

blir son Armée il se contenta des af- 1653.
surances de leur fidélité, & marchant toujours plus avant il s'aprocha de Paris dans l'espérance d'y exciter quelque Sédition. Voiant que personne ne branloit pour lui, il revient sur ses pas, repasse la Somme, & raméne ses Troupes chargées de butin. Le Vicomte de Turenne, qui venoit de prendre Rhétel, crut qu'il étoit plus important d'aller au secours de la Picardie, que de penser à d'autres Conquêtes, & il se mit en marche pour en faire sortir le Prince. Mais aiant su qu'il s'étoit déjà retiré au delà de la Somme, il ne songea plus qu'à garentir les Places qu'il pouvoit menacer, faisant entrer du secours dans Perone, dans St. Quentin & dans Guise, & se tenant aux environs de Ham prêt à marcher où il seroit nécessaire. Il rompit ainsi toutes les mesures du Prince de Condé, qui n'osant entreprendre le Siége d'aucune de ces Places, trop biên pourvûës pour en espérer un heureux succès, eut recours aux Stratagêmes de la Guerre pour attirer le Vicomte en rase Campagne & lui livrer Bataille, se voiant à la tête d'une Armée plus forte

Le Vicomte de Turenne rompt ses mesures.

1653. forte que la sienne. Il fit donc mine d'en vouloir à Arras, & marcha de ce côté-là, comme s'il eût eu dessein de l'assiéger. C'étoit pour obliger le Vicomte à remuer son Camp, & à sortir de ses Retranchemens: mais il avoit affaire à un Général trop habile pour se laisser tromper. Il n'avoit garde de quitter un Poste où il étoit en sureté, & à portée des Places pour lesquelles il avoit à craindre, & de marcher sans nécessité au secours d'une Ville qui ne manquoit de rien pour soutenir un Siége, quand le Prince eût eu véritablement le dessein de l'entreprendre. Cette feinte n'aiant pas réüssi, le Prince qui ne vouloit pas perdre tout le fruit de la Campagne jetta les yeux sur quelque Place d'importance dont il pût se rendre maître, & profitant de l'éloignement du Vicomte de Turenne, qui couvroit les Villes les plus voisines de Paris, il se présenta devant Rocroi qu'il investit avec toute son Armée, & qu'il emporta le 29. de Septembre après vingt-cinq jours de Tranchée ouverte. La perte en fut considérable, & tant que les Espagnols l'ont possédée, leurs Partis ont fait

Le Prince assiége & prend Rocroi.

fait des Courses jusque dans l'Ile de France. Le Vicomte n'ignoroit pas la conséquence d'une telle Conquête, qu'il eût bien voulu empêcher: mais il eût fallu donner une Bataille que le Cardinal craignoit de hazarder, & dont la perte eût été plus fâcheuse que celle d'une Ville. 1653.

Le Vicomte de Turenne fait le Siége de Mouson.

Se voiant donc les mains liées par les ordres précis qu'il recevoit de la Cour de ne point risquer le Combat, il ne voulut pourtant pas demeurer immobile, & lui étant défendu de marcher au secours de Rocroi, il entreprit de son côté le Siége de Mouson. Nous avons vu celui que les Espagnols en avoient fait en 1650 (1). & qui avoit duré quarante-deux jours: le Vicomte n'en mit pas tant à la reprendre: assiégée le 9. de Septembre, & prise le 28. un jour avant la perte de Rocroi. Ainsi l'on peut dire que le Général François s'étoit procuré une récompense du dommage qu'il n'avoit pu empêcher, avant même qu'il fût arrivé. Au reste c'étoit quelque chose de singulier de voir les deux premiers Généraux de l'Europe faire ces deux Siéges en même

Il s'en rend maître.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 152.

1653. même tems : comme si se respectant l'un l'autre ils eussent mieux aimé attaquer des Places que d'en venir aux mains, ou qu'ils eussent apréhendé de commettre les destinées de leur Parti dans un Combat qui en eût décidé, incertains du succès, dont ils n'osoient s'assurer. C'est au moins ce qu'on peut dire du Vicomte de Turenne qui évita le sort d'une si dangereuse journée.

Prise de Saint Méhéhou.

La prise de Mouson ne lui sembla pas un équivalent suffisant de celle de Rocroi, & il entreprit encore le Siége de Sainte Ménéhou (1), dont il laissa la conduite au Maréchal Du Plessis-Pralin, qui l'emporta le trente-troisiéme jour (2), pendant que de son côté il le couvroit avec son Armée, & tenoit le Prince de Condé en échec, l'empêchant de faire des irruptions en France : à quoi il étoit principalement attentif.

Quoique je n'aie point fait mention du Maréchal de la Ferté dans ces diverses expéditions, il ne faut pourtant pas lui dérober la gloire que sa valeur lui acquit cette Campagne, où

(1) *Voiez ci-dessus pag. 370. Sa prise par le Prince.*
(2) *Le 26. de Novembre.*

où il commandoit avec le Vicomte 1653.
de Turenne : mais il eſt vrai d'ailleurs que cette valeur trop bruſque eût ſouvent cauſé plus de dommage qu'elle n'aporta d'utilité, ſi la ſageſſe du Vicomte ne l'eût pas quelquefois réprimée. Il y avoit entre ces deux Chefs une contrarieté plus grande que celle qui ſe trouva entre Fabius & Marcel, ces deux Généraux Romains à qui Annibal eut affaire. Marcel ne conſultant que ſon ardeur toute martiale vouloit toujours combattre: Fabius réglant ſon courage par ſon ſang froid, vouloit jouer à jeu ſûr, harceler l'Ennemi par des marches & des contremarches qui le fatiguoient, & ruiner ainſi ſon Armée ſans expoſer la ſienne au ſort d'une Bataille. Auſſi Annibal diſoit-il qu'il craignoit plus Fabius ne combattant pas, que Marcel combattant. Le Prince de Condé faiſoit le même jugement des deux Généraux François, plus embaraſſé du flegme de l'un, que de l'impétueuſe valeur de l'autre. On ne peut mieux en placer le parallêle que dans le Cours de cette Campagne, où la différence de leur naturel & de leur con-

Parallêle du Vicomte de Turenne avec le Maréchal de la Feıté.

1653. duite éclata plus que dans aucune autre.

Emportement du Maréchal de la Ferté.

Le jaloux Maréchal de la Ferté ne pouvoit souffrir le mérite supérieur du Vicomte de Turenne, & celui-ci ne se vengeoit qu'en le louant & en parlant avantageusement de ses actions. Belle vengeance! dont l'Offensé a tout l'honneur, sans que son Ennemi en souffre de dommage. L'emportement du premier, & la Sagesse du second allérent un jour au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer (1). Ils commandoient ensemble, & leurs Armées étoient jointes: un des Gardes du Vicomte de Turenne étant sorti hors du Camp, fut rencontré par le Maréchal de la Ferté qui lui donna des coups de Canne, pour le punir de ce qu'il avoit passé les Gardes, sans en vouloir écouter les raisons. Le Garde s'en fut plaindre à son maître, qui fit venir le Capitaine, à qui il ordonna de mener le battu au Maréchal de la Ferté, pour le châtier comme il l'avoit mérité, ne se pouvant faire qu'il n'en eût été bien offensé, pour l'avoir traité comme il avoit fait: qu'il le lui envoioit pour

Modération du Vicomte de Turenne.

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

pour achever de le punir : qu'il le chasseroit aussi s'il le trouvoit bon, & qu'il n'avoit qu'à le lui mander pour être obéï. Ce fut pour le violent Maréchal la plus grande mortification du monde, & il ne put s'empêcher de se récrier qu'il seroit toujours un emporté, & que le Vicomte seroit toujours Sage. 1653.

Après tout il étoit desagréable à ce dernier d'avoir toujours besoin de sa modération contre les brusqueries de l'autre, & le Cardinal qui ne l'ignoroit pas eût dû y aporter du remede en leur donnant des Commandemens séparez : car l'absence du Duc d'Orléans lui avoit laissé toute la direction du Cabinet. Mais sa politique étoit tout autre. Il croioit qu'il étoit plus sûr de partager l'autorité entre deux Concurrens d'inclinations différentes, qui s'observeroient l'un l'autre, que de la confier tout entiére à un seul, qui en pouvoit abuser. C'étoit trop rafiner : & il y avoit plus de desordres à craindre de cette mesintelligence, que d'utilité à en espérer.

Le Prince de Condé eût pu en profiter, si les Espagnols de leur côté

1653. eussent eu plus de confiance en lui, mais l'irrésolution où ils le voioient, en écoutant les propositions d'accommodement que la Cour de France lui faisoit faire, soit pour le regagner, soit pour le rendre par là suspect à l'Espagne, obligeoit cette Couronne à ne lui mettre pas toutes ses Forces entre les mains. Il s'en aperçut, & pour lever cette défiance, détrompé d'ailleurs des espérances d'un Traité dont il crut que le Cardinal l'amusoit, il se tourna tout à fait du côté de l'Espagne, & acheva d'ôter de son cœur l'amour de la Patrie & l'obéïssance qu'il devoit à son légitime Souverain, pour ne penser plus qu'à satisfaire sa vengeance. Alors aussi le Roi, qui jusque-là avoit suspendu la foudre, la lança sur la tête du Prince rebelle, & fut exprès au Parlement pour en réagraver la proscription, le faire déclarer tout de nouveau (1) Criminel de Lêze-Majesté, déchu de la qualité de Premier Prince du Sang, comme de toutes les prérogatives dûës à sa naissance: tous ses Partisans qui l'avoient suivi furent compris dans la même condamnation, mais ils

La proscription du Prince de Condé réagravée.

(1) *Voiez ci-dessus* *pag.* 326.

ils n'en furent point intimidez, & pas un d'eux ne voulut l'abandonner. Il n'y eut que le Prince de Tarente qui aima mieux se réconcilier avec la Cour, que de s'attacher à la fortune d'un Prince exilé & proscrit. 1653.

Achevons de voir les Campagnes de cette année, par la relation de celles de Catalogne & d'Italie.

Depuis la prise de Barcelône (1) par les Espagnols, le Parti François étoit réduit à de fâcheuses extrémitez. Il se soutenoit pourtant toujours : & Du-Plessis-Belliére, qui avoit le principal Commandement des Troupes, en l'absence du Maréchal d'Hoquincourt, qu'on y attendoit avec le titre de Viceroi, maintenoit les Places qui étoient demeurées à la France, & faisoit des Courses aux environs des autres (2). Il rompit l'entreprise des Espagnols sur Roses qu'ils vouloient assiéger, & réduisit la Ville d'Ampoule à l'obéïssance du Roi Très-Chrétien. On forma de plus hauts desseins à l'arrivée du Maréchal d'Hoquincourt, & on

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 343.

(2) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand, les Lettres de Wicquefort, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne.*

1653. on résolut le Siége de Girône: mais le succès n'en fut pas heureux. Cet échec fut en quelque sorte réparé par la Bataille qui se donna quelque tems après, où l'Armée Espagnole fut défaite. Donnons le détail de ces différentes expéditions.

Exploits du Général Du-Plessis-Belliére en Catalogne.

L'Armée de France ne s'assembla sous le Général Du-Plessis-Belliére que vers la mi-Juin, forte d'environ douze mille hommes, & prit sa marche dans les Plaines de Roses, que les Espagnols avoient abandonnée, n'aiant osé en faire le Siége, s'étant contentez de brûler tous les blez, & de faire le même dégat dans tout le Lampourdan. D'autres Troupes fourageoient le plat Païs de la Catalogne Françoise, dont les Habitans avoient quitté leurs maisons, & s'étoient retirez dans les Montagnes. Cette terreur ne dura pas long-tems, & les François leur faisant reprendre courage se divisérent en deux Corps, dont l'un, commandé par Tilly, Gouverneur de Colioure, entra dans la Cerdagne, & l'autre s'avança dans la Catalogne, s'aprochant de Girône, dans le dessein de l'assiéger, sur la promesse des Habitans du Païs de pren-

prendre les Armes, & de se joindre 1653.
à lui aussitôt qu'il paroîtroit. Bellière, qui le conduisoit, ne forma pourtant le Siége qu'à l'arrivée du Maréchal d'Hoquincourt. En l'attendant il fit celui de Castillon qu'il emporta, d'où il passa dans les Montagnes pour en chasser les Partisans Espagnols: & Tilly se rendit maître de Ripoul.

Arrivée du Maréchal d'Hoquincourt qui assiége Girône, & leve le Siége.

Enfin le Maréchal d'Hoquincourt (1) qu'on se lassoit d'attendre arriva, & on entreprit le Siége de Girône qui fut formé le 15. de Juillet. Il fut long & malheureux. Dom Jean d'Autriche, étant venu au secours de la Place qui n'en pouvoit plus, après une résistance de soixante & dix jours, força les Lignes, & obligea le Maréchal à lever le Siége. Cet échec arriva le 25. de Septembre, & les deux Armées n'entreprirent depuis rien de fort considérable. Il y eut pourtant une Action assez vigoureuse à Bordils, dans le voisinage de Roses, que le Général François couvroit avec son Armée, & où il faisoit mener des vivres & d'autres Pro-

 visions.

(1) *De Riencourt dit que c'étoit le Comte de Harcourt: mais il se trompe.*

1653. visions. Les Espagnols en étant avertis voulurent disputer le passage, & ce fut ce qui engagea le Combat, où les Ennemis furent battus, laissant cinq cents morts & huit cents prisonniers : les François victorieux continuérent leur chemin, & le Convoi ne trouvant plus d'obstacle, entra dans Roses au commencement de Décembre.

Négociations de la France à la Cour de Turin.

La France avoit bien de la peine à tenir le Duc de Savoie dans son Alliance, prêt à tous momens à lui échaper, & à se tourner du côté de l'Espagne. Deux choses l'y faisoient pencher : la premiére, les grandes offres que lui faisoit la Cour de Madrid : la seconde, les menaces de cette Cour en cas qu'il refusât de les accepter. La France emploioit bien de son côté les mêmes moiens pour le retenir, mais elle n'étoit pas si à portée de le secourir, que l'Espagne étoit de l'attaquer. Celle-ci d'ailleurs faisoit paroître ses Troupes prêtes à se jetter dans le Piémont, & la France ne se hâtoit pas de faire marcher les siennes pour s'y oposer. Elle étoit plus apliquée aux Négociations. Du-Plessis-Besançon les continuoit

avec

avec beaucoup d'habileté, & la Duchesse de Savoie, mere du jeune Duc, le ſecondoit de tout ſon pouvoir. Comme elle étoit Françoiſe, fille de Henri IV. & tante de Louïs XIV. elle n'épargnoit rien pour apuier le Miniſtre François : mais par là même elle accrochoit la Négociation, ſe rendant ſuſpecte au Conſeil du Duc ſon fils, qui réſolut de ne la plus apeller aux Délibérations. Il arriva encore un autre incident. L'Ambaſſadeur de Savoie à la Cour de France, s'étant brouillé avec le Cardinal & les autres Miniſtres, déclara que ſi on n'envoioit pas à ſon Maître dans peu de jours le ſecours qu'on lui faiſoit eſpérer depuis ſi long-tems, il ſeroit obligé de ſe détacher de l'Alliance du Roi Très-Chrétien, & de prendre celle du Roi Catholique. Toute partiale qu'étoit la Ducheſſe Douairiére pour le premier, elle en écrivit à Paris dans les mêmes termes que l'Ambaſſadeur en avoit parlé : & on dit (1) qu'un des plus puiſſans motifs qui faiſoient ainſi agir la mere & le fils, étoit l'eſpérance de recouvrer Pignerol, dont la France s'étoit

1653.

Le Conſeil du Duc de Savoie & ſa mere ſont opoſez.

S 5

(1) *Voiez les Lettres de Wicquefort.*

1653. toit emparée sous le Regne précédent. Les Espagnols, qui savoïent l'envie qu'en avoit le Duc, lui promettoient de lui aider à reconquérir cette importante Place, & à le mettre en possession du Monferrat, en donnant le Crémonois au Duc de Mantouë pour échange. Ils ajoûtoient à des offres si avantageuses une promesse encore plus flateuse, c'étoit le mariage de leur Infante. Il étoit bien difficile au jeune Prince de résister à tant de tentations, de n'être pas ébloui d'une si haute Alliance, & de toute la fortune dont elle devoit être suivie. La Duchesse Douairiére craignit alors le précipice caché sous les fleurs, & que l'Espagne n'en promit beaucoup plus qu'elle n'en vouloit tenir. Elle tâcha de faire entrer son fils dans ses sentimens: mais prévenu par son Conseil il ne voulut plus écouter sa mere.

La Cour de France se trouvoit bien embarassée dans une conjonêture si pressante & si délicate. Elle voioit d'un côté la nécessité d'envoier des Troupes au Duc de Savoie, si elle vouloit s'en conserver l'Alliance: mais elle voioit en même tems

le

le danger qu'il y avoit de hazarder un ſecours que les Eſpagnols, & peut-être le Duc lui-même, de concert avec eux, pourroient enveloper dès qu'il ſeroit arrivé, ne trouvant pas de ſureté à le faire paſſer dans une Cour, où la brigue Eſpagnole avoit pris le deſſus. Cependant après bien des délibérations elle réſolut d'en courir les riſques, & le Commandement de l'Armée fut donné au Maréchal de Grancey (1), qui eut pour Lieutenans-Généraux le Marquis Ville & le Comte de Quincé, qui étoient déjà, l'un à la tête des Troupes de Savoie, & l'autre à la tête de celles que la France avoit en Piémont. 1653.

La France envoie des Troupes en Piémont, ſous le Maréchal de Grancey.

La Saiſon étoit bien avancée, lorſque le Maréchal de Grancey arriva, n'étant parti de France que ſur la fin de Juillet. Il ne s'étoit pourtant rien paſſé de conſidérable: ſoit que les Eſpagnols, attendant le ſuccès de leurs Négociations, ne vouluſſent pas irriter la Cour de Turin: ſoit qu'ils trouvaſſent les Places trop bien munies pour en faire le Siége. Il y avoit eu ſeulement, avant l'ouverture

(1) *Voiez de ce Maréchal ci-deſſus pag. 202.*

1653. de la Campagne, quelques hostilitez commises par les Troupes Espagnoles dans le Cigliano d'un côté, & par celles de France & de Savoie de l'autre dans le Milanois. Mais ces irruptions n'étoient proprement que des pillages, qui se terminérent à la désolation du Païs. Ce ne fut qu'à l'arrivée du Maréchal de Grancey que s'ouvrit la Campagne.

Il trouva le Marquis de Caracêne à la tête de l'Armée Espagnole, qui avoit fait construire un Pont sur le Ténare, dans le dessein de surprendre les Troupes que le Comte de Quincé & le Marquis Ville commandoient de l'autre côté de la riviére. Il étoit tems que le Maréchal de Grancey arrivât avec celles qu'il amenoit de France. Déjà l'Armée Espagnole étoit passée, & déjà elle travailloit à faire des Retranchemens, lorsque le Général François paroissant à l'improviste fit sonner la charge, après avoir rangé ses Troupes & donné les ordres pour le Combat (1), Le Marquis de Caracêne fit la même chose de son côté, & les deux Armées en vinrent aux mains dans un

(1) *Le 23. de Septembre.*

un lieu nommé *la Roquette*, d'où la Bataille prit ſon nom. Elle fut opiniâtre, & la Victoire balança pendant plus de quatre heures. Elle ſe déclara enfin pour le Général François, à qui le Marquis de Caracêne fut contraint de céder le Champ de Bataille, qu'il laiſſa couvert de neuf cents morts, outre trois cents qui furent noiez en voulant repaſſer le Ténare. Il y perdit ſon neveu, & le Comte Galeazzo Trotti, Général de la Cavalerie, avec pluſieurs autres braves Officiers qui furent tuez, aiant été lui-même dangereuſement bleſſé au bras, & ne s'étant ſauvé qu'avec peine. Cet exploit du Maréchal de Grancey fut d'autant plus beau, qu'il n'y perdit pas cent hommes.

1653. Bataille de la Roquette. Le Marquis de Caracêne eſt battu.

Le Vainqueur, animé par un ſi heureux ſuccès, s'avança dans le Milanois, paſſa la riviére de la Séſia, & emporta le Château de Carpignano pour donner du fourage à l'Armée, & pour lui ouvrir le chemin du Navarrois, ou de l'Alexandrin. Il y eut encore quelques Eſcarmouches entre les deux Armées: mais la Saiſon étoit trop avancée pour tenir la Campagne

Autres exploits du Maréchal de Grancey.

1653. plus long-tems : on fit d'ailleurs plusieurs diversions de part & d'autre, & on songea enfin aux Quartiers d'Hiver.

Telles furent cette année les Guerres qu'eut la France, soit avec les Rebelles, soit avec les Ennemis. Voions ce qui se passa dans le Roiaume à l'égard du Gouvernement Civil, & que je n'ai point encore raporté, pour ne point interrompre la narration des autres événemens.

La Rebellion domtée, la Politique absoluë du Cardinal avoit repris son cours, & la Volonté Roiale toute son autorité (1). Le Peuple n'aiant plus de Chefs ne faisoit que des plaintes frivoles contre les Impôts, & le Parlement n'étant point soutenu, en étoit réduit à des remontrances souvent rebutées, & presque toujours inutiles. Il se souvenoit encore de la liberté qu'il s'étoit donnée pendant la Minorité & les Guerres Civiles : mais l'exil de ceux de son Corps, qui s'étoient montrez trop grands Zélateurs des Princes, intimidoit les autres & les tenoit dans le respect. Le Roi

(1) *Voiez de Riencourt, Nani, la Vie du Vicomte de Turenne, les Lettres de Wicquefort, les Fastes de Louis le Grand.*

Roi au contraire revendiquoit sa toute-puissance, & leur faisoit sentir qu'il étoit leur Maître. 1653.

Divers mariages proposez au Roi.

Tout jeune qu'il étoit, on en avoit proposé le mariage dès les années précédentes avec de differens Partis: on en renouvella cette année la proposition, premiérement avec une des filles du Duc d'Orléans, sortie de son second mariage (1), & ce projet n'aiant point eu de suite, on proposa l'Infante de Portugal. On vouloit, par l'espérance du premier projet, regagner le Duc d'Orléans toujours mécontent, & par l'envie qu'on donneroit de l'autre au Roi de Portugal, l'engager fortement à fournir à la France des secours suffisans pour réduire toute la Catalogne. Ni l'un ni l'autre ne réüssit: & il y a bien de l'aparence que ni en l'un ni en l'autre on n'agissoit pas sérieusement. Aussi le Duc d'Orléans ne changea rien à sa résolution de vivre dans l'éloignement de la Cour, & demeura toujours à Blois dans son Apa-

(1) *Il en avoit quatre, dont l'ainée épousa le Duc de Toscane en 1661. La seconde, qui portoit le nom de* Mademoiselle d'Alençon, *épousa le Duc de Guise: la troisiéme, qu'on nommoit* Mademoiselle de Valois, *épousa le Duc de Savoie: la quatriéme mourut jeune sans être mariée.*

1653. Ce qu'on doit croire de celui qui concernoit l'Infante de Portugal.

Apanage. A l'égard du Portugal on disoit (1), que la Négociation avoit commencé dès le tems que la Cour étoit à Poitiers, & qu'elle avoit envoié de là à Lisbonne un Deputé (2), pour presser le Roi de Portugal de secourir la Catalogne, & pour lui offrir le mariage du Roi avec l'Infante. On ajoûte que ces offres avoient depuis été réïtérées à son Ambassadeur au retour de la Cour à Paris : mais que cette Négociation avoit été tenuë secrete jusqu'au mois de Mai de cette année, qu'on publioit que le Traité avoit été conclu, & que moiennant cette Alliance le Roi de Portugal promettoit d'assister le Roi Très-Chrétien d'une somme de trois millions d'or, & de vingt-quatre Navires de Guerre, pour être le tout emploié au Siége de Barcelône, ou plutôt de Girône qui se fit cette année. Quelque circonstanciée que soit cette nouvelle, qui se répandit alors en France, elle ne se vérifia pas par l'événement, & il ne parut aucun Navire Portugais pour renforcer la Flotte du Duc de Vendôme,

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 9. de Mai 1653.*
(2) *Le Cocq.*

dôme, & pour faire le Siége de Girône, quoique l'on continuât de publier qu'il étoit parti de Lisbonne quatre Gallions, avec une somme considérable d'argent, qu'on faisoit monter à quatre millions de livres. Le Ciel au reste avoit destiné une autre Infante à Louïs XIV. qui devoit lui aporter en dot bien d'autres richesses, & des avantages infiniment plus considérables. 1653.

Mariage de la Princesse de Carignan.

J'ai parlé des fiançailles de Ferdinand Guillaume, fils de Guillaume, Prince de Bade (1), avec Louïse de Savoie, fille du Prince Thomas, de la Branche de Carignan. Le mariage s'en fit cette année, & le Roi & la Reine Douairiére signérent au Contract.

La Duchesse d'Aiguillon se venge de ses neveux qui s'étoient mariez malgré elle.

Ce que j'ai dit des deux mariages du Duc & du Marquis de Richielieu, & du chagrin qu'en eut la Duchesse d'Aiguillon leur tante, m'oblige de dire encore ici qu'elle ne leur put jamais pardonner. Pour les en punir elle disposa cette année d'une partie de ses biens en faveur des Hôpitaux & Couvens: & elle acheta un grand Bâtiment, qu'on nommoit *le petit Arse-*

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 388.

1653. *Arsenal*, auprès de la Bastille, où elle avoit dessein de faire construire un Hôpital, pour y retirer les Mendians dont Paris étoit rempli. Elle ne pouvoit faire un meilleur usage des richesses immenses que le Cardinal de Richelieu son oncle lui avoit laissées : & on peut dire que c'étoit une juste restitution des Levées qu'il avoit faites sur le Peuple.

Exactions des Financiers.

Il s'étoit fait de terribles exactions sous ce Ministére, & les Financiers accumuloient de prodigieux tresors, puisque cette année deux Veuves de ces Sang-suës (1), à qui on voulut faire rendre le sang des Sujets que leurs maris avoient sucez, ne possédoient pas moins de cinq cents mille livres de rente. On envoia Garnison chez elles, jusqu'à ce quelles eussent paié les Taxes qu'on leur imposa.

Les Finances, pour le dire en passant, furent mises cette année entre les mains de deux Sur-Intendans, dont l'un étoit le Comte de Servient, si connu par les Conférences de Munster, & l'autre, le fameux Fouquet, Procureur-Général au Parlement,

(1) *La Veuve du Marquis d'Effiat, Sur-Intendant, & la Bretonvilliers. Voiez la Lettre de Wicquefort du 25. Juillet 1653.*

ment, dont le luxe & l'ambition causérent dans la suite la prison où il a fini ses jours : mais dont la prison lui fit connoître la vanité des choses du monde, & lui aprit à les mépriser. 1653.

La Charge de grand Aumônier, donnée au Cardinal Barberin.

Il se fit cette année plusieurs promotions dans l'Eglise & dans le Gouvernement. Je ne parlerai des premiéres que par raport au Cardinal Barberin, & au Cardinal Mazarin, qui possédoient les plus beaux Bénéfices. Le premier, qui se nommoit *Antoine*, si renommé aussi bien que ses freres par leur disgrace & leur réconciliation avec le Pape, & par la protection qu'ils trouvérent à la Cour de France (1), y obtint sur la fin d'Avril la Charge de Grand Aumônier, dont il prêta le serment entre les mains du Roi. Il fut en même tems revétu de celle de Grand Aumônier de l'Ordre du Saint Esprit, qui est toujours annexée à la premiére, & à cause de laquelle il reçut le Cordon bleu.

Cette belle Charge étoit vacante par la mort du Cardinal de Lion, qui possédoit pour soixante mille écus de rente d'autres Bénéfices, ausquels le Cardi-

(1) *Voiez Tome I. pag.* 160.

1653. Cardinal Mazarin son frere succéda, ou dont il disposa à sa volonté : la Reine lui en aiant donné toute la dépouille, comme elle s'en exprima (1) tout haut, *afin que personne*, disoit-elle, *ne lui en vint rompre la tête.* Peu de jours auparavant il avoit été investi de l'Evêché de Mets, par la résignation que lui en avoit faite le précédent Titulaire. C'étoit Henri de Bourbon, fils naturel du Roi Henri IV. & de la Marquise de Verneuil, de la Maison d'Entragues-de-Balzac. En faveur de cette résignation le Roi, à la recommandation du Cardinal, érigea le Marquisat de Verneuil en Duché, & le Prince, auparavant connu sous le nom *d'Evêque de Mets*, prit celui de *Duc de Verneuil.*

Le Cardinal Mazarin est revêtu de toutes les Charges & de tous les Bénéfices de son frere.

Pour revenir au Cardinal Mazarin, il entassoit Bénéfices sur Bénéfices, s'étant fait résigner la meilleure partie de ceux que possédoit le Prince de Conti, résolu de quitter la profession Ecclésiastique. Il joignit le Temporel au Spirituel: car le même jour qu'il fut, pour ainsi dire, envoié en possession des riches Bénéfices

Les autres emplois & les Gouvernemens dont il est investi.

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 28. Mars 1653.*

fices du Cardinal de Lion, il fut aussi déclaré Gouverneur de la Rochelle, de Brouage, des Iles de Ré & d'Oléron, & du Païs d'Aunix, dont le Comte de Dognon n'avoit pourtant pas encore donné sa démission, comme il le fit bientôt après (1), & où le Comte d'Estrades fut envoié commander pour son Eminence. 1653.

Ce qui lui arrive d'effraiant.

Au milieu de tant de prospéritez, le Cardinal reçut une belle leçon de n'en pas abuser, & la Providence lui offrit un spectacle bien touchant de leur fragilité (2). Ce fut sur la fin de Juillet dans son Antichambre, où les Prélats qui vouloient lui parler pour une affaire importante, étoient assemblez en attendant l'heure de sa commodité. L'Evêque de Senlis, l'un d'eux, fut saisi d'apoplexie, & au bruit qu'on faisoit pour le secourir, le Cardinal sortit de sa Chambre demandant ce que c'étoit: A quoi l'Evêque de Grasse répondit: *Defunctus loquitur:* C'est un mort qui parle. *Ouï*, ajoûta-t-il, *Monsieur de Senlis vous fait une belle Prédication, à vous, Monsieur, qui n'en entendez pas souvent.* Il

Belles paroles que lui adresse l'Evêque de Grasse.

(1) *Au commencement d'Avril. Voiez ci-dessus pag. 402.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 28. de Juillet 1653.*

1653. Il y eut plusieurs promotions dans le Gouvernement Civil, tant à l'égard de l'Epée, qu'à l'égard de la Robe. Pour commencer par la derniére, j'ai dit que la Charge de Sur-Intendant des Finances fut partagée entre le Comte de Servient, & le Procureur-Général Fouquet. Les démêlez qui survinrent entre eux bientôt après, firent connoître que ce partage n'étoit pas un moien fort propre à remédier aux maux que la malversation des Deniers-Publics avoit introduits. Le Cardinal eut besoin de toute son habileté & de tout son pouvoir pour les réconcilier, & leur réconciliation ne fut jamais bien sincére.

Diverses promotions dans la Robe.

Le 17. d'Avril le Garde des Sceaux (1), qui étoit aussi Premier Président au Parlement, se démit de cette derniére Charge en faveur du Président de Belliévre, qui étant déjà Président au Mortier, fut élevé à la dignité de Premier Président, & qui en échange donna sa premiére Charge au fils du Garde des Sceaux, qui en fut revétu. Ainsi il se fit une double promotion en même tems, & la Cour

(1) *Molé.*

Cour agréa l'une & l'autre. Le Roi 1653.
aiant de plus accordé au nouveau Premier Préſident, un Brévet de retenuë de cinquante mille écus, paiable à ſes Héritiers par celui qui ſeroit pourvu de la Charge.

Le Marquis de Ruvigni, tout Proteſtant qu'il étoit, avoit toujours été attaché au Parti du Cardinal, qui lui en témoigna ſa reconnoiſſance, en le faiſant nommer à la Charge de Député Général des Egliſes Proteſtantes, vacante par le décès du Marquis des Arzilliers. Le Roi en fit expédier ſa Lettre de Cachet, adreſſante au Conſiſtoire de Charenton le 15. d'Août 1653. & le nouveau Député exerça cet emploi juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes avec tant de ſageſſe & tant de droiture, qu'il mérita également l'eſtime du Roi & les éloges de ceux de ſa Religion.

Paſſons à des promotions encore plus conſidérables & en plus grand nombre pour la Nobleſſe, qui faiſoit profeſſion des Armes.

Les Marquis de Mioſſens & de Palluau furent honorez de la dignité de Maréchaux de France, ſous les noms de Maréchaux *d'Albret* & de *Clérem-* Et dans l'Epée.

1653. *Clérembaut*, qui sont ceux de leurs familles. Ils en avoient prêté le serment dès le mois de Février; mais ce ne fut que le 1. de Juin qu'ils furent installez dans leurs Charges.

Le même jour les Seigneurs de Créqui & de Roquelaure eurent la permission d'entrer au Louvre en carosse: privilége qui n'est accordé qu'aux Ducs & Pairs, dont ils avoient déjà le Brévet; mais dont néanmoins ils n'avoient point encore eu la jouïssance.

Création de quatre Ducs & Pairs.

Peu de tems après le Roi créa quatre autres Ducs & Pairs, dont les Maréchaux Du-Plessis-Pralin & d'Aumont étoient du nombre. Quelques jours auparavant le Duc de la Force avoit pris sa Séance pour la premiére fois au Parlement en qualité de Duc & Pair, dont il prit ainsi solemnellement possession.

La Maison de Bouillon élevée à la dignité de Prince.

Une dignité plus éminente fut attachée à la Maison de Bouillon, & le Duc de ce nom (1) aussi bien que le Vicomte de Turenne son oncle furent honorez du titre de Prince, qui leur excita la jalousie des autres Seigneurs qui ne jouïssoient pas du même

me

(1) *Le pere étoit mort en 1652. Voiez ci-dessus pag. 299.*

me honneur. Ils la témoignérent 1653.
avec éclat dans la ſolemnité d'une Audience que le Roi donnoit au Nonce du Pape. C'eſt la coutume que lorſque les Ambaſſadeurs ſe couvrent, les Princes qui ſe trouvent à la cérémonie ſe couvrent auſſi: deſorte que le Vicomte de Turenne s'étant trouvé à celle du Nonce qui ſe couvrit, il fit la même choſe comme Prince. Ce que voiant les autres Seigneurs, ils ſortirent tous de la Chambre, & réſolurent, qu'à la premiére occaſion où ils le verroient ſe couvrir, ils prendroient la même liberté. Mais malgré tous leurs murmures, ceux de Bouillon ont été maintenus dans les droits de leur naiſſance, & reconnus Princes: ſoit à cauſe de la Principauté de Sedan qu'ils poſſédérent, juſqu'à la ceſſion que le Duc de Bouillon dernier mort fut contraint d'en faire à la Couronne en 1641. ſoit comme iſſus de l'ancienne Maiſon de la Tour d'Auvergne, qui étoit une Branche de celle de Guienne ou d'Aquitaine. Qu'il en ſoit au reſte de cette Généalogie ce qu'on voudra, le Vicomte de Turenne en tire moins d'éclat qu'il ne lui en

1653. communique, & la gloire de ses grandes actions lui fait plus d'honneur, & répand plus de splendeur sur sa personne & sur celle de ses neveux, que la plus illustre naissance.

Le Vicomte de Turenne pourvu du Gouvernement du Limousin.

Il fut encore pourvu du Gouvernement du Limousin, dont il prêta le serment au mois de Juin entre les mains du Roi. C'est ainsi que la Cour récompensoit les services de ce grand Homme, ou qu'elle excitoit ceux qu'il lui rendit dans la suite.

Entretiens du Roi avec le Vicomte de Turenne.

Dès lors le jeune Monarque prenoit plaisir à s'entretenir avec lui de ce grand art de faire la Guerre, & de conquérir des Villes & des Provinces, dont, après avoir pris des leçons sous un si grand Maître, il voulut faire l'expérience lui-même. On dit (1) qu'il passoit des heures entiéres avec ce sage Général, qui prenoit soin de cultiver les beaux sentimens du jeune Monarque. Ces entretiens donnoient de l'inquiétude au Cardinal, qui craignoit le mérite du Vicomte: mais celui-ci aimoit mieux manquer à sa fortune, en méprisant les chagrins du Ministre, qu'aux instructions qu'il devoit au Maître, pour

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

pour en former l'esprit & le cœur aux grandes vertus, & aux actions dignes d'un Prince qui remplissoit le plus beau Trône du monde. 1653.

La Maison de Vendôme s'élevoit sur toutes les autres, & possédoit les plus belles Charges. Le pere avoit été fait Grand Amiral, dont la Survivance avoit été donnée au Duc de Beaufort: & comme rien n'est plus délicat entre les Grands que la pressséance, il voulut encore s'assurer celle qu'il avoit déjà sur le Duc de Longueville, qui lui disputoit toujours le pas. S'il n'obtint pas une Déclaration positive en sa faveur, il fut au moins distingué en toutes occasions, & on lui déféra le premier rang. Il semble effectivement que sa prétention fût mieux établie que celle du Duc de Longueville, qui n'étoit issu que d'un Comte de Dunois, légitimé d'Orléans; au lieu que le Duc de Vendôme étoit fils naturel de Henri IV. Mais si la légitimation ne peut pas donner la prérogative de Prince du Sang, qui n'est dûë qu'aux Légitimes, & dont les Légitimez ne sont pas susceptibles, il falloit en revenir à l'ancienneté des

Dispute pour le rang entre la Maison de Vendôme & celle de Longueville.

1653. Pairies, & alors la Maison de Longueville l'emportoit: mais cette Maison est éteinte, & la dispute finie.

Le Duc de Mercœur pourvu du Gouvernement de Provence.

Le Duc de Mercœur, qui avoit vu d'un œil de jalousie la Survivance de la Charge de Grand Amiral accordée à son frere (1), en fut dédommagé par le Gouvernement de Provence, que le Duc de Joyeuse, gendre du Duc d'Angoulême, fut obligé de lui céder, & le beau-pere contraint d'en donner sa démission (2). Ainsi la Maison de Vendôme prenoit l'ascendant sur celle d'Angoulême, qui descendoit de Charles IX. aussi bien que sur celle de Longueville, qui étoit issuë de Louïs, Duc d'Orléans, dont descendoit le Roi Louïs XII. qui commença de regner l'an 1498 (3). La faveur faisoit tout cela. Le Duc de Vendôme s'étoit attaché à la Cour, & le Duc de Mercœur avoit épousé une des niéces du Cardinal, qui lui aporta en dot l'un des plus beaux Gouvernemens du Roiaume.

Le

(1) *Voiez ci-dessus pag. 203.*

(2) *En Juillet 1653. Voiez pag. 151. & 333.*

(3) *Et François I. fils de Charles, qui étoit fils de Jean, Duc d'Angoulême, fils de Louïs, Duc d'Orléans. Ce Duc avoit eu Charles aîné, pere de Louïs XII. & Jean cadet, pere d'un autre Charles, qui fut pere de François I. Voiez Tom. I. pag. 56. à la Note (1).*

Le Prince Thomas de Savoie, dont nous avons si souvent parlé, eut aussi part aux libéralitez de cette année, & on lui donna la Charge de Grand Maître de France, vacante par la retraite & la proscription du Prince de Condé: mais il refusa d'en prendre possession, jusqu'à ce que le Prince eût été condamné dans les formes. Ce n'est pas qu'il en souhaitât la condamnation. Mais il témoignoit par là sa répugnance de s'aproprier les dépouilles d'un grand Prince, qui seroit réputé plus malheureux que coupable, tant qu'on ne lui feroit pas son procès, & toujours en droit de revendiquer ses Biens, qu'on ne pouvoit posséder avec justice, ni restituer sans honte.

1653.

Le Prince Thomas de Savoie pourvu de la Charge de Grand Maître de France.

Ses craintes étoient fondées: car dans le tems qu'on dépouilloit ce Prince, on lui faisoit proposer des conditions avantageuses, jusqu'à lui offrir non seulement de le rétablir dans tous ses Biens & ses Gouvernemens (1), mais de lui accorder encore toutes les graces qu'il voudroit demander, soit pour lui-même, soit pour ses amis, moiennant qu'il voulût traiter sans les

Offres faites au Prince de Condé.

T 3 Espa-

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 6. de Juin 1653.*

1653. Espagnols. D'autre côté on eût été bien aise de reprendre les Négociations de la Paix avec ces derniers, s'ils n'eussent pas voulu soutenir les intérêts du Prince, & le faire comprendre dans le Traité. C'est ainsi que les Romains ne vouloient de Paix avec les Carthaginois, que moiennant qu'ils abandonnassent Annibal. La Cour de Madrid fut plus ferme là-dessus que Carthage, & le Prince trouva dans la clémence du Roi Très-Chrétien plus de sureté, qu'Annibal n'en put trouver chez les Ennemis & parmi les siens.

Cet illustre malheureux, tout coupable qu'il étoit, avoit toujours des amis distinguez. Toute la Maison d'Orléans, & sur tout l'aînée de cette Maison (1) lui conservoient leur affection, & aimoient mieux vivre dans leur solitude, que de se rapprocher d'une Cour, où ils n'entendroient rien qui ne lui fût injurieux.

Sollicitations de la Princesse Palatine en faveur du Prince de Condé.

La Princesse Palatine (2) fut du nombre de ceux qui plaignoient son infortune, & qui en parloient peut-être avec trop de chaleur. Ses sollicitations au moins trop vives & trop réïté-

(1) Mademoiselle.

(2) *De la Maison de Gonsague, & Veuve d'Edouard Palatin, l'un des fils de l'Electeur, Roi de Bohême.*

réïtérées ne plurent pas à la Cour, & tous les services qu'elle avoit rendus pendant les derniers troubles (1) ne purent empêcher sa disgrace. 1653.

La Cour craint que le Prince de Condé n'épouse la Reine de Suéde.

La Cour portoit si loin ses ombrages au sujet du Prince fugitif, qu'elle apréhendoit jusqu'aux chiméres. Telle étoit la terreur panique qu'elle avoit (2), qu'en cas qu'il devint Veuf il ne lui prît envie d'épouser la Reine de Suéde, qui, disoit-on, accepteroit sa recherche par l'inclination qu'elle avoit pour la France en général, & en particulier pour le Prince, dont elle estimoit infiniment les grandes qualitez. Au reste il ne faut pas faire entrer le Roi, dans une politique du goût Italien plutôt que du goût François; il étoit encore trop jeune pour de semblables rafinemens, & lorsqu'il fut parvenu à un âge plus mur, il fit bien voir qu'il étoit incapable de ces foiblesses.

Rapel de deux des Conseillers exilez.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des Conseillers exilez, sur le rapel desquels le Roi se montra inflexible. Le Bouft & le Camus furent distinguez des autres, & aiant

 été

(1) *Voiez ci-dessus pag. 160 & 161.*
(2) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 27. de Juin 1653.*

1653. été trouvez moins coupables, ils furent rétablis. Deux autres eurent encore la permiſſion d'aller ſur leurs Terres: mais le Roi ne jugea pas à propos d'étendre ſa clémence au de là, pour s'aſſurer par cette ſévérité l'obeïſſance du Parlement dans la ſuite. Peut-être auſſi que ſon Conſeil lui avoit inſpiré cette Maxime, *Qu'il eſt de la grandeur du Prince de ne ſe dédire jamais.* Maxime dangereuſe, & ſujete à de fâcheux inconvéniens.

Je n'ajoûterai rien à ce que j'ai dit des Ducheſſes de Longueville, de Chévreuſe & de Montbaſon, dont les intrigues avoient cauſé tant de mouvemens, & ſi fort contribué aux révolutions & aux troubles du Roiaume: le nouveau Regne, comme j'apelle le Période où le Roi rentra dans ſa Capitale, aprés que le Prince de Condé en fut ſorti, les bannit de la Cour, & n'aiant plus de crédit, elles firent place à d'autres moins ſéditieuſes.

Bulle du Pape contre les Janſéniſtes.

Je ferai la clôture de ce qui ſe paſſa cette année en France, par la fameuſe Diſpute de la Grace entre les Janſéniſtes & les Jéſuites. Les deux Partis

tis avoient envoié leurs Députez à Rome, pour avoir une Bulle du Pape qui leur fût favorable (1). La Bulle vint qui condamna Jansénius & ses Sectateurs, & les Jésuïtes en triomphérent. Elle fut adressée au Roi pour lui en recommander l'éxécution : & les Prélats François osérent bien lui remontrer que cette affaire purement Ecclésiastique étoit de leur ressort, & n'apartenoit point au Tribunal de Sa Majesté. Leurs remontrances furent peu écoutées, & la Cour eut pour le Pape la déférence qu'il souhaitoit. Cependant les Jansénistes ne se tenoient nullement pour vaincus : au contraire leurs Députez, dont l'un étoit ce célebre Desmarez de qui j'ai ci-devant parlé (2), raportérent que sur les plaintes qu'ils avoient faites au Pape, d'une Bulle qui condamnoit la Doctrine de St. Augustin & de St. Thomas, il leur avoit fait une réponse qui leur donnoit gain de cause. Cette réponse étoit, qu'en condamnant Jansénius, il n'avoit point prétendu condamner les deux Docteurs de la Grace, sachant bien, di- soit-il,

1653.

Ils se plaignent.

Le Pape s'explique favorablement.

T 5

(1) *Voiez la Lettre de Wicquefort du 18. de Juillet 1653.*
(2) *Voiez Tom. I. pag. 514. & pag. 100.*

1653. soit-il, que *ubi est Augustinus*, *ibi est Ecclesia* : là où est St. Augustin, là est l'Eglise. Les Députez ajoûtoient, que les Dominiquains & les Augustins de Rome s'étant joints à eux dans leurs plaintes contre la Bulle, ce Pontife les avoit exhortez à prêcher la Grace, comme ils avoient fait par le passé, suivant l'opinion de ces deux Saints Docteurs de l'Eglise. Ainsi chacun chanta Victoire : jusqu'à ce qu'un autre Pape (1) s'expliquât plus formellement en faveur des Jésuïtes.

Renouvellement d'Alliance entre la France & la Hollande.

Je ne puis oublier le renouvellement d'Alliance entre la France & les Etats Généraux des Provinces Unies. La Négociation en fut entamée au commencement de Juillet au Louvre, avec l'Ambassadeur de la République & les Commissaires du Roi, dont le Duc de Villeroi étoit le Chef. La Hollande étoit alors encore en Guerre avec l'Angleterre, & la France ne prenoit point de Parti entre les deux Nations. Il étoit de la politique d'en user ainsi, assez embarassée de ses propres affaires, sans se brouiller encore avec ses Voisins. Elle

(1) *Alexandre VII. en 1657.*

Elle ſe ménagea donc avec les deux 1653.
Puiſſances Maritimes : l'Alliance fut renouvellée avec la Hollande, & peu de tems après il s'en fit une encore plus étroite avec Cromwel, comme nous le verrons en ſon lieu. Voions ce que fit la France cette année avec lui & avec l'Angleterre, dont il achevoit de ſe rendre maître.

Bordeaux : ſon Ambaſſade en Angleterre.

Nous avons vu de quelle maniére l'Ambaſſadeur Bordeaux y fut reçu ſur la fin de l'année précédente (1). Les premiéres démarches de ſa Négociation ne furent pas heureuſes (2), & il écrivit à la Cour, qu'il avoit en vain ſollicité la reſtitution des Vaiſſeaux François, que les Armateurs Anglois avoient pris, lorſqu'ils étoient près d'entrer à Dunkerque pour ſecourir cette Ville, que les Eſpagnols avoient aſſiégée : qu'ils avoient été déclarez de bonne priſe, & qu'on lui avoit fait ſavoir qu'il pouvoit aſſiſter à la vente pour y mettre ſon enchére, s'il le trouvoit à propos. C'étoit un mauvais préjugé pour la ſuite de ſon Ambaſſade : mais la Cour diſſimula ce qu'il y avoit de dur dans ce

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 361.*
(2) *Voiez l'Hiſtoire d'Angleterre par M. Clarendon & autres, les Lettres de Wicquefort,* &c.

1653. procédé, & alla toujours à ses fins. Son Ambassadeur ne se rebutoit point, & bientôt après il manda une plus agréable nouvelle. Il avoit, disoit-il, obtenu une Suspension de répresailles pendant six mois. Ces répresailles avoient été accordées par les Amirautez d'Angleterre, en conséquence des prises qu'avoient faites les Armateurs François, pour se dédommager de celles des Anglois : & la France n'avoit pas envie d'entreprendre une Guerre nouvelle avec une Nation, dont les Flottes étoient alors plus redoutables que les siennes : desorte qu'on fut bien aise de cette Suspension. Il ajoûtoit, que les Commissaires avec lesquels il négocioit, lui avoient proposé de traiter de la Paix, & d'une Alliance de la République avec la Couronne de France. Il demandoit que pour cela on lui envoiât les Pouvoirs nécessaires, afin de la conclure sur le pied des Traitez faits entre les deux Couronnes du tems de François I. & de Henri VIII. & pour accorder à la République les mêmes honneurs & les mêmes avantages, que ce Roiaume d'Outre-Mer possédoit du tems de ses plus puissans Rois.

Fiéres prétentions de la République d'Angleterre.

Rois. C'étoient les termes de la Lettre de l'Ambaſſadeur qui déclaroit, qu'on ne devoit point attendre de Paix avec cette fiére Nation qu'à ces conditions. Le bruit s'en étant répandu on en raiſonna diverſement: mais la voix la plus générale, étoit qu'on accepteroit les conditions, qu'on feroit le Traité de Paix & d'Alliance, & qu'on verroit bientôt un Ambaſſadeur de la République à Paris, d'où il faudroit alors que la Famille Roiale d'Angleterre ſortît, & cherchât une retraite ailleurs. Cette opinion fut confirmée par de nouvelles Lettres de l'Ambaſſadeur, qui aſſuroit la Cour des bonnes intentions de Cromwel pour la Paix: & en effet il refuſa d'aſſiſter les Rebelles de Bordeaux, & ce fut la principale cauſe de la réduction de cette importante Place & de toute la Guienne (1). Auſſi la crainte qu'avoit la France qu'il n'en ſoutint la rebellion, l'obligea d'accorder à ce fier Uſurpateur des Roiaumes de la Grande Bretagne, tout ce qu'il demanda au préjudice du légitime Monarque, qu'elle fut contrainte de lui ſacrifier.

1653.

La politique oblige la France de les accorder.

T 7 Dès

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 394.*

1653.

Cromwel usurpe l'Autorité Souveraine.

Dès le 20. d'Avril il s'étoit érigé en Souverain en cassant le Parlement, & en abrogeant le Conseil d'Etat: incertain encore néanmoins sous quel nom il s'arrogeroit la toute-puissance. D'abord il prit celui de Capitaine Général & de Commandant en Chef de toutes les Troupes levées & à léver pour la défense de la République. Ainsi il restoit encore à la Nation un fantôme de liberté. Ce ne fut pas pour long-tems. Le rusé Dictateur, comme on pouvoit bien apeller Cromwel, ne convoqua un nouveau Parlement, que pour lui confirmer le titre, sous lequel il avoit résolu de gouverner seul les trois Roiaumes avec un pouvoir arbitraire. Il balança encore sur ce titre. Celui de Roi, qui lui fut proposé, avoit un éclat qui flatoit son ambition; mais il lui préféra celui de *Protecteur*, qui l'exposant moins à l'envie le rendoit plus agréable au Peuple, & à même tems plus absolu. L'Acte en fut passé le 16. de Décembre dans toutes les formes, & la cérémonie de son installation se fit avec une pompe & une magnificence plus convenable à un Roi, qu'à un Chef Républiquain. Elle fut sui-

Acte de son *Protectorat.*

vie

vie de la Proclamation, par laquelle il étoit déſigné *Protecteur de la République d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande.* Il n'avoit juſqu'alors gouverné que ſous l'autorité de la République & du Parlement : nous le verrons dans la ſuite mettre l'un & l'autre ſous ſes pieds, & gouverner plus abſolument que n'avoit jamais fait aucun Roi d'Angleterre. Cela ne commença qu'avec l'année 1654. & ce ne fut auſſi qu'alors, que Charles II. & toute la Famille Roiale, à l'exception de la Reine Douairiére, ſortirent des Etats du Roi Très-Chrétien, que la politique obligea d'avoir cette complaiſance pour l'Uſurpateur, qui ne voulut d'Alliance & de Paix avec la France qu'à ce prix.

1653.

La Famille Roiale contrainte de ſortir de France.

Il ne ſe fit rien de mémorable cette année au Siége de Candie (1). Les plus grands exploits s'exécutérent par l'Armée Navale des Vénitiens, qui donna pluſieurs fois la chaſſe à celle des Turcs. Elle ne put pourtant empêcher que ces derniers ne ſe rendiſſent maîtres de Selino (2), qu'ils démolirent, & ne débarquaſſent des Proviſions à Canée.

Le

(1) *Voiez Nani.* (2) *Près de Canée.*

1653. Le Chevalier Capello étoit venu à Constantinople avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de la République. Elle avoit sondé auparavant les intentions du Divan, par l'entremise de l'Ambassadeur de France, qui assura celui de Venise qu'il seroit bien reçu, & qu'il trouveroit une liberté & une sureté entiére, suivant la promesse que lui en avoit faite le Grand Visir, & qu'il lui avoit même donné par écrit. Il en fut néanmoins autrement, & Capello aiant été admis à l'Audience, où il ne proposa rien moins que la reddition de Candie, à quoi les Turcs s'attendoient, il fut écouté avec impatience, & pour toute reponse on lui ordonna de sortir le jour suivant de Constantinople. Il obéit: mais arrivé à Andrinople il fut arrêté prisonnier. L'Ambassadeur de France s'emploia fortement, mais en vain, pour sa liberté; & nous verrons l'année suivante cet infortuné Ministre succomber d'une maniere pitoiable aux chagrins de sa prison.

L'Ambassadeur Capello maltraité du Divan.

Envoié en prison.

1654. Nous allons entrer dans l'année 1654. (1) & voir les Armes de la France

(1) *Voiez de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Louis le Grand, Nani.*

ce aſſurer ſes Frontiéres du côté de la 1654.
Lorraine & des Païs-Bas, par la priſe de Beffort, de Stenay, du Queſnoy, de Clermont en Argone (1), & par la fameuſe Bataille qu'elles gagnérent ſur les Eſpagnols devant Arras, dont elles les contraignirent de lever le Siége. Nous les verrons encore, quoiqu'avec moins d'éclat, ſe ſignaler en Catalogne & en Italie: Nous verrons enfin croitre le jeune Monarque à l'ombre de ces Lauriers, ſe faiſant rendre compte du détail de la Campagne par le Vicomte de Turenne, qu'il écoutoit préférablement à tous les autres Généraux.

Son Sacre, qui précéda les opérations de la Campagne, mérite bien que nous nous y arrêtions un moment, avant que de paſſer à la narration des exploits militaires dont cette auguſte ſolemnité fut ſuivie, & à quelques-uns deſquels le jeune Monarque voulut ſe trouver en perſonne, comme s'il n'eût reçu l'onction de ſon Couronnement, que pour ſe préparer aux Victoires & aux Conquêtes, qui ne ſouffriront plus déſormais d'interruption, que celle que la

(1) *Petit Païs ſitué ſur les Limites de la Lorraine vers la Meuſe.*

1654. la Paix y viendra mettre de tems en tems.

Solemnité du Sacre du Roi.

Le 7. de Juin le Roi fut sacré à Rheims par l'Evêque de Soissons, l'un des Suffragans de l'Archevêque qui étoit absent. Je ne donnerai point la description de cette magnifique cérémonie, qui se fit dans les formes, & avec la pompe que la France a coutume de la célébrer. Le Roi y parut revétu d'une Robe de toile d'argent, par dessus une veste de satin rouge en broderie d'or, ouverte au dos & par les manches. C'étoit pour recevoir l'onction sur les deux épaules, & au pli des deux bras. Il y avoit une Tribune pour la Reine & pour les Princesses d'un côté, & une de l'autre pour les Ambassadeurs & pour les Cardinaux. Les Pairs de France Ecclésiastiques & Séculiers avoient aussi leurs Siéges. Je m'arrête-là: tous les Historiens aiant décrit plusieurs fois cette solemnité, dont je n'en pourrois faire qu'une répétition ennuieuse. Je dirai seulement que St. Louïs, dont le Roi fait gloire d'être descendu, fut sacré de même à Rheims par l'Evêque de Soissons, parce que le Siége Archiepiscopal étoit vacant.

S'il est de l'essence du Sacre qu'il se fasse à Rheims.

vacant. L'Histoire de France nous 1654.
fournit divers autres exemples semblables de l'onction des Rois par ce Suffragant, qui fait la cérémonie toutes les fois que l'Archevêque est absent. Ce n'est pourtant pas que le droit de couronner les Rois apartienne à l'Archevêque de Reims, à l'exclusion des autres Prélats. Ives, Evêque de Chartres, fit voir le contraire (1) par un Manifeste qu'il publia au sujet de Louïs VI. qui voulut être sacré à Orléans par Giselbert, Archevêque de Sens. La prétention de l'Archevêque de Rheims n'est aparemment fondée, que sur l'honneur qu'a cette Ville de tenir la premiére place parmi celles des Gaules, dont son Archevêque se qualifie Primat, & prend le titre de Premier Duc & Pair du Roiaume. Peut-être encore que ce Métropolitain fonde son droit sur ce que Clovis y fut baptisé, & sur ce que sa Cathédrale est dépositaire de la Ste. Ampoule, qu'on dit qui y fut miraculeusement aportée pour servir au baptême de ce premier Roi Chrétien, & dans la suite à l'onction de ses

(1) *Voiez Mezerai, dans la vie de Louïs VI.*

1654. ses Successeurs (1). Quoiqu'il en soit, comme on n'a là-dessus que des préjugez & des traditions incertaines, les Rois ne sont pas si scrupuleusement attachez à la Ville & à l'Archevêque de Rheims, qu'ils ne croient en certaines occasions pouvoir se faire sacrer en d'autres Villes, & par d'autres Prélats de leur Roiaume, & même se faire oindre avec l'Ampoule de St. Martin de Tours, au lieu de celle de Rheims. C'est ainsi que Henri IV. Aieul de Louïs XIV. se fit sacrer à Chartres par l'Evêque Diocésain, & avec l'Ampoule qu'on fit venir de Tours, parce que la Ville de Rheims étoit encore entre les mains de la Ligue.

Siége & prise de Beffort.

Le Siége de Beffort avoit précédé la solemnité du Sacre. Cette Forteresse, voisine de Montbelliard & située en Alsace, étoit occupée par le Comte de la Suze, qui s'en prétendoit Seigneur, & qui étoit dévoué au Prince de Condé. Comme c'étoit un passage voisin de la Lorraine, il importoit à la France de s'en saisir, pour fermer cette Porte au Prince de Condé & aux Espagnols. Le Maréchal

(1) *Mezerai à la fin du Regne de Philippe IV. raporte un reglement de Louis VII. qui attribuë ce droit aux Archevêques de Rheims.*

chal de la Ferté eut ordre d'en faire le Siége pendant l'Hiver, & il l'emporta le 25. de Février, après y avoir emploié cinquante-neuf jours. 1654.

Les François demeurérent depuis dans l'inaction juſqu'après le Sacre du Roi, comme s'ils euſſent attendu la fin de cette grande cérémonie pour ouvrir la Campagne, & qu'ils euſſent cru trouver dans cette ſolemnité d'heureux auſpices de la Victoire. Trois Maréchaux de France commandoient les Armées, qui devoient agir du côté des Païs-Bas & de la Lorraine vers la Meuſe, le Vicomte de Turenne, le Maréchal de la Ferté, & le Maréchal d'Hoquincourt: auſquels il faut joindre le Marquis de Fabert, qui fut fait Maréchal bientôt après (1). Je ne parle point encore des autres Armées que la France avoit en Catalogne & en Italie, ni de la Flotte qu'elle tenoit ſur Mer: nous en verrons les exploits en leur ordre, après avoir donné la deſcription de ce qui ſe fit ſur les Frontiéres du Roiaume, ſans en interrompre la ſuite par les événemens qui ſe paſſérent au dehors.

Armées de la France.

Le

(1) En 1658.

1654. Le Vicomte de Turenne étant bien assuré que les Espagnols avoient résolu le Siége d'Arras, s'achemina en diligence de ce côté-là, & y jetta du secours avant que la Place fût investie. Cela fait, & se reposant sur le Gouverneur (1) & sur la Garnison, il passa la Meuse, & marcha contre Stenay, dont il forma le Siége, avant que le Prince de Condé eût formé celui d'Arras. Il croioit par là faire diversion, attirer le Prince au secours d'une Place qui lui apartenoit, & l'empêcher d'en assiéger une, dont tout le profit, en cas qu'il la prît, seroit pour les Espagnols. C'étoit effectivement le dessein du Prince, qui oublia le Siége d'Arras, lorsqu'il sut que Stenay étoit investi, & qui vouloit marcher au secours de cette derniére Place, avant que de s'embarasser de la Conquête de l'autre. Il avoit ses raisons pour cela: mais les Espagnols en avoient de toutes contraires. La prise d'Arras leur étoit d'une bien autre importance que la conservation de Stenay. Arras, qui couvroit leurs Païs-Bas, leur ouvroit aussi un large passage au travers de la Picardie & de la Champagne, jusqu'aux

Siége d'Arras par les Espagnols.

(1) *Mondejeu.*

qu'aux Portes de Paris : & ils étoient plus ſenſibles à leurs propres intérêts, qu'à celui du Prince. Il reconnut lui-même la juſtice de leurs raiſons, & n'oſant les contredire il diſpoſa tout pour la Conquête d'une ſi importante Place. 1654.

Siége de Stenay.

Alors le Vicomte de Turenne voiant qu'il ne pouvoit l'éloigner d'Arras, ni l'empêcher d'en faire le Siége, fit ouvrir la Tranchée devant Stenay, le même jour que le Prince faiſoit travailler aux Lignes de Circonvallation d'Arras. Le Vicomte reconnoiſſant par là qu'il n'y avoit point de ſecours à craindre pour Stenay, & qu'Arras donneroit aſſez d'occupation aux Ennemis pour ne penſer point à d'autres affaires, il laiſſa le Commandement du Siége qu'il avoit commencé au Marquis de Fabert, & repaſſa la Meuſe, dans le deſſein d'empêcher qu'on ne portât des vivres au Camp des Eſpagnols. Il attendoit auſſi la jonction des Troupes que commandoient les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt aux ſiennes, pour forcer les Lignes, & pour tenter le ſecours d'Arras. L'entrepriſe étoit hardie.

Le Vicomte de Turenne marche au ſecours d'Arras.

Les

1654. Les Assiégeans étoient bien retranchez, leurs Troupes nombreuses & en bon état, & un Général intrépide qui les commandoit, animé d'ailleurs par la vengeance & par le desespoir, qui donnoient une nouvelle ardeur à son courage. Il étoit encore soutenu par deux autres fameux Généraux, l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne. D'autre côté le Vicomte savoit que la délivrance de la Ville assiégée étoit un coup de partie, & qu'on étoit à la Cour dans de grandes inquiétudes pour le succès du Siége. On craignoit que si le Prince forçoit cette Barriére, il n'entrât en Picardie, qu'il ne s'aprochât de Paris, & qu'il ne rallumât le feu des Guerres Civiles plutôt assoupi qu'éteint. Le Cardinal sur tout l'apréhendoit plus que personne, & envoioit Courier sur Courier pour être instruit de l'état de la Place, & du secours qu'on lui préparoit. Toutes ces alarmes étoient connuës du Vicomte, qui tâchoit de rassurer ceux qui avoient peur, & qui mandoit qu'on avoit tort de tant s'inquiéter: qu'il assiégeoit lui-même le Camp des Ennemis, & qu'empêchant les

Inquiétudes qu'à la Cour de ce Siége.

les vivres d'y entrer, il espéroit l'affamer, & contraindre le Prince de Condé à lever le Siége. 1654.

Le Maréchal de la Ferté l'avoit joint: mais le Maréchal d'Hoquincourt n'étoit pas encore arrivé, & il avoit besoin des Troupes qu'il devoit lui amener du Siége de Stenay, dont le Marquis de Fabert venoit de se rendre maître (1), ne se sentant pas assez fort sans cela, pour entreprendre de forcer les Lignes. Il étoit tems que le Maréchal d'Hoquincourt arrivât: car le Comte de Bouttevillle, qui se rendit depuis si fameux sous le nom de *Duc de Luxembourg*, avoit si bien pris ses mesures pour introduire un Convoi de vivres dans le Camp, qu'il l'avoit fait entrer, & qu'il y étoit entré lui-même: desorte que le Vicomte de Turenne se voioit déchu de l'espérance qu'il avoit euë, d'obliger les Assiégeans à se retirer faute de pain. Il ne lui restoit donc plus que la hazardeuse entreprise de forcer l'Ennemi dans son Camp, & de lui donner Bataille. Avant que de lui voir exécuter un si hardi des-

(1) *Le 6. d'Août après trente-trois jours de Siége.*

1654. sein, il faut raporter le succès qu'avoit eu le Siége de Stenay.

Le Vicomte de Turenne fait le Siége de Stenay.

On ouvrit la Tranchée le 4. de Juillet, & la Place se rendit le 6. d'Août : ainsi il y eut trente-trois jours de Tranchée ouverte. Le Roi se rendit au Camp qu'il visita, & le Vicomte de Turenne n'en étant pas encore parti, il eut plusieurs entretiens avec lui sur cette Science des Siéges, qui fait le plus beau talent d'un grand Capitaine, & en quoi il doit exceller, s'il veut s'acquérir une haute réputation. Il seroit difficile de dire qui des deux prenoit le plus de plaisir, l'un à raisonner de ce grand art, & l'autre à en écouter les préceptes. Les Soldats d'ailleurs étoient charmez de voir le jeune Monarque dans leur Camp, & sa présence redoublant leur courage & leurs forces, contribua à hâter le Siége, dont il vit & anima les principales actions. Ainsi on le peut apeller sa premiére Campagne.

Le Roi vient au Siége, & en raisonne avec le Vicomte de Turenne.

Le Vicomte laisse le soin du Siége au Marquis de Fabert, & vient sécourir Arras.

Le Vicomte n'en attendit pas la fin, dont il laissa le soin, comme je l'ai dit, au Marquis de Fabert, pour aller au secours d'Arras, dont le Prince de Condé pressoit vivement les

les Attaques. Il avoit songé d'abord à affamer son Camp : mais n'aiant pu empêcher l'entrée du Convoi qu'y faisoit conduire le Comte de Boutteville, il avoit fallu se résoudre à combattre l'Armée des Assiégeans. Il n'attendoit pour cela que les Troupes que devoit lui amener le Maréchal d'Hoquincourt, celles du Maréchal de la Ferté l'aiant déjà joint. Ce renfort arriva, & la résolution de combattre fut aussitôt prise, sur le signal que leur avoit donné le Gouverneur qui étoit à l'extrémité. 1654.

Cette grande action se passa le 25. d'Août le cinquante-deuxiéme jour du Siége. Avant que d'en venir aux mains, les Généraux visitérent le Camp des Ennemis, & en remarquérent tous les Retranchemens. Ils avoient entre autres Ouvrages fait des Puits (1), pour empêcher la Cavalerie d'entrer, & si profonds qu'ils pouvoient servir de précipice à l'Infanterie. On en donna avis aux Troupes, afin qu'elles prissent soin de les éviter. Après avoir tout reconnu ils résolurent de faire une Attaque générale, mais fausse, de tous

Bataille entre les deux Armées.

(1) *Trous profonds.*

1654. les Quartiers, pour cacher la véritable, qui se devoit faire à l'endroit dont on étoit convenu. Le Prince de Condé voiant tous ces mouvemens, & ne pouvant souffrir qu'on vint reconnoître ses Postes les uns après les autres, sortit de ses Lignes, chargea les Escadrons qui se présentérent devant lui, & les mena battant jusqu'au gros de l'Armée. Le Vicomte de Turenne de son côté attaqua divers Postes, s'en rendit maître, & fit marcher une partie de l'Armée d'un côté, pendant que les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt menoient de l'autre côté le reste des Troupes. Desorte qu'il y avoit trois Généraux dans l'Armée Françoise, comme il y en avoit trois dans l'Armée Espagnole. Mais comme on ne fait attention dans cette derniére qu'au Prince de Condé, on ne s'arrête guére aussi dans l'autre qu'au Vicomte de Turenne.

Valeur du Prince de Condé.

Il étoit déjà cinq heures du soir, & il sembloit qu'il ne restât pas assez de jour pour engager la Bataille; mais on en étoit venu trop avant pour s'en dédire. Les Ennemis s'y préparérent, aiant fait tirer un coup de

Canon,

Canon, qui étoit le ſignal dont ils étoient convenus, pour donner avis de la marche des François, afin que chacun ſe rangeât ſous ſes Etendarts & ſous ſes Drapeaux, & que tout ſe tint prêt pour le Combat. On y marcha de part & d'autre en bon ordre: mais un ſtratagême mit de la confuſion parmi les Troupes Eſpagnoles, & facilita la Victoire au Vicomte de Turenne, qui conduiſoit la véritable Attaque du côté du Mont Saint Eloi: les Maréchaux de la Ferté & d'Hoquincourt s'étant chargez des deux autres. On fit paroître en un endroit éloigné du Rétranchement qu'on avoit réſolu de forcer, pluſieurs mêches attachées au bout de grands bâtons, comme ſi les Bataillons François ſe fuſſent formez de ce côté-là, où les Ennemis coururent pour les charger. Le Vicomte, qui n'attendoit que cette diverſion pour faire ſon attaque, fit donner ſi bruſquement & avec tant de vigueur dans le Retranchement dégarni, que tout plia, les Lignes furent forcées, l'Infanterie les combla pour faire paſſer la Cavalerie, qui n'eut qu'à pourſuivre les Ennemis,

1654.

L'ordre que tinrent les deux Armées.

Stratagême des François.

1654. parmi lesquels il se mit une telle épouvante, que la plûpart prirent la fuite sans combattre. Cette ouverture étant faite, & le desordre s'étant mis dans le Camp Espagnol, sans qu'il fût possible à l'Archiduc & au Comte de Fuensaldagne de l'arrêter, les deux Généraux François y entrérent chacun de son côté, & achevérent la défaite. Elle fut complette. Les Espagnols abandonnérent leur Canon, leurs Tentes, leurs Equipages, dont les Soldats François tirent un butin si considérable, que plusieurs en furent riches pour toute leur vie. On trouva cent piéces de Canon (1), six mille Tentes encore toutes tenduës, des chevaux à demi-chargez qu'on n'avoit pas eu le tems d'emmener, & toutes les marques d'une surprise & d'une terreur extraordinaire, qui entraina les deux Généraux Espagnols avec leurs Soldats, qu'il leur fut impossible de rallier.

Défaite des Espagnols.

Grand courage du Prince de Condé.

Je n'ai rien dit du Prince de Condé. Il n'étoit pas du nombre des fuiards, & il combattoit encore dans les Lignes avec les Braves qui s'étoient

(1) *Voiez Nani.*

toient ralliez auprès de lui, & à la 1654.
tête des Troupes qu'il obligeoit par son exemple à tenir ferme, que l'Avant-Garde de l'Armée Espagnole étoit déjà arrivée à Douai. Il se fit enfin forcé de s'y retirer lui-même, mais comme un lion qui jette des yeux étincellans sur les Chasseurs qui le poursuivent, & qu'il fuit moins qu'il ne les menace. Le Vicomte de Turenne, qui le vit dans la mêlée couvert de sang & de poussiére, admira sa valeur & déplora sa destinée. Premiers & tristes fruits de sa rebellion! & qui devoient l'obliger à de chagrines réflexions sur la révolution de sa fortune, qui l'abandonnoit tout d'un coup, & que tout son courage, qui ne l'abandonna jamais, ne fut pas capable de retenir.

L'honneur de la Victoire attribué au Vicomte de Turenne.

Pendant qu'il s'abandonnoit peut-être lui-même, à tout ce qu'un si fâcheux événement pouvoit lui inspirer de rage ou de douleur, le Vicomte de Turenne goûtoit avec plaisir les fruits de sa Victoire, dont il recevoit les félicitations de la Cour. Le Cardinal la lui attribua tout entiére (1), n'écrivant qu'à lui seul,

(1) *Voiez la Vie du Vicomte de Turenne.*

1654. & ne la partageant point avec les deux autres Généraux. Il lui faisoit même de si grandes promesses, qu'il étoit aisé de remarquer l'intérêt personnel qu'il y avoit. En effet un revers qu'eût causé la perte de la Bataille & la prise d'Arras, pouvoit replonger le Roiaume dans les troubles, d'où il ne faisoit que sortir, & livrer tout de nouveau ce Ministre à la haine de ses ennemis, qui n'étoient pas en petit nombre. Il avoit tous les jours de nouvelles inquiétudes, & on venoit d'arrêter sur la Frontiére un nommé *Beaulieu*, qui avoit commerce avec les Espagnols, & qui prétendoit rallumer la sédition dans plusieurs Provinces. L'heureuse Journée d'Arras arrêta toutes ces menées, imposa silence aux Mécontens & aux Séditieux, & le Cardinal & tout le Roiaume furent tranquilles. La reconnoissance du Ministre n'en fut pas plus sincére, ni plus agissante, aiant éludé les demandes que lui fit le Vicomte de Turenne au retour de la Campagne, pour obtenir la Charge de Colonel-Général de la Cavalerie, vacante par la mort du Duc de Joyeuse : le Vicomte de son côté se contenta

Ingratitude du Cardinal.

tenta de mépriser cette ingratitude, 1654.
& n'en servit pas moins bien le Roi,
qui l'honora toujours de son affection.

La prise de Stenay, & la délivrance d'Arras faisoient une assez belle Campagne pour en être content. Le bonheur de la France n'en demeura pourtant pas là. On entreprit encore le Siége du Quesnoy & de Clermont, & la Campagne ne finit que par la réduction de l'une & de l'autre.

Prise du Quesnoy.

Le Quesnoy n'étoit qu'une Bicoque dans le Hainaut, mais importante par sa situation & par ses Dehors. Elle ne couta pas beaucoup de tems au Vicomte de Turenne, qui l'assiégea & la prit presqu'à même jour (1). Ses Fortifications, qu'il voulut relever, lui en coutérent d'avantage : mais ce travail donna lieu au Siége & à la prise de Clermont. Le Prince de Condé, qui ne vouloit pas que le Quesnoy restât aux François, n'aiant pu empêcher le Vicomte de s'en rendre maître, voulut l'empêcher de le fortifier. Il n'avoit eu que le tems de ramasser le débris de l'Armée Espagnole, que la malheu-

V 5 reuse

(1) *Le 6. de Septembre.*

1654. reuse Journée d'Arras avoit consternée; en aiant fait un Corps il marcha à la tête, dans le dessein de ruiner les Travaux que faisoit faire le Général François, ou de lui donner Bataille. Il ne put faire ni l'un ni l'autre, & le Vicomte, qui le tenoit en échec, écrivit en Cour qu'on pouvoit à coup sûr entreprendre le Siége de Clermont, & qu'il sauroit bien empêcher le Prince d'aller au secours. Ainsi les ordres furent envoiez au Maréchal de la Ferté d'en faire le Siége.

Siége & prise de Clermont.

La situation de Clermont rendoit cette Ville considérable (1). Le Siége en fut formé sur la fin d'Octobre: & comme elle étoit assez bien fortifiée, & qu'elle ne manquoit de rien, elle se défendit pendant un mois, & ne fut prise que le 24. de Novembre. La Campagne finit par cette réduction, & par les Fortifications du Quesnoy que le Prince ne put empêcher, ni secourir Clermont, & les Armées furent mises en Quartier d'Hiver.

Quelqu'envie qu'eût le Vicomte de Turenne de retourner à la Cour, une

(1) Voiez la Note (2) de la page 440.

une plus forte passion l'arrêta sur le chemin. Il avoit vu la belle Marquise d'Humiéres en sa maison de Monchy près d'Arras, & elle lui avoit plu: Il trouvoit aussi beaucoup d'agrémens en la personne du mari (1), l'un des plus honnêtes hommes, non seulement de la Province, mais aussi de la Cour, & qui recevoit le mieux ses amis. D'ailleurs sa Terre de Monchy étoit agréablement située pour la Chasse, & le Vicomte crut qu'il pouvoit s'y divertir & s'y délasser d'une Campagne assez pénible. Mais après tout, quelqu'illusion qu'il se fît là-dessus, il sentit bientôt que les charmes de la Marquise (2) l'occupoient plus que tout le reste. L'entretien du mari, la bonne chére, la Chasse, tout cela n'eût pas été capable de le retenir long-tems: il trouva dans l'esprit & dans la beauté de la Marquise des attraits, qui l'obligérent à un plus long séjour. Il fallut pourtant partir enfin de ce lieu enchanté: mais ce ne fut qu'après avoir fait connoître à la belle maitresse de la maison, qu'elle ne lui étoit pas indif-

1654.

Le Vicomte de Turenne devient amoureux de la Marquise d'Humiéres.

(1) *Louïs de Crevant, Marquis d'Humiéres.*
(2) *Antoinette-Thérése de la Chastre.*

1654. férente. Cette passion ne nuisit pas au mari, dont le Vicomte faisoit valoir les bonnes qualitez, & sa recommandation ne contribua pas peu à lui faire avoir le Bâton de Maréchal, dont il fut honoré en 1668. Ce fut à cette occasion que le Chevalier de Grammont, qui aimoit à dire de bons mots, répondit au Roi, qui lui demandoit s'il savoit bien qui il venoit de faire Maréchal de France, *Oui, Sire*, lui dit-il, *c'est Madame d'Humiéres*. Plaisanterie qui lui couta l'exil.

Méchante plaisanterie du Chevalier de Grammont punie.

A l'égard du Vicomte de Turenne, ce n'étoit pas la premiére fois que son cœur, tout martial qu'il étoit, avoit été sensible à l'amour. Nous avons vu celui qu'il prit pour la Duchesse de Longueville (1), dont il guérit bientôt: il fut plus constant pour cette seconde Maitresse, & il l'honora toujours de son estime. Cette tendresse dans ce grand Homme, étoit moins une marque de sa foiblesse que de la bonté de son cœur, qui n'étoit pas moins tendre pour ses amis: doux, compatissant, & toujours prêt à excuser les malheureux. Il s'alléguoit quelquefois lui-même pour

Bon naturel du Vicomte de Turenne.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 137.*

pour les conſoler de leur faute ou de leur diſgrace, comme il lui étoit arrivé d'avoir auſſi manqué en quelques occaſions. *S'il falloit*, diſoit-il, *mépriſer tous ceux qui ont été battus, il y a long-tems qu'on ne feroit plus cas de moi. Les plus honnêtes gens*, ajoûtoit-il, *ſont ſujets à de ſemblables avantures, & je n'en eſtime pas moins un homme à qui elles ſont arrivées, quand il prend ſoin de les réparer.* Tant de modeſtie, & tant de bonté ſont bien rares dans un homme de Guerre, & il faut être bien grand, pour ſavoir ainſi s'abaiſſer.

1654. Il excuſe les fautes des autres.

Les Armes de France n'avoient pas eu la fortune favorable en Italie ni en Catalogne, & la Flotte n'avoit pas été plus heureuſe. On en attribuë la faute, premiérement, aux Généraux, qui n'avoient pas la capacité des trois Maréchaux de France qui commandoient ſur les Frontiéres du Roiaume, & en ſecond lieu, au manquement de Proviſions dont leurs Armées furent mal fournies. La fureur des François pour les expéditions d'au de là des Monts s'étoit rallentie: & le Cardinal, qui en étoit le grand mobile, n'avoit plus les mo-

La France ſe rallentit pour les expéditions d'Italie.

1654. tifs d'y faire la Guerre, qu'il avoit eus au commencement de la Régence. Ainsi les Armemens qui se firent cette année de ce côté-là furent foibles, & les expéditions peu considérables.

Le Maréchal de Grancey ne profite point des mouvemens de Naples.

Le Maréchal de Grancey avoit été envoié en Italie, & s'il eût eu assez d'habileté ou d'élévation pour profiter des mouvemens de Naples, il eût pu exécuter de grands desseins: mais manquant de génie pour les former, il n'avoit garde de les mettre à exécution. Les Napolitains recommençoient à se soulever, & s'il eût su les ménager, entretenir des correspondances avec eux, les assurer du secours de la France, s'offrir de leur en donner à l'heure même des preuves, ils eussent de leur côté concouru avec lui, pour faciliter ses entreprises sur les Places de ce Roiaume-là qu'il eût voulu attaquer. Il manqua ou de pénétration ou de hardiesse pour se former un semblable plan, & incertain de celui qu'il se devoit faire, il laissa échaper l'occasion qui ne revint plus. C'est ainsi que la promptitude n'est pas un des moindres talens d'un bon Général, & que

s'il

s'il ne sait pas prendre de bonne heure son parti, il ne peut réparer par son courage la faute que sa lenteur lui a fait faire. Le Maréchal de Grancey en fit l'expérience. Aiant laissé passer le tems, qu'il eût pû faire quelque heureuse entreprise dans le Roiaume de Naples, il passa dans cette partie du Milanois qu'on nomme *l'Alexandrin*, du nom de sa Capitale, à dessein de s'y dédommager des occasions qu'il avoit perduës: mais la fortune, dont il avoit négligé de profiter dans le Roiaume de Naples, lui tourna le dos dans le Duché de Milan. Il y trouva des riviéres si enflées par des pluies continuelles, que toute la Campagne se termina à consumer les fourages, & à quelques legéres escarmouches. 1654.

Il ne réüssit pas mieux dans le Milanois.

Dans ces entrefaites, & après qu'il fut sorti des Etats de Naples, l'Armée de France y parut, commandée par le Duc de Guise, & n'y fit pas de grands exploits. Ce n'étoit plus ce Héros qui étoit venu en 1647. sur un Brigantin braver toute la Flotte d'Espagne (1), & s'ouvrir un passage pour défendre Naples, contre toute

Le Duc de Guise avec la Flotte Françoise n'est pas plus heureux.

(1) *Voiez Tom. I. pag.* 345.

1654. toute la puissance de cette redoutable Monarchie, qu'il tint six mois dans la crainte de perdre un de ses plus beaux Roiaumes. A peine y put-il débarquer quelques Troupes, qui se saisirent de Castel-à-Mare, mais qui l'abandonnérent presqu'aussitôt, en aiant été chassées avec perte, & contraintes de se rembarquer avec leur Général, pour retourner dans les Ports de Provence, où il n'aborda qu'ensuite d'une rude tempête qui fit périr une partie de ses Vaisseaux : également malheureux & sur Mer & sur Terre, & le tems de ses grandes avantures étant déjà passé. Tant il est vrai que la fortune n'a guére moins de part à faire les Héros, que la valeur : ou tant il est rare de trouver des Héros qui ne se démentent point ; qu'il en est d'une année, ou d'un jour seulement, mais peu qui le soient toute leur vie.

Le tems de ses grandes avantures étoit passé.

La retraite du Duc de Guise fit peur au Maréchal de Grancey, qui craignit de voir fondre sur lui toutes les Forces du Roiaume de Naples, & qui repassa promptement le Tenare, de peur d'en être envelopé.

La

La France fut un peu plus heureuſe en Catalogne, par le ſoin qu'avoit pris le Cardinal de mettre le Prince de Conti en état d'y acquérir de la réputation. Il avoit nouvellement épouſé une de ſes niéces, & il eût voulu en égaler la gloire à celle du Prince de Condé ſon frere : mais toute ſa fortune ne pouvoit pas aller juſque-là : & il n'apartient qu'au Créateur des hommes d'être auſſi le Créateur des Héros. 1654. Mariage du Prince de Conti.

La premiére Conquête du Prince de Conti fut Ville-Franche, petite Ville en Rouſillon à l'entrée du Conflans, ſituée entre deux Montagnes, *& qui ſemble*, dit un Auteur, *avoir été plutôt bâtie pour la retraite des ours, que pour la demeure des hommes.* Néanmoins comme elle empêchoit aux François l'entrée de la Cerdagne, & que d'ailleurs ſa priſe leur aſſuroit le Rouſillon, on en fit le Siége le dernier de Juin, & le 7. de Juillet on s'en rendit maître. Ses exploits en Catalogne.

On entra alors plus avant dans la Cerdagne, petite Province aſſez agréable, & qui en eſt elle-même une de la Catalogne, & on mit le Siége devant Puycerda (1). Quelques- Il ſe rendit maître de Puycerda.

(1) *Elle eſt Capitale de la Cerdagne.*

1654. ques-uns assûrent qu'elle ne fit pas plus de résistance que Ville-Franche. & qu'elle ne tint comme elle que huit jours : d'autres disent que le Siége dura un mois, & quelle fut prise le 21. d'Octobre. Ce fut à la reduction de ces deux Places que se borna la Campagne du Prince de Conti, qui bientôt après quitta l'Armée, & vint tenir les Etats en Languedoc.

Dans le tems qu'il partoit de Catalogne, Dom Jean, qui étoit à Barcelône, en sortit avec des Troupes, & marcha du côté de Vich que les François menaçoient : mais les neiges, qui tombent de bonne heure sur les Monts Pyrénées, l'obligérent de revenir à Barcelône, avant qu'elles lui en eussent fermé le passage, s'étant contenté de jetter six Régimens dans Vich, secours suffisant pour sa défense.

Le Duc de Lorraine arrêté à Bruxelles.

Le Duc de Lorraine (1) fut arrêté dans ce tems-là à Bruxelles, & envoié en Espagne, où il resta prisonnier dans le Château de Tolede jusqu'à la Paix des deux Couronnes. La Cour de Madrid en vengeant ses inju-

(1) *Charles IV.*

injures, vengea aussi celles de la 1654.
France, & le Duc de Lorraine fut puni de ses infidélitez envers l'une & envers l'autre. Il les avoit jouées toutes deux pendant plusieurs années, & leur avoit chérement vendu ses services, ou plutôt ses tromperies : les tenant toujours en suspens, leur promettant ses Troupes pour en avoir de l'argent, leur manquant au besoin en ne les envoiant pas, ou en les envoiant trop tard : attentif à leurs troubles pour en tirer du profit, s'offrant aux deux Partis, prenant des deux côtez, & n'en satisfaisant pas un. Quel personnage ne joua-t-il point dans les derniéres Guerres Civiles de France ? Quels tours ne fit-il point au Parti des Princes, & à celui de la Cour ? L'Espagne n'en étoit pas plus contente, & il s'étoit rendu suspect à son égard en plusieurs occasions. Elle dissimula son ressentiment, jusqu'à ce qu'elle pût l'exécuter à coup sûr : ce qu'elle fit en l'engageant par de nouveaux Traitez, qui le persuadérent qu'il en avoit regagné la confiance : desorte qu'il ne craignit point de venir à Bruxelles, où il fut arrêté. Personne

Ses variations continuelles le rendent odieux à la France & à l'Espagne.

ne

1654. ne ne le plaignit, & ce qui est fort rare, les deux Couronnes ennemies s'aplaudirent de sa prison, où chacune vit avec plaisir la punition des fourberies qu'il lui avoit faites.

Cromwel affermit son usurpation.

Dans le tems que le Duc de Lorraine étoit mené prisonnier en Espagne, Charles II. Roi de la Grande Bretagne, étoit contraint de sortir de France, pour chercher ailleurs un asyle contre la poursuite de l'Usurpateur de ses Roiaumes (1). Cromwel, devenant tous les jours plus redoutable, vouloit être obéï, & par ceux de sa Nation, & par les Etrangers qui recherchoient à l'envi son Alliance. Nous avons vu comment sur la fin de l'année 1653. il s'étoit mis à la tête du Gouvernement, sous le nom populaire de *Protecteur*. Il fit cette année quelque chose de plus hardi. Le 3. de Septembre il convoqua le nouveau Parlement qu'il avoit promis, & s'y rendit à l'ouverture des Séances, précédé par quatre *Masses*, par la Bourse, & par l'Epée (2) qu'il faisoit porter devant lui. Aiant pris sa place, il fit une Harangue pour representer-

(1) *Voiez les Histoires d'Angleterre, Nani, &c.*
(2) *Trois marques de Souveraineté.*

preſenter les ſervices qu'il avoit ren- 1654.
dus à la Nation, tels, qu'il en avoit fait la plus heureuſe & la plus glorieuſe Nation du monde, jouïſſante d'une proſpérité & d'une Paix qu'elle n'avoit point goûtée auparavant, & plus reſpectée qu'elle ne l'avoit jamais été de toutes les autres Puiſſances de l'Europe. *Achevez, Meſſieurs*, leur dit-il en finiſſant ſon Diſcours, *d'affermir la gloire & la félicité du Gouvernement : Vous ne le pouvez mieux faire, qu'en vous uniſſant avec un même zêle pour ne former que de ſages Reglemens, qui entretiennent la Paix de l'Etat & des Familles, & qui ôtent à vos Ennemis toute eſpérance de voir renaître parmi vous des diviſions, qu'ils ſont ſi ſoigneux de fomenter.* Ces paroles étoient belles, ſi elles n'euſſent pas eu pour but l'affermiſſement de ſa tyrannie, plutôt que le bonheur des Peuples.

Son hardi Diſcours au Parlement.

C'eſt dont on fut bientôt convaincu, lors que ſes Créatures aiant propoſé dans l'Aſſemblée dont il s'étoit retiré, de faire un Acte par lequel le Parlement le reconnût pour Souverain, & y trouvant de la réſiſtance, il ſe tranſporta, ſur l'avis

qu'ils

1654. qu'ils lui en donnérent, à Westminster, & les menaça de leur interdire pour toujours l'entrée au Parlement, s'ils ne signoient l'Acte. Il portoit, *Que le Gouvernement étoit établi en la personne d'un* Seul, *& du Parlement:* & il y joignit un formulaire de serment qu'il dressa lui-même, conçu en ces termes:

Acte de son Gouvernement.

Je promets d'être fidele à Mylord Protecteur *& à la République d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de ne rien entreprendre ni de n'entrer dans aucune entreprise contre le Gouvernement, tel qu'il est établi dans la personne d'un* Seul *& du Parlement.* Il fallut obéïr, tant son autorité étoit absoluë.

Toutes les Puissances de l'Europe le reconnoissent.

Elle étoit respectée de toute l'Europe. La Hollande s'étoit soumise, & lui avoit sacrifié la Maison d'Orange pour avoir la Paix : La Reine de Suéde l'avoit reconnu, & avoit son Ambassadeur auprès de lui: les Couronnes d'Espagne & de Portugal y avoient aussi les leurs. La Politique ne permettoit pas à la France de rapeller le sien. Elle le laissa donc auprès du *Protecteur* qu'elle reconnut comme les autres, obligée d'ailleurs

leurs d'éloigner la Famille Roiale des Stuarts, nonobſtant les liens du ſang & de la Roiauté. Il y avoit quelque choſe de bien dur à l'exiger, & de bien fâcheux à l'accorder. Congédier un Roi malheureux, qui s'étoit réfugié chez ſon Voiſin & ſon Allié, abandonner un proche Parent, un couſin germain, & avoir cette complaiſance pour un vil Uſurpateur, tout cela ne ſembloit guére digne d'un Roi de France? Mais ne condamnons point le jeune Monarque, dont le Cardinal gouvernoit encore les premiéres années de ſa jeuneſſe, & n'exigeons pas de lui plus de ſévérité ou de délicateſſe, que toutes les Têtes Couronnées de l'Europe en avoient fait paroître. Il devoit beaucoup à la vérité à un Roi malheureux, fugitif, ſon Parent: mais ne devoit-il rien à ſes Peuples? Pouvoit-il les abandonner à une Guerre ſanglante & ruineuſe, qu'il alloit leur attirer immanquablement, s'il ne ſatisfaiſoit pas le furieux Cromwel? Il y a entre les Rois & leurs Peuples une liaiſon qui n'eſt pas moins forte, que celle de la parenté & du ſang: & *le Salut-Public eſt la ſuprême Loi.*

1654.

La France eſt obligée de faire ſortir la Famille Roiale.

1654. Il fallu donc tout accorder à l'Usurpateur, & que Charles II. se retirât cette année à Cologne, quoique le Traité ne fût signé que l'année suivante. Ce fut alors que Cromwel fit fraper cette superbe Médaille, où l'on voioit d'un côté sa tête & son nom, & sur le revers, des Faisceaux & une Hache, qui sont les marques de la Puissance Souveraine, avec ces Paroles du Pseaume second: *Maintenant vous Rois aiez de l'intelligence.* Comme elles étoient en Latin, on pouvoit aussi, dit un Auteur qui en fait mention (1), leur faire dire sans violence: *Maintenant ô Rois prenez-garde à vous.* La retraite de l'infortuné Charles II. le disoit encore d'une maniére plus insultante: banni de France, & qui n'eût pas trouvé d'asyle sur les Terres de la Maison d'Autriche, si Cromwel n'eût pas déclaré la Guerre à l'Espagne.

Médaille insolente que Cromwel fait fraper.

Je ne puis voir partir de la Cour de France le Roi fugitif, sans dire quelque chose des avantures qu'il y avoit euës. Je les ai recueillies d'un Auteur digne de foi (2), qui en avoit été

(1) *L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes.*
(2) *Mylord Clarendon.*

été non ſeulement le témoin, mais qui même y avoit été ſouvent apel-lé, pour donner ſes conſeils au jeune Monarque dont il avoit la conduite. 1654.

Propoſition du mariage de Charles II avec *Mademoiſelle*, & ce qu'il en faut croire.

J'ai parlé en quelques endroits (1) des propoſitions de mariage de ce Prince avec *Mademoiſelle*, c'eſt-à-dire, la fille du Duc d'Orléans, ſortie de ſon premier mariage, & la plus riche Princeſſe de France, comme je l'ai auſſi remarqué. Mais le Comte de Clarendon (2), qui eſt l'Auteur que je copie, nous en aprend des particularitez que les Ecrivains François ont ignorées. Il nous dit que la Reine d'Angleterre avoit du penchant pour cette Alliance, qu'elle étoit du goût du Roi ſon fils, & que tout ſembloit en favoriſer la propoſition. Cependant ni lui ni le Marquis d'Ormond ne furent pas de ce ſentiment. Leur principale raiſon fut la Religion de cette Princeſſe, dont les Ennemis de la Roiauté d'Angleterre n'euſſent pas manqué de ſe prévaloir, & de perſuader les Peuples que le Roi ne l'avoit épouſée, qu'en

(1) *Voiez Tome I. pages* 173. 517. 518. 519. *&* 520.
(2) *Dans ſon Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre.*

1654. qu'en se faisant Catholique: ce qui rendroit son rapel impratiquable. Il ajoûte, que pourtant cet obstacle n'eût pas fait échouer la Négociation, qui étoit déjà bien avancée, si ce que fit *Mademoiselle*, à la Journée de St. Antoine en faveur du Prince de Condé, ne lui eût pas attiré le ressentiment de la Cour de France, sur laquelle Charles II. ne pourroit plus par conséquent compter pour le recouvrement de ses Roiaumes, qu'il avoit plus à cœur que le mariage, auquel il ne pensoit que pour se mettre en état, par les grands Biens de cette Princesse, & favorisé du secours de la France, de parvenir à son rétablissement.

Divers Partis proposez au Duc d'York sans succès.

Je raporterai tout d'un tems, sur la foi du même Auteur (1), deux mariages qui furent mis sur le tapis pour le Duc d'York, & qui tous deux manquérent. Le premier fut celui de la Princesse de Longueville, sortie du premier mariage du Duc son pere, & qui étoit aussi une riche Héritiére. Le Duc d'York n'étoit pas encore Catholique déclaré, & professoit, au moins extérieurement, la

(1) *Mylord Clarendon*.

la Religion Anglicane : desorte que le Traité échoua par la même raison qui avoit fait rompre celui du Roi son frere, & qui devoit valoir pour l'Héritier Présomptif de la Couronne, autant que pour le Roi lui-même. Mylord Clarendon en alléguoit encore une autre : c'est que le Roi ne consentiroit pas volontiers que le Duc son frere fût marié avant lui, & qu'il fût au pouvoir d'une femme de dire, *Que, s'il y avoit seulement une personne morte, elle seroit Reine.* 1654.

L'autre mariage où l'on vouloit embarquer ce Prince, fut celui de la fille du Duc de Lorraine, qu'il avoit euë de la Comtesse de Cantecroix sa Maitresse : l'indignité de cette alliance en empêcha la conclusion.

Amour du Roi Charles II. pour la Duchesse de Châtillon.

Je reviens aux amours du Roi son frere, dont l'Auteur Anglois nous donne une relation qu'on ne trouve point ailleurs. *L'amour*, dit-il, *fut toujours son foible, & avant que de sortir de France il en prit un peu trop pour une jeune Veuve, qui ne voioit que le Trône au dessus d'elle, & qui n'étoit pas indigne par sa naissance & par son mérite d'y monter. Elle s'en montra plus digne encore en le refusant : car le*

1654. *Roi, qui en étoit charmé, lui proposa de l'épouser; mais elle eut la générosité de n'en pas accepter l'offre, pour ne point nuire à son rétablissement.* Après un si grand effort de vertu, l'Auteur a raison de blâmer l'Histoire ou le Roman des Amours de la Cour de France, qui ne parle pas si avantageusement de cette illustre Veuve: mais il me semble qu'il a tort lui-même d'en avoir caché le nom, puis qu'une conduite si sage & si desintéressée, ne pouvoit que faire honneur & à l'Amant & à l'Amante. On croit pourtant que, de la maniére dont il la désigne, il a bien voulu qu'on la devinât: & il seroit difficile d'attribuer toutes les qualitez qu'il lui donne, à une autre qu'à la Duchesse de Châtillon (1), qui avoit aussi donné de l'amour au Duc de Némours & au Prince de Condé, & qui étoit restée Veuve à la fleur de son âge, par la mort de son mari, tué le 8. de Février 1649. à la Bataille de Charenton. Nous verrons dans la suite les autres avantures du Roi exilé, moins agréables que celle-

ci,

(1) *Elisabeth Angélique de Montmorenci, qui épousa depuis le Duc de Mecklenbourg en 1663. Voyez ci-dessus page 282. à la Note (1).*

ci, mais qui eurent enfin un heureux 1654.
dénouement.

Je paſſe au Siége de Candie (1). Il en fut à peu près de cette année, comme de la précédente : tous les grands exploits ſe firent ſur Mer, & il ne ſe paſſa rien de conſidérable devant Candie. Deſorte que, comme je me ſuis borné à la relation du Siége de cette Place, j'ai peu de choſe à dire pour la ſuite de ma narration. Il ſembloit qu'il ne s'agiſſoit que d'obſerver les mouvemens des Turcs pour n'en être point ſurpris, & d'empêcher ces Infidéles de faire entrer du ſecours dans Canée & dans leur Camp, pendant que de leur côté ils ne négligeoient rien pour les y faire paſſer. La Flotte Vénitienne ne craignoit point d'attaquer celle des Ennemis, incomparablement plus nombreuſe que la ſienne, pour en faire échouer le Débarquement, & ceux-ci ne ſe rebuttant point faiſoient tous leurs efforts pour le faire réüſſir. S'ils ne pouvoient pas tout débarquer, ils en faiſoient au moins couler une partie : & ainſi ils ſe fortifioient toujours dans leur Camp, pen-

(1) *Voiez Nani.*

1654. pendant que la République épuisoit ses Forces, pour défendre la Capitale d'une Ile si fameuse, & si à la bienséance des deux Nations.

Capello, Ambassadeur de la République, étoit toujours prisonnier, & celui de France emploioit en vain son entremise & ses sollicitations pour le faire relâcher. Il trouvoit dans le Divan un Visir qui lui donnoit de méchantes excuses, & un Mufti inexorable. La mort de ce dernier donnoit quelque espérance d'obtenir la liberté de l'Ambassadeur, lorsque ne pouvant plus suporter l'ennui de sa prison, il résolut de s'en délivrer lui-même aux dépens de sa vie. On le trouva au moins dans son lit à demi-mort de plusieurs blessures qu'il s'étoit faites. Il est vrai que l'Auteur (1) qui raporte ce tragique accident, l'impute au trouble de son imagination, qui lui fit voir la nuit, n'étant pas bien éveillé, les Turcs qui le vouloient massacrer, & pour en éviter la cruauté il se frapa d'un couteau ou d'une épée qu'il trouva sous sa main. Ses blessures n'étoient pas mortelles, & il en guérit: mais le

Capello ne peut souffrir la dureté de sa prison, & se veut faire mourir.

(1) *Nani.*

le Visir, qui commençoit à se radoucir, mourut bientôt après d'apoplexie. Celui qui lui succéda l'année suivante, se laissant toucher par les remontrances du Secretaire Ballarini, & par l'intercession de l'Ambassadeur de France, permit à Capello de venir à Andrinople. On dit qu'il se piqua aussi de générosité, & qu'entendant les Turcs, qui murmuroient de la dureté qu'avoit euë son Prédécesseur, pour un homme du Caractére & de l'âge de Capello, que le chagrin de sa prison avoit jetté dans le desespoir, il voulut se montrer plus modéré & plus compatissant. Ainsi cette Nation n'est pas si barbare qu'elle n'ait pitié des malheureux, & tout fiers que sont ses Visirs & ses Sultans, ils ne sont pas toujours cruels & toujours inhumains. La vertu aussi bien que le vice est de tout Païs, & il n'y en a point où l'un & l'autre ne se trouvent, plus ou moins seulement en un endroit qu'en un autre. 1654.

Les Turcs en ont pitié.

La Suéde a trop de liaison avec la France, & j'ai parlé en trop d'endroits de l'Alliance étroite de ces deux Couronnes: des Regnes du fa-

1654. meux Gustave, & de son admirable fille qui lui succéda: du Gouvernement de cette Héroïne, de son génie également propre pour les Armes & pour les Belles-Lettres, sachant faire triompher les unes, & faire fleurir les autres, pour ne rien dire du dernier Acte de sa Roiauté. Il lui attira plus qu'aucun autre l'étonnement de toute l'Europe, & mérita l'admiration de tout le monde, s'il n'en remporta pas une générale aprobation. C'est de son abdication que je parle, & dont je vais donner une courte description. La France, qui lui fit deux ans après une si magnifique réception, lors de son Entrée à Paris (1), ne prendra pas pour un épisode cette Scêne si intéressante d'un Regne qu'elle a tant aplaudi, & dont elle prend plaisir à voir la suite dans la Famille Roiale, à qui cette illustre Reine résigna la Couronne qu'elle abdiquoit.

Abdication de la Couronne par la Reine de Suéde.

Elle n'avoit que vingt-sept ans lorsqu'elle prit cette grande résolution, & il est étonnant de voir une Reine d'une si haute réputation, à la fleur de son âge, au milieu des prof-

(1) *Le 6. de Septembre 1656.*

prospéritez d'une Paix glorieuse qu'elle avoit donnée, non seulement à son Roiaume, mais même à la plus grande partie de l'Europe, chérie de ses Peuples, honorée de ses Alliez, recherchée de tous les autres Etats, se lasser de toute cette gloire, & dire adieu de si bonne heure à ce que le monde a de plus grand & de plus beau. 1654.

Sentimens là dessus.

Quelques-uns disent (1) qu'il entra du chagrin dans cette grande action de la Reine, & qu'elle ne prit la résolution de résigner la Couronne à l'Héritier Présomptif, que parce qu'elle étoit prête de lui échaper, & qu'elle voioit les yeux du Peuple tournez de ce côté-là. Ils veulent que par la Paix de Westphalie, elle fût déchuë auprès de ses Sujets de l'estime & de l'affection qu'elle méritoit par son rang & par ses vertus: que la Nation Suédoise naturellement belliqueuse cessât de l'admirer, depuis qu'elle avoit préféré une vie tranquille à la profession des Armes: & que les Généraux & les Soldats, accoutumez aux Conquêtes & au butin qui leur en revenoit, ne pussent souf-

(1) *Nani.*

1654. souffrir l'obscurité & la pauvreté où la Paix les réduisoit. Ils ajoûtent, que la Reine, par je ne sai quel motif de caprice ou de légéreté, avoit changé tout d'un coup d'inclination, en préférant la Maison d'Autriche à celle de France, & en favorisant de tout son pouvoir l'élection de Ferdinand IV (1). pour Roi des Romains: mais la mort de ce Prince aiant suivi de près son élection, elle n'eut plus d'attachement pour la Cour de Vienne, où il n'y avoit qu'un Prince trop jeune (2) pour être l'objet de son affection. Elle la conserva néanmoins à la Maison d'Autriche, en se tournant vers la Branche d'Espagne, & l'Ambassadeur Pimentel eut toute sa confidence. Ce n'étoit pas pour lui regagner le cœur de ses Peuples, qui s'apercevoient du penchant qu'elle témoignoit pour la Religion Romaine, qu'elle embrassa en effet bientôt après. Ce soupçon contribua beaucoup à la décréditer dans leur esprit, & à les affectionner plus fortement au Prince Charles-Gustave Palatin, qui devoit lui succéder.

La Reine incline pour la Maison d'Autriche.

Son penchant pour la Religion Romaine.

Elle

(1) *Fils de l'Empereur Ferdinand III. & qui mourut avant lui.*

(2) *Léopold, depuis Empereur.*

Elle ne l'ignoroit pas, & bien loin d'en être jalouse elle l'avoit mandé à sa Cour, & l'avoit fait déclarer solemnellement Successeur de la Couronne. Il en étoit digne, & si sa naissance du Chef de sa mere, sœur du Grand Gustave, & la nomination de la Reine l'y apelloient, il la mérita encore mieux par ses grandes actions. Successeur déclaré il ne montra aucune impatience pour monter sur le Trône, & il n'eut que du respect & de la déférence pour la Reine. Enfin le jour arriva qu'elle lui remit volontairement la Couronne. C'est à peu près en ces termes qu'en parlent ceux qui jugent de cette abdication, comme si elle n'eût pas été tellement volontaire, que le dépit & l'inconstance de la Reine n'y eussent eu beaucoup de part. On n'y voit cependant rien que de libre, & s'il y eut du dégoût de la Roiauté, qu'elle qu'en puisse être la cause, ou le projet de changer de Religion, ou l'envie de cultiver les Belles-Lettres & les Beaux-Arts, ou l'aversion qu'elle remarquoit dans ses Peuples pour ce nouveau genre de vie, & peut-être tout cela ensemble, il ne s'ensuit pas

1654.

Qualitez du Prince Charles-Gustave.

Jugement qu'il faut faire de l'abdication de la Reine.

1654. que ſon abdication ait eu rien de forcé, rien par conſéquent qui en diminuë la gloire.

Cérémonie de cette abdication.

La cérémonie s'en fit ſur la fin de l'année de la maniére du monde la plus éclatante, en la préſence des trois Etats du Roiaume aſſemblez pour une ſolemnité ſi extraordinaire, & qui fit voir le plus rare ſpectacle, & peut-être l'unique qu'on ait vu & qu'on verra jamais. Il eſt vrai que des Empereurs accablez d'années, ou fatiguez d'une adminiſtration trop pénible s'en étoient dégoûtez: mais une Reine toute jeune, & qui ſavoit ſi dignement remplir le Trône, n'avoit pas les mêmes raiſons pour en deſcendre. On n'en peut attribuer l'abdication qu'à un choix tout libre d'une vie plus douce & plus tranquille, où elle crut mieux trouver de quoi ſatisfaire ſon eſprit & ſon cœur, que dans la pompe & la vanité des grandeurs dont les autres ſont idolâtres. Elle réſigna d'ailleurs la Couronne à un Prince ſi digne de lui ſuccéder, & de perpétuer le nom du Grand Guſtave, qu'elle en fut d'autant plus chére aux Suédois, & mérita d'autant mieux leur ſouvenir &

leurs

leurs regrets, qu'elle avoit pourvu, 1654.
par la nomination de son Successeur,
à n'en être point regrétée.

L'année 1655 (1). nous ouvrira le 1655.
même Théatre que la précédente,
& nous y representera à peu près les
mêmes Scênes : les mêmes Armées
sur les Frontiéres de la France du
côté des Païs-Bas, & hors du Roiaume
en Italie & en Catalogne, conduites
par les mêmes Généraux.
Nous y verrons encore des succès assez
semblables à ceux de la Campagne
passée : un mélange de bons &
de mauvais événemens : plus de prospérité
dans les expéditions des Païs-Bas,
que dans celles d'Italie, & assez
de bonheur en Catalogne. Peut-être
faut-il attribuer ces différens succès
à la qualité des Troupes, mieux
disciplinées dans une Armée que dans
l'autre : peut-être faut-il en imputer
le blâme, ou en donner la gloire aux
Généraux : peut-être enfin faut-il
tout raporter à cette Providence dont
les causes secondes dépendent, & qui
fait pencher la balance du côté qui
lui plaît. Je garderai dans cette Cam-

(1) *Voiez de Riencourt, les Fast[illegible] la Vie du Vicomte de Turen[illegible]*

1655. pagne le même ordre que dans les autres : je raporterai sans interruption les exploits des Armées des Païs-Bas, & ensuite ceux des Armées d'Italie & de Catalogne. Je passerai de là au Gouvernement Civil du Roiaume, & j'y ferai voir, aussi bien que dans le Militaire, la part qu'y eut le jeune Monarque, qui va desormais être l'ame de tous les grands mouvemens, qu'on verra se remuer sous sa direction avec plus de vigueur & plus d'éclat que pendant sa Minorité.

Siége du Quesnoy par les Espagnols.

La Campagne commença par la délivrance du Quesnoy, dont les Ennemis avoient formé le Blocus. Il étoit difficile de s'ouvrir les passages, pour faire entrer dans la Place les Provisions dont elle avoit besoin. Le Vicomte de Turenne l'entreprit, & en vint à bout. Il divisa son Armée en plusieurs petits Corps, les faisant marcher, les uns d'un côté, & les autres d'un autre, comme s'il eût eu plusieurs desseins. Ce n'étoit que pour obliger les Espagnols à remuer leur Camp, & à lui laisser un passage ouvert pour introduire le secours. Cela se fit par un coup aussi heureux que

que hardi, qu'exécuta le Marquis de Castelnau, l'un des Lieutenans-Généraux du Vicomte de Turenne, & qui commandoit l'un de ces petits Corps dont je viens de parler. Aiant su que cinq cents hommes des Troupes Espagnoles s'étoient postez dans la Ville-Basse du Catelet (1), d'où ils prétendoient faire des Courses en Piçardie, il les surprit, se présentant à l'improviste devant la Place, l'emporta d'Assaut, passa les cinq cents hommes au fil de l'Epée, & mit le feu aux quatre coins & au milieu de la Ville, qui fut réduite en cendres. Cet exploit étonna les Ennemis : & craignant que le Vicomte de Turenne n'en voulût aux Places qu'ils avoient de ce côté-là, ils affoiblirent le Blocus du Quesnoy, pour y envoier du secours. Alors l'habile Général profitant de la conjonсture, & se servant du passage que lui ouvroit ce Détachement, fit marcher en diligence un Convoi qu'il tenoit tout prêt, & le fit entrer dans le Quesnoy. N'apréhendant plus rien pour cette Place, il forma un plus grand dessein, & résolut le Siége de Landreci.

1655.

Les Espagnols chassez du Catelet.

Le Quesnoy secouru.

La

(1) *En Picardie dans le Vermandois.*

1655. La Ville fut investie sur la fin de Juin, & la Tranchée ouverte le 27. Comme elle étoit assez bien fortifiée, défenduë d'ailleurs par une bonne Garnison, & qui espéroit d'être secouruë, elle se fit battre pendant vingt-quatre jours, sans vouloir écouter les sommations qu'on lui fit à diverses fois de se rendre. Le Roi voulut être présent au Siége, & vint au Camp animer par sa présence les Soldats, à qui rien alors ne fut capable de résister : maîtres de l'Ouvrage à Cornes & de la Contrescarpe : oposant à la vigoureuse défense des Ennemis une plus grande vigueur encore, & la Brêche faite s'empressant à donner l'Assaut, lorsque les Assiégez demandérent à capituler. Le Roi, qui fut témoin de tout ce qui se passa, admiroit la belle conduite du Vicomte de Turenne, s'entretenant avec lui des heures entiéres, & se faisant instruire du détail de chaque action, de chaque Commandement & de chaque Attaque, ravi d'écouter un si grand Maître, pour en mettre bientôt les leçons en pratique. Il avoit déjà puisé cette Science dans les Ecrits d'un

Siége de Landreci & sa réduction.

Le Roi se rend au Camp & ses entretiens avec le Vicomte de Turenne.

d'un plus grand Maître encore, dans 1655.
les Commentaires de Jules-Céſar, dont il avoit traduit le premier Livre (1). Le Vicomte de ſon côté étoit charmé d'avoir pour Diſciple un ſi grand Prince, & ne craignoit pas de déplaire au Cardinal, qui traverſoit toujours tant qu'il pouvoit ces entretiens : ſoit qu'il fût jaloux de l'affection que témoignoit le Roi à ce grand Capitaine, comme lui reproche un Auteur : ſoit, comme lui reproche un autre, qu'il aimât mieux élever le Roi dans la moleſſe, que dans les glorieux, mais pénibles exercices de la Roiauté. S'il en faut croire ces Auteurs, ce fut par les motifs de ſa jalouſie que le Cardinal aſſocia le Maréchal de la Ferté au Vicomte de Turenne, pour affoiblir l'autorité du dernier, & la bienveillance que lui témoignoit le Roi, en la partageant. Il y réüſſit mal, & il ne put empêcher que la ſageſſe de ce grand Homme ne l'emportât ſur les violences & les bruſqueries de ſon Rival, ni que le Roi ne lui donnât toute ſa confiance avec toute ſon eſti-
me.

(1) *Voiez les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire le Grand.*

1655. me. Le Maréchal de la Ferté eut pourtant aussi son mérite, & il se signala en ce Siége, comme en beaucoup d'autres: mais il eut souvent besoin que le Vicomte le redressât, & vint à son secours. C'est ce que nous avons déjà vu, & ce que nous allons voir tout à l'heure: desorte qu'on peut dire de ces deux fameux Généraux, ce que l'Histoire Grecque dit de deux des plus grands Capitaines d'Athênes(1): que l'un, qui étoit Alcibiade, n'avoit rien fait sans l'autre, & que l'autre qui étoit Thrasybule, avoit fait de grandes choses, sans avoir eu besoin d'Alcibiade.

Comparaison du Vicomte de Turenne & du Maréchal de la Ferté.

Retraite du Maréchal au Camp du Vicomte.

Après la prise de Landreci l'Armée se partagea en deux. Le Vicomte de Turenne en prit une partie, & le Maréchal de la Ferté l'autre: celui-ci marcha contre St. Guilain, & celui-là contre Condé, deux Villes du Hainaut. Le Maréchal de la Ferté n'aiant pas fait assez de diligence pour investir la Place qu'il devoit assiéger, avant que les Ennemis lui eussent coupé le passage, il fut contraint, les voiant venir à lui avec des Forces supérieures, de rebrousser che-

(1) *Thrasybule & Alcibiade, Voiez Corn. Nepos.*

chemin, & de se hâter de rejoindre le Vicomte de Turenne, qui faisoit le Siége de Condé. Les Ennemis le poursuivirent jusqu'aux Lignes, comme s'ils eussent eu dessein de les forcer; mais ils n'osérent l'entreprendre. On continua les Attaques à leur vûë, & le quatriéme jour la Ville perdant l'espérance d'être secouruë fit sa Capitulation. 1655.

Prise de Condé.

Les deux Généraux, qui avoient joint leurs Troupes, marchérent ensemble pour réduire Saint Guilain: & les Ennemis, qui avoient empêché le Maréchal de la Ferté de l'assiéger, manquérent de Forces ou de courage pour s'oposer au Vicomte de Turenne, qui emporta la Place le 25. d'Août, après douze jours de Siége, aidé du Maréchal de la Ferté, avec qui il voulut bien partager la gloire de ces deux expéditions, quoiqu'il eût peut-être pu se l'attribuer toute entiére.

Et de Saint Guilain.

Je ne dois pas oublier un grand avantage qu'avoit encore le Vicomte de Turenne sur le Maréchal de la Ferté, & sur tous les autres Généraux: c'étoit de ne prendre rien des Sauvegardes, & d'en laisser tout le profit

Le Vicomte laisse le profit des Sauvegardes aux pauvres Officiers.

1655. profit à des Officiers qui en avoient besoin. Bel exemple, mais peu imité, d'une générosité héroïque & desintéressée.

Réduction de Maubeuge.

Il faut ajoûter aux Conquêtes que je viens de raporter, celle qui fut faite auparavant de la Ville de Maubeuge sur la Sambre, Place nécessaire pour la communication du Quesnoy. On y joignit encore la réduction de quelques Châteaux, situez aux environs & sur les bords de la Meuse.

Retour du Roi à Paris.

Tels furent les succès de la Campagne du côté des Païs-Bas. Le Roi, qui avoit été présent à la plûpart de ces expéditions, revint à Paris se délasser de la fatigue de tous ces divers Campemens, & recevoir les aplaudissemens & les félicitations de ses Peuples.

On ne fut pas si heureux en Italie. Le Duc de Modêne, qui s'étoit rangé du côté des Espagnols, n'y demeura pas long-tems: & s'étant plaint à la Cour de Madrid de plusieurs violences qu'on lui avoit faites, il reprit pour s'en venger l'Alliance de la France, qui lui aida à faire lever le Siége de Reggio, que

Levée du Siége de Reggio.

le

le Marquis de Caracêne avoit mis devant cette Capitale du Duché de même nom. Mais ensuite de cet exploit, le Prince Thomas, qui commandoit l'Armée Françoise, étant entré dans le Milanois, & aiant fait le Siége de Pavie, il fut contraint de le lever (1) après cinquante jours de Tranchée ouverte, faute de vivres, dont les Convois ne purent arriver dans son Camp. 1655.

Le Prince Thomas contraint de lever celui de Pavie.

Débauches du Prince de Conti & du Duc de Mercœur.

On n'eut des succès guére plus favorables en Catalogne. Le Prince de Conti, qui y étoit passé avec le Commandement des Troupes, prit le Cap de Quers (2) & Chastillon (3): & il ne tint qu'à lui de faire des Conquêtes plus considérables. Mais au lieu de passer promptement les Montagnes, il s'amusa à faire débauche avec le Duc de Mercœur son allié (4), qui étoit venu sur la Côte avec l'Armée Navale de France: desorte qu'il donna le tems aux Ennemis de s'assembler pour s'oposer à son passage. Se voiant ainsi arrêté, incommodé d'ailleurs d'un mal qui ne lui permettoit pas de tenir plus longtems

(1) *Le 13. de Septembre.* (2) *Ou Cadaques.*
(3) *Le 1. de Juillet.* (4) *Ils avoient épousé deux niéces du Cardinal Mazarin.*

1655. tems la Campagne, & plus avide de plaisirs que de gloire, il quitta l'Armée, dont il laissa le Commandement au Comte de Mérinville. Celui-ci marcha au secours de Solsone, & en fit lever le Siége: mais ce bonheur fut compensé par le malheur qu'il eut, d'être obligé à son tour de lever celui qu'il avoit mis devant une autre Place (1). Ainsi les choses furent assez égales des deux côtez.

Retour du Prince de Conti de la Campagne de Catalogne.

L'Armée Navale de France fut plus heureuse. Le Duc de Vendôme, Amiral, qui la commandoit, aiant rencontré le 29. de Septembre celle d'Espagne devant Barcelône, la combattit, & gagna la Bataille: secondé par le Commandeur Paul, qu'un grand nombre de belles actions avoient déjà rendu si célebre, & par Gabaret & par Foran, qui ne se rendirent pas moins fameux dans la suite.

Combat Naval gagné par le Duc de Vendôme.

La Campagne des Païs-Bas faillit à couter cher à la France, & peu s'en fallut qu'elle ne perdît son sage & vaillant Général le Vicomte de Turenne, sur qui rouloient les grands desseins du Roi, & dont sembloient dépendre la destinée & le salut de l'Ar-

Dangereuse maladie du Vicomte de Turenne.

(1) *Bergues.*

l'Armée. Comme il avoit extrêmement fatigué pendant toutes les expéditions que j'ai raportées, à peine fut-il arrivé à Paris, qu'il fut obligé de se mettre au lit, malade d'une grosse fiévre qui fit craindre pour sa vie. Il éprouva alors combien il étoit cher à la France, qui témoigna un deuil universel, tant qu'il fut en danger, & une joie générale, lorsqu'on sut qu'il n'y avoit plus de péril. Ce qu'il y eut de plus agréable pour lui, c'est que le Roi s'intéressa plus qu'aucun du Roiaume à sa maladie, dont il envoioit deux fois tous les jours savoir des nouvelles, & à sa santé, dont il lui marqua la satisfaction qu'il en avoit, & à quel point elle lui étoit précieuse. Le Cardinal lui-même, oubliant alors toute sa jalousie, vit avec douleur la perte que la France étoit sur le point de faire, lui rendit plusieurs visites, & lui aporta des médicamens spécifiques pour son mal. La jeunesse du malade, encore dans la fleur ou dans la force d'un âge de quarante-quatre ans (1), & sa bonne constitution le tirérent d'affaire : & dès que

1655.

Les soins qu'en prend le Roi.

Et le Cardinal.

sa

(1) *Il étoit né l'11. de Septembre 1611.*

1655. sa santé fut rétablie, il ne pensa qu'à prendre ses mesures pour la Campagne prochaine, estimant que le Ciel ne lui avoit conservé la vie, que pour la sacrifier de nouveau à la gloire de son Roi & au service de la Patrie. Voions ce qui se passa cette année dans le Gouvernement Civil au dedans du Roiaume.

Je ne parlerai point des Exercices du Roi, qui se fortifioit chaque jour dans tous ceux qui pouvoient perfectionner son corps & son esprit, & le rendre le premier Roi de l'Europe, aussi bien que le plus honnête homme du Roiaume. Il continua d'en prendre l'administration (1): mais il faut l'avouër, il étoit encore, pour ainsi dire, sous la tutelle de la Reine & du Cardinal, & ce ne fut proprement que depuis son mariage & la Paix des Pyrénées que son Regne parut dans tout son éclat, & qu'il en porta ou l'amour ou la terreur par tout.

Il donna cette année deux Déclarations: l'une contre les Duellistes & les Blasphémateurs: l'autre contre l'in-

(1) *Voiez de Riencourt, la Vie du Vicomte de Turenne, les Fastes de Louïs le Grand.*

l'insolence des Laquais. Par la premiére, qui n'étoit qu'un renouvellement des Edits précédens, il réprimoit la fureur de ces maudits combats qui perdent l'ame & le corps de ceux qui s'en font un faux honneur, & la frénésie de ces impies, qui non contens d'attaquer les hommes osent porter leur venin jusqu'au Ciel, & abjurer la Divinité elle-même. 1655.

Déclarations du Roi contre les Blasphémateurs & les Duellistes.

Par la seconde Déclaration, il assuroit la vie de ses Sujets & la sureté publique, que l'insolence des Laquais, dont la multitude & la licence étoient fort dangereuses, sur tout à Paris, étoit capable de troubler. Les exemples qu'ils en avoient donnez, & qu'ils donnoient encore tous les jours, obligérent le Roi de leur faire défense de porter l'épée à peine de la vie. Ainsi en les desarmant, il en rendit la mutinerie impuissante, & on n'en craignit plus les insultes. C'est une des plus judicieuses Ordonnances du Roi, & ce genre de personnes a toujours été fort à craindre, si on ne prend pas soin d'en réprimer l'audace & les entreprises. Témoin ce qui est arrivé tant de fois par leur sédition en divers Roiaumes:

Et contre l'insolence des Laquais.

1655. Témoin sur tout cette Guerre des Esclaves dans l'Empire Romain, qui eut besoin de toute la valeur & de toute la fortune du Grand Pompée (1) pour l'apaiser.

Le Roi eut encore soin de réconcilier les Vaudois ou les Habitans des Vallées, avec le Duc de Savoie leur Souverain (2). C'est ainsi que s'en expriment les Fastes de Louïs le Grand. On ne peut parler plus modestement de la persécution que la Cour de Savoie fit à ces pauvres gens, telle, que toute l'Europe en fut émuë: mais il n'y eut personne qui témoignât plus de compassion de leur état, & plus de zêle pour leur rétablissement que Cromwel. Ce redoutable Chef des trois Roiaumes de la Grande Bretagne, quelle que pût être son intention dans cette rencontre, en écrivit à toutes les Puissances Chrétiennes, au Duc de Savoie lui-même en des termes fort fiers: & dans sa Lettre au Roi Très-Chrétien, il se plaignit que ses Troupes eussent eu part au massacre des Vaudois. Le Roi lui fit réponse, en le trai-

Cromwel écrit au Roi en faveur des Vaudois persécutez.

Réponse du Roi.

(1) *L'an de Rome 683.* (2) *Voiez Nani, les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, les Histoires d'Angleterre.*

traitant de *Sérénissime Protecteur*, *Que ces hostilitez s'étoient faites à son insu.* 1655.

La France ménageoit alors avec trop d'aplication son Traité avec Cromwel, pour lui donner quelque sujet de mécontentement capable de le rompre. Ainsi la Cour ne se contenta pas de desavouer le massacre, elle emploia encore sa Médiation auprès du Duc de Savoie en faveur de ses innocens & malheureux Sujets, & elle en obtint le rétablissement qu'elle demandoit pour eux. Elle permit même qu'il se fit une Collecte générale dans toutes les Eglises Réformées du Roiaume pour les soulager.

La persécution cesse.

Le Traité de la France avec Cromwel s'avançoit tous les jours. Nous avons vu le commencement de cette Négociation par l'entremise de l'Ambassadeur Bordeaux, qui étant premiérement passé en Angleterre avec le titre d'Envoié, & ensuite d'Ambassadeur vers la République & le Parlement d'Angleterre, eut ordre d'exercer sa fonction avec le même Caractére auprès du *Protecteur*. Cet ambitieux Politique ne se hâtoit point de conclure une Alliance offensive &

1655. défensive avec la France : il sembloit être content de la complaisance qu'on avoit euë pour lui, d'éloigner le Roi Charles II. & toute la Famille des Stuarts (1) : & il attendoit tranquillement que la Cour de France recherchât elle-même cette Alliance, dont il affectoit de ne se pas soucier. Cependant il écoutoit celle que lui offroit l'Espagne à des conditions très-avantageuses, & il venoit d'en conclure une avec le nouveau Roi de Suéde, qui alarmoit toutes les autres Puissances, & qui hâta la France de se déterminer.

Traité de Cromwel avec le Roi de Suéde.

Raisonnemens sur ce Traité.

Le Roi de Suéde, dit un Auteur (2) dont le témoignage est d'un grand poids, *comptoit beaucoup sur l'amitié de Cromwel, qui s'étoit rendu redoutable à tout le monde, tenant la Grande Bretagne soumise par la force, les Troupes dans l'obéïssance par sa libéralité, & les Etrangers dans la crainte par ses Armées. Le Traité qu'il avoit conclu avec le Roi de Suéde tendoit au bien commun du Commerce entre les deux Nations : mais il ne s'arrêtoit pas là. L'intention étoit de partager ensemble, avec le*

(1) *A la réserve de la Reine Douairière.*
(2) *Nani.*

le Commerce, les commoditez & les richesses, & de se rendre les Arbitres de tout le monde. Car l'un étant Protecteur *non seulement de l'Angleterre, mais encore du Calvinisme, & l'autre étant reconnu pour Chef des Protestans, ils prétendoient, sous prétexte de Religion, partager entre eux l'Empire de presque toute l'Europe. L'Anglois tenoit des Flottes dans l'Océan & dans la Méditerranée, sans qu'on en pût pénétrer le but : il faisoit semblant de caresser les Espagnols, qui se promettoient de grands avantages de son amitié : mais dans le même tems ses Généraux Pen & Vanables, étant passez dans l'Amérique avec des Commissions secretes, firent des tentatives sur l'Ile de Spagnola* (1), *& s'emparérent de la Jamaïque. Il contracta ensuite Alliance avec les François.* C'est ainsi que s'en exprime l'Historien de Venise. Je ne prétends pas adopter les sentimens de cet Auteur, au sujet du partage de l'Europe entre le Roi de Suéde & Cromwel. Quelque démesurée que fût l'ambition de l'un & de l'autre, je ne puis croire qu'elle eût pu leur inspirer un dessein si chimérique. Aussi ne sont- 1655.

(1) *Ou de San-Domingo, du nom de sa Capitale.*

1655. ce que des conjectures, & le Traité ne parloit que de Commerce, & des avantages qu'ils en pouvoient recueillir. Il est pourtant vrai que sous ce prétexte ils pouvoient aller plus loin, & que les autres Puissances de la Chrétienté n'avoient pas trop de tort de s'en alarmer.

Les ombrages qu'en prend la France.

La France plus voisine de l'Angleterre qu'aucune autre, & qui en avoit pendant si long-tems dans les siécles passez éprouvé les Armes victorieuses, ne fut pas des derniéres à en prendre ombrage. Il fut encore augmenté par la crainte qu'elle eut d'être prévenuë par l'Espagne, qui offroit la carte blanche au *Protecteur*. *Le Roi Très-Chrétien*, dit l'Historien François (1), *voiant que les Espagnols faisoient tous leurs efforts pour empêcher les Anglois de renouveller les anciennes Alliances avec la France, averti d'ailleurs que le Roi d'Espagne faisoit faire des propositions à ces Peuples, dont la suite pourroit être desavantageuse à son Etat, il se résolut de le prévenir, &*

L'Ambassadeur Bordeaux conclut le Traité avec Cromwel.

le 2. de Novembre Bordeaux, Ambassadeur Extraordinaire de France à Londres, conclut le Traité de Paix & de

(1) *De Rimcourt. Voiez aussi les Fastes de Louïs le Grand.*

de Confédération. Les principaux Articles étoient, „ Qu'il y auroit désormais une ferme Paix, amitié, Alliance & société entre le Roiaume de France & la République d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: Que les Sujets de l'un & de l'autre Etat pourroient librement commercer dans tous les Ports, Villes & Havres que bon leur sembleroit, & que les Marchands François & Anglois pourroient faire testament où ils se trouveroient, qui seroit valable & exécuté en quelque lieu qu'ils fussent morts, nonobstant le droit d'Aubeine. „ *Par ce Traité*, dit le même Auteur, *Cromwel étoit obligé de nous donner du secours par Mer & par Terre, & nous devions lui faire part des Conquêtes que nous ferions.* C'est ce que nous verrons pleinement accompli en 1657. par la convention de Siége de Dunkerque, & ensuite par la remise qui en fut faite au *Protecteur*. 1655.

J'ai raporté en son ordre la prison de Charles IV. Duc de Lorraine, arrêté l'année précédente à Bruxelles (1), & envoié prisonnier au Château

Le Prince François de Lorraine passe au service de la France.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 474.*

1655. teau de Tolède: cela m'oblige de faire mention du ressentiment qu'en témoigna cette année le Prince François son frere. Il dissimula jusqu'à ce qu'il pût impunément faire paroître son indignation, & aiant pris ses mesures, il se retira un jour avec ses Troupes, quittant le Parti du Roi d'Espagne, & passant dans celui du Roi Très-Chrétien.

Je me crois encore obligé à raporter la mort du Pape Innocent X. arrivée au commencement de l'année 1655., & l'exaltation de son Successeur au Pontificat (1), à cause des liaisons étroites des deux Cours de Rome & de France: comme aussi en considération des démêlez qu'eut le premier avec la Cour de France au sujet des Barberins, & à cause de la part qu'eut le second à la Paix de Westphalie, dont il fut un des Médiateurs.

Mort du Pape Innocent X. & la haine qu'on lui portoit.

Il n'y a point d'Historiens ni François ni Italiens qui parlent avantageusement d'Innocent X. *Ce Pape*, dit l'Auteur de l'Histoire de Venise, *mourut le 7. de Janvier âgé de quatre-vingt-un an, après avoir souffert une longue*

(1) *Le 7. d'Avril 1655.*

longue & terrible agonie : plus célebre 1655.
par l'opinion que le monde eut de lui, que par ses actions : spectateur oisif des Calamitez-Publiques, & tout apliqué aux affaires de sa Maison. Sa mémoire n'est pas en grande bénédiction à l'Eglise, dit l'Ecrivain François (1), *& on raporte des choses surprenantes arrivées à sa mort.*

Elogé de Fabio Chigi son Successeur.

On faisoit une autre estime du Successeur, & on s'en promettoit un glorieux Pontificat. Il avoit été connu sous le nom de *Fabio Chigi* par un grand nombre de Nonciatures, dont il s'étoit acquitté avec beaucoup de réputation, & sur tout de celle de Munster, où il avoit été nommé Plénipotentiaire & Médiateur. Il passoit pour un Prélat d'une vie pure, d'une Littérature polie, d'une grande dextérité dans les Négociations, & d'une telle prudence qu'il avoit toujours évité de donner du chagrin aux Princes Etrangers : & cependant il s'étoit acquis l'estime du Pape Innocent & de toute sa famille, quoique brouillez souvent avec la plûpart des Cours de l'Europe.

(1) *Moréri.*

1655. Sous le nom d'Alexandre VII. Son éloge. Et la critique qu'on fait de ses derniéres années.

Les commencemens de son Pontificat, qu'il exerça sous le nom *d'Alexandre VII.* augmentérent encore les espérances qu'on en avoit conçuës. Il donna d'abord des ordres absolus pour tenir ses Parens éloignez: il avoit dans sa Chambre un cercueil, & d'autres monumens lugubres, pour lui mettre devant les yeux l'image de la mort, & le faire souvenir de la misérable condition des hommes. *Mais il se lassa bientôt d'une vie si triste*, dit l'Auteur Italien (1), *séduit peu à peu par l'usage ordinaire, & persuadé par des Conseils intéressez à se livrer au pouvoir de ses Parens, & à se flâter que le soin du Bien-Public n'étoit pas incompatible avec celui de l'intérêt particulier.* Il fut ensuite porté par son génie à construire de vains Bâtimens, & à faire des ornemens superflus: desorte qu'il parut que tous ses desseins & toutes ses pensées se renfermoient d'un côté dans sa famille, & de l'autre ne passoient pas l'enceinte des Murailles de Rome. Mais rien ne lui fit plus de tort que la querelle qu'il eut mal à propos vers le milieu de

(1) Nani.

de son Pontificat avec le Roi Très-Chrétien, & dont il reçut toute la mortification que méritoit l'orgueil de ses Parens, & la complaisance qu'il avoit euë pour eux. 1655.

Je dévrois maintenant, pour achever cette année, passer aux affaires d'Angleterre & du Siége de Candie: mais j'ai résolu d'en suspendre la narration jusqu'au tems du mariage du Roi & de la Paix des Pyrénées: & je continuerai sans interruption la suite de l'Histoire de son Regne, que je vais reprendre.

On vit au commencement de l'année 1656. deux Négociations importantes de deux Cours oposées, & qui tendoient au même but (1). Ce but étoit le mariage de l'Infante d'Espagne, & les deux Cours rivales étoient celle de Vienne, & celle de France. L'Empereur Ferdinand III. la demandoit pour son fils, & le Roi Très-Chrétien la prétendoit pour lui-même. Cette intrigue mérite bien d'être dévelopée: car quoi qu'alors elle n'eût point de succès de part ni d'autre, ce fut pourtant comme le 1656.

(1) *Voiez de Riencourt, les Fastes de Louis le Grand;, la Vie du Vicomte de Turenne, Nantz*

1656. le premier pas que fit la fortune de la France, pour donner l'Infante au Roi, & avec elle toutes les Couronnes d'Espagne dans la suite à leur Postérité.

Intrigues de Ferdinand III. pour le mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne.

Ferdinand III. n'avoit plus qu'un fils encore fort jeune : c'étoit l'Archiduc Léopold, né le 1. de Juin 1641. élu Roi de Bohême en 1654. & Roi de Hongrie en 1655. par le décès de son frere aîné qui portoit le nom du pere, & qui mourut sans avoir été marié (1). Il ne restoit donc à l'Empereur que ce fils, qui devoit lui succéder dans ses Païs Héréditaires, qu'il avoit déjà fait reconnoître Roi de deux Roiaumes, & qu'il ne doutoit point qu'il ne lui succedât un jour à l'Empire. Mais ce n'étoit pas assez pour contenter son ambition : il eût encore voulu qu'il eût hérité de la Monarchie d'Espagne, comme d'un Patrimoine qu'il croioit affecté à la Maison d'Autriche, & substitué d'une Branche à l'autre, pour passer de la Branche d'Espagne à la Branche Impériale, en cas d'extinction de la premiére. L'Infante en étoit alors regardée com-

(1) *Voiez ci-dessus, pag.* 499.

comme l'Héritiére Préſomptive: Phi- 1656.
lippe IV. ſon pere aiant perdu en 1646. l'Infant Dom Carlos ſon fils unique, & n'aiant pas encore eu, de ſon ſecond mariage avec la fille aînée de l'Empereur, les Princes qui lui nâquirent depuis, & dont l'un d'eux lui ſuccéda ſous le nom de *Charles II.* Ferdinand ſouhaita donc de faire épouſer l'Infante à ſon fils, & pour l'obtenir il ne crut pas que ce fût aſſez d'être beau-pere de Philippe, ni que les liens qui uniſſoient les deux Branches de la Maiſon d'Autriche fuſſent ſuffiſans, s'il n'y joignoit encore des motifs plus intéreſſans, & qui regardoient perſonnellement le Roi Catholique. Ce Monarque ſe trouvoit alors embaraſſé du côté du Milanois, auſſi bien que du côté de la Flandre, & le Duc de Modêne, qui avoit quitté ſon Parti pour ſe joindre avec la France, lui donnoit bien de l'inquiétude, ne ſe trouvant pas en état de s'opoſer à leurs entrepriſes. Il n'en avoit pas moins pour les Païs-Bas, où il craignoit de voir entrer les Anglois nouvellement joints aux François. L'Empereur lui offrit & lui envoia du ſecours. Le Conſeil de

1656. Vienne y trouva d'abord de la difficulté, parce qu'il sembloit que c'étoit violer la Paix de Westphalie : mais cette difficulté fut levée par un expédient, où il paroit plus de subtilité que de bonne foi. L'Empereur, en faisant passer ses Troupes en Italie & en Flandre, déclaroit qu'il n'avoit dessein d'emploier les unes que contre les Anglois, & les autres que contre le Duc de Modêne : que les Anglois n'étant point compris dans le Traité de Westphalie, il pouvoit sans y donner atteinte envoier du secours à un Roi son Allié contre cette Nation : & à l'égard du Duc de Modêne, qu'étant Vassal de l'Empire, il ne devoit point en attaquer les Fiefs sans être puni. Quatre mille hommes furent envoiez dans le Milanois sur ce prétexte : mais s'étant débandez sur la route il n'en arriva que la moindre partie, qui ne put empêcher la prise de Valence, comme nous le verrons bientôt. C'est ainsi que l'Infante d'Espagne étoit le principal sujet qui faisoit agir l'Empereur, pour aider le Roi Catholique à soutenir la Guerre contre la France, & que le prix de ce service n'alloit pas

Il envoie des Troupes au secours de Philippe IV.

à

à moins qu'à la possession de cette Princesse, & de toutes ses Couronnes. 1656.

Le Roi Très-Chrétien se mit alors sur les rangs, & crut qu'il étoit de sa gloire, aussi bien que de son intérêt, de ne pas souffrir qu'on lui enlevât ni l'Infante, ni les grands Etats dont elle devoit hériter. Le Ciel, qui les avoit fait naître en une même année, sembloit les avoir fait naître l'un pour l'autre: & Louïs XIV. issu du mariage de Louïs XIII. avec Anne d'Autriche, croioit avoir des espérances plus légitimes, que Ferdinand & que son fils Léopold (1), à la Succession d'Espagne. Il fut donc résolu de n'abandonner pas de si justes prétentions, & d'envoier à Madrid pour les faire valoir au préjudice de celles de l'Empereur. Le Marquis de Lionne, Ministre & Secretaire d'Etat, fut choisi pour cette importante Commission, & étant arrivé à l'improviste pour mieux surprendre la Cour de Madrid, il la jetta effectivement par sa venuë, qu'on n'attendoit pas, dans un grand étonnement,

Le Roi de France sollicite le mariage de l'Infante.

Le Marquis de Lionne en vient faire la proposition à Madrid.

(1) *Léopold étoit issu d'une sœur cadette d'Anne d'Autriche, toutes deux sœurs de Philippe IV.*

1656. ment, & à même tems dans un grand embarras. Il fit voir d'amples Pouvoirs de la propre main du Roi, & Philippe & son Conseil, frapez d'une Ambassade qu'ils n'avoient pas prévûë, ne savoient qu'en penser. Cependant les Pouvoirs, communiquez par le Marquis de Lionne, ne parloient pas de mariage: mais les termes dans lesquels on les avoit rédigez, & une Députation si mystérieuse ne permettoient pas de douter, que ce ne fût le véritable sujet de l'Ambassade. Le Roi Catholique aima mieux que la proposition en fût faite à un de ses Ministres qu'à lui-même: aiant résolu avec son Conseil, après avoir examiné les suites de cette grande affaire, de ne point écouter la recherche du Roi Très-Chrétien, pour ne point jetter la Monarchie dans le danger qu'elle apréhendoit, de passer sous une Domination étrangére. Il commit le Comte de Pégnéranda, cet habile Négociateur, qui avoit été emploié dès le tems des Conférences de Munster, pour entrer en Négociation avec le Courier François. Car le Marquis de Lionne, quoique muni des Pouvoirs

Elle n'est pas écoutée.

& des Lettres de Créance du Roi, 1656.
ne prenoit pourtant aucune qualité ni d'Ambaſſadeur, ni d'Envoié. Il ne vouloit même paſſer que pour un Exprès qu'envoioit le Cardinal Mazarin, autoriſé cependant par le Roi. La Négociation ne dura pas longtems. Dès la premiére Conférence le Marquis de Lionne déclara, *Qu'il étoit venu demander en mariage l'Infante pour le Roi ſon Maître, comme l'unique moien de faciliter & d'aſſurer la Paix:* & le Comte de Pégnéranda lui répondit, *Que ſon voiage n'auroit pas le ſuccès qu'il eſperoit: que le Roi Catholique ne pouvoit ſe réſoudre d'accepter un Parti ſi avantageux d'un côté, & ſi dangereux de l'autre:* & la Négociation fut auſſitôt rompuë. On ajoûte aux raiſons que j'ai dites, qu'avoit la Cour de Madrid pour refuſer les offres de celle de France, qu'elle craignit que le Roi Très-Chrétien, ou plutôt que le Cardinal n'agît pas ſincérement, & qu'il n'eût point d'autre deſſein que de donner du ſoupçon au Prince de Condé, & de tenir l'Empereur en ſuſpens, afin de retarder les ſecours du dernier, & de rallentir

Refus de Philippe IV. par la bouche de Pégnéranda.

les

1656. les services de l'autre. Quoiqu'il en soit, la proposition du mariage ne fut point acceptée pour lors : mais elle le fut dans la suite, quand le tems en fut venu, & rien ne put empêcher la Providence d'accomplir les grandes destinées des deux Couronnes.

Siége de Valenciennes. Ces Négociations n'empêchoient pas les Armées de se mettre en Campagne. La Flandre étoit toujours le Théatre de la Guerre, qui commença cette année par le Siége de Valenciennes, que le Vicomte de Turenne investit le 15. de Juin, & dont il forma le Siége deux jours après, à l'arrivée du Maréchal de la Ferté, que son indisposition avoit empêché de se rendre plutôt au Camp. Chacun prit son Quartier, & se posta selon que le Terrain le permettoit. Un canal, qu'on ne put combler, séparoit les deux Généraux ; & pour avoir communication de l'un à l'autre, on fit des Ponts pour le passage des Troupes & des Voitures. On dressa les Batteries, la Tranchée fut ouverte, les Attaques furent fréquentes & vigoureuses, & les Lorrains, que le Prince François avoit menez

en

en France (1), y firent paroître beaucoup de courage. Les Assiégez n'en témoignérent pas moins : mais ce ne fut pas ce qui sauva la Place. Dom Jean & le Prince de Condé avoient préparé un secours qu'ils conduisoient eux-mêmes, résolus de tout hazarder, pour empêcher la prise d'une Ville si considérable, l'une des plus fortes des Païs-Bas. Le Vicomte de Turenne, qui en étoit bien informé, avertit le Maréchal de la Ferté de se tenir sur ses gardes, & lui offrit même encore cinq Régimens de renfort, prévoiant que son Quartier seroit le premier attaqué : ce que le Maréchal refusa, & ce qu'il prit même pour une espêce d'affront, comme si on se fût défié de sa capacité. Cependant le Vicomte averti par ses Espions, que les Ennemis devoient venir la nuit forcer les Lignes, le lui fit encore savoir, & lui réïtéra ses offres, que le présumptueux Maréchal continua de refuser. Ce fut sa perte, mais ce fut en même tems ce qui causa la levée du Siége, & ce qui eût fait périr les deux Armées, sans la belle retraite du Vicomte de Turenne.

1656.

Présomption du Maréchal de la Ferté.

Elle cause la levée du Siége.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 512.*

1656. Son Quartier attaqué & battu par le Prince de Condé.

La nuit du 16. de Juillet les Ennemis ne manquérent pas, selon l'avertissement des Espions, de s'aprocher sous le Commandement du Prince de Condé & de Dom Jean d'Autriche, & de commencer leur attaque par le Quartier du Maréchal de la Ferté, comme l'avoit prévu le Vicomte : soit que connoissant les deux Généraux, ils crussent avoir meilleure composition du premier que de l'autre : soit qu'ils en crussent le Camp moins bien fortifiée, & moins bien pourvu. Ils ne se trompérent pas, & après une assez foible résistance ils forcérent ses Lignes. Ils avoient en même tems fait dire aux Assiégez de lever les Ecluses : desorte que les eaux sortant avec abondance avoient rompu les Digues & les Ponts, & tout inondé jusqu'au Camp du Vicomte de Turenne, à qui il fut impossible de marcher avec ses Troupes au secours du Maréchal. Celui-ci vit bien alors, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de refuser les cinq Régimens qu'on lui avoit offerts, & avec lesquels il eût pu disputer la Victoire, jusqu'à ce que le Vicomte de Turenne eût trouvé le moien de s'ouvrir.

vrir un chemin pour venir aux Enne- 1656.
mis, & pour le dégager. Il tâcha de rallier les fuiards, & combattit à la tête des Escadrons qui faisoient ferme pendant quelque tems : mais il fut envelopé & fait prisonnier. Le Vicomte de Turenne fit ce qu'il put pour le secourir, détachant des Troupes de son Camp pour recevoir & pour soutenir les fuiards : mais la confusion où la déroute avoit mis les choses, augmentée encore par l'obscurité de la nuit, empêchoit de pouvoir donner les ordres bien à propos, & de les exécuter avec autant de diligence qu'il eût été nécessaire. Il étoit d'ailleurs à craindre que les Troupes victorieuses se mêlant parmi les Vaincus qu'elles poursuivoient, n'entraissent avec eux pêle mêle dans les Lignes du Vicomte de Turenne, & n'y causassent la même terreur que dans celles qu'elles venoient de forcer. Dans cette extrémité, & pour sauver son Armée, il fut obligé de rompre le Pont construit sur le canal qui séparoit les deux Camps, afin d'empêcher les Vainqueurs d'entrer dans le sien, dont il ne songea qu'à faire sortir ses Troupes avec le Canon

Il est fait prisonnier.

Le Vicomte de Turenne sauve les débris de l'Armée, & leve le Siége.

1656. & le Bagage. Il y réüssit, & les conduisit si bien, que, malgré les Ennemis qui le poursuivoient, il gagna un Poste avantageux où il se retrancha & attendit les Troupes fugitives, sans craindre qu'on le pût forcer dans son Retranchement. Il en arriva un plus grand nombre qu'on n'avoit espéré : desorte qu'il ne sauva pas seulement son Armée toute entiére, mais encore une bonne partie de celle du Maréchal de la Ferté, qu'on envoia prisonnier à Rocroi, pendant que le Vicomte se retiroit en ordre de Bataille sous les Murailles du Quesnoy : il sembloit dans sa marche défier les Vainqueurs, qui cessérent de le poursuivre, & qui contens de leur Victoire, ne voulurent pas se hazarder d'en perdre le fruit dans un second Combat.

Les Espagnols prennent Condé.

Cet échec fut suivi de la prise de Condé, que les Ennemis emportérent le 18. d'Août après vingt-cinq jours de Siége (1). Ils voulurent encore se rendre maîtres de St. Guilain, afin d'enlever le reste du Hainaut à la France, & ils en firent le Siége, où le Vicomte de Turenne les laissa s'engager, pour entreprendre

Font le Siége de St. Guilain.

(1) *Selon les Fastes.*

dre de ſon côté celui de la Capelle, 1656.
que les Eſpagnols tenoient dans la Picardie (1). C'eſt ainſi que le Général François, bien loin de ſe laiſſer abattre par les diſgraces qu'il venoit d'eſſuier, s'apliquoit à réparer la levée du Siége de Valenciennes, & la perte de Condé. Il avoit reçu quelques Troupes de renfort, qui lui avoient été envoiées pour remplacer celles qu'il avoit perduës dans ces malheureuſes expéditions, & il voulut les emploier utilement. Non content de tenir la Campagne & d'obſerver les Ennemis, il entreprit d'en rompre les meſures, d'arrêter leurs Conquêtes, & d'en faire ſur eux-mêmes. C'eſt à quoi le Prince de Condé ne s'attendoit pas, ne penſant qu'au Siége de St. Guilain, qu'il ſe croioit ſûr d'emporter. Il fut bien étonné quand il aprit celui de la Capelle par l'Armée Françoiſe. Alors quittant la Ville qu'il avoit aſſiégée, pour courir au ſecours de celle qu'aſſiégeoit le Vicomte de Turenne, il perdit l'une & l'autre. En levant le Siége de St. Guilain, il laiſſa le paſſage libre au ſecours qu'y fit entrer le Vicom-

Le Vicomte de Turenne fait celui de la Capelle.

(1) *Dans la Thiérache.*

1656. Vicomte de Turenne, & ce grand Capitaine, qui avoit tout préparé pour son double dessein, fit une telle diligence pour se rendre maître de la Capelle, qu'il l'obligea le neuviéme jour à capituler (1), avant que le Prince de Condé pût arriver assez tôt pour la secourir. D'autres (2) disent, que chacun des deux Généraux persista dans la résolution de prendre la Place qu'il assiégeoit, sans se remuer pour la délivrance de celle qui étoit assiégée par l'Ennemi : mais que le Vicomte de Turenne, plus diligent & plus heureux, eut le premier achevé sa Conquête, & qu'alors il marcha au secours de St. Guilain, dont les Espagnols, qui ne vouloient point de Bataille, levérent le Siége : ce qui facilita l'entrée du secours qui rassûra la Place aux François. De quelque maniére que la chose se soit passée, la Capelle fut prise, & St. Guilain secouru.

Il s'en rend maître.

Fait lever le Siége de St. Guilain.

Péronne le fut ensuite : l'Armée Françoise empêcha au moins celle d'Espagne d'en faire le Siége, comme elle en avoit le dessein. Cette Place,

Empêche celui de Péronne.

(1) *Le 27. de Septembre.*
(2) *L'Auteur de la Vie du Vicomte de Turenne.*

Place, située dans cette partie de la Picardie qu'on nomme le *Santerre*, du côté de la Somme, si fameuse par les Guerres de Louïs XI. & du Duc de Bourgogne, qui y tint ce Roi quelques jours enfermé, étoit d'une trop grande conséquence pour ne pas veiller à sa conservation. C'est ce que fit le Vicomte de Turenne, qui rompit toutes les mesures des Ennemis, & qui fit échouer leur entreprise. 1656.

Ainsi finit la Campagne en Flandre, par un mêlange de bons & de mauvais succès: les deux Partis aiant éprouvé tour à tour les faveurs & les disgraces de la fortune. La France néanmoins se consola de la fatale Journée de Valenciennes, & crut avoir tout gagné en sauvant ses Frontiéres, & en faisant même des Conquêtes dans le Païs ennemi. Le Cardinal, qui avoit eu plus de peur que les autres de voir revenir le Prince de Condé victorieux dans le Roiaume, témoigna aussi plus de joie que personne d'un si heureux dénouement, & en fit des caresses extraordinaires au Vicomte de Turenne, à qui il en donnoit toute la gloire. Ce dernier

Les caresses que lui fait le Cardinal.

1656. de son côté n'en parut pas plus fier, & demanda pour toute grace à ce Ministre, qui lui faisoit de grandes offres, de ne le plus commettre avec le Maréchal de la Ferté. La levée du Siége de Valenciennes dont il étoit cause, avoit fait de trop fortes impressions sur l'esprit du Cardinal, pour exposer une seconde fois le Roiaume à un pareil danger, & il accorda sans peine au Vicomte de Turenne une demande, où il se sentoit le premier intéressé.

Il accorde au Vicomte de ne le plus commettre avec le Maréchal de la Ferté.

Siége de Valence en Italie.

Toute la Campagne en Italie se passa au Siége de Valence, qui dura quatre-vingt-deux jours (1), & qui ne se rendit qu'à l'extrémité. L'importance de la Place, située sur le Pò qu'elle a en face, maitresse de cette riviére, dont elle peut empêcher la Navigation, & l'une des plus fortes Villes du Milanois, mit en mouvement toutes les Forces de la France & de ses Alliez d'un côté, & toutes celles des Espagnols de l'autre: ceux-là voulant à quelque prix que ce fût emporter la Ville, & ceux-ci faisant plusieurs tentatives pour la secourir. Les Troupes des Assiégeans étoient

(1) *Selon les Fastes.*

étoient commandées par deux Géné- 1656.
ralissimes, le Duc de Modêne, & le Duc de Mercœur. On pouvoit encore compter pour troisiéme le Marquis Ville, qui commandoit les Troupes de Savoie, & qui quelques années après commanda celles de la République de Venise au Siége de Candie : mais il se contenta d'être un des Capitaines Généraux sous les deux Généralissimes. Le Marquis de St. André, qui lui succéda au Généralat de Candie, se trouva aussi au Siége de Valence, où il servit en qualité de Lieutenant-Général. Pour faire le Siége il fallut faire deux Ponts sur le Pò, l'un au dessus, & l'autre au dessous de la Ville, chacun étant construit sur quarante Batteaux qui le soutenoient, attachez les uns aux autres. Les Quartiers furent ensuite distribuez. Le Duc de Modêne prit le sien à main gauche de la Place, & le Duc de Mercœur se campa à main droite proche de la riviére. Comme il y avoit entre les deux Camps une Plaine qu'il falloit occuper, le Marquis Ville s'y logea avec ses Troupes : & comme il falloit aussi s'emparer de l'autre côté du Pò, le Mar-

1656. quis de Valavoir, Maréchal de Camp, eut ordre de s'y poster avec le reste des Troupes. Le Siége fut long & douteux, tant à cause que la Place étoit en bon état, pourvûë de toutes choses, & défenduë par une forte Garnison, que parce que les Espagnols, qui ne la vouloient point perdre, y firent entrer du secours, & firent tous leurs efforts pour y en jetter encore une seconde fois: mais on leur ferma si bien toutes les Avenuës qu'ils ne le purent introduire.

Le Cardinal Trivulce vient au secours, & est battu.

Le Cardinal Trivulce, Gouverneur du Milanois, se mit à la tête de trois mille Chevaux & de cinq mille hommes de pied dans la résolution de forcer les Lignes, & se rendit maître de deux Redoutes qu'on avoit élevées à une demi-lieuë au de là: mais s'étant avancé pour attaquer le Retranchement, il ne put soutenir le feu du Canon & de la Mousquéterie, & fut obligé de se retirer, sans avoir pu entrer dans le Camp, poursuivi par les Assiégeans, & abandonnant les deux Redoutes qu'il avoit emportées.

Le Comte de Fuensaldagne, qui étoit d'un autre côté, aiant apris cette

cette nouvelle à son arrivée à Milan, en partit en diligence, & aiant joint l'Armée que commandoit le Cardinal Trivulce, il voulut éprouver si la fortune ne lui seroit point plus favorable. Il n'osa pourtant hazarder une seconde attaque des Lignes, & se contenta de faire diverses tentatives, pour jetter du secours dans la Place: mais tous ses efforts n'aboutirent qu'à y faire entrer trois cents hommes, nombre trop petit pour sauver une Ville qu'on battoit depuis plus de deux mois, & qui n'en pouvoit plus. Ainsi ce foible renfort, qui lui fut inutile, n'empêcha pas le Gouverneur de capituler, & le 16. de Septembre la Capitulation fut signée.

1656.

Le Comte de Fuensaldagne n'est pas plus heureux.

La Place fait sa Capitulation.

Les Espagnols mortifiez de cette perte, & craignant pour tout le Milanois, résolurent pour faire diversion le Siége de Roses en Catalogne: mais ils trouvérent tous les passages si bien gardez, qu'ils ne purent s'en aprocher plus près que de deux lieuës: desorte qu'ils rébroussérent chemin, sans avoir rien exécuté. Les François de leur côté étoient trop foibles pour rien entreprendre, & se con-

1656. tentérent de veiller à la conservation de leurs Places. Ainsi finit la Guerre cette année de tous côtez, & chacun ne pensa plus qu'à donner des Quartiers aux Troupes, pour se rafraîchir jusqu'à l'année suivante.

Les Guerres continuelles que la France avoit euës au dedans & au dehors du Roiaume, les Guerres Civiles sur tout, qui l'avoient tourmentée depuis 1648. jusqu'à 1653. les Impôts qu'il avoit fallu lever sur les Peuples: les Calamitez Publiques enfin, communes à tous les Etats, avoient fait un grand nombre de misérables. Paris en fourmilloit: & comme il n'y a point de Ville, où l'opulence & les richesses abondent davantage, il n'y en a point aussi, où la misére & la pauvreté affligent plus de monde. Les ruës étoient remplies de mendians, parmi lesquels il y avoit beaucoup de voleurs & d'assassins, dont la nécessité obligeoit les uns à se procurer par des larcins une subsistance, que leur fainéantise ou le manque de travail ne leur pouvoient fournir, & poussoit les autres plus hardis & plus scélérats aux violences & aux meurtres. On ne pouvoit

voit remedier à ces desordres, que par le secours d'une Police bien entenduë, & par des Etablissemens d'une grande dépense, mais à même tems d'une grande utilité. C'est à quoi le Roi, tout jeune qu'il étoit, souhaita que le Gouvernement s'apliquât, & c'est aussi ce qu'il fit, en faisant construire par les ordres du Monarque, & aux dépens des Deniers Publics, un Hôpital général, pour y recevoir toute sorte de personnes de tout âge & de tout sexe, qui auroient besoin d'assistance. Chacun y devoit trouver tout ce qui lui seroit nécessaire pour vivre commodément, en travaillant pour le bien de la Communauté autant qu'il le pourroit faire: on prenoit soin de l'instruction de la Jeunesse, & on n'exigeoit rien des Infirmes & des Vieillards incapables de travail. On ôtoit ainsi tout prétexte à la mendicité, & toute occasion au vol & au meurtre: & on punissoit les fainéans, qui préféroient une vie libertine à cette clôture, & dont la misére volontaire méritoit moins de compassion, que leur fainéantise n'étoit digne de la haine publique & de la sévérité des Loix.

1656.

Hôpital général établi à Paris.

1656. Les Cours veulent des divertissemens & de la pompe, & il est bien juste que les soins pénibles de la Roiauté aient du relâche, & que les Rois se distinguent par la magnificence. On auroit moins de respect pour eux, s'ils étoient moins splendides: & le Peuple de son côté aime les spectacles, & se plaît à voir dans ses Princes un éclat, dont il ne peut se parer lui-même. Le Roi étoit dans cet âge qui semble consacré aux Fêtes & aux plaisirs: il avoit d'ailleurs le cœur tendre & le goût délicat, & si le penchant pour la gloire ne l'eût pas emporté sur celui qu'il se sentoit pour les charmes de la volupté, sa vertu eût été en grand danger. Il se trouva plus d'une fois comme Hercule dans ces deux chemins, dont l'un n'offre que des fleurs, & l'autre que des épines, & comme Hercule, il eut besoin que l'amour de la gloire lui fît choisir le dernier plutôt que l'autre.

Description du Carrousel. Je reviens au spectacle qu'il donna cette année (1). C'est une imitation de ces Tournois Grenadins, qui passérent des Mores aux Castillans, & dont on lit les descriptions avec tant de

(1) *Au mois de Mars selon de Riencourt.*

de plaisir dans les Histoires de ces 1656.
tems - là. Ces divertissemens, qui avoient quelque chose de guerrier & de galant tout ensemble, passérent dans la suite en plusieurs autres Cours de l'Europe : mais il y avoit long-tems que l'usage en étoit ou négligé ou perdu. Le Roi voulut le faire revivre sous le nom de *Carrousel*, Fête, qui consistoit en Courses de Têtes, & de Bagues qui se firent dans la Place Roiale, & qui renouvella toute la politesse & toute la magnificence des anciens Grenadins, si même elle ne les surpassa pas. Les Chevaliers, qui devoient courre la Bague & les Têtes, étoient divisez en trois Quadrilles ou Brigades, dont le Roi menoit la premiére, le Duc de Guise la seconde, & le Duc de Candale la troisiéme. Toûs étoient superbement vétus à la Romaine, & avantageusement montez : & chaque Chef avoit sa Devise marquée sur son Ecu. Celle du Roi étoit un Soleil, avec ces paroles en Italien : *Ne più, ne par : Il n'a ni supérieur ni égal :* celle du Duc de Guise étoit une Massuë, avec ces paroles Latines, *Meque asseret Astris : Elle me peut mettre par-*

1656. *mi les Astres*, faisant allusion à la Massuë de Hercule : & celle du Duc de Candale étoit un Phœnix sur son bucher, d'où il regardoit le Soleil, avec ces mots Espagnols, *Qu'importa que matan, si resuscitan : Qu'importe qu'on meure, si on ressuscite.* Toute cette pompeuse Cavalcade fit plusieurs Courses, où chacun signala son adresse, & le prix y fut long-tems disputé par les Chefs & par les Chevaliers de leur Quadrille : mais il fut enfin remporté par le Comte du Lude.

La Reine de Suède vient à Paris.

Il y eut peu de tems après, une autre solemnité à l'arrivée de la Reine de Suéde en France, & à qui le Roi voulut que la Ville de Paris fit la plus magnifique & la plus galante Entrée qu'on puisse imaginer. Cette Reine, aussi fameuse par son abdication que par sa Roiauté, après avoir résigné la Couronne autre Prince qui lui devoit succéder, & abjuré sa Religion pour embrasser la Romaine à Bruxelles, vint de là en France pour passer à Rome, où elle avoit résolu de fixer sa demeure. Elle fit son Entrée à Paris le 6 de Septembre, & la Ville par les ordres du Roi, comme je l'ai dit, lui fit tous les hon-

neurs

neurs dûs à une Tête Couronnée. Ce fut auſſi comme le dernier éclat de la Dignité Roiale qu'elle venoit de quitter : car malgré tous les aplaudiſſemens que Rome fit à ſon abjuration, & la plûpart de l'Europe à ſon abdication, elle ne fut pas long-tems ſans s'apercevoir qu'une Reine ſans Etats étoit comme une Divinité ſans Temple, à laquelle on ceſſe bientôt d'offrir des adorations & des ſacrifices (1). 1656.

La magnifique Entrée qu'on lui fait.

Quinze mille Bourgeois, la fleur de la Jeuneſſe de Paris, en Armes & proprement vêtus, allérent la recevoir à l'entrée du Fauxbourg Saint Antoine, aiant à leur tête Veydeau de Grammont, Conſeiller au Parlement, leur Colonel-Général, dont les habits de brocard d'or chargez de dentelles d'or & d'argent, avec une garniture de rubans de diverſes couleurs & en confuſion, ſelon la mode de ce tems-là, & ſon chapeau orné d'un bouquet de plumes blanches attaché à un cordon de diamans, le portoient extrêmement, & donnoient un nouveau relief à ſa Troupe, la plus leſte d'ailleurs qu'il eſt poſſible d'imaginer. Le Maréchal de l'Hoſpital,

(1) *C'eſt ainſi qu'en parle [illegible]*

1656. Gouverneur de Paris, venoit ensuite, accompagné du Prévôt des Marchands, des Echevins & des Conseillers de Ville, précédez de trois cents Archers: & le Roi envoia le Duc de Guise, le Prince le plus galant & le mieux fait de sa Cour, pour complimenter cette Reine de sa part. Elle parut elle-même avec un air si galant, & si martial en même tems, qu'elle effaçoit tous les autres: montant un cheval blanc richement enharnaché, & vétuë en Amazone avec un justau corps d'écarlate, une jupe en broderie d'or & d'argent, & un chapeau chargé de plumes. Aussi attira-t-elle les regards de tout le monde: mais elle charma encore plus la Cour par la beauté de son esprit & par la grandeur de ses sentimens, qu'elle n'avoit charmé le Peuple par la nouveauté d'un aussi beau spectacle, que celui d'une Princesse à la fleur de son âge si guérriére & si majestueuse. Elle ne fit pas un long séjour en France, d'où elle passa la même année à Rome, dont elle préféra la Cour à toutes les autres, & où elle acheva ses jours, que la mort termina l'an 1689.

TABLE

TABLE
DES MATIERES,
contenuës dans le II. Tome de
L'HISTOIRE DE FRANCE
sous le Regne de
LOUÏS XIV.

A.

Au-

C.

Châ-

Condé :

Le

F.

Fou-

Haran-

TABLE

H.

I.

Jean.

 gueville

Est

O.

P.

Q.

R.

Riche-

Ta-

T.

Em-

V.

W.

Xaint

X.

Y.



